LVI
D.
5.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
D
5
NAPOLI

HISTOIRE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT.

De la Traduction de Monsieur COUSIN, *Président en la Cour des Monnoyes.*

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le Perron de la Sainte-Chapelle.

M. DC. LXXXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

LIVRE II.

PREFACE.

J'Ai rapporté dans le Livre precedent selon que mon peu de loisir & de capacité me l'ont pu permettre le sujet & le commencement de vos divisions, & j'en ai dit assez si je ne me trompe, pour donner lieu aux personnes intelligentes de decouvrir les motifs qui depuis la mort de l'Empereur porterent Lotaire à l'injuste persecution qu'il vous fit à vous, & au Roi vôtre frere. Je croi devoir maintenant representer les moyens dont il se servit pour venir à bout de son dessein, & decrire autant que ma memoire y pourra fournir les violences, & les artifices dont il usa pour cet effet. Au reste je vous supplie de faire reflexion sur les obstacles, & sur les traverses que nonobstant la mediocrité de ma fortune les troubles publics ont apportez à cet

840. ouvrage, & d'excuſer par cette raiſon les fautes qui s'y ſont gliſſées.

Lotaire n'eut pas ſi-tôt reçu la nouvelle de la mort de l'Empereur, qu'il depecha des Ambaſſadeurs dans toutes les Provinces, & principalement dans la France pour y publier que dans peu de temps il iroit prendre poſſeſſion de l'Empire qui luy avoit eſté donné autrefois, pour aſſurer les Sujets qu'il leur conſerveroit les honneurs & les privileges que ſon pere leur avoit accordez, & que meſme il leur en donneroit de plus grans. Il obligea ceux dont la fidelité luy eſtoit tant ſoit peu ſuſpecte à luy prêter ſerment, & à le venir trouver, & menaça de mort ceux qui refuſeroient de le faire. Cependant il conſidera avec ſoin l'eſtat des affaires avant que de paſſer les Alpes, & de rien entreprendre. Pluſieurs accoururent de divers côtez pour ſe rendre auprés de luy, les uns par inclination, les autres par crainte. Lotaire ſe ſentant fortifié par le concours de tant de perſonnes, & rempli de belles eſperances, chercha les moyens les plus propres & les plus faciles pour ſe rendre maitre de l'Empire. Il ſe reſolut d'abord de ruiner les forces de Loüis ſon frere qui eſtoit le plus proche. Il envoya cependant une

ambaſſade en Aquitaine pour aſſurer 840.
Charles par un artifice plein de tromperie qu'il ne ſouhaitoit rien avec tant de paſſion que de luy donner des preuves de ſon amitié comme il y eſtoit obligé, & par le commandement de feu leur pere, & par l'alliance ſpirituelle qu'il avoit contractée avec luy en le recevant au ſortir des Fons de Baptême, & pour le ſupplier de ne faire aucun mauvais traitement à Pepin leur neveu juſques à ce qu'ils euſſent conferé enſemble. Il marcha aprés cela vers la ville de Vormes. Loüis y avoit laiſſé une partie de ſes troupes pour garder les paſſages, & eſtoit allé au devant des Saxons à deſſein de les attirer à ſon parti. Lotaire diſſipa ſans peine les troupes qui gardoient le Rhin, fit paſſer ce fleuve à toute ſon armée, & marcha vers la ville de Francfort, où il trouva Loüis contre ſon attente. Ils s'accorderent enſemble la nuit, & ſe camperent neanmoins non comme des freres qui ont une confiance mutuelle, mais comme des ennemis mal reconciliez l'un proche de Francfort, & l'autre à l'endroit où le Main ſe joint au Rhin. Loüis ſe tenoit en eſtat de ſe bien défendre, de ſorte que Lotaire deſeſperant de le ruiner ſans donner combat, & croyant

840. qu'une autrefois il auroit une plus avantageuſe occaſion de le donner, s'accorda à condition qu'ils ſe trouveroient au meſmeſme lieu l'onziéme jour de Novembre, & que s'ils ne pouvoient terminer leurs differens à l'amiable, ils donneroient bataille. Aprés que Lotaire eut fait cet accord il ſongea aux moyens d'aſſujettir Charles à ſon obeïſſance. Charles eſtoit cependant allé tenir un Parlement à Bourges, où ceux du parti de Pepin avoient promis qu'il ſe rendroit. Quand il eut reçu nouvelle de tout ce que je viens de rapporter, il choiſit Nitard & Adelgaire, pour les envoyer en diligence en ambaſſade vers Lotaire, les chargeant de le conjurer de ſe ſouvenir de leurs ſermens reciproques, de la volonté de leur pere, de leur proximité fraterternelle, & de l'alliance qu'ils avoient contractée enſemble quand il l'avoit levé des Fons de Baptême. Il le ſupplioit donc de ſe contenter de ſes Eſtats, & de ne le point troubler dans la joüiſſance de ceux que l'Empereur leur pere avoit eu agreable de luy donner. Que s'il luy vouloit faire cette grace, il luy demeureroit fidelle & ſoumis comme un frere le doit eſtre à ſon aîné, qu'il luy pardonnoit de bon cœur les injures qu'il avoit

reçuës de luy, mais qu'il le supplioit de ne plus troubler la tranquillité du Royaume qu'il ne tenoit que de Dieu. Il l'exhortoit enfin à consentir à la paix que luy & ses Sujets vouloient entretenir. Lotaire reçut en apparence cette ambassade avec beaucoup de joye, donna audiance aux Ambassadeurs, & en les renvoyant leur dit qu'il en envoyeroit pour repondre à tous les chefs qu'ils avoient proposez. Cependant sur ce qu'ils refuserent d'abandonner leur maître, & de suivre un autre parti, il les priva des charges dont l'Empereur son pere les avoit autrefois gratifiez, & découvrit par là contre son intention les pernicieux desseins qu'il rouloit dans son esprit contre son frere. 840

Cependant les peuples qui habitoient entre la Meuse & la Seine, envoyerent supplier Charles de venir à leur secours, avant que Lotaire fust arrivé. Charles ayant entrepris ce voyage à la hâte, & avec peu de troupes, se rendit à Quiersi, où il reçut fort civilement ceux du côté de la Forêt Charbonniere, & d'audessous qui l'allerent trouver. Herenfroi, Gilebert, Bouon & d'autres trompez par Adulphe manquerent à leur foi & à l'obeïssance qu'ils luy devoient.

840. Au meſme temps nouvelle eſtant arrivée d'Aquitaine que Pepin & ceux de ſon parti avoient deſſein de ſurprendre l'Imperatrice Judith, Charles laiſſa les François, & leur ordonna de le venir trouver au cas qu'ils fuſſent pourſuivis par Lotaire.

Deplus il luy envoya Hugues, Adelard, Girard & Hegilon pour luy confirmer de nouveau tout ce qu'il luy avoit fait dire par ſes premiers Ambaſſadeurs, & pour le ſupplier de ne le point troubler dans la poſſeſſion d'un Royaume ou Dieu & leur pere l'avoient établi de ſon propre conſentement. Après avoir donné ces ordres il marcha en diligence vers l'Aquitaine, fondit bruſquement ſur Pepin, & ſur ſon armée, & la mit en deroute. Comme Lotaire venoit au meſme temps de quitter Loüis ſon frere, & que les peuples qui habitoient au deça de la Forêt Charbonniere alloient ſe ſoumettre à luy il paſſa la Meuſe à deſſein de s'approcher de la Seine. Hilduin Abbé de Saint Denys & Gerard Comte de Paris trahirent la foi qu'ils avoient donnée à Charles, & embraſſerent le parti de ſon ennemi. L'exemple de leur perfidie fut ſi puiſſant ſur l'eſprit de Pepin fils de Bernard Roi de Lombardie & des

autres, qu'ils aimerent mieux renoncer
à leur ſerment comme les derniers de 840.
tous les eſclaves, que de perdre pour un peu de temps la joüiſſance de leurs biens. Ayant donc abandonné de la ſorte leur legitime Souverain, ils ſuivirent le parti de Lotaire, qui enflé de ces ſuccez paſſa la Seine, & envoya devant luy des perſonnes ſelon ſa coutume pour exciter ſoit par careſſes, ou par menaces à l'infidelité & à la trahiſon les peuples qui habitoient entre la Seine & le Loire. Il marchoit cependant à petites journées vers la ville de Chartres. Quand il eut appris que Thierri, Henri & quelques-autres qui avoient embraſſé ſon parti le devoient venir trouver, il ſe reſolut de s'avancer juſques au Loire. D'un autre côté Charles aprés avoir donné la chaſſe à Pepin & à ſon armée, eſtoit de retour. Mais parce qu'il n'avoit point de place forte où il puſt laiſſer Judith ſa mere en ſureté, il la mena avec luy, & marcha en diligence vers la France.

Quand Charles eut appris que ceux dont je viens de parler s'eſtoient ſouſtraits à ſon obeïſſance, que Lotaire eſtoit à la tête d'une puiſſante armée reſolu de le pourſuivre juſques à la derniere extremité, que d'un côté Pepin,

840. & d'un autre les Bretons ſe declaroient contre luy, il tint conſeil avec les principaux de ſon parti, qui n'eurent aucune peine à prendre leur reſolution. Car ils aimerent mieux s'expoſer en gens de cœur à perdre la vie, qui eſtoit l'unique bien qui leur reſtoit, que de manquer à la fidelité qu'ils devoient à leur Souverain. Ils allerent donc au devant de Lotaire. Les deux armées s'approcherent d'Orleans, & ſe camperent à ſix lieuës ou environ l'une de l'autre. Les deux Rois s'envoyerent des Ambaſſadeurs. Charles agiſſoit de bonne foi, ne cherchoit que la juſtice, & ne demandoit que la paix. Lotaire gardoit une conduite toute differente uſant de ruſes pour ſurprendre ſon frere, & pour le ſurmonter ſans hazarder un combat. Il jugeoit bien que cet artifice ne luy reüſſiroit pas, tant que ceux qui ſoutenoient les interêts de ſon frere ſeroient en eſtat de luy reſiſter. Mais auſſi il eſperoit que leur parti diminueroit, & que le ſien augmenteroit de jour en jour. Mais quand il ſe vit déchu de cette eſperance il s'accorda à la charge que l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence, & dix Comtez aſſis entre le Loire & la Seine appartiendroient à Charles, qu'il demeureroit dans ces païs-

là, & qu'il s'en contenteroit jusques au huitiéme du mois de Mai auquel ils s'assembleroient à Attigni, ou d'un commun consentement ils regleroient leurs affaires. 840.

Les principaux du parti de Charles ne se trouvoient pas en estat de soutenir la guerre, & apprehendoient extremement de hazarder une bataille avec leur petit nombre, & en la perdant de perdre aussi leur Roi, de la personne duquel ils avoient conçu de tres-hautes esperances. Ils consentirent donc au traité, par lequel Lotaire s'obligea à garder à Charles une amitié inviolable, & telle que l'on doit à un frere, à le laisser joüir paisiblement de ses Estats, & à luy permettre de faire la guerre à Loüis. Il estoit dit, que si Lotaire manquoit de satisfaire à ces conditions, ceux du parti de Charles seroient quittes de la promesse & du serment, par lesquels ils s'engageoient à l'observation du traité. Par ce moyen ils delivrerent leur Roi du peril, où il sembloit enveloppé, & se degagerent eux-mesmes de leur serment ; Car avant qu'ils se fussent separez, Lotaire s'efforça d'en debaucher quelques-uns, & en reçut en effet dans son parti un petit nombre qu'il avoit gagnez. Deplus

840. il envoya dans le Royaume de Charles, pour detourner les peuples de ſon obeïſſance ; il alla meſme en Provence pour recevoir ceux qui ſe voudroient donner à luy, & fit tout ſon poſſible ſoit par force, ou par adreſſe pour ſurmonter Loüis.

Cependant Charles ſe rendit à Orleans où il reçut fort civilement Thibaut, Varin, & quelques autres qui eſtoient venus de Bourgogne ſe donner à luy. Il alla enſuite juſques à Nevers au devant de Bernard, comme il luy avoit écrit qu'il iroit. Mais Bernard ſelon ſa coutume manqua de s'y trouver, & s'excuſa en diſant qu'il y avoit un traité entre Pepin, & luy par lequel ils s'eſtoient reciproquement obligez à ne faire alliance avec aucun Prince ſans le conſentement l'un de l'autre. Ainſi il témoigna qu'il ſouhaitoit d'aller trouver Pepin, & de tâcher de faire enſorte que ceux de ſon parti ſe rendiſſent à Charles, ſinon il promit de retourner quinze jours aprés, & de ſe ſoumettre à ſon obeïſſance. Cela obligea Charles à aller encore à Bourges au devant de luy ; Mais Bernard ne s'y eſtant point rendu, & n'ayant point ſatisfait à ſes autres promeſſes, Charles indigné de la tromperie dont il

avoit uſé envers feu ſon pere, & ne 840
voyant point d'autre moyen de le reduire que la force ouverte, ſe reſolut d'y avoir recours. Bernard s'eſtant douté quoi qu'un peu tard de cette reſolution de Charles prit la fuite, & trouva moyen de ſe ſauver. Charles tua quelques-uns de ſes gens, en bleſſa d'autres, & en fit quelques autres priſonniers, & abandonna le bagage au pillage. Bernard ſe ſentant abattu de cette diſgrace alla trouver Charles, luy proteſta qu'il n'avoit point manqué à la fidelité qu'il luy devoit, & luy promit qu'il n'y manqueroit jamais, nonobſtant le mauvais traitement qu'il avoit reçu. Il offrit meſme de juſtifier par les armes l'innocence de ſa conduite, & la ſincerité de ſes paroles, & de ſe battre contre quiconque en oſeroit revoquer en doute la verité.

Charles ajouta foi à ſes promeſſes, l'aſſura de ſonamitié, luy fit des preſens, & l'envoya vers Pepin afin qu'il tâchaſt ſelon ſa promeſſe de le reduire à ſon obeïſſance avec le reſte de ſon parti.

Ce different eſtant ainſi terminé, Charles alla à la ville du Mans à deſſein d'y recevoir Lambert, Henri, & quelques-autres qui devoient le reconnoitre. Il les traita civilement, & à l'heure meſme en-

840. voya demander à Nomenoge Duc de Bretagne s'il vouloit ſe ſoumettre à ſon obeïſſance. Ce Duc par le Conſeil de pluſieurs perſonnes envoya des preſens à Charles, & luy preta ſerment de fidelité.

Aprés cela comme le temps du Parlement indiqué à Attigny approchoit, Charles eſtoit en peine de ce qu'il devoit faire pour aſſurer le repos & le ſalut de ſon Eſtat. Il aſſemble donc ceux auſquels il avoit accoutumé de decouvrir ſes plus ſecretes penſées, leur repreſente l'eſtat des affaires dont ils n'eſtoient que trop informez, les prie de luy dire quels moyens ils trouvoient les plus propres pour éviter le peril dont ils eſtoient comme environnez, proteſtant qu'en toutes choſes il ne recherchoit que leur avantage commun, & qu'il n'y avoit rien qu'il ne fuſt prêt de faire juſques à expoſer ſa vie pour le procurer. Ils voyoient que leur parti s'eſtoit acru & fortifié, ſe ſouvenoient des pieges que Lotaire avoit dreſſez à Charles pendant la vie de l'Empereur leur pere, & depuis ſa mort, & des ſermens ſolennels qu'il avoit violez. Ils declarerent donc qu'ils auroient eſté bien aiſes de ne recevoir la juſtice que de luy, mais que la conduite

qu'il avoit tenuë jusques alors ne leur donnant pas lieu de l'esperer, ils estoient d'avis que Charles fist tout son possible pour assister au Parlement qui avoit esté convoqué. Que quand ils y seroient assemblez, si Lotaire vouloit garder ses promesses, & contribuer à l'établissement de la tranquilité publique ils le reçussent de bon cœur, sinon que Charles mettant sa confiance dans la justice de sa cause, dans la protection de Dieu, dans le courage de ses Soldats, fist tous les efforts possibles pour conserver le Royaume que l'Empereur son pere luy avoit donné du consentement commun de leurs Sujets, & de ses deux fils. 840.

Cette resolution ayant esté prise dans le Conseil de Charles, il donna ordre aux troupes d'Aquitaine qui tenoient son parti de le suivre avec Judith sa mere, & donna le mesme ordre à ceux de Bourgogne, & à ceux d'entre le Loire & la Seine qui voudroient se soumettre à son obeïssance. Cependant il partit avec ceux qu'il avoit alors auprés de luy, & s'engagea au voyage, quelque difficulté qu'il jugeast qu'il y pourroit rencontrer. Lorsqu'il fut arrivé au bord de la Seine, il y trouva Gombauld, Varnier, Arnoul, Gerard, avec les Comtes, les Abbez &

840. les Evêques, & tous ceux qui eſtoient venus de la Forêt Charbonniere, & d'audeſſous, & que Lotaire avoit laiſſez pour l'Empecher de paſſer cette Riviere. Elle eſtoit alors debordée, & ceux qui avoient reçu ordre de la garder, avoient ou briſé ou enfoncé les bâteaux. Gerard avoit auſſi rompu les ponts, deſorte que le paſſage eſtoit extremement difficile.

Comme ils cherchoient les moyens de ſurmonter cet obſtacle, ils apprirent de quelques Marchans qu'il y avoit proche de Roüen des Vaiſſeaux qui y avoient eſté portez par le flux de la Mer. Charles eſtant donc deſcendu vers l'embouchure de cette Riviere, mit des Soldats ſur vint-huit de ces Vaiſſeaux, y monta luy-meſme, & envoya devant quelques gens pour avertir les peuples de ſon arrivée, pour leur offrir une amniſtie du paſſé, ſinon leur commander de ſe retirer, & de le laiſſer en poſſeſſion du Royaume qu'il tenoit de la main de Dieu. Ils mepriſerent d'abord ces diſcours. Mais quand ils virent approcher les Vaiſſeaux, qu'ils apperçurent la Croix ſur laquelle ils avoient juré fidelité à Charles, & qu'ils le reconnurent luy-meſme, ils s'éloignerent du bord, & prirent la fuite. Charles n'ayant pu les pourſuivre à

cauſe du long-temps que les chevaux avoient mis à traverſer la Riviere, alla à Saint Denys à deſſein de rendre graces à Dieu, & d'implorer ſon ſecours. Quand il y fut arrivé il trouva que ceux qu'il avoit mis en deroute, s'eſtoient ralliez & joints à Arnoul, à Gerard & à d'autres, & qu'ils avoient deſſein de fondre tous enſemble ſur Tibaud, ſur Varin, ſur Otbert, & ſur les autres qui l'alloient trouver ſuivant les ordres qu'ils en avoient. Cela l'obligea à aller à Saint Germain pour y faire ſa priere. Il marcha toute la nuit, & à la pointe du jour rencontra Varin & ſes compagnons à l'endroit ou la Riviere de Loin ſe joint à la Seine, & alla avec eux à Sens. S'eſtant remis en chemin pendant la nuit, il marcha par la Forêt d'Orleans dans l'eſperance d'y rencontrer ceux dont nous avons parlé ci-deſſus, & dans la reſolution de fondre ſur eux. Mais le ſoin d'éviter le peril, & de conſerver leur vie les avoit diſſipez. Charles n'ayant pu les pourſuivre à cauſe que les hommes & les chevaux eſtoient fatiguez ſe repoſa aprés avoir fait la ceremonie de la Cene, & le jour ſuivant arriva à Troyes. 840.

Pendant que Charles eſtoit occupé à

cette expedition, Lotaire ne ſongeoit qu'aux moyens d'aſſujettir, où plutôt de perdre entierement Loüis ſoit par force, ou par tromperie. Il manda pour cet effet deux hommes fort capables de contribuer à l'execution de ſon deſſein, Otgaire Evêque de Mayence, & Adelbert Comte de Mets, qui eſtoient tous deux animez d'une haine mortelle contre Loüis. Adelbert commençoit à ſe porter mieux aprés
841. aprés avoir eſté malade prés d'un an, & ſembloit ne reprendre ſes forces que pour ſeconder la paſſion que Lotaire avoit de perdre ſon frere. Il eſtoit alors ſi fort eſtimé pour ſa prudence, qu'il n'y avoit preſque perſonne qui oſaſt s'oppoſer à ſes avis. Ce fut par ſon conſeil que Lotaire fit paſſer le Rhin à une multitude preſque infinie de gens qu'il avoit ramaſſez de tous côtez, & envoya quelques-uns devant ſelon ſa coutume pour ébranler le peuple ſoit par careſſes ou par menaces, & pour l'exciter à changer de maitre. Ce peuple ſe trouva en effet fort partagé, car apprehendant de ne pouvoir ſoutenir le choc d'une ſi puiſſante armée, les uns ſe ſoumirent à Lotaire, & les autres ſe ſauverent où ils purent. Loüis abandonné de la ſorte ſe retira en Baviere avec un petit nombre des ſiens.

Lotaire ne crut pas avoir rien à appre- 841.
hender de sa part aprés cette retraite, & laissa le Duc Adelbert dans le païs pour recevoir en son nom le serment des Peuples, & pour empecher que Loüis ne pust aller joindre Charles. Pour luy comme il savoit que Charles avoit passé la Seine il avoit dessein d'aller au devant, & pour cet effet il envoya decouvrir le lieu où il estoit & ses forces, & demeura à Aix pour y celebrer la Fête de Pâques.

Au reste le jour du Samedi Saint il arriva à Charles une chose fort merveilleuse & fort remarquable. Ni luy, ni aucun de sa suite n'avoient rien que leurs armes & leurs chevaux. Comme il sortoit du bain, & qu'il estoit prêt de reprendre les mesmes habits qu'il avoit ôtez quand il avoit voulu se baigner, il arriva d'Aquitaine des personnes qui luy apportoient sa couronne, ses autres ornemens, & tout ce qui estoit necessaire pour la celebration de la Fête. En effet qui ne s'étonnera qu'un petit nombre d'hommes presqu'inconnus ayent pu sans souffrir aucun mal porter une si prodigieuse quantité d'or & de pierreries à travers d'une vaste étenduë de païs tout rempli de voleurs ? Qui ne s'étonnera

841. qu'ils ſoient juſtement arrivez au lieu, au jour, & à l'heure où ils eſtoient neceſſaires, & principalement dans un temps ou le Roi ni ſa Cour n'avoient point de demeure certaine ? Cet évenement ne peut-eſtre regardé que comme un effet particulier de la protection de Dieu lequel releva le courage, & excita l'eſperance de tout le parti de Charles. Ainſi ce Prince & ceux de ſa ſuite celebrerent la Fête de Pâque avec beaucoup de joye. Aprés la Fête il reçut fort civilement les Ambaſſadeurs de Lotaire, les fit manger à ſa table, & leur ordonna de revenir le lendemain, & leur promit de faire repondre par les Ambaſſadeurs qu'il envoyeroit à ſon frere ſur tous les articles qu'ils luy avoient propoſez. Lotaire s'eſtoit plaint de ce que Charles avoit paſſé les limites qu'il luy avoit preſcrits, & pour cela il avoit chargé ſes Ambaſſadeurs de luy dire de ſa part, qu'il s'arretaſt au lieu où ils le trouveroient juſques à ce qu'il luy en marquaſt quelque autre où il fuſt apropos qu'il ſe rendiſt.

Charles fit répondre par ſes Ambaſſadeurs, qu'il n'avoit paſſé ſes limites, que parce que Lotaire ne luy avoit point laiſſé la joüiſſance du bien qu'il luy avoit

promis avec ſerment, qu'il avoit gagné quelques-uns de ſes Sujets, qu'il en avoit fait mourir d'autres, qu'il l'avoit troublé la tranquilité des Eſtats où il s'eſtoit obligé à le maintenir, qu'il l'avoit attaqué à force ouverte, & contraint d'implorer le ſecours des Etrangers, & des ennemis de nôtre Religion. Que nonobſtant ces mauvais traitemens il eſtoit prêt de ſe trouver au Parlement qu'ils avoient convoqué d'un commun accord, que s'ils y pouvoient prendre des reſolutious avantageuſes au bien public il en auroit beaucoup de joye, ſinon qu'il ſuivroit les fideles conſeils de ſes Sujets. Aprés avoir fait cette réponſe il ſe mit en chemin, & arriva au lieu de l'aſſemblée un jour avant celuy qui avoit eſté deſtiné à l'ouverture. Lotaire negligea de s'y rendre, & envoya faire diverſes plaintes par ſes Ambaſſadeurs, prenant toujours garde avec ſoin que Charles ne l'attaquaſt à l'impourvu. Sur ces entrefaites Loüis envoya des Ambaſſadeurs à Charles pour luy temoigner qu'il iroit volontiers à ſon ſecours, s'il avoit agreable de luy en marquer les moyens. Charles fit reponſe qu'il luy eſtoit fort obligé de luy offrir un ſecours dont il avoit grand beſoin, & pour en hâter le de- 841.

841. part il renvoya les Ambaſſadeurs ſur le champ.

Aprés que Charles eut attendu Lotaire quatre jours, & plus, il aſſembla la Nobleſſe, & mit les affaires en deliberation. Quelques-uns furent d'avis d'attendre Judith ſa mere qui eſtoit en chemin avec les troupes d'Aquitaine. Les autres qui eſtoient en plus grand nombre propoſerent ou d'aller au devant de Lotaire, ou au moins de l'attendre, depeur que s'ils alloient d'un autre côté les ennemis ne publiaſſent qu'ils auroient pris la fuite, & n'en devinſſent plus inſolens, & que ceux que la crainte avoit tenus neutres, ne ſe declaraſſent alors en ſa faveur. Le premier avis ayant prevalu quoi qu'avec peine, Charles alla à la ville de Châlons, où il reçut Judith ſa mere, & les troupes d'Aquitaine, & où il apprit que Loüis avoit donné combat à Adelbert Duc d'Auſtraſie, & qu'aprés l'avoir gagné, il avoit paſſé le Rhin, & qu'il venoit en diligence à deſſein de le ſecourir.

Quand cette nouvelle eut eſté répanduë dans le camp, les gens de guerre tranſportez de joye demanderent à aller au devant de luy. Lotaire de ſon côté voyant les affaires en cet eſtat, fit ac-

croire au peuple que Charles avoit pris 841.
la fuite, & temoigna avoir deſſein de le pourſuivre. Cet artifice augmenta l'ardeur de ceux qui eſtoient affectionnez à ſon parti, & determina ceux qui n'avoient encore oſé ſe declarer : Dés que Charles ſut que Lotaire vouloit s'pprocher, il ſortit des lieux marécageux où il eſtoit campé afin de pouvoir plus aiſement donner bataille au cas que Lotaire fuſt dans la meſme reſolution. Lorſque Lotaire eut appris cette nouvelle il campa, & donna à ſes gens deux jours de repos. Aprés pluſieurs ambaſſades envoyées inutilement de part & d'autre, Charles & Loüis ſe joignirent, conferent avec de ſenſibles temoignages de douleur touchant les violences que Lotaire exerçoit contre eux, & contre leurs Sujets, & remirent au jour ſuivant à deliberer ſur ce qu'ils auroient à faire. Dés que l'aurore parut ils s'aſſemblerent, & aprés qu'ils eutent fait tous deux de longs recits des injures, & des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus de Lotaire tout le Conſeil fut d'avis de choiſir tant parmi les Evêques, que parmi la Nobleſſe des hommes prudens, & affectionnez pour aller repreſenter à Lotaire le partage que leur pere commun

841. avoit fait entr'eux, pour se plaindre des contraventions qu'il avoit apportées à cette disposition, & pour le supplier de donner la paix à l'Eglise & à l'Estat, de leur laisser ce qui leur appartenoit, & luy offrir en faveur de la paix de luy abandonner tout ce qu'ils avoient dans leur armée à la reserve des armes & des chevaux, que s'il refusoit des conditions aussi équitables que celles-là, il esperoient que Dieu soutiendroit la justice de leur cause. Cette resolution n'eut pas sitôt esté prise, qu'elle fut executée.

Lotaire rejetta fierement ces offres, & fit declarer par ses Ambassadeurs, qu'il ne vouloit décider leurs differens que par les armes. Il partit à l'heure mesme pour aller au devant de Pepin, qui avoit quitté l'Aquitaine pour se joindre à luy. Lorsque Loüis & les siens apprirent cette nouvelle; ils en eurent un extreme deplaisir, parce qu'ils estoient fatiguez de la longueur du voyage, & que leur cavalerie estoit presque toute ruinée. Neanmoins la crainte qu'ils eurent que si un frere abandonnoit son frere dans une si pressante necessité, leur nom ne fust en horreur aux siecles suivans, ils se resolurent de hazarder tout ce qui leur restoit, & d'exposer leur

propre vie plutôt que de perdre leur re- 841.
putation. Ayant ainſi trouvé dans la grandeur de leur courage de quoi appaiſer leur douleur, ils s'exhorterent les uns les autres à agir en vaillans hommes, & marcherent avec joye contre Lotaire. Il arriva contre l'attente des deux armées qu'elles s'apperçurent reciproquement proche d'Auxerre. Lotaire ſortit à l'heure meſme de ſon camp avec ſes armes dans la crainte que ſes freres ne fondiſſent tout d'un coup ſur luy. Loüis & Charles n'en eurent pas ſi-tôt eſté avertis, qu'ils ſortirent auſſi de leur camp, & qu'ayant pris quelques-uns de leurs gens avec eux, ils allerent au devant de leur frere. Ils s'envoyerent de part & d'autre des Ambaſſadeurs, & demeurerent d'accord de ne faire aucun acte d'hoſtilité pendant la nuit qui devoit ſuivre ce jour là, Les deux Camps eſtoient à trois lieuës l'un de l'autre, ſeparez par un marecage, & par un bois qui rendoit le paſſage fort difficile. A la pointe du jour ſuivant Loüis & Charles envoyerent à Lotaire des Ambaſſadeurs pour luy temoigner le deplaiſir qu'ils ſentoient de ce qu'il leur refuſoit la paix, & les obligeoit à donner combat. Que s'il faloit qu'ils en vinſſent à cette fâcheuſe

841. extremité, que ce fuſt au moins ſans uſer de fraude ni de tromperie. Qu'avant toutes choſes ils ordonnaſſent des jeûnes & des prieres pour attirer le ſecours du Ciel. Deplus au cas qu'il vouluſt paſſer de leur côté, ils luy offrirent paſſage afin de donner enſuite bataille, & promirent avec ſerment de n'employer aucun artifice ni trahiſon. Que s'il n'avoit pas agreable de paſſer de leur côté, il leur permiſt de paſſer du ſien aux meſmes conditions. Lotaire au lieu de faire réponſe promit ſelon ſa coutume d'envoyer des Ambaſſadeurs qui la feroient de ſa part, & cependant partit à l'heure meſme, & ſe campa à Fontenay. Le jour meſme Loüis & Charles marcherent avec une telle diligence, qu'ils le devancerent, & qu'ils ſe camperent proche d'un Bourg nommé Touri. Le jour ſuivant les deux armées ſortirent chacune de leur camp prétes à combattre. Loüis & Charles envoyerent encore conjurer Lotaire de ſe ſouvenir de la bonne intelligence qu'ils eſtoient obligez d'entretenir, & le ſupplier de ne point troubler la paix de l'Egliſe de Dieu, ni le repos du Peuple fidele, mais de permettre qu'ils joüiſſent paiſiblement des Eſtats que leur pere commun leur avoit donnez de ſon conſentement

ſentement, & de ſe contenter de ceux
qu'il luy avoit accordez par un pur effet 841.
de ſa bonté, & quoi qu'il s'en fuſt rendu indigne. Ils offrirent en faveur de cet accord de luy mettre entre les mains tout ce qu'ils avoient dans leur armée à la reſerve des armes & des chevaux. Ils ajouterent que s'il refuſoit ces conditions, ils luy cederoient chacun une partie de leur Royaume, ſavoir l'un ce qui s'étend juſques à la Forêt Charbonniere, & l'autre ce qui s'étend juſques au Rhin. Que ſi cette condition ne luy plaiſoit pas encore, ils partageroient également toute la France, & il en prendroit la part qu'il auroit agreable. Lotaire ne fit point encore de réponſe, mais promit d'envoyer des perſonnes qui expliqueroient ſes intentions. Il envoya en effet Drogon, Hugues & Hegibert qui dirent que comme les propoſitions qu'on avoit faites à Lotaire eſtoient nouvelles il demandoit du temps pour en deliberer. Mais ce n'eſtoit qu'un artifice dont il uſoit pour gagner quelques jours, & pour attendre Pepin qui n'eſtoit pas encore arrivé. Il fit pourtant jurer Ricuin, Hirmenalde & Frederic qu'il ne demandoit ce delai à aucun autre deſſein, que

841. de procurer le bien general du Royaume, & de faire justice à ses freres, & au peuple. Loüis & Charles trompez par ce serment accorderent une treve pour ce jour là, pour le suivant, & pour jusques à la seconde heure du troisiéme qui devoit estre le vint-cinquiéme du mois de Juin. Aprés que cette treve eut esté jurée de part & d'autre ils se retirerent à leur camp à dessein d'assister le lendemain à la Messe qui devoit estre celebrée sous l'invocation de Saint Jean. Le jour mesme Pepin estant arrivé, Lotaire manda à ses freres qu'ils savoient bien que la dignité Imperiale luy avoit esté solennellement attribuée, qu'ils considerassent ce qui luy estoit necessaire pour la soutenir avec éclat, & pour en remplir les devoirs, & que d'ailleurs ils fissent reflexion sur l'interêt qu'il avoit de s'opposer à leur agrandissement. Quand on demanda à ses Ambassadeurs s'il agreoit quelques-unes des conditions qui luy avoient esté proposées, ils répondirent qu'ils n'avoient aucune charge à cet égard. Ainsi Loüis & Charles ne voyant plus d'esperance d'obtenir de leur frere ni la Justice, ni la paix, luy manderent que s'il n'avoit quelque meilleur expe-

dient, il acceptaſt l'une des conditions qu'ils luy avoient offertes, ſinon qu'à la 841.
ſeconde heure du jour ſuivant qui eſtoit le vint-cinquiéme de Juin ils ſubiroient le jugement de Dieu auquel il les avoit appellez contre leur gré. Lotaire mépriſa ces offres & ces proteſtations avec ſa fierté & ſon inſolence accoutumée, & ne repondit rien autre choſe ſinon qu'ils verroient ce qu'il feroit. Comme j'écrivois ceci ſur la Riviere de Loire proche de Saint Fluduald un Dimanche dix-huitiéme d'Octobre à la premiere heure du jour il arriva une Eclipſe de Soleil dans le Signe de l'Ecreviſſe.

Loüis & Charles gagnerent dés la pointe du jour avec le tiers de leur armée une hauteur qui eſtoit proche du camp de Lotaire, où ils attendirent la ſeconde heure du jour, comme ils l'avoient promis. Le combat fut extrememement rude. Loüis & Lotaire combattirent vaillamment en un endroit nommé Brittas : Lotaire fut vaincu, & prit la fuite. La partie de ſon armée que Charles combattit en un lieu appellé Fagit, fut d'abord miſe en deroute. La partie de l'armée ennemie qui attaqua Adelard à Solennat, & les autres, auſquels par la

grace de Dieu je donné un puiſſant ſecours, fit bien ſon devoir. Mais enfin toute l'armée de Lotaire prit la fuite. La fin de ce premier combat que donna Lotaire ſera auſſi celle de ce ſecond Livre.

481.

LIVRE III.

PREFACE.

LA honte & le deplaiſir que j'ai d'entendre, & encore plus de dire la moindre choſe qui ſoit au deſavantage de nôtre Nation m'avoit fait ſouhaiter de finir mon Ouvrage en finiſſant le ſecond Livre, & m'avoit porté à manquer par un bon motif au commandement que j'avois reçu de le continuer. Mais depuis ayant conſideré qu'il eſtoit à craindre que des perſonnes mal informées des affaires n'entrepriſſent de les rapporter, & ne les rapportaſſent en effet autrement qu'elles ne ſe ſont paſſées, j'ai conſenti d'adjouter encore ce troiſiéme Livre aux deux precedens.

Aprés le combat où les vainqueurs avoient donné de ſi glorieuſes marques de leur courage Loüis & Charles delibererent ſur le champ meſme touchant ce

qu'ils devoient faire des fuyars. Quel-
841. ques-uns dans la chaleur de la colere propoſerent de les pourſuivre. Mais les autres & principalement les deux Rois témoignerent eſtre touchez de compaſſion de la defaite de Lotaire & de ſon armée, & ſouhaiterent de tout leur cœur que ce châtiment dont Dieu les avoit frappez ſerviſt de remede au dereglement de leur paſſion, & les obligeaſt d'avoir recours à la Juſtice & à la paix. Ils conſeillerent meſme de faire des prieres pour obtenir de Dieu cette grace. Les autres s'eſtant rendus à cet avis on ceſſa de ramaſſer le butin, & on retourna au camp ſur le midi pour y tenir conſeil ſur ce qu'il reſtoit à faire. Comme la tuerie avoit eſté fort grande, le nombre des dépoüilles fut auſſi incroyable. Mais il n'y eut rien de ſi merveilleux que la clemence des Rois, & la pieté des vainqueurs. Car ils reſolurent de paſſer le Dimanche au meſme lieu pour pluſieurs raiſons. Premierement ils aſſiſterent à la celebration de la Meſſe, donnerent indifferemment la ſepulture aux amis & aux ennemis. Prirent le ſoin de traiter les bleſſez & les malades, & envoyerent dire aux vaincus qui eſtoient diſperſez, les uns d'un côté & les autres d'un autre, que s'ils vouloient

retourner de bonne foi, ils oublieroient 841.
tout le passé.

Aprés cela les Rois & leurs Sujets, fâchez de la necessité où ils avoient esté reduits de tourner leurs armes contre leurs freres, consulterent les Evêques, & leurs demanderent ce qu'ils devoient faire en cette rencontre pour reparer leur faute. Les Evêques s'estant assemblez, & ayant deliberé sur ce sujet jugerent qu'ils n'avoient combattu que pour la justice, comme Dieu l'avoit declaré par l'évenement, & que tous ceux qui dans cette guerre avoient esté les Ministres de ses ordres soit en la faisant, ou en la conseillant estoient innocens. Que si quelqu'un se sentoit coupable de quelque peché, & qu'il eut esté ou transporté de colere, ou animé de haine ou enflé de vaine gloire, qu'il s'en confessast en secret, & qu'il fist la penitence qui luy seroit imposée. Ils ordonnerent pourtant un jeûne de trois jours pour rendre graces à Dieu de la bonté qu'il avoit euë de faire paroitre la justice de leur cause, pour obtenir le pardon des fautes commises par leurs freres qui estoient morts dans le combat, pour se purifier eux-mesmes des imperfections, & des deffauts où ils estoient tombez

841. ſoit avec pleine liberté, ou autrement, & pour attirer de plus en plus la protection de Dieu, dont juſques alors ils avoient reçu de ſi favorables effets. Ce jeûne fut obſervé tres-exactement.

Loüis prit enſuite la reſolution de paſſer le Rhin, & Charles celle d'aller en Aquitaine pour y donner ordre à pluſieurs affaires, & principalement pour y reduire Pepin à ſon obeïſſance. Bernard Duc de Septimanie ne ſe declara ni pour l'un ni pour l'autre des partis, bien qu'il ne fuſt qu'à trois lieuës du lieu où la bataille avoit eſté donnée. Mais dés qu'il ſut que Charles avoit remporté la victoire il luy envoya Guillaume ſon fils pour ſe mettre ſous ſa protection au cas qu'il vouluſt luy accorder les honneurs dont il avoit autrefois joüi en Bourgogne. Il ſe chargea de luy dire de ſa part qu'il avoit aſſez de credit ſur Pepin pour l'engager à faire avec luy un traité d'alliance.

Charles reçut Guillaume avec beaucoup de civilité, luy accorda toutes ſes demandes, & le pria de faire ſon poſſible pour menager avec Pepin le traité qu'il propoſoit. Comme l'ombre des perils eſtoit diſſipée, & que le jour d'une heureuſe tranquillité commençoit à pa-

roitre, Loüis se retira vers le Rhin, & 841
Charles alla avec Judith sa mere vers le Loire. Cependant le soin des affaires publiques fut tellement negligé, que chacun eut la liberté de se retirer où il trouva à propos. Pepin & Bernard tirerent avantage de ce mauvais ordre, le premier ayant usé de remises pour éloigner l'accord qui avoit esté proposé, & le second estant allé trouver Charles sans neanmoins avoir voulu se mettre sous sa protection, Il y en eut pourtant plusieurs du parti de Pepin qui l'abandonnerent, & qui suivirent celuy de Charles, & ce fut l'unique fruit qu'il tira de son voyage d'Aqnitaine. Cependaut Adelard & les autres que Charles avoit envoyez vers les François pour savoir s'ils vouloient se soumettre à son obeïssance, arriverent à Quiersi, où ils l'avoient prié de leur envoyer des personnes qui leur apportassent de ses nouvelles & y trouverent un petit nombre de gens du païs, qui leur declarerent que si Charles estoit present, ils ne feroient point de difficulté de le reconnoitre, mais qu'ils ne savoient s'il estoit vif ou mort, parce que plusieurs du parti de Lotaire avoient publié, qu'il avoit esté tué dans la bataille, & que Loüis y avoit esté blessé & mis en

841. fuite. Ils ajouterent que la prudence ne leur permettoit pas de faire un traité dans une ſi grande incertitude de l'eſtat des affaires. D'ailleurs Gombaud & quelques autres qui s'eſtoient joints à luy témoignerent avoir deſſein de fondre à main armée ſur les Ambaſſadeurs de Charles, ce qu'ils auroient fait ſans doute s'ils avoient oſé. Cela obligea Adelard & ceux qui eſtoient avec luy d'écrire à Charles, pour le prier de venir tant pour leur donner du ſecours, que pour voir ſi les François ſe voudroient ſoumettre à ſon obeïſſance : & ſe rendirent à Paris pour l'attendre dans cette ville. Charles n'eut pas ſi-tôt reçu leur lettre qu'il partit pour les aller trouver. Quand il fut arrivé au bord de la Seine il trouva Adelard & les autres à Epône. Le peu de temps qui reſtoit juſques au premier jour de Septembre auquel il devoit ſe trouver à Langres avec ſon frere pour y tenir un Parlement luy donnoit de l'inquietude. Il ne laiſſa pas de paſſer par Beauvais, par Compiegne, par Soiſſons, par Reims & par Châlons pour recevoir ceux des François qui voudroient le reconnoitre, & pour aller enſuite à Langres y regler ce qu'il avoit reſolu. Les François mépriſerent le petit nombre de ſa ſuite comme avoient fait les habitans

d'Aquitaine, & differerent de ſe ſoumet- 841.
tre à ſon obeïſſance, ce qui luy donna lieu d'avancer ſon voyage. Comme il eſtoit prêt d'entrer dans la ville de Soiſſons, les Moines de Saint Medard allerent au devant de luy, & le prierent de transferer à l'Egliſe dont la plus grande pertie eſtoit déja bâtie les Corps de Saint Medard, de Saint Sebaſtien, de Saint Gregoire, de Saint Tiburce, de Saint Pierre, de Saint Marcellin, de Saint Marius, de Sainte Marthe, de Saint Audifax, de Saint Abacuc, de Saint Oneſime, de Sainte Mereſine, de Sainte Leocadie, de Saint Marien, de Saint Pelage, de Saint Maur, de Saint Florien & de ſes ſix freres, de Saint Serene, & de Dom Remi Archevêque de Roüen. Charles leur accorda leur priere, s'arreta à Soiſſons, & fit la ceremonie portant ſur ſes épaules les Corps des Saints avec toute ſorte de reſpect. Il donna deplus à cette Egliſe un village nommé Bernarque, & commanda qu'on en expediaſt les lettres. Il ſe rendit enſuite à Reims, où il apprit que Loüis ſon frere ne pouvoit ſe trouver au Parlement indiqué à Langres, parce que Lotaire vouloit entrer dans ſon Royaume à main armée. D'ailleurs l'oncle de Char-

841. les & Gilbert Comte des logemens luy avoient mandé que s'il avoit agreable de s'approcher de leurs quartiers, ils auroient l'honneur de l'aller trouver avec les autres, & ſe donner à luy.

Ainſi il marcha vers Saint Quentin à deſſein de donner du ſecours à ſon frere, & de recevoir ceux dont je viens de parler, au cas qu'ils vouluſſent ſe joindre à luy. Hugues s'y joignit, & à l'heure meſme Charles marcha vers Maſtric, Lotaire en ayant eu avis perdit l'envie qu'il avoit euë auparavant de pourſuivre Loüis; & partit de Vormes pour aller au Parlement qu'il avoit indiqué à Tionville, roullant toujours dans ſon eſprit les moyens de ſurprendre Charles. Celuy-ci ayant reçu à Vaſſi cette nouvelle, envoya Hugues, Adelard, Gilebert, & quelques autres à Lotaire avec ordre de faire avec luy un traité aux meilleures conditions qu'il leur ſeroit poſſible. Il envoya auſſi Rabanon à Loüis pour le prier de luy amener du ſecours. Charles ne ſe contenta pas d'avoir envoyé à Lotaire ceux que je viens de dire : Il luy envoya encore un venerable Evêque nommé Exemenon pour le ſupplier de ſa part de ſe ſouvenir qu'il eſtoit ſon frere, & ſon fileul, de reſpecter la derniere vo-

lonté de leur pere qui avoit marqué les bornes de leurs Eſtats, & d'obſerver les ſermens par leſquels eux & leurs Sujets s'eſtoient obligez à la ſuivre, de ſe tenir à la derniere bataille par l'evenement de laquelle Dieu avoit declaré ſes intentions. Que s'il ne vouloit pas ſe ſouvenir de toutes ces choſes, qu'il ceſſaſt au moins de perſecuter la Sainte Egliſe de Dieu, qu'il euſt compaſſion des pauvres, des veuves, & des orphelins, & qu'il s'abſtinſt d'entrer dans le Royaume que feu leur pere luy avoit donné de ſon propre conſentement, & qu'il n'obligeaſt point le peuple Chrétien à prendre les armes, & à repandre le ſang. 841.

Charles alla aprés cela à Paris pour y attendre Loüis ſon frere, & ſes fideles Sujets auſquels il y avoit donné le rendez-vous. Lotaire qui en avoit eſté averti marcha auſſi vers la meſme ville. Il avoit à ſa ſuite des Saxons, des Auſtraſiens & des Allemans ſur la valeur deſquels il fondoit ſa principale eſperance. Il s'avança à leur tête juſques à Saint Denys, où il trouva environ vint bâteaux : D'ailleurs la Seine eſtoit alors fort baſſe, comme elle à accoutumé de l'eſtre au mois de Septembre. Les gens de Lo-

841. taire se vantoient qu'il leur seroit aisé de passer cette Riviere, & temoignoient en avoir fort grande envie. Cela obligea Charles à mettre des garnisons dans Paris & dans Melun, à faire garder les endroits de la Riviere où il y avoit des Gués & des Bâteaux, & à se camper vis à vis de Saint Denys proche de Saint Fluduald, afin de pouvoir disputer le passage de la Seine à Lotaire son frere, & secourir ceux des siens qu'il attaqueroit, & pour reconnoistre plus aisément ceux qui avoient besoin de secours il mit des corps de garde, & fit allumer des feux, comme on allume pour servir de signal à ceux qui sont en Mer. Mais il arriva par une merveilleuse rencontre, que la Seine qui n'avoit jamais accoutumé d'estre grossie par les pluyes que la saison ne fust plus avancée de deux mois, grossit tout à coup sans pluye de telle sorte qu'elle n'estoit gueable en aucun endroit. Quand Lotaire vit qu'il ne la pouvoit passer, il envoya dire à Charles, qu'il vouloit bien s'accorder avec luy, à condition qu'il renonçast au traité qu'il avoit fait avec Loüis leur frere, comme il offroit de sa part de renoncer à celuy qu'il avoit fait avec Pepin leur neveu. Et que Charles auroit tous les païs qui

s'étendent depuis la Seine vers l'Occident, à la reſerve toutefois de la Pro- 841.
vence, & de la Septimanie.

Lotaire ne faiſoit ces propoſitions qu'à deſſein de tromper ſes deux freres, & dans l'eſperance de ſe rendre ſeul maitre de l'Empire. Charles fit réponſe, qu'il ne deſiroit point rompre le traité qu'il avoit eſté obligé de faire avec Loüis, que d'ailleurs il ne croyoit pas qu'il fuſt juſte qu'il renonçaſt aux Provinces que ſon pere luy avoit données entre la Meuſe & la Seine, vu principalement que quantité de Nobleſſe de ces païs-là l'avoit ſuivi, & qu'il ne la pouvoit abandonner. Que comme l'hiver eſtoit proche, chacun d'eux joüiroit s'il le trouvoit à propos, pendant cette ſaiſon des païs que leur pere luy avoit attribuez, & qu'au commencement du printemps ils s'aſſembleroient ou avec un petit nombre, ou avec toutes leurs forces, & que s'ils ne s'accordoient, ils decideroient leur different par les armes. Lotaire ne temoigna ſelon ſa coutume que du mépris pour ces propoſitions, & partit de Saint Denys pour aller au devant de Pepin. Charles ſongea de ſon côté aux moyens de recevoir Loüis avec le ſecours qu'il luy amenoit.

841. Cependant il reçut nouvelle qu'Hildegarde ſa ſœur avoit fait arréter Aldegaire un de ſes vaſſaux, & qu'elle le tenoit priſonnier à Laon. A l'heure meſme il choiſit les plus vaillans & les plus vites qu'il y eut parmi ſes troupes, & s'avança en diligence vers cette ville d'où il eſtoit éloigné de trente lieuës. Il marcha toute la nuit nonobſtant la rigueur du froid & des glaces, & arriva inopinement à la troiſiéme heure du jour devant la ville. Hildegarde fut extremement ſurpriſe d'apprendre, que Charles ſon frere eſtoit à la tête de ſes troupes, & qu'il eſtoit prêt de l'aſſieger. Les habitans n'ayant aucune eſperance ni de s'echaper, ni de ſe défendre, font la paix, rendent Adelgaire ſur le champ, & promettent de ſe rendre avec la ville le lendemain. Mais les Soldats ennuyez des fatigues qu'ils avoient ſouffertes la nuit precedente, ſe mirent en devoir de forcer la place, & ils l'auroient pillée & miſe à feu & à ſang, ſi Charles touché de reſpect envers les Egliſes, de tendreſſe envers Hildegarde ſa ſœur, & de compaſſion envers le peuple, ne les euſt appaiſez par careſſes & par menaces. Quand il les eut fait retirer il ſe retira luy-meſme à Samonci. Le jour ſuivant Hildegarde

l'alla trouver ſur ſa parole, & luy remit 841.
la ville. Il la reçut tres-civilement, luy parla avec toute ſorte d'honneteté, & de douceur, luy promit de luy rendre tous les devoirs qu'une ſœur peut attendre d'un frere, pourvu que de ſa part elle ne manquaſt point à l'amitié, luy pardonna tout ce traitement qu'elle luy avoit fait, & luy permit d'aller où il luy plairoit. Il donna enſuite dans la ville de Laon les ordres qu'il jugea neceſſaires, puis en partit pour aller joindre ceux des ſiens qu'il avoit laiſſez proche de Paris. Lotaire s'eſtoit cependant joint à Pepin dans Sens, & ne ſavoit à quoi ſe reſoudre. Charles fit paſſer la Seine à une partie de ſon armée, & l'envoya dans la Forêt de Perche. Lotaire apprehendant d'eſtre incommodé par ces troupes-là, ſe reſolut de les pourſuivre. Il eſperoit de les défaire aiſement, & ſe promettroit que leur défaite imprimeroit de la terreur aux autres, & les aſſujettiroit à ſon obeïſſance. Sur tout il ſe flatoit que Nomenoge Duc de Bretagne ſe ſoumettroit à luy. Mais toutes ſes eſperances furent vaines. Car l'armée de Charles paſſa la Forêt ſans perte, & Lotaire ne put attirer à ſon parti aucun des vaſſaux de Charles, le Duc de Bretagne refuſa ouverte-

ment d'accomplir les promeſſes qu'il avoit faites à Lotaire. Dans cet eſtat de ſes affaires il apprit que Charles, & Loüis avoient chacun une puiſſante armée dont ils pretendoient s'entre-ſecourir. Ainſi ſe trouvant environné de perils de toutes parts il fit inutilement un grand voyage, & partant des environs de Tours, il remena ſes troupes fort fatiguées vers la France. Alors Pepin ſe repentant de s'eſtre joint à luy, s'en retourna en Aquitaine Cependant Charles ayant appris qu'Ogier Evêque de Mayence & quelques-autres diſputoient à Loüis ſon frere le paſſage, ſe hâta de ſe rendre à Toul, & eſtant entré en Alſace à Saverne, obligea Ogier & ceux de ſon parti à ſe diſſiper.

842. Loüis & Charles s'aſſemblerent le quatorziéme de Fevrier à Straſbourg & y jurerent ſavoir Loüis en Langue Romaine & Charles en Langue Teutonique les articles qui ſont tranſcrits ci-deſſous. Avant que de faire ce ſerment ils haranguerent chacun le peuple dans leur langue. Loüis comme eſtant l'aîné parla le premier de cette ſorte. *Vous ſavez combien de fois, & avec combien de violence depuis la mort de l'Empereur nôtre pere, Lotaire nous a pourſuivis à main armée*

Charles mon frere qui eſt ici preſent & moi, & ce qu'il a fait pour nous perdre. Après avoir reconnu que la proximité du ſang, que le reſpect de la Religion, & les offices de nos Ambaſſadeurs eſtoient des moyens trop foibles pour le porter à conclure avec nous un traité de paix à des conditions raiſonnables, nous avons eſté contraints de remettre l'affaire au jugement de Dieu, qui a eu la bonté de nous accorder la victoire. Les vaincus ſe ſont retirez après le combat comme ils ont pu. Au lieu de les pourſuivre, & de les tailler en pieces, nous leur avons declaré, que tout le fruit que nous pretendions tirer de nôtre avantage, eſtoit, que chaque parti joüiſt paiſiblement de ce qui luy appartenoit par juſtice. Cependant Lotaire bien loin de déferer au jugement que Dieu a rendu, continuë toute ſorte d'actes d'hoſtilité contre Charles mon frere & contre moi, & deſole nos Sujets par le fer & par le feu. C'eſt ce qui nous a obligez à nous aſſembler en ce lieu, & de peur que vous ne doutiez de l'affection ſincere, & de la concorde fraternelle dont nous ſommes unis, nous avons jugé apropos de la jurer en vôtre preſence. Au reſte nous ne faiſons cette ceremonie par aucun mauvais motif, & nous n'avons en cela autre deſſein, que

842.

842. *d'aſſurer nôtre commun avantage, au cas que Dieu ait agreable de nous donner la paix par vôtre moyen. Que ſi je manquois au ſerment que je fais mon frere, (ce que je prie Dieu de ne pas permettre) je vous abſous du ſerment de fidelité que vous m'avez fait.*

Charles ayant prononcé un pareil diſcours en langage Romain, Loüis comme l'aîné fit le premier le ſerment qui ſuit.

Pour l'amour de Dieu & du Peuple Chrétien, & pour nôtre commune conſervation à l'avenir, autant que Dieu m'en donnera la connoiſſance & le pouvoir, je conſerverai Charles mon frere qui eſt ici preſent, & l'aſſiſterai en toutes choſes, comme chacun doit conſerver & aſſiſter ſon frere, ſelon la juſtice, & non comme un autre le feroit, & n'aurai avec Lotaire aucune intelligence qui puiſſe nuire à Charles mon frere.

Charles prononça le meſme ſerment en Langue Teutonique. Aprés quoi les deux armées en prononcerent un autre chacune en leur Langue. Voici comment il eſtoit conçu.

Si Loüis garde le ſerment que Charles ſon frere luy a fait, & que Charles mon Seigneur ne le tienne pas de ſa part, &

que je ne le puisse detourner d'y manquer, ni moi, ni les autres qui n'aurions pu l'en detourner ne luy donnerons aucun secours contre Loüis. L'armée de Loüis dit de mesme en sa langue, *si Charles garde le serment* & le reste. 842.

Aprés que ces serments eurent esté faits de la sorte de part & d'autre, & que le Parlement eut esté congedié, Loüis s'en retourna le long du Rhin par Spire, & Charles cotoyant les Montagnes & les Forêts de Vosge alla par Vuisumbourg gagner Vormes. L'Eté de l'année où se donna le combat dont je viens de parler fut extremement froid, & la recolte tardive. L'Autonne & l'hiver n'eurent rien que de conforme à la regle ordinaire des saisons. Le jour mesme auquel Loüis, Charles & les principaux de leurs Sujets firent le serment que je viens de rapporter, il tomba une grande quantité de nege, qui fut suivie d'une gelée fort rude. Au mois de Decembre, de Janvier & de Fevrier il parut une Comete, qui monta par le signe des Poissons, & qui sur la fin du Parlement disparut estant entre le Cygne appellé par quelques-uns la Lyre, par d'autres Andromede, & celuy de la petite Ourse. Aprés avoir fait cette petite digression sur ce Pheno-

842. mene, & ſur le dereglement des Saiſons, je reprendrai la ſuite de mon ſujet. Lorſque Loüis & Charles furent arrivez à Vormes ils choiſirent des Ambaſſadeurs pour les envoyer, ſavoir les uns à Lotaire, les autres en Aquitaine, & les autres en Saxe, & s'arrêterent entre Vormes & Mayence pour y attendre leur retour, & celuy de Carloman.

Je croi devoir remarquer quelque choſe en cet endroit des qualitez perſonnelles de ces deux Rois, & de la parfaite intelligence dont ils eſtoient unis enſemble; Et cette remarque, ſi je ne me trompe, ne ſera pas deſagreable. Ils n'eſtoient tous deux que d'une taille mediocre, mais de bonne mine: Tous deux fort adroits à toute ſorte d'exercices, hardis, liberaux, prudens, s'expliquoient facilement, & ſur tout vivoient dans une amitié, & dans une concorde tout à fait ſinguliere. Ils mangeoient preſque toujours enſemble, & aucun d'eux ne pouvoit rien avoir de precieux, ni de rare, qu'il ne l'offiſt à l'autre avec toute ſorte de civilité. Ils mangeoient & demeuroient dans la meſme maiſon, traitoient en commun toutes leurs affaires ſoit particulieres ou publiques. Ils ne ſe demandoient jamais rien l'un à l'autre que

ce qu'ils croyoient estre avantageux & 842.
honnête à celuy à qui ils le demandoient. Ils faisoient quelquefois des jeux pour s'exercer, & pour exercer leur Noblesse. Voici l'ordre qu'ils y gardoient. On choisissoit le lieu le plus propre pour une grande assemblée. Toute la multitude estant divisée en deux bandes, se tenoit debout de chaque côté. Alors on choisissoit des Saxons, des Gascons, des Austrasiens & des Bretons qui partoient de chaque côté en nombre égal, & qui se poursuivoient reciproquement. Ceux qui estoient poursuivis se couvroient de leurs boucliers & feignoient vouloir se retirer. Mais aprés avoir fait leur retraite ils donnoient la chasse aux autres à leur tour, jusques à ce que les deux Rois suivis de leur Noblesse poussassent leurs chevaux en jettant un grand cri, & en remuant leur lance, & poursuivissent tantôt les uns, & tantôt les autres. Il ne se peut rien figurer de si beau à voir que cette Noblesse qui se conduisoit avec une si merveilleuse moderation, que parmi une si grande multitude de personnes de differentes nations, il n'y en avoit aucune qui osast faire la moindre injure à un autre, bien que de semblables desordres n'arrivent que trop souvent en

842. des aſſemblées moins nombreuſes, & où tout le monde ſe connoit.

Les affaires eſtoient en cet eſtat lorſque Carloman arriva à Mayence à la tête d'une puiſſante armée compoſée de Bavarois & d'Allemans qu'il amenoit à ſon pere. Bardon qui avoit eſté envoyé en Saxe, revint trouver les deux Rois & rapporta que les Saxons avoient mepriſé les ordres de Lotaire, & eſtoient reſolus d'executer tout ce qu'il plairoit à Loüis & à Charles. Lotaire fut ſi imprudent que de refuſer l'audiance aux Ambaſſadeurs qui luy avoient eſté envoyez, dont Loüis, Charles & leurs troupes conçurent une grande indignation, & reſolurent de l'aller trouver. Ils partirent en effet le dix-ſeptiéme jour de Mars. Charles eut un mauvais chemin par la Forêt de Voſge, Loüis alla tantôt par terre, & tantôt ſur le Rhin par Bingen, Carloman par Einrich, & ſur la ſixiéme heure du lendemain ils arriverent à Coblens, & allerent incontinent à l'Egliſe de S. Caſtor, pour y faire leur priere. Aprés qu'ils eurent oüi la Meſſe, les deux Rois entrerent dans des bâteaux avec leurs armes, & traverſerent la Moſelle, dont Ogier Evêque de Mayence, le Comte Halton, Heriolde, & les autres que Lotaire avoit laiſſez

laiſſez pour garder les paſſages, n'eurent pas ſi-tôt avis, qu'ils furent ſaiſis de peur, & prirent la fuite.

Lotaire ayant appris luy-meſme à Sintzich, que ſes freres avoient paſſé la Moſelle, abandonna ſon Palais & ſon Royaume, & ſe retira vers les bors du Rône avec peu de gens qui le voulurent ſuivre, les autres ayant pris tel parti qu'il leur avoit plu. J'acheverai en cet endroit le troiſiéme Livre en achevant le recit du ſecond combat donné par Lotaire.

842.

LIVRE IV.

PREFACE.

J'Avouë que non ſeulement j'aurois ſouhaité m'exemter de la peine d'écrire cette Hiſtoire, mais auſſi qu'ennuyé des Sujets d'inquietudes & de plaintes qui ſurviennent de toutes parts, je me propoſe ſouvent de renoncer à toute ſorte d'affaires. Neanmoins puiſque je me trouve comme embarqué ſur une Mer, & comme battu de la tempête, ſi parmi tant d'agitations je puis joüir de quelque loiſir, il me ſemble que j'en ferai un bon uſage en l'employant ſuivant les ordres que j'ai reçus à raconter les memorables actions de nos Princes, & des principaux Officiers de leurs armées. Ce ſera donc le ſujet de ce quatriéme Livre, où ſi je ne rens point d'autre ſervice à ceux qui viendront aprés nous; je diſſiperai au moins les nuages qui leur

steroient la connoissance de la verité. 84..

Loüis & Charles ayant appris certainement que Lotaire avoit abandonné son Royaume, se rendirent au Palais d'Aix, qui estoit le principal Palais de France, & le jour suivant tinrent conseil pour resoudre ce qu'ils devoient faire des Estats & des Peuples, ausquels leur frere sembloit avoir renoncé. Ils crurent d'abord devoir prendre sur ce sujet l'avis des Evêques & des Prêtres qui se trouvoient alors en grand nombre auprés d'eux ; afin que le commencement d'une affaire aussi importante que celle-là, fust autorisé par le suffrage des Prélats, & honoré de la protection de Dieu mesme. Ces sacrez Ministres firent une revuë exacte de la conduite que Lotaire avoit tenuë. Ils considererent qu'il avoit deposé le feu Empereur son pere, que pour soutenir de folles passions & d'injustes interêts il avoit souvent engagé ses Sujets dans des parjures, qu'il avoit luy-mesme violé les sermens les plus solennels, que depuis la mort de l'Empereur son pere il avoit fait tous ses efforts pour priver ses freres de leurs Estats, & pour les ruiner, enfin que par le dereglement de son ambition il avoit causé une infinité d'homicides, d'adulteres & d'incendies. De-

842. plus en examinant ſa maniere de gouverner ils n'y trouverent aucune trace d'une bonne intention, & jugerent qu'il n'avoit point les qualitez neceſſaires pour s'aquitter dignement d'une fonction ſi importante. Pour ces raiſons ils declarerent que c'eſtoit par l'effet d'un juſte jugement de Dieu qu'il avoit pris la fuite dans la premiere bataille, & que depuis il avoit abandonné ſon propre Royaume. Ainſi ils demeurerent tous d'accord que Dieu l'en avoit privé pour le punir de ſes crimes, & en avoit gratifié ſes freres, comme des Princes plus dignes que luy de le poſſeder. Avant neanmoins que de leur permettre d'en prendre poſſeſſion, ils les interrogerent publiquement, & leur demanderent s'ils le vouloient gouverner ſelon le mauvais exemple que leur frere leur avoit laiſſé, où ſelon les ordres de Dieu. Quand ils eurent répondu qu'ils avoient deſſein de gouverner leurs Sujets, & de ſe gouverner eux-meſmes ſelon la volonté de Dieu, ſelon les lumieres & les forces qu'il luy plairoit de leur donner pour cet effet, les Prélats les avertirent, les exhorterent, & leur ordonnerent comme de la part de Dieu de ſe charger du gouvernement, & de s'en aquitter ſelon ſes

intentions & ſes ordres. 842.

Aprés cela les deux freres choiſirent douze de leurs Sujets pour faire entr'eux le partage, & je fus un de ce nombre. On ne conſidera pas ſeulement dans ce partage l'égalité des portions, ni la fertilité des terres. On conſidera principalement la proximité des païs, la commodité & la bien-ſeance.

Quand ce partage eut eſté achevé chacun des deux Princes reçut le ſerment de ſes Sujets. Charles paſſa la Meuſe, pour aller mettre ordre aux affaires de ſon Royaume, & Loüis alla à Cologne en faveur des Saxons. Les avantures de ces Peuples ſont trop extraordinaires & trop merveilleuſes pour eſtre paſſées ſous ſilence. Il n'y a perſonne dans l'Europe qui ne ſache que l'Empereur Charles à qui le ſurnom de Grand fut donné du conſentement de toutes les Nations, les retira avec des ſoins, & avec des peines incroyables du vain culte des Idoles, & les convertit à la Religion Chrétienne. Leur inclination pour l'exercice des armes, l'ardeur de leur courage ont paru en pluſieurs occaſions. La Nation eſt diviſée en trois ordres qu'on appelle en leur langue Edilinges, Frilinges & La-

ziens, & en Latin Nobles, Libres &
842. Eſclaves. Les Nobles ſe diviſerent à l'occaſion du different de Lotaire & de Loüis. Comme les affaires eſtoient en cet eſtat, & que Lotaire voyoit qu'aprés ſa défaite ſes Sujets l'abandonnoient, il crut dans une ſi extreme neceſſité devoir employer toute ſorte de moyens pour ſe maintenir. Pour cet effet il donna le Domaine à des particuliers ; affranchit des Eſclaves, & promit à d'autres de les affranchir aprés qu'il auroit remporté la victoire. Par le meſme motif il envoya en Saxe offrir aux Frilinges & aux Laziens dont le nombre eſtoit innombrable, de leur permettre de vivre ſelon la meſme Loi que leurs predeceſſeurs gardoient avant qu'ils euſſent quitté le culte des Idoles, pourvu qu'ils vouluſſent embraſſer ſes interêts. Ces Peuples qui ne ſouhaitoient rien avec tant de paſſion que leur liberté prirent le nouveau nom de Stelinges, chaſſerent leurs Maitres du Royaume, & commencerent à vivre ſelon leur caprice. D'ailleurs Lotaire avoit appellé les Normans à ſon ſecours, les avoit rendus maitres d'une partie des Chrétiens, & leur avoit permis de piller les autres. Loüis apprehendoit que ces Normans & les Eſclavons

ne se joignissent aux Saxons, qui avoient pris, comme je l'ai dit, le nom de Stelinges, qu'ils ne se rendissent maitres du païs, & n'y ruinassent la Religion. Ce fut principalement pour empecher ce changement, & pour éviter les autres scandales qu'il alla à Cologne, comme je viens de le dire. Aprés avoir fait à cet égard tout ce qui dependoit de luy, il se rendit à Verdun par Tionville, où Charles se rendit à mesme temps par Reims, & ils y confererent ensemble touchant leurs affaires communes.

Les Normans pillerent au mesme temps Cotuvig, & y ayant passé la Mer, pillerent de la mesme sorte Hamnuig & Nodhunnuvig.

Lotaire s'estoit cependant retiré vers le bord du Rône, où se fiant à la commodité des bâteaux qui estoient sur ce Fleuve, il attira de toutes parts à son secours le plus grand nombre de gens qu'il luy fut possible. Il envoya neanmoins dire à ses freres, que s'il savoit un chemin par où on les pust aller trouver en sureté, il leur envoyeroit des Principaux de sa Cour pour conferer avec eux touchant la paix. Ils firent réponse qu'il pouvoit envoyer ceux qu'il luy plairoit, & qu'il estoit aisé à tout le 843.

843. monde de savoir les chemins. Cependant ils partirent ensemble, & passant par Troyes, se rendirent à Châlons : A peine estoient-ils à Meaux que Joseph Evrard, Egbert, & quelques autres Ambassadeurs de Lotaire y arriverent. Ils declarerent que leur Maitre reconnoissoit franchement qu'il avoit commis plusieurs crimes contre Dieu & contr'eux, & qu'il ne vouloit plus avoir de different avec eux à l'avenir, ni souffrir qu'il y eust des divisions parmi le peuple pour son interêt. Que s'ils luy vouloient accorder quelque chose au delà du tiers du Royaume pour l'aider à soutenir la dignité Imperiale dont leur pere l'avoit revétu, il leur en seroit obligé : sinon qu'ils luy donnassent seulement le tiers de tout le Royaume sans y comprendre la Lombardie, la Baviere & l'Aquitaine. Que chacun d'eux gouverneroit avec l'aide de Dieu le mieux qu'il luy seroit possible, la portion qui luy écheroit, qu'ils s'aimeroient & s'assisteroient mutuellement, rendroient la paix à leurs Sujets, & les conduiroient par de bonnes Loix.

Ces propositions ayant paru raisonnables à Loüis & à Charles, ils s'assemblerent avec les principaux de leurs Estats

pour en deliberer. Ils declarerent que dés le commencement de leurs diviſions ils avoient ſouhaité de les terminer par un accord, & qu'ils l'avoient pluſieurs fois propoſé à Lotaire : mais que leurs pechez avoient empeché de le conclure. Que cependant ils rendoient à Dieu de tres-humbles graces de ce qu'il avoit ſi fort changé le cœur de leur frere qu'au lieu qu'il refuſoit autrefois la paix, il vouloit bien alors la demander. Ils remirent neanmoins l'affaire ſelon leur coutume au jugement des Evêques & des Eccleſiaſtiques, & n'oſant rien decider d'eux-meſmes promirent d'accomplir ce que Dieu auroit agreable de leur ordonner par la bouche de ſes Miniſtres. Les Eccleſiaſtiques ayant tous eſté d'avis que les deux Rois ne pouvoient prendre de meilleur parti que de faire la paix, ces deux Princes y conſentirent, manderent les Ambaſſadeurs de Lotaire, & leur accorderent leurs demandes. Ils travaillerent aprés cela au partage du Royaume, & aprés y avoir employé quatre jours & plus, ils convinrent d'offrir à Lotaire pour ſon tiers tout le païs qui eſt entre le Rhin & la Meuſe, & juſques à la ſource de cette Riviere, tout ce qui s'étend depuis l'endroit où la Saone prend 843.

843. ſa ſource juſques a celuy où elle ſe decharge dans le Rône, & delà le long du Rône juſques à la Mer Tyrrene, en y comprenant les Evêchez, les Abbayes, les Comtez, les Maiſons Royales, à l'exception toutefois * * Ils ajouterent que s'il refuſoit leurs offres ils ſoutiendroiẽt leurs droits par les armes. Ces offres excedoient au jugement de quelques-uns ce que Lotaire pouvoit pretendre legitimement. Quand Conrad, Abbon, Adelard & les autres Deputez des deux Rois les luy firent, ils le trouverent un peu moins en colere qu'il n'avoit accoutumé. Et neanmoins leur témoigna qu'il ne pouvoit ſe contenter de ce partage qu'il diſoit eſtre égal, & ſe plaignoit entre autres choſes qu'il n'y trouveroit pas de quoi reconnoitre la fidelité de ceux qui l'avoient ſuivi, & de quoi reparer les pertes qu'ils avoient ſouffertes à ſon occaſion. Mais je ne ſai par quel artifice les Ambaſſadeurs ſe laiſſerent ſurprendre, pour luy augmenter ſa portion des terres qui s'étendent juſques à la Forêt Charbonniere, & pour luy promettre que s'il avoit agreable de l'accepter juſques au temps du Parlement, alors les Rois ſes deux freres partageroient le Royaume en trois parts, ſans neanmoins y

comprendre la Lombardie, la Baviere, ni l'Aquitaine, qu'il choisiroit la part qu'il auroit agreable, & qu'il en joüiroit paisiblement toute sa vie, à la charge qu'il laisseroit joüir paisiblement ses deux freres des deux parts qui leur écherroient. Ils s'obligerent par serment à luy faire accorder ces conditions, & il leur promit de la mesme sorte de s'en contenter pourvu que ses deux freres les ratifiassent. 843.

Sur le milieu du mois de Juin Lotaire, Loüis & Charles s'assemblerent avec un nombre égal de leurs gens proche Mascon dans une Isle nommée Ansille, où ils convinrent d'entretenir la paix entr'eux, & dans le premier Parlement qui devoit estre tenu par leurs Sujets, de diviser le Royaume en trois parties égales, sans neanmoins y comprendre la Lombardie, la Baviere ni l'Aquitaine, & de donner à Lotaire le choix, à la charge qu'il joüiroit toute sa vie de sa part, & que ses deux freres joüiroient de la mesme sorte des deux autres qui leur seroient demeurées. Aprés que ce partage eut esté achevé de la sorte, ils se separerent avec des civilitez & des temoignages reciproques d'amitié, & retournerent chacun dans leur camp remettant à deliberer le lendemain sur les autres points

843. qui reſtoient à terminer. A peine neanmoins purent-ils entretenir la paix juſques au Parlement qu'ils avoient indiqué au premier jour d'Octobre, & joüir chacun en repos de la part qui leur eſtoit échuë. Loüis s'en alla en Saxe, & Charles en Aquitaine pour y donner les ordres qu'ils jugeroient neceſſaires. Lotaire ſe tenant aſſuré de poſſeder telle part qu'il luy plairoit de choiſir, alla prendre le divertiſſement de la chaſſe dans la Forêt d'Ardennes, & aprés cela priva de leurs charges & de leurs dignitez tous les Grans de ſon Royaume qui avoient eſté obligez par neceſſité de quitter ſon parti lorſqu'il s'eſtoit retiré. Loüis de ſon côté châtia les auteurs du ſoulevement de Saxe qui, comme nous l'avons dit, avoient pris le nom de Stellinges, & les fit executer à mort ſelon la Loi. Charles eſtant en Aquitaine donna la chaſſe à Pepin, & l'obligea à ſe cacher. Mais parce qu'il ne put decouvrir le lieu de ſa retraite, il ne fit rien de conſiderable dans ce païs, ſi ce n'eſt qu'il en confia la garde à Varin Duc, & à quelques autres Chefs dont la fidelité luy eſtoit connuë.

Deplus Egfroi Comte de Toulouſe ami & allié de Pepin, prit dans une

embuſcade quelques uns des gens de guerre qui avoient eſté envoyez contre luy, & tailla en pieces quelques autres. Charles partit à deſſein d'aſſiſter au Parlement qu'il avoit indiqué avec Loüis ſon frere à Vormes. Il arriva à Mets le dernier jour de Septembre, & trouva Lotaire à Tionville où il s'eſtoit rendu avánt le Parlement, & où il demeuroit contre ſon intention. C'eſt pourquoi ceux que Loüis & Charles avoient envoyez à Mets pour y travailler au partage du Royaume, ne crurent pas y pouvoir demeurer en ſureté, pendant que leurs Seigneurs ſeroient à Vormes, & que Lotaire ſeroit à Tionville. Vormes eſt à ſoixante & dix lieuës de Mets, au lieu que Tionville n'en eſt qu'à huit. Ce qui augmentoit leur défiance, c'eſt, qu'ils ſavoient que Lotaire avoit toujours eſté fort diſpoſé à tromper les deux autres Rois, & à leur manquer de parole. Charles croyant donc eſtre obligé de pourvoir à la ſureté de ſes Deputez, manda à Lotaire que puiſqu'il s'eſtoit rendu à Tionville, & qu'il y demeuroit au préjudice des conditions qui avoient eſté accordées, qu'il luy envoyaſt des ôtages qui luy répondiſſent en quelque ſorte de ſes Deputez & de ceux de Loüis. 843.

843. Que s'il ne trouvoit pas à propos d'en donner, ils luy en donneroient tels qu'il luy plairoit, pourvu qu'il envoyaſt des Deputez à Vormes. Il luy propoſa encore un autre parti, ſavoir qu'ils s'éloignaſſent tous également de Mets ; Où s'il n'avoit pas encore cette condition agreable, que tous leurs Deputez s'aſſemblaſſent en un endroit qui fuſt au milieu d'eux. La raiſon qu'il avoit de demander ces aſſurances, eſtoit qu'il ne pouvoit negliger la conſervation d'un ſi grand nombre de Nobleſſe, qu'il y avoit quatre-vints Gentilshommes élus de tous leurs Eſtats, & dont la perte luy auroit cauſé un prejudice fort conſiderable, & n'en auroit pas cauſé un moindre à Loüis ſon frere. Aprés pluſieurs conteſtations, on demeura enfin d'accord, que pour la commodité des deux partis il n'y auroit point d'ôtages, & que les Deputez qui eſtoient en tout cent dix, s'aſſembleroient à Coblens, & y travailleroient à faire le partage du Royaume en trois parts les plus égales qu'il leur ſeroit poſſible.

Ils s'aſſemblerent le dix-neuviéme jour d'Octobre, & de peur qu'il ne ſurvinſt entre leurs gens quelque ſujet de querele, les Deputez de Loüis & de Char-

les se camperent sur le bord du Rhin du 843.
côté d'Orient, & ceux de Lotaire sur l'autre bord, & les uns & les autres se rendoient toujours dans l'Eglise de Saint Castor à Coblens pour traiter ensemble. Les Deputez de Loüis & de Charles ayant proposé plusieurs difficultez touchant le partage, on demanda si quelqu'un avoit une exacte connoissance de la Topographie de tout le Royaume. Personne ne s'estant trouvé qui en eust connoissance on demanda aux Deputez de Loüis & de Charles pourquoi dans le temps qu'ils avoient eu ils n'avoient pas fait le tour du Royaume, pour en lever le plan. Sur ce qu'ils repondirent que Lotaire ne le vouloit pas, on repartit qu'il estoit impossible de partager un païs sans le connoitre. Enfin on demanda comment ces Deputez avoient pu jurer qu'ils feroient le partage avec une parfaite équité, puisqu'il est impossible de s'aquiter de ce serment sans avoir une connoissance exacte du Royaume. Sur ce point de consience on consulta les Evêques des deux partis qui s'assemblerent à l'heure mesme dans l'Eglise de Saint Castor. Ceux du côté de Lotaire dirent que s'il arrivoit que quelques-uns manquassent à leur serment, ils

843. pourroient reparer leur faute, & qu'il estoit plus à propos d'en chercher les moyens, que de laisser l'Eglise de Dieu exposée à tant de brigandages, à tant d'incendies, à tant d'adulteres, & à tant de meurtres. Ceux qui estoient du côté de Loüis & de Charles, dirent au contraire, qu'il ne falloit mettre les Deputez ni dans la necessité de manquer à leur serment, ni dans celle de reparer leur faute, qu'il ne les faloit point exposer au peril de commettre un parjure, qu'il valoit mieux convenir d'une suspension d'armes, envoyer ensuite dans les Provinces faire un plan exact, qu'alors ils feroient le serment en sureté de consience, & le partage selon la justice. Ils assurerent que pourvu qu'on fust degagé de passion il seroit aisé d'éviter les desordres & les crimes qui avoient esté marquez, & que pour eux ils ne vouloient ni blesser leur consience par un faux serment, ni consentir que personne blessast la sienne. Ces Prélats aprés de longues contestations se separerent sans rien resoudre. Les Deputez des deux partis s'estant ensuite assemblez, ceux de Lotaire declarerent qu'ils estoient prêts de faire le serment, & de travailler au partage, & ceux de Loüis & de Charles

dirent qu'ils feroient volontiers la meſ- 843.
me choſe ſi elle eſtoit en leur pouvoir. Enfin comme ni les uns ni les autres n'oſoient demeurer d'accord de rien ſans le conſentement de leurs maitres, ils convinrent d'une ſuſpenſion d'armes, juſques à ce qu'on puſt ſavoir leur volonté. Comme ils jugerent qu'on la pourroit ſavoir le ſixiéme de Novembre, ce jour là fut le terme qu'ils mirent à la ſuſpenſion. Ce jour là toute la Gaule fut ébranlée par un tremblement de terre. Le meſme jour le corps d'Angilbert fut transferé du Monaſtere de Saint Riquier, & vint-huit ans aprés ſa mort fut trouvé entier, bien qu'il n'euſt point eſté embaumé. Sa naiſſance eſtoit illuſtre. Madelgard, Richard & luy rapportoient leur Origine à la meſme race, & eſtoient en grande conſideration auprés de l'Empereur Charlemagne. Angilbert eut de Berte fille de cet Empereur, Harnide mon frere & moi. Il fit bâtir une magnifique Egliſe en l'honneur de Dieu ſous l'invocation du nom de Saint Riquier, & gouverna ſon troupeau avec une rare ſageſſe, il eut une vie fort heureuſe, & une mort fort tranquille. Aprés avoir fait cette petite digreſſion en faveur de la famille d'où je ſuis ſorti je reprendrai la ſuite de mon Hiſtoire.

843. Quand les Deputez furent de retour auprés des Rois, ils leur firent un fidele recit de ce qui eſtoit arrivé. Comme l'hiver approchoit, qu'il y avoit diſette de vivres, & que les grans Seigneurs faiſoient difficulté de continuer la guerre, dont ils n'avoient que trop connu les hazars, on demeura d'accord de faire une paix pour vint jours juſques aprés la Fête de Saint Jean. Les principaux des deux partis ſe rendirent à Tionville pour la conclure, & y promirent avec ſerment, qu'elle ſeroit entretenuë par les Rois, & qu'elle ne ſeroit violée ſous aucun pretexte pendant que les Deputez travailleroient à faire le partage avec la plus grande égalité qu'il leur ſeroit poſſible, & que Lotaire auroit le choix d'une des parts comme il luy avoit eſté promis avec ſerment. Chacun ſe retira aprés cela où il luy plut. Lotaire ſe rendit à Aix à deſſein d'y paſſer l'hiver; & Loüis s'en alla en Baviere. A l'égard de Charles il prit le chemin de Quierſi, où il devoit conclure ſon mariage.

Les Mores, que Sigenulphe frere de Sigehard avoit appellez à ſon ſecours tournerent leurs armes contre luy, & envahirent pluſieurs Villes du Benevent, & les Stelinges de Saxe ſe revolterent

encore une fois contre leurs Maitres. Mais en eſtant venus aux mains, ils furent entierement défaits, & ainſi la temerité de leur entrepriſe fut reprimée par une puiſſance legitime. 843.

Charles épouſa donc, comme j'avois commencé à le dire Hermentrude fille de Vodon, & d'Ingeltrude & niece d'Adelard. Son pere avoit eu autrefois une affection ſi extraordinaire pour cet Adelard, qu'il luy permettoit de diſpoſer de toutes choſes dans l'étenduë de l'Empire. Mais ce favori avoit moins de ſoin de l'interêt de l'Eſtat, que de complaiſance pour les volontez des particuliers, de ſorte qu'il conſeilloit ſouvent au Prince d'affranchir les Eſclaves, de donner une partie de ſon domaine, ce qui diminua ſans doute alors les forces de l'Eſtat, & accrut le credit d'Adelard, ſi bien qu'il diſpoſoit du peuple comme il luy plaiſoit. Ce qui porta Charles à faire ce mariage fut l'eſperance qu'il eut d'attirer à ſon parti un grand nombre de perſonnes par les intrigues de ſon beaupere. La ceremonie des noces ayant eſté achevée le quinziéme jour de Decembre il alla celebrer la Fête de Noël à Saint Quentin, de là paſſant à Valenciennes, il choiſit des plus fideles de ſes gens,

843. pour leur confier la garde du païs d'entre Seine & Meuſe.

Il partit aprés cela en plein hiver de l'an huit cens quarante-troiſiéme pour aller en Aquitaine. Cet hiver là fut extrement long & rude, contraire à la ſanté, peu propre au travail, aux troupeaux & aux abeilles.

Chacun peu faire en cet endroit une reflexion ſur ſa propre conduite, & reconnoitre l'aveuglement qui luy fait negliger l'interêt public pour rechercher ce qui contente ſes paſſions, & exciter de telle ſorte la colere du ſouverain Auteur de tout l'univers, que les creatures les plus inſenſibles s'arment pour en tirer le châtiment, comme il m'eſt aiſé de le faire voir par des exemples publics, & connus de tout le monde.

Sous le Regne de Charlemagne de glorieuſe memoire qui mourut il y a prés de trente ans, le peuple vivoit dans une profonde paix, parce qu'il obſervoit religieuſement les Commandemens de Dieu. Tout eſt rempli maintenant de diviſions, de querelles & de deſordres, parce que chacun s'écarte du droit chemin, & n'a piont d'autre loi que ſon caprice. On joüiſſoit en ce temps-là de l'abondance & de la joye, au lieu qu'en

celuy-ci on languit dans la diſette &
dans la douleur. Les Elemens ſembloient 843.
alors ſeconder tous les deſſeins des Princes, & aujourd'huy ils ſemblent les traverſer ſelon cette parole de l'Ecriture qui menace que l'Univers prendra les armes contre la folie des hommes. Il arriva une Eclipſe de Lune le vintiéme jour du mois de Mars de la meſme année. Il tomba la meſme nuit une quantité extraordinaire de nege qui par un juſte jugement de Dieu, affligea ſenſiblement tout le monde. C'eſtoit ſans doute un châtiment par lequel ſa juſtice puniſſoit les brigandages & les autres crimes, auſſi bien que par l'intemperie de l'air, & par l'extreme rigueur du froid qui ôtoit l'eſperance de la recolte.

FIN.

ANNALES DE SAINT BERTIN.

843. Lotaire

L'Empereur Lotaire & Loüis Roi de Germanie entretenoient la paix, & ne passoient point leurs Frontieres, & Charles leur frere au contraire couroit l'Aquitaine à main armée. Mais tandis qu'il portoit ainsi la guerre dans cette Province, Nomenoge Duc de Bretagne & Lambert qui luy avoient manqué de fidelité tuerent Rainaud Duc de Nantes, & prirent un grand nombre de prisonniers. Ainsi la France se vit tout d'un coup accablée d'un nombre innombrable de maux qui luy survinrent

de toutes parts, & elle fut reduite par les courſes des gens de guerre à une ſi étrange deſolation qu'en pluſieurs Provinces les Païſans eſtoient contraints de méler de la terre avec leur farine. C'eſtoit ſans doute un ſpectacle digne de larmes, ou plutôt d'horreur & d'execration de voir les hommes manquer du plus ſimple & du plus neceſſaire de tous les alimens, pendant que les chevaux des Soldats qui couroient & pilloient le païs avoient des vivres en abondance. 843. Lotaire

D'un autre côté les Normans eſtant abordez à Nantes, la pillerent, tuerent l'Evêque, & quantité d'Eccleſiaſtiques & de Laïques, & allerent courir & ravager l'Aquitaine. Eſtant enſuite abordez à une Iſle, ils y porterent tous les meubles qu'ils avoient en terre ferme, & y établirent leur demeure dans la reſolution d'y paſſer l'hiver.

Le Roi Charles s'eſtant rendu à Verdun, comme il en eſtoit convenu avec ſes freres partagea avec eux le Royaume. Loüis eut la Germanie au delà du Rhin, & au deça les Villes de Spire, de Vormes & de Mayence avec quelques Bourgs. Lotaire eut tout ce qui eſt compris entre le Rhin & l'Eſcaut, le Cambreſis, le Hainaut, le Comté de Los, les

843. Comtez du long de la Meuſe, les Païs qui s'étendent juſques à l'endroit où la Lotaire Saone ſe decharge dans le Rône, & tout ce qui eſt ſur les bors du dernier de ces Fleuves juſques à la Mer. Charles eut tout le reſte juſques à l'Eſpagne. Les trois freres ſe ſeparerent aprés s'eſtre promis reciproquement avec ſerment d'entretenir ce partage.

Les Habitans de Benevent s'eſtant reconciliez & reünis entr'eux, chaſſerent en ce temps-là les Saraſins.

844. L'hiver fut extremement doux juſques au premier jour de Fevrier.

Bernard Comte de la Marche d'Eſpagne ayant formé de grans deſſeins, & aſpiré à la ſouveraine puiſſance, fut jugé par les Grans du Royaume de France, & executé à mort en Aquitaine par le commandement du Roi Charles.

Le Pape Gregoire IV. eſtant mort, Serge II. fut choiſi pour remplir ſa place. Peu aprés ſon Ordination l'Empereur Lotaire envoya Loüis ſon fils à Rome, avec Dreux Evêque de Mets pour faire en ſorte que lorſque le Siege de cette Egliſe ſeroit vacant, on n'ordonnaſt plus à l'evenir de Pape ſans ſon commandement, & qu'en la preſence de ceux qu'il auroit envoyez pour aſſiſter à

cette

ceremonie. Lorſque l'affaire eut
rminée, Loüis fut ſacré Roi & ceint 844.
ɔée par le Pape, & Dreux nom- Lotaire
ɔn Legat dans la Gaule & dans la
anie.

inulfe Duc de Benevent ſe ſoumit
ſes Sujets à l'obeïſſance de l'Em-
ır Lotaire, & luy paya une amende
ent mille écus d'or. Quand ceux
'eſtoient autrefois ſeparez de ce Duc,
nt avis de ce changement, ils ſe re-
nirent à luy, & tâcherent de chaſſer
eur païs le reſte des Saraſins.

ambert eſtant à la tête des Bretons,
rit ſur le pont de la Mayne des Mar-
s du parti de Charles, & les fit paſſer
fil de l'épée.

'epin ayant rencontré proche d'An-
leſme des troupes qui alloient au ſe-
ırs du Roi Charles occupé au Siege
Toulouſe, les defit tout d'un coup,
ſans expoſer les ſiens à aucun danger.
tua d'abord les plus conſiderables,
t les autres en fuite ſans qu'ils oſaſſent
mbattre, en prit pluſieurs, & aprés
oit reçu leur ſerment, leur permit de
en retourner en leur païs. Hugues
rêtre & Abbé, fils de l'Empereur Char-
magne, frere de l'Empereur Loüis,
ncle des Rois Lotaire, Loüis & Char-

844. Lotaire

les fut tué dans cette rencontre imprevuë. Ricboton Abbé cousin de trois Rois, & petit fils de Charlemagne par une fille, les Comtes Ecard & Ravan le furent aussi avec plusieurs autres, Ebroin Evêque de Poitiers, Ragenaire Evêque d'Amiens, Loup Abbé, les deux fils du Comte Ecard, les Comtes, Lotaire, Gontard, Ricuin, Engiluin y furent pris prisonniers avec quantité de Noblesse.

Nomenoge Duc de Bretagne ayant passé avec insolence les bornes qui luy avoient esté prescrites à luy, & à ses ancêtres, courut & pilla le païs jusques à la ville du Mans, & mit le feu en plusieurs endroits ; Mais sur la nouvelle qu'il avoit apprise que les Normans estoient entrez sur ses terres, il fut obligé de s'en retourner pour les défendre.

Loüis Roi de Germanie tourna ses armes contre les Esclavons, en fit passer quelques-uns au fil de l'épée, en força d'autres à se rendre à luy, & obligea presque tous les Seigneurs du païs à se soumettre ou de gré ou de force à sa puissance.

Les Normans attaquerent au mesme temps l'Isle de la grande Bretagne du côté ou habitent les Anglois & les Sa-

combattirent durant trois jours, 844.
irent beaucoup de ſang, y amaſ- Lotaire
uantité de butin, & ſe rendirent
aitres du païs.

s que les Ambaſſadeurs des trois
otaire, Loüis & Charles eurent
uſieurs voyages pour negocier une
uë de leurs Maitres, elle ſe fit en-
mois d'Octobre à Tionville, &
ra quelques jours avec de ſinceres
ignages d'une amitie veritablement
ernelle. Ils ſe promirent reciproque-
t de ſe garder à l'avenir une inviola-
fidelité, d'éviter les conſeils de ceux
avoient jetté entr'eux des ſemences
diſcorde, & de les rejetter avec hor-
ur, de rétablir l'Eſtat de l'Egliſe qui
ſtoit toute defigurée pour avoir eſté
niſe entre les mains de Laïques tout à
fait incapables de pourvoir à ſes beſoins.
Deplus pour établir une profonde paix
dans toute l'étenduë de leurs Eſtats, Lo-
taire & Loüis envoyerent des Ambaſſa-
deurs à Pepin, à Lambert & à Nome-
noge qui les exhorterent de la part de
ces deux Rois d'aller offrir à Charles
leur frere l'obeïſſance qu'ils luy devoient,
& qui leur declarerent qu'autrement les
trois Rois joindroient leurs forces pour
châtier leur perfidie.

Lotaire

Les Normans s'avancerent par la Garonne jusques à Toulouse, & y enleverent impunément grande quantité de butin. Quelques-uns d'entr'eux allerent ensuite attaquer la Galice, & y perirent, savoir une partie par les armes de ceux du païs, & le reste par la violence de la tempête.

Quelques-autres entrerent plus avant en Espagne, & en vinrent aux mains avec les Mores, par lesquels aprés un combat fort opiniatré & fort rude ils furent enfin repoussez.

845. Les Normans estant entrez en France au mois de Mars sur six-vint Vaisseaux par l'embouchure de la Seine firent le degast sur les deux bors de cette Riviere, & s'avancerent jusques à Paris, sans trouver de resistance. Le Roi Charles fit tous ses efforts pour arréter leurs courses & leurs brigandages : mais quand il vit que ses troupes estoient trop foibles pour remporter aucun avantage sur ces Etrangers, il s'accorda avec eux à certaines conditions, leur donna sept mille livres, & leur persuada de se retirer.

Le Comte Fulcrade & les Provençaux commencerent au mesme temps à se soustraire à l'obeïssance de Lotaire, & à se gouverner eux-mesmes.

oi des Normans mena six cent 845.
par l'Elbe contre Loüis Roi Lotaire
anie. Mais ces Normans fu-
ncus par les Saxons. Comme ils
tournoient aprés leur défaite ils
une ville sur les Esclavons.
rance fut si fort affligée de la fa-
, que plusieurs milliers de person-
n furent consumez.

Roi Charles s'estant rendu à Fleuri
uze lieuës d'Orleans, où il y a un
ore Monastere de l'Ordre de Saint
oit, y reçut le serment de fidelité de
pin son neveu, & luy laissa le Do-
ine de l'Aquitaine à la reserve du
oitou, de la Saintonge & de l'Angou-
ois. Aprés cet accord tout ce qu'il y
voit auprés de Charles de personnes de
a Province d'Aquitaine se retirerent
vers Pepin.

Les sujets d'inimitié & de quereles qui estoient depuis long-temps entre les Habitans de Benevent & les Sarasins se renouvellerent.

Les Normans estant retournez en Mer par l'embouchure de la Seine pillerent toutes les Places maritimes, & y mirent le feu. Or quoi que la Justice divine ait permis que les terres des Chrétiens dont elle vouloit châtier les crimes ayent esté

exposées à cette horrible desolation,
845. elle a bien empeché par la rigueur dont
Lotaire elle a usé envers ces infideles que l'on eust aucun pretexte de revoquer en doute où les soins de sa Providence, ou l'étenduë de son pouvoir. Comme ces Normans s'en retournoient aprés avoir pillé le Monastere de Saint Omer & y avoit mis le feu, ils furent par un juste jugement de Dieu frappez d'un si étrange aveuglement, qu'à peine en resta-t'il quelques-uns parmi eux qui pussent conduire les autres. On dit que le Roi Oric touché de cet terrible châtiment envoya demander la paix à Loüis Roi de Germanie, luy offrir de delivrer les prisonniers qu'il avoit entre ses mains, & de rendre toutes les richesses que les Normans avoient enlevées.

L'Empereur Lotaire estant entré en Provence à main armée, la reduisit presque toute entiere à son obeïssance.

Comme les Normans qui l'année precedente avoient couru & pillé l'Aquitaine s'en retournoient, ils attaquerent la Saintoge, vainquirent ceux du païs, & y établirent leur demeure.

Le Roi Charles ayant attaqué inconsiderement les Bretons avec un petit nombre de gens, fut obligé de se retirer

Mans avec perte. Mais ayant Lotaire
le plus grandes forces il se pre-
e nouvelle attaque.

ormans entrerent en Frise, en 846.
aux mains avec les habitans,
le l'avantage, leur imposerent
& se rendirent maitres de pres-
it le païs.

vent de bise regna durant tout
, & presque jusques au mois de
& nuisit extremement aux bleds
x vignes. Les Loups firent des cour-
ans les païs-bas de France, & y de-
erent des hommes. On dit mesme
ls s'assemblerent jusques à prés de
is cent en Aquitaine, qu'ils marche-
nt tous ensemble, & se défendirent
ontre ceux qui entreprirent de les atta-
uer.

Le Roi Charles tint contre la coutu-
me au mois de Juin une assemblée gene-
rale de ses Sujets au Village d'Espernai
appartenant à l'Eglise de Saint Remi, où
les avis les plus necessaires donnez par
les Prélats sur des affaires Ecclesiasti-
ques, furent rejettez avec un si extreme
mépris, qu'à peine depuis l'établissement
de la Religion Chrétienne a t'on violé
si ouvertement le respect du aux Mi-
nistres de l'Eglise.

846. Un jeune homme fut condamné au
Lotaire meſme temps a eſté brulé vif, pour avoir commis un crime abominable avec une cavalle.

Le Roi Charles s'avança vers la Bretagne à la tête de quelques troupes, fit avec Nomenoge un traité de paix qui fut ſolennellement juré de côté & d'autre.

Au mois de Mai de la meſme année la pluye tomba à Auxerre avec une telle abondance, & y cauſa un ſi furieux debordement, que l'eau perça les murailles, enleva les tonnes de vin, & les porta ſur l'Ionne. Mais ce qui eſt plus merveilleux, elle tranſporta une vigne d'un bord de la Riviere à l'autre, ſans deraciner le plan ni les autres arbres.

Au mois d'Aouſt les Saraſins & les Mores attaquerent Rome du côté du Tibre, pillerent l'Egliſe de Saint Pierre, emporterent l'Autel qui eſtoit ſur le Tombeau de ce Prince des Apôtres, enleverent tous les ornemens, & toutes les richeſſes dont il eſtoit embelli : Aprés quoi ils s'emparerent d'une montagne aſſiſe à cent milles de la ville. Un parti des troupes de l'Empereur Lotaire ayant attaqué ces Saraſins avec auſſi peu de prudence, que de pieté, en fut défait. D'autres de ces Saraſins s'approcherent

de Saint Paul, & y furent
ar les habitans de la campagne 847.

Lotaire

Roi de Germanie prit au mes-
les armes contre les Esclavons,
lieu de rien faire de considera-
s'en retourna fort surpris de la
se intelligence qu'il avoit recon-
rmi ses troupes, & de l'assurance
ient fait paroitre les ennemis.

iis Roi d'Italie, fils de l'Empereur
re, en estant venu aux mains avec
arasins, fut vaincu, de sorte qu'il
e sauva qu'à peine à Rome.

Des Ambassadeurs d'Abderame Roi 847.
Sarasins estant venus de Cordouë
le d'Espagne à la Cour de Charles Roi
e France, pour luy demander la paix
& son amitié, il les reçut tres civile-
ment à Reims, & les renvoya tres-sa-
tisfaits.

Bodon qui depuis quelques années avoit renoncé à la Religion Chrétienne pour embrasser les erreurs des Juifs, avoit fait un si malheureux progrez dans l'impieté, qu'il ne s'occupoit qu'à irriter les Sarasins, & leur Roi contre les Chrétiens qui demeuroient dans l'étenduë de l'Espagne, desorte qu'il falloit ou qu'ils renonçassent à la Foi, ou qu'ils fussent

impitoyablement massacrez. L'extremi-
847. té de ce peril les obligea à supplier avec
Lotaire larmes le Roi Charles, les Evêques de
France, & les autres Ordres de ce Ro-
yaume, de rappeller cet apostat afin qu'il
ne troublast plus les Chrétiens d'Espagne
dans l'exercice de leur Religion, & qu'il
ne leur fust plus une occasion de ruine.

Les Normans entrerent dans la partie
la plus belle de France qui est habitée
par les Bretons, en vinrent trois fois aux
mains avec eux, & trois fois remporte-
rent l'avantage. Le Duc Nomenoe prit
la fuite avec les siens aprés sa défaite.
Mais depuis il gagna les Normans par
ses presens, & les obligea à abandonner
son païs.

Le Pape Serge II. mourut le vingt-
septiéme de Janvier, & Leon IV. fut
choisi pour remplir sa place. Les Sara-
sins ayant chargé sur leurs Vaisseaux les
tresors, qu'ils avoient enlevez de l'Eglise
de Saint Pierre de Rome, comme en
vogant sur Mer ils blasphemoient avec
leurs bouches impies contre le Sauveur,
& contre ses Apôtres, ils furent tout d'un
coup attaquez d'une furieuse tempête,
qui choquant leurs Vaisseaux l'un contre
l'autre les brisa, & les fit perir.

Les corps de quelques-uns de ces in-

yant esté jettez sur le bord de la 847.
les vagues, on trouva sur eux
es & des ornemens de l'Eglise Lotaire
Pierre, lesquels on y reporta-
scossois aprés avoir esté atta-
nt plusieurs années par les Nor-
obligerent enfin à leur payer
noyennant quoi ils joüirent pai-
t de quantité de petites Isles.
re, Loüis & Charles manderent que si ses Su-
Roi de Dannemarc faire des Courses fus-
ntinuoient à obligez de
rétiens, ils feroient
clarer la guerre. Les Sarasins
rent au mesme temps Benevent,
des courses jusques sur le territoir
Rome.

Les Normans d'un autre côté courû-
nt & pillerent les côtes d'Aquitaine
tinrent long-temps la ville de Bor-
eaux assiegée. D'autres de la mesme
nation s'emparerent de la ville de
Duerstede & du Betau.

L'armée de Loüis Roi de Germanie
les Esclas-
eut d'heureux succez contre cette année
vons, desorte qu'il reprit cette pre-
là tout ce qu'il avoit perdu l'année
cedente.

[L'Empereur Lotaire & Loüis Roi de Ann.
Germanie se visiterent reciproquement Fuld.

cette année, & se firent des presens &
847. des festins l'un à l'autre. Loüis ne put
Lotaire pourtant reconcilier Lotaire avec Char-
les leur frere, à cause du ressentiment
que Lotaire conservoit de l'injure que
Gilbert vassal de Charles luy avoit faite
en luy enlevant sa fille.

Les Normans mirent le feu à Duerstede.
Ogier-Archevêque de Mayence estant
mort le vint-uniéme d'Avril, Raban
fut sacré le vint-septiéme de Juin sui-
vant pour remplir sa place. Dans la mes-
me année il reçut ordre de Loüis Roi
de Germanie de tenir un Concile dans
Mayence vers le commencement du
mois d'Octobre.

Une femme nommée Thiote qui se mé-
loit de predire l'avenir, & qui par ses
fausses predictions avoit excité de grans
troubles dans le Diocese de Salomon
Evêque de Constance, arriva en ce temps-
là à Mayence. Elle pretendoit savoir
le jour de la fin du monde, & d'autres
secrets que Dieu a reservez à sa connois-
sance, & publioit qu'en effet le monde
finiroit avant la fin de l'année. Plusieurs
personnes du peuple, hommes & fem-
mes saisis de crainte luy apportoient des
presens, & se recommandoient à ses
prieres. Mais ce qui est plus fâcheux,

l y avoit des Ecclesiastiques qui 847.
ıt la saine Doctrine suivoient cette
comme une maitresse qui leur Lotaire
du Ciel. Elle fut me-
té envoyée en presence des Evê-
jint Aubain eut esté tres-
ù aprés qu'elle eut tout ce qu'elle
ent interrogée sur tout luy
ancé, elle avoüa que tout le
té suggeré par un Prêtre, & qu'elle
oit publié qu'à dessein de gagner
gent. Aprés quoi elle fut condamnée
at le Concile à estre fustigée en
e, & perdit honteusement le mi-
ce de la parole qu'elle avoit usurpée
re l'ordre de l'Eglise. 848.
'Empereur Lotaire & Loüis Roi de
rmanie firent ensemble une entrevûë
ns le Château de Coblens, où londi-
ue les Ministres de Lotaire s'efforce-
ent d'engager Loüis à tompre avec
Charles. Mais Loüis se souvenant de
l'amitié qu'il avoit autrefois jurée à
Charles son frere, & dont il avoit pris
Dieu à témoin éluda adroitement l'arti-
fice trompeur de leur éloquence.] Quand
la conference fut achevée il s'en retour-
na dans ses Estats, où il domta par les
armes la rebellion des Boëmiens, & les
contraignit de luy demander la paix, &
de luy donner des ôtages.

Digitized by Google

848. Au commencement du mois d'Octo-
Lotaire bre il tint une assemblée generale à Ma-
yence, où il reçut des Ambassadeurs des
Rois ses freres, des Normans & des Es-
clavons. Il y prit aussi connoissance d'un
different émû entre Raban Archevêque
de Mayence & ses vassaux, & aprés que
ces derniers eurent esté convaincus d'a-
voir conspiré contre leur Seigneur, il
negocia leur accommodement. Enfin il
envoya une ambassade à l'Empereur Lo-
taire son frere qui tenoit alors une assem-
blée dans Tionville, & donna charge à
ses Ambassadeurs de tâcher d'obtenir le
pardon de Gillebert qui s'estoit mis sous
sa protection.

Un Prêtre nommé Goteſcalc qui avoit
de dangereux sentimens touchant la pre-
destination, & qui soutenoit que les
bons estoient destinez de Dieu à la vie
éternelle, & les mechans à la mort
éternelle par un decret inévitable fut
convaincu de ses erreurs dans l'assemblée
des Evêques au jugement de plusieurs,
& renvoyé à Hincmar son Archevêque,
aprés neanmoins qu'on luy eut fait pro-
mettre avec serment de ne plus revenir
au Royaume de Germanie.

Les Esclavons entrerent à main armée
dans le Royaume de Germanie, d'où

t repouſſez avec l'aide de Dieu 848.
oi Loüis.

Lotaire

i Charles combattit une partie
ans qui aſſiegeoient Bordeaux,
eux de l'avantage.

L'Empereur Lotaire en vint
de l'Empereur temps avec les
s au meſme temps avec les
lui tenoient la ville de Bene-
remporta la victoire.

lormans ayant pris Bordeaux
ffet de la trahiſon des Juifs, la
& y mirent le feu. Les peuples
aine ne pouvant plus ſupporter
té de Pepin, qui ne s'aquitoit plus
n devoir de la Royauté, vinrent
er Charles à Orleans & l'éluren
la Nobleſſe, les Evêques & les
ez pour leur Roi, & en cette qualité
rent ſacrer avec les ceremonies ac-
ıtumées.

Des Corſaires de Grece pillerent la
ille de Marſeille ſans reſiſtance, & s'en
etournerent ſans aucun dommage. Les
Normans prirent Melle en Poitou & le
brulerent.

Les Eſcoſſois eſtant fondus ſur les Nor-
mans, les chaſſerent de leur païs, aprés
quoi le Roi d'Eſcoſſe envoya une Am-
baſſade au Roi Charles avec des pre-
ſens, pour luy demander la paix, ſon

424 Lotaire amitié, & la liberté de passer par son Royaume pour aller à Rome.

Les Sarasins se saisirent de nouveau de la ville de Benevent.

Guillaume fils de Bernard prit par adresse plutôt que par force les villes d'Empuries & de Barcelone.

849. An. Fuld. [Les Boëmiens trahissant leur foi selon leur coutume se revolterent contre les François Orientaux. Mais le Duc Arnoul un des plus Grans de l'état, & des plus attachez au service du Roi, ayant esté commandé contr'eux avec quantité de Comtes & d'Abbez, ils dépecherent des Ambassadeurs à Taculfe auquel ils avoient une confiance particuliere à cause de la parfaite connoissance qu'il avoit des Loix & des coutumes des nations Esclavonnes, luy offrirent des ôtages, & promirent de subir telle Loi qu'on auroit agreable de leur imposer. Ce Taculfe estoit Gouverneur de la frontiere des Sorabes, & avoit déja reçu une blessure dans cette guerre. Le jour precedent les nôtres ayant attaqué un retranchement avec la derniere vigueur, & les ennemis l'ayant défendu vaillamment plusieurs furent blessez de côté & d'autre & Taculfe le fut d'un coup de flech qu'il reçut au genou gauche. Mais pou

a bleſſure aux Ambaſſadeurs des 489.
, il les reçut à cheval. Aprés Lotaire
écouté leurs propoſitions il en
is aux premiers & aux plus ap-
e l'armée, qui s'eſtant fâchez
'il ſembloit s'élever au deſſus
avoir deſſein de ſe rendre mai-
ffaires prirent à l'heure meſme
s, & ſans la participation du
gens de guerre fondirent incon-
ent ſur des ennemis qui ne deman-
que la paix. Auſſi éprouverent
que peuvent la hardieſſe & la va-
es perſonnes qui font peu d'accord
eux, & qui n'ont point devant les
la crainte de Dieu. Les ennemis
ant trouvez les plus forts les pour-
virent juſques à leur camp en tuant
ceſſamment les fuyars. Puis ils dé-
oüillerent les morts en leur preſence
vec une aſſurance qui les remplit de
terreur, & leur ôta toute eſperance de ſe
ſauver. Ainſi ils furent contraints de
donner des ôtages à ceux de qui peu au-
paravant ils avoient refuſé d'en recevoir,
& obtinrent d'eux la liberté de s'en re-
tourner par le grand chemin en leur
païs. Pour confondre de plus en plus
l'orgueil de ces gens qui preſumoient ſi
fort de leur valeur, Dieu permit que la

849. Lotaire

meſme année le Demon declaraſt par la bouche d'un poſſedé qu'il tourmentoit dans un village du territoire de Mayence nommé le village d'Hogſted, qu'il avoit preſidé à la guerre de Boëme, & inſpiré l'orgueil, & cauſé la diviſion qui avoient donné lieu à la déroute des troupes de Franconie.]

Les Rois Loüis & Charles s'aſſemblerent, ſe promirent une amitié inviolable & veritablement fraternelle, & ſe donnerent reciproquement leurs bâtons royaux pour ſigne de ce qu'ils mettoient les Reines leurs épouſes & leurs enfans ſous la protection du ſurvivant des deux. Le Roi Charles s'empara au meſme temps d'Aquitaine. Nomenoge Duc de Bretagne uſant de ſa perfidie ordinaire ſe rendit maitre de la ville d'Angers, & du païs d'alentour. Les Normans prirent auſſi la ville de Perigueux, la pillerent, & y mirent le feu & s'en retournerent ſans rencontrer d'ennemis. Les Sarraſins de leur côté pillerent la ville de Luna en Italie, & firent le dégaſt ſur toutes les côtes juſques en Provence.

Charles fils du feu Roi Pepin ayant pris congé de l'Empereur Lotaire ſon oncle à deſſein d'aller joindre Pepin ſon frere qui menoit une vie errante & va

en Aquitaine fut arreté par des 849.
affectionnez au ſeruice du Roi Lotaire
, & mené devant luy. La tra-
nt il avoit uſé envers ce Prince
& ſon parain le rendoit digne
Mais la clemence du Roi Char-
ſauva la vie. C'eſt pourquoi
e aſſemblée tenuë à Chartres
de Juin aprés la celebra-
la Meſſe il monta au pupitre
ara à haute voix que volontaire-
x ſans contrainte il deſiroit rece-
s ordres ſacrez, & s'engager à la
e de Dieu. Aprés cette declara-
es Evêques qui eſtoient preſens luy
erent les cheveux, & le reçurent
le Clergé.

oüis Roi de Germanie eſtant malade
voya des troupes contre les Eſcla-
ons, mais elles éprouverent par leur
éfaite, & par leurs pertes combien il eſt
angereux à une armée de combattre en
'abſence de ſon General.

Le Roi Charles eſtant entré en Aqui-
ine y gagna l'affection des peuples, &
les reduiſit preſque tous à ſon obeïſſance.
Il diſpoſa auſſi comme il luy plut de la
marche Eſpagnole. Mais Nomenoge Duc
de Bretagne continua à ſe ſoulever
contre luy avec ſon inſolence ordinaire.

850. Guillaume fils de Bernard prit par ruſe les Comtes Aledramne & Iſambard dans Lotaire la marche Eſpagnole, mais il ſe laiſſa prendre luy-meſme par une ruſe plus ſubtile, & fut tué à Barcelone.

Les Saraſins coururent la Mediterranée, & ravagerent les côtes juſques à la ville d'Arles ſans trouver de reſiſtance. Mais comme il s'en retournoient, ils furent rejettez ſur ces côtes-là par un vent contraire, & y furent tous tuez.

L'Empereur Lotaire envoya Loüis ſon fils à Rome, où il fut honorablement reçu par le Pape Leon IV. & ſacré Empereur.

Oric Roi des Normans ayant eſté attaqué par deux de ſes neveux les appaiſa en partageant avec eux le Royaume. Aprés cela Roric neveu d'Heriolde qui s'eſtoit ſouſtrait depuis peu de temps à l'obeïſſance de l'Empereur Lotaire courut avec quantité de vaiſſeaux la Friſe, l'Iſle de Betau, & fit le dégaſt en quantité d'autres lieux par le Vahel, & par le Rhin. L'Empereur Lotaire ne ſe trouvant pas en eſtat de le ranger à ſon devoir par les armes, reçut ſon ſerment de fidelité, & luy accorda la ville de Duerſtede, & quelques Comtez. Le reſte des Normans ſe diviſerent en plu

andes. Les uns coururent le païs 850.
napiens, des Tarvisiens & des Lotaire
euples voisins de la Mer, & les
traquerent la grande Bretagne,
furent repoussez par un effet de
ction que nostre Sauveur donna
itans de cette Isle.

ic Norman de nation qui avec
de son frere avoit tenu Duerstede
sous le regne de l'Empereur Loüis
la mort de cet Empereur accusé de
fut calonnieusement devant l'Empereur Lotaire, & mis
une étroite prison. Ayant pourtant
uvé moyen de s'en échaper, il implo-
la protection de Loüis Roi de Ger-
anie, & demeura quelques années en
axe. Puis ayant assemblé quelques
Danois il commença à courir avec eux
es Mers, & fit des brigandages sur les
côtes du Royaume de Lotaire du côté
du Nort, s'avança par l'embouchure du
Rhin jusques à Duerstede, & s'en ren-
dit maitre. Lotaire ayant jugé avec son
Conseil qu'il ne l'en pouvoit chasser sans
exposer ses Sujets à de grans Perils,
s'accorda avec luy à condition qu'il n'em-
pecheroit pas la perception des droits
dus à son tresor, & qu'il s'opposeroit
aux incursions des Normans. Les Nor-

Ann. Fuld.

850. mans estant entrez en France par l'em-
bouchure de la Seine sous la conduite
Lotaire de Godefroi y firent le degast, de sorte
que l'Empereur Lotaire vint au secours
du Roi Charles son frere. Mais dans le
temps mesme que Lotaire estoit sur le
point de donner combat à ces Peuples,
Charles ayant changé secretement de sen-
timent s'accorda avec eux, & leur assigna
des terres pour leur demeure, ce qui
obligea Lotaire à s'en retourner quand il
vit que le Roi son frere n'avoit plus be-
soin de son secours.

Les Peuples de Germanie, & principa-
lement ceux qui habitent le long du Rhin
furent extremement affligez de la famine
durant cette année. La cherté estoit si gran-
de qu'un muid de froment se vendoit à Ma-
yence dix sicles d'argent. L'Archevêque
Raban demeuroit alors dans un village de
son Diocese nommé Vincelle, où il nou-
rissoit châque jours plus de trois cent
personnes qui se rendoient de tous côtez
auprés de luy, sans compter ceux
qu'il nourissoit ordinairement. Parmi
ceux qui allerent implorer le secours de
sa charité, il y alla une femme qui por-
toit un enfant, & qui estant toute épui-
sée par la faim expira sur le pas de l
porte. L'enfant attaché à la mammell

ncore d'en tirer du lait aprés la 850.
sa mere, ce qui attendrit ceux
ient presens, & leur fit verser Lorraine
es.

mme estant parti au mesme temps
emme & un enfant de Grabfel-
ssein d'aller en Turinge, & d'é-
famine, proposa à sa femme
Forêt de tuer l'enfant, & de le
plutôt que de mourir de faim-
ue la femme eust rejetté sa pro-
n, & l'eust detourné d'un crime
ortiole que celuy là, neanmoins
pressé par la faim il luy arracha
nt d'entre les bras, & auroit exé-
son execrable dessein, s'il n'avoit
prevenu par la misericorde de Dieu,
is, comme il le raconta depuis à plu-
urs personnes en Turinge, lorsqu'il
t tiré son épée pour égorger son fils,
e que craignant de répandre un sang
nnocent, il ne savoit à quoi se resoudre,
il apperçut de loin deux Loups qui dé-
chiroient une biche. Et à l'heure mesme
épargnant son fils, il courut de ce côté-
là, écarta les Loups, prit le reste de la
biche, & retourna avec son fils retrou-
ver sa femme de laquelle il s'estoit un
peu éloigné de peur qu'elle ne vist mou-
rir son fils, où qu'elle n'entendist ses

432 Quand la femme vit des chairs en-
Lotaire cris. sanglantrées, elle crut que c'estoit son fils, & tomba à demi-morte. Mais le mari s'estant approché d'elle, & luy ayant montré leur fils vivant la fit revenir à elle. Alors ils rendirent tous deux à Dieu leurs actions de graces, elle de ce qu'il luy avoit conservé son fils, luy de ce qu'il l'avoit preservé du crime qu'il estoit prêt de commettre. Cependant ils mangerent de la biche, & crurent que la necessité où ils estoient reduits les dispensoit de l'observation de la Loi.

Les Sorabes ayant fait plusieurs cour-
851. ses & plusieurs ravages en Franconie, Loüis Roi de Germanie irrité de leur insolence, entra à main armée dans leur païs, les tint assiegez dans les places, ruina la Campagne, & les domta par la famine plutôt que par les armes.

Pepin Roi d'Aquitaine ayant esté arreté par ses propres Sujets, fut mis avec son Royaume entre les mains du Roi Charles, promû aux ordres, & enfermé dans le Monastere de Saint Medar de Soissons. Charles son jeune frere estan parti du Royaume de Lotaire, fut arre par les Comtes du Roi Charles, r par son commandement, & mis dans Monastere de Corbie sous bonne gard

Nomenc

oge Duc de Bretagne mourut 851.
ps là. Les Rois Lotaire, Loüis Lotaire
s s'eſtant aſſemblez au Palais
, y paſſerent quelques jours
vec une union telle qu'on la
r entre des freres, & par l'a-
ans de leurs Eſtats y convin-
oints qui ſuivent.

I.

a Amniſtie & Abolition gene-
maux, torts & injures cauſées
& d'autre, & n'en ſera conſervé
eſſentiment, ni deſir de ven-
, & n'en ſera meſme fait aucun
he à l'avenir.

II.

y aura entre-nous moyennant la
e de Dieu une parfaite intelligence,
une veritable union qui procedera
n cœur pur, d'une bonne conſience, &
d'une foi ſincere. Aucun de nous ne
eſirera le Royaume, ni les Sujets de ſon
ompagnon, ſon bien, ſon honneur, ou
quelque autre avantage que ce ſoit. Au-
cun ne prêtera l'oreille aux médiſances
ni aux faux rapports.

III.

Chacun de nous aſſiſtera de bonne foi
les autres de ſon conſeil & de ſes for-
ces dans le beſoin, ſoit en perſonne ou

851. Lotaire

en luy envoyant son fils ou ses Sujets pour luy donner moyen de conserver ses Estats, & de maintenir les Peuples dans son obeïssance ; Enfin chacun de nous fera voir par ses actions qu'il s'attriste veritablement des disgraces de ses freres, & qu'il se réjoüit de leur prosperité. Et si quelqu'un de nous meurt, les survivans conserveront aux enfans du mort la mesme fidelité que nous nous promettrons maintenant.

IV.

Comme la tranquillité publique a accoutumé d'estre troublée par des personnes errantes & vagabondes, & qui ont peu de respect & de reverence pour les Loix, si quelqu'une de ces personnes-là se retire dans les Estats de l'un de nous à dessein d'éviter le chatiment qu'il a merité, nul de nous ne le recevra, ni le retiendra que pour l'obliger à rendre raison de sa conduite, & à faire satisfaction de ses fautes. Que s'il refuse de la faire, tous ceux du Royaume où il se sera refugié le poursuivront jusques à ce qu'il l'ait faite, où qu'il ait quitté le païs.

V.

On traitera de la mesme sorte ceux qui auront esté repris par les Evêques de quelque crime public & capital, ou

voir esté excommuniez
Royaume pour ne pas rece-
tence qu'ils auront meritée,
é, pas accomplir celle qu'ils
ux ou ceux qui auront em-
igieuse, ou une de leurs Parentes,
s, ou une femme mariée, ou
personne qu'ils ne pouvoient
i retenir selon les Loix du
d'où ils sont sortis.

Lotaire

e l'Evêque qui sera chargé de
nite de ces personnes-là nous
né avis de leur entrée dans nos
ous les y ferons chercher tres-
ment de peur qu'y demeurant ca-
ls n'y infectent les Serviteurs de
& nos Sujets. Ils seront arretez
nos Officiers, & par ceux de l'Estat,
emenez avec leur proye devant leur
êque pour recevoir de luy la penitence
quelle ils seront obligez d'accomplir.

VI.

Nos Sujets pourront prendre desor-
ais telle confiance en nous, que cha-
un d'eux sera assuré dans sa condition
& dans son estat, & n'aura aucun lieu
'apprehender que nous le condamnions
contre la raison, contre la Justice &
contre les Loix, que nous l'opprimions.

851. que nous luy ôtions son honneur, où luy fassions des vexations par des voyes
Lotaire induës.

Nous recevrons les conseils que nos fideles Sujets nous donneront selon Dieu pour le bien commun de l'Estat, pour rétablir l'Eglise & le Royaume dans leur ancienne splendeur, pour conserver l'honneur des trois Rois, & pour entretenir la tranquillité publique. De leur côté au lieu de s'opposer à nos intentions quand nous embrasserons un si loüable dessein, ils y contribueront de leur conseil & de leur secours chacun selon leur estat avec l'obeïssance & la fidelité que des Sujets doivent à leur Seigneur.

VII.

Les trois Rois seront unis comme trois freres d'une parfaite intelligence, & seront unis aussi avec leurs Sujets, afin de pouvoir tous ensemble s'unir avec Dieu, pour appaiser sa colere, & pour attirer ses graces. Bien loin de nous excuser & de nous défendre dans nos pechez, nous reconnoitrons publiquement les fautes que nous avons commises, & ausquelles nous avons consenti, soit dans l'Eglise ou dans l'Estat, & aucun de nous n'épargnera son ami ni son parent ni soy-mesme en cette vie, afin de pouvoir les ép=

Bertin.

toi-même pour l'autre. &c.
tous ensemble pour
accord donc pour reparer de
cures-là le plus prompte-
nous sera possible.

VIII.

Qu'un de nos Sujets entreprent
nir, ou mesme de s'opposer
un accord, les Seigneurs
urs de leurs fideles Sujets le
tre à execution selon la vo-
Dieu, & selon la raison malgré
qui s'y sera opposé. Et si c'est un
neur qui contrevienne, où qui s'op-
e à ce commun accord, nous or-
nnerons avec l'aide de Dieu par l'a-
s des Evêques, des Seigneurs & de
os fideles Sujets qui auront observé ce
Reglement & d'un consentement gene-
ral, ce qui sera à propos contre celuy qui
aprés avoir esté averti demeurera obstiné
dans le mal & incorrigible. Et afin que
chacun sache que nous avons intention
d'observer ces Reglemens, nous les avons
signez de nôtre main.

Les Normans coururent & pillerent le
païs des Frisons & des Bataves, & por-
terent leur fureur jusques à cet excez que
de brûler le Monastere de Saint Bavon
de Gand. Ils aborderent ensuite à Roüen.

851. & de Roüen allerent par terre jusques à Beauvais, où ils mirent le feu. Mais comme ils s'en retournoient ils furent rencontrez par les nôtres, chargez & mis en deroute.

Lotaire

Herispoge fils de Nomenoge alla trouver le Roi Charles à Angers, luy fit foi & hommage, reçut de luy avec les habits royaux les Estats que son pere avoit possedez, & de plus les Villes de Rennes, de Nantes & le païs de Rets. Les Sarasins possederent paisiblement en ce temps-là Benevent & d'autres villes d'Italie. Loüis Roi de Germanie remporta de grans avantages sur les Esclavons, & les reduisit à son obeïssance.

Le Pape Leon IV. apprehendant l'irruption des Sarasins, entoura l'Eglise de Saint Pierre d'une muraille qu'il fit continuer jusques à la ville.

852. Les Normans aborderent en Frise avec deux cens cinquante-deux Vaisseaux, & aprés y avoir fait quelques prises ils en partirent pour aller ailleurs. Les Sarasins surprirent la ville de Barcelone par l'intelligence qu'ils avoient avec les Juifs, y tuerent presque tous les Chrtiens, la pillerent, & s'en retournerent sans rencontrer d'ennemis qui tirasse vengeance de ces actes d'hostilité.

ayant invité Lotaire &
entrevuë, elle se fit dans L
Quentin où il fut reçu
son frere avec de grans hon-
de grans témoignages d'amitié,
magnifiques presens, & recon-
une suite magnifique.
& Garnier freres qui avoient
incipaux auteurs des divisions
ables, furent tous deux mis à
un par surprise & l'autre par ju-
nt rendu selon les regles de la
nce.
alomon Breton prêta serment de fi-
lité au Roi Charles, qui luy fit don
e la troisiéme partie de la Bretagne.
Sanche Comte de Gascogne s'estant
aisi de Pepin fils de Pepin, le garda
avec soin, puis le presenta au Roi Char-
les son oncle, qui le mena en France,
& qui aprés son entrevuë avec l'Empe-
reur Lotaire commanda qu'il fust rasé,
& fait Moine dans le Monastere de Saint
Medard de Soissons.

Le Roi Loüis fils de l'Empereur Lo-
taire alla vers Benevent, & mit le siege
devant la ville de Bari. Mais aprés avoir
fait breche à la muraille il abandonna
son entrepriſe par un tres-mauvais con-
seil. Quelques-uns luy ayant repreſenté

852. qu'il y avoit dans la ville de grandes richeſſes dont il ſeroit fruſtré s'il y laiſſoit
Lotaire entrer ſes Soldats, il les remena à ſon camp. Mais à peine ſe fut-il retiré que les Saraſins ſe mirent à reparer la breche avec des pieces de bois, & y travaillerent ſi bien toute la nuit qu'ils mirent la muraille en eſtat de ne rien craindre le jour ſuivant. Ainſi le Roi Loüis fut obligé de s'en retourner avec ſon armée aprés avoir pris inutilement tant de peine.

Abderame Roi des Saraſins d'Eſpagne eſtant mort à Cordoüe, ſon fils luy ſucceda au gouvernement de ſes Eſtats.

An. Fuld. [Heriolde qui fuyant autrefois les effets de la colere d'Oric Roi de Dannemarc ſon Maitre s'eſtoit refugié auprés du Roi Loüis, de qui il avoit eſté accueilli tres-civilement, & qui eſtoit demeuré depuis parmi les François l'eſpace de pluſieurs années, y avoit eſté inſtruit des Miſteres de la Religion Chrétienne, & avoit reçu le Sacrement de Baptéme, donna lieu à des ſoupçons que ceux qui gardoient la Frontiere de Dannemarc conçurent de ſa fidelité pour raiſon de quoi il le mirent à mort.]

Godefroi ſon fils ſe retira chez ſes compatriotes, où il leva des troupes,

nt & Bertin.

puis le pais des en-
Ce qui obligea les
Charles à mener toutes
sur les bors de cette ri-

eut en ce temps-là un Concile
ayence par le commandement du
An.
Full.
où l'Archevé-
de Germanie où tous les Evê-
n presida, & où tous les Abbez de Franconie,
ere & de Saxe assisterent. Pen-
que ces Prélats decidoient les
tions de la Religion selon les Regles
l'Eglise le Roi terminoit les affaires
bliques, & les differens des particu-
ers avec les Princes & les Gouverneurs
des Provinces. Aprés qu'il eut approuvé
les Decrets du Concile, il expedia les
Ambassadeurs des Bulgares & des Escla-
vons, & retourna en Baviere, d'où
aprés qu'il y eut donné ordre aux affaires
les plus pressantes, il se rendit à Cologne
par le Rhin. Il y confera avec des Prin-
ces du Royaume de Lotaire son frere,
puis en partit pour aller à Saxe à dessein
principalement de prendre connoissance
des plaintes de quelques-uns de ses Su-
jets qui souffroient de longues & de fâ-
cheuses vexations par l'artifice & par la
malice de certains Juges qui rendoient

T v

852. Lotaire

les procez interminables. Il avoit auſſi en cette Province d'autres affaires qui regardoient ſes interêts particuliers, & il ſouhaitoit de ſe mettre en poſſeſſion de quelques terres qui luy appartenoient à titre de ſucceſſion, & qui avoient eſté uſurpées par d'injuſtes detemteurs. Ayant donc tenu une aſſemblée generale dans un lieu nommé Mimida aſſis ſur le bord du Veſer, Fleuve que Tacite appelle Viſurge dans le recit des exploits que les Romains firent autrefois dans ce païs-là, & que les Modernes appellent Viſuraca, il termina ſelon la Juſtice les cauſes des particuliers qui furent portées à ſon Audiance, & par Ordonnance des Juriſconſultes du païs entra en poſſeſſion des biens qui luy appartenoient.

Aprés cela il traverſa le païs des Angres, des Harudes, des Suabes, des Holſinges, & rendit dans tous ces lieux-là la juſtice aux habitans ſelon les occaſions qui s'en preſenterent. Eſtant enſuite entré en Turinge, il tint une aſſemblée à Erfort, où il ordonna entr'autres choſes que les Gouverneurs ni les Treſoriers ne pouroient exercer la fonction d'Avocat dans l'étenduë de leur reſſort mais qu'ils la pourroient ſeulement exercer dans le reſſort des autres Treſoriers

...uverneurs. Aprés cela Lotaire
...la Fête de la Naissance du
...ville de Ratisbone.] & Charles la cele-
...taire & Charles la cele-
...r les bors de l'Escaut où nous
...qu'ils s'estoient placez à def-
...opposer aux courses & aux bri-
...s de Godefroi. Mais les trou-
...oi Charles ayant refusé de com-
...se retira sans rien faire, & ce
...corda avec Godefroi à certaines
...ions, & se disposa à s'en re-
...ner. Le reste des Normans demeu-
...ent au mesme lieu jusques au mois de
...ars y faisant des prisonniers, y pillant
...t brulant avec la derniere licence.

L'Empereur Lotaire tint au sortir des
Fons une fille du Roi Charles son frere,
& s'en retourna bien-tôt aprés en son
Royaume.

Les Normans ayant quitté la Seine
entrerent au mois de Juillet dans le
Loire, pillerent la ville de Nantes, le
Monastere de Saint Florent & les lieux
des environs.

Au mois d'Avril le Roi Charles assem-
bla un Concile dans le Monastere de
Saint Medard proche de Soissons où
il presida, & où les Evêques jugerent
Il fit degrader deux Religieux Prêtres

853. du meſme Monaſtere, pour avoir eu
Lotaire deſſein de mettre Pepin en liberté, &
de s'enfuir avec luy en Aquitaine.
Hincmar Archevêque de Reims depoſa
avec l'approbation du Concile les Prê-
tres, les Diacres & les Soudiacres de ſon
Dioceſe qu'Ebon avoit ordonnez depuis
qu'il avoit eſté depoſé.

Pepin fit ſerment de fidelité au Roi Charles ſon oncle, prit l'habit de Moine, & promit ſolennellement d'en garder la Regle.

Le Roi Charles s'eſtant aprés cela rendu à Quierſi avec quelques Evêques & quelques Abbez y fit publier quatre Chapitres qu'il ſigna. Le premier eſt que nul n'eſt predeſtiné de Dieu à la peine, & qu'il n'y a qu'une predeſtination, ſavoir celle par laquelle Dieu prepare les dons de ſa grace, & celle par laquelle il donne la recompenſe éternelle de la gloire.

Le ſecond eſt, que le libre arbitre que nous avions perdu par le peché du premier homme, nous a eſté rendu par la grace prévenante & cooperante du Sauveur.

Le troiſiéme eſt, que Dieu veut que tous les hommes generalement ſoient ſauvez, quoi qu'ils ne le ſoient pas tous en effet.

Saint Bertin
ee est, que le Sauveur a re
Pour tous les hommes, 853.
ne soient pas tous rachetez
de sa Passion.
Lotaire
lue tous les Peuples d'Aquitaine
envie de se soustraire à la domi-
de Charles, & de se soumettre à
e Loüis Roi de Germanie, auquel
oyerent des Deputez avec des
pour cet effet. Ce Roi conçut au
temps une colere furieuse contre
oi Charles son frere au sujet d'un
cord fait entr'eux au temps des trou-
les. Les Vinides userent en ce temps-
là envers Loüis de leur perfidie ordi-
naire.

L'Empereur Lotaire ayant perdu Ermin-
gardeson épouse Princesse d'une singuliere
pieté, qui estoit morte depuis deux ans,
eut deux concubines qui estoient nées
dans une de ses maisons de campagne,
& de l'une d'elles nommée Doda eut un
fils qu'il appella Carloman. Ses fils eu-
rent aussi des concubines.

Les Corsaires Normans estant partis
de Nantes entrerent plus avant en Fran-
ce, & arriverent le huitiéme de No-
vembre à la ville de Tours qu'ils brule-
rent avec l'Eglise de Saint Martin, &
les lieux des environs. Mais parce que

853. l'on avoit eu avis certain de leur arri-
Lotaire vée, on avoit transporté le Corps de Saint Martin au Monastere de Cormeri, & de là à Orleans.

Les Bulgares se joignirent alors aux Esclavons prirent les armes contre Loüis Roi de Germanie, à quoi on dit qu'ils avoient esté excitez par les presens que quelques-uns de nôtre Nation leur avoient donnez pour cet effet. Mais Dieu ayant combattu contr'eux ils furent vaincus.

Les Grecs s'armerent au mesme-temps avec beaucoup de chaleur contre Loüis Roi d'Italie fils de l'Empereur Lotaire en haine de ce qu'il differoit de jour en jour d'aller à Constantinople pour y épouser la fille de l'Empereur qui luy avoit esté accordée en mariage. Les Romains d'un autre côté pressez par les incursions des Sarasins se plaignoient du peu de soin que l'Empereur Lotaire prenoit de les défendre.

854. Le Roi Charles ayant conçu une grande défiance contre Loüis Roi de Germanie son frere alla trouver Lotaire l'Empereur son autre frere au Liege où aprés une longue conference, ils se jurerent reciproquement sur l'Evangile en presence d'une grande assemblée une am

aint Bertin. & nirent
ité inviolable; & les Grans
leurs Estats & les
élon l'un de l'autre. Loüis
le jeune Loüis fils de Loüis Lotaire
que les Peuples
Germanie demandé à son pere,
aine avoient demandé à son pere,
Loire, & fut reçu par ceux qui
nt demandé. Le Roi Charles alla
ne en Aquitaine vers le Carême,
eura jusques à la Fête de Pâque,
ant sa demeure en ce païs-là ses
ne firent autre chose que piller,
ler, emmener des prisonniers, & com-
ettre toute sorte de desordres sans que
sainteté des Eglises & des Autels pust
rrêter leur avarice & leur insolence.

L'Empereur Lotaire confera avec Loüis Roi de Germanie son frere sur le Rhin, & l'exhorta à conserver les sentimens d'amitié qu'il devoit à Charles Roi de France leur frere commun. Mais aprés des discours un peu piquans avancez de part & d'autre, ils se reconcilierent. La nouvelle de leur reconciliation causa beaucoup d'inquietude à Charles, & l'obligea à revenir d'Aquitaine sans y avoir rien fait de considerable, & à inviter l'Empereur son frere à son Palais d'Attigni où s'estant trouvez ensemble ils y confirmerent de nouveau leur ancienne ligue.

854. Lotaire

Les Normans s'avancerent par le Loire jusques au Château de Blois & le brulerent, & se resolurent d'aller jusques à Orleans pour y faire les mesmes desordres. Mais Agius Evêque d'Orleans, & Burcard Evêque de Chartres ayant preparé des Vaisseaux, & levé des gens de guerre pour les recevoir, ils se retirerent vers l'embouchure du Loire.

D'autres Corsaires Normans coururent & pillerent la partie de la Frise qui est Frontiere à la Saxe. L'Empereur Lotaire & Charles Roi de France envoyerent des Ambassadeurs à Loüis Roi de Germanie leur frere, pour l'exhorter à la paix, & pour le supplier de rappeller d'Aquitaine le jeune Loüis son fils. Le Roi Charles entra au mesme temps dans cette Province, où Pepin son neveu qui avoit pris l'habit de Moine dans le Monastere de Saint Medard, & avoit promis avec serment d'y demeurer se rendit aussi, & attira au tour de soi une grande partie des habitans. Alors le Roi Charles se souciant fort peu de s'opposer aux desseins de Pepin poursuivi Loüis son neveu, & le contraignit d se retirer en Germanie auprés du R Loüis son pere.

Charles frere de Pepin sortit au mes

nt Bertin.
ere de Corbie, 449
Ordre de Diacre. Ce fut Lotaire bien 854.
ne, lors-là que le Roi Charles
Roman son fils à l'Estat Ec-
& luy fit recevoir la Ton-

és que les Normans eurent ravagé An.
nt ans sans discontinuation tout Fuld.
parties de la France où leurs
& les avoient pu porter, &
y eurent fait une infinité de bri-
ages, d'incendies & de meurtres, ils
assemblerent & s'en retournerent dans
Ar païs, où au sujet d'un different sur-
enu entre le Roi Oric & Gudurmeson
Neveu qu'il avoit chassé du Royaume,
& contraint de courir les Mers comme
un Corsaire, ils tournerent leurs armes
contr'eux-mesmes, & donnerent une ba-
taille si rude, & si sanglante qu'un nom-
bre innombrable de peuple y fut taillé
en pieces, & que tant de personnes de
qualité y demeurerent qu'il ne resta de
toute la Famille Royale qu'un jeune
Prince au dessous de l'âge de puberté.
Dieu permit sans doute cet horrible car-
nage pour venger les injures de ses ser-
viteurs, & pour châtier leurs ennemis
avec la rigueur qu'ils meritoient.]

Lotaire ayant donné la Frise à Lotaire 855

855. Lotaire

son fils, Oric & Godefroi retournerent en leur païs dans l'esperance d'y obtenir l'autorité Royale. Le mesme Lotaire eut au mesme temps une indisposition qui donna lieu aux Rois Loüis & Charles ses freres de se reconcilier ensemble.

Les Normans s'emparerent de Bordeaux ville d'Aquitaine, d'où ils firent des courses dans le païs d'alentour. Le Roi Charles donna le Royaume d'Aquitaine à Charles son fils à la priere des Peuples de ce païs-là. Il reçut tres civilement dans son Royaume Edilvulf Roi des Anglois Occidentaux qui alloit à Rome, luy rendit de grans honneurs, luy fit present d'ornemens Royaux, & le fit conduire jusques à la Frontiere avec un magnifique équipage. L'Empereur Lotaire fit de grandes plaintes du Roi Charles son frere, dont la fidelité luy estoit devenuë suspecte. Plusieurs choses contraires à la Foi Catholique se passerent dans le Royaume de ce dernier Prince, & elles ne s'y passerent pas sans qu'il en eust connoissance.

Le Pape Leon IV. estant mort au mois d'Aout, Benoit III. luy succeda. On vit au mesme mois deux Etoiles, l'une de la premiere, & l'autre de la derniere grandeur qui alloient tour à tour d'

ment, & on remarqua dis&s.
ment là avec un ordre que la Loraire
neanmoins quelquefois, quoi
Lorte paruſt. L'Empereur
roiſſoit grande maladie
Ne ſe tenant frappé d'une
eſperoit pas guerir, entra dans
lere de Pruim aſſis dans la fo-
rdennes, & y renonçant au
à la Couronne ſe fit couper les
, & prit l'habit de Moine. Il
à deux de ſes fils qu'il avoit auprés
uy, deux portions de ſes Eſtats, ſavoir
Lotaire la France, qui de ſon nom s'ap-
elle le Royaume de Lotaire, & à Charles
la Provence. Il mourut ſix jours aprés, le
vintiéme de Septembre, & fut enterré
dans le meſme Monaſtere, comme il
l'avoit ſouhaité.

Les Peuples d'Aquitaine s'eſtant ren-
dus à Limoges vers le milieu du mois
d'Octobre y élurent le jeune Charles fils
du Roi Charles pour leur Roi, le firent
ſacrer par l'Evêque, & luy mirent la
Couronne ſur la tête & le Sceptre dans
la main.

Les Normans entrerent dans le Loire,
deſcendirent de leurs Vaiſſeaux, & alle-
rent par terre vers la ville de Poitiers,
deſſein de s'en rendre maitres. Mais les

Loüis II. Peuples d'Aquitaine s'eſtant aſſemblez pour les recevoir, les defirent de telle ſorte qu'il n'en échapa pas plus de trois cent.

Oric & Godefroi n'ayant pas eu des ſuccez fort heureux de leurs entrepriſes, ſe tinrent en repos à Duerſtede, & joüirent de la plus grande partie de la Friſe.

Loüis de Germanie vit en ce temps-là le repos de ſon Royaume troublé par les frequentes revoltes des Eſclavons.

856. L'hiver de l'année ſuivante fut extremement rude & ſec, ce qui n'empecha pas neanmoins que la maladie contagieuſe ne fiſt de grans ravages, & qu'elle n'enlevaſt un nombre extraordinaire de perſonnes.

Loüis Roi d'Italie, fils du feu Empereur Lotaire, ſe plaignit à Loüis Roi de Germanie & à Charles Roi de France ſes oncles de l'inegalité de la portion qu'il poſſedoit dans le Royaume de France, ſoutenant qu'il tenoit le Royaume d'Italie de la liberalité de l'Empereur Loüis ſon ayeul.

Les Peuples d'Aquitaine ayant conçu du mepris pour le jeune Charles qu'ils avoient depuis peu mis en poſſeſſion d[e] l'autorité Royale, reconnurent en qu[elque]

aint Bertin, qui s'estoit enfui du
Pin, Saint Medard où il avoit
Charles s'accorda avec Herispo-
de Bretagne, dont il fit épouser la
Loüis son fils, auquel il donna le
Maine jusques au grand che-
tis à Tours.

ans de Loraine reçurent Lo-
de l'Empereur du mesme nom
leur Roi, & le firent sacrer avec
ceremonies accoutumées.

e dix-huitiéme d'avril les Normans
llerent Orleans, & s'en retournerent
ns trouver de troupes qui se missent en
devoir de tirer vengeance de ces cruel-
les hostilitez.

Presque tous les Comtes du Royaume de Charles se joignirent à ceux d'Aquitaine, pour conjurer contre luy, & pour inviter Loüis Roi de Germanie à executer le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps. Mais parce qu'il estoit occupé à la guerre contre les Esclavons où il perdit une partie de son armée, ils s'ennuyerent de l'attendre, & se reconcilierent avec Charles leur Roi.

Les Grans d'Aquitaine méprisant Pepin reprirent Charles fils du Roi Charles, lequel ils avoient chassé auparavant,

le menerent en leur païs.

856. Des Corſaires Normans entrerent dans
Loüis la Seine vers le milieu du mois d'Aout,
II. pillerent les Villes aſſiſes ſur les bors, les Monaſteres & les Villages, & choiſirent un lieu propre à mettre leurs Vaiſſeaux à la rade nommé la Foſſe Givaud, & y paſſerent l'hiver en repos.

Edilvulf Roi de l'Angleterre Occidentale revenant de Rome épouſa au mois d'Octobre dans le Palais de Verberie Judith fille de Charles Roi de France qui luy avoit eſté promiſe dés le mois de Juillet precedent. Hincmar Archevêque de Reims fit la ceremonie du mariage, & mit la couronne ſur la tête de la nouvelle Reine, ce qui n'avoit encore jamais eſté obſervé en la perſonne d'aucun Prince, ni d'aucune Princeſſe de cette Nation. Lorſque la ceremonie fut achevée, & que de riches preſens eurent eſté donnez de part & d'autre, Edilvuf monta ſur Mer, & retourna en ſon Royaume avec ſa nouvelle épouſe.

L'Empereur Loüis & Lotaire Roi de France & Charles ſes freres s'aſſemblerent à Orbe, où ils conteſterent avec tant de chaleur ſur le partage des Eſtats du feu Empereur leur pere, que peu s'en falut qu'ils n'en vinſſent à une rupture,

guerre ouverte. Neanmoins 856.

ez laisserent la Provence & Loüis
Lion à Charles leur cadet II.
nté de leur pere, les Grans
ayant retiré ce jeune Prin-
s mains du Roi Lotaire son
vouloit luy faire couper les
& le mettre dans l'Estat Ec-

asins de Benevent entrerent
e dans la ville de Naples, la
, & la ruinerent de fond en

ban Archevêque de Mayence
mort le quatriéme de Fevrier
avoir gouverné cette Eglise-là l'es-
de neuf ans, un mois & quatre
Charles luy succeda plutôt par la
nté du Roi & des Grans de son
seil, que par l'élection du Clergé
du Peuple.

Hatton Abbé de Fulde mourut le dou-
éme d'Avril de la mesme année, &
hioton Religieux de la mesme Abbaye
ut élu par ses confreres du consentement
du Roi.

An. Fuld.

Ce Prince ayant assemblé ses troupes
au mois d'Aout suivant, les mena dans
le pais des Sorabes, & les joignit aux
forces qu'il y trouva. Puis tourna ses

Loüis II. armes contre les Dalmantes qu'il vainquit, & auſquels il impoſa un tribut aprés avoir reçu leurs ôtages. Il paſſa enſuite par la Boëme, où il reçut quelques Ducs qui ſe rendirent à luy. Quelque heureux que fuſt le ſuccez de cette expedition, il ne laiſſa pas d'y perdre un nombre aſſez conſiderable de ſes gens, & entre autres les Comtes Bardon, & Erf qui y fuerent tuez.]

Les Corſaires Normans eſtant arrivez
857. à Paris le vint-huitiéme de Decembre y mirent le feu. Ceux de la meſme Nation qui eſtoient vers l'embouchure de la Riviere de Loire pillerent la ville de Tours, le Château de Blois, & quantité de lieux des environs. Quelques Peuples d'Aquitaine renoncerent à l'obeïſſance du jeune Charles, à la perſuaſion de quelques François qui avoient ſecretement conſpiré contre le Roi Charles ſon pere, & ſe joignirent à Pepin.

Charles Roi de France & Lotaire ſon neveu ſe liguerent enſemble, & ſe promirent avec ſerment une inviolable fidelité. Loüis Roi de Germanie, & Loüis Empereur ſe liguerent de la meſme ſorte. Pepin fit une ſocieté beaucoup plus honteuſe en ſe joignant aux Corſaires Normans, avec leſquels il ruina la ville de Poitiers

de Saint Bertin.

pilla quantité d'autres pla- 85 ».
aine. Le Roi Lotaire repu- Loüis
e sa femme, pour se divertir II.
oncubines.

Gontier Archevêque de S. Pierre avec
t dans l'Eglise de Coudres, d'où
'ait parut tout d'un coup cou-
nuée grosse de foudres, d'où
feu qui entra dans l'Eglise par
e la couverture, y tua un prê-
Diacre & un Laïque, puis s'en-
ans la terre. Il arriva un pareil
t à Treves. Comme Theotgarde
oit Archevêque celebroit les fa-
Mysteres avec le Clergé & le Peuple
r se changea en une nuit obscure
empescha ceux qui estoient pres-
de se reconnoitre, & le bruit des
neres mêlé à celuy des cloches le
nplit de frayeur. On apperçut pour-
nt un chien d'une monstreuse gro-
ur qui couroit au tour de l'Autel, & qui
ut abimé dans une ouverture de la
erre.

Les Normans s'estant arrêtez au tour
de la Seine y firent le degât sans trouver
de resistance. Puis ils s'avancerent jus-
ques à Paris, brûlerent l'Eglise de Saint
Pierre & de Sainte Geneviéve, & tou-
tes les autres, à la reserve de celles de

Saint Etienne, de Saint Vincent & de
857. Saint Germain, & de Saint Denys, pour
Loüis II. lesquelles on donna une grosse somme d'argent afin seulement qu'elles ne fussent pas brulées. Une autre troupe de Normans prirent la ville de Duerstede, & toute l'Isle des Bataves, & ravagerent tout le païs d'alentour.

Herispoge Duc de Bretagne fut enfin tué par Salomon, & par Almar, avec lesquels il avoit eu depuis long-temps de grans differens.

Quelques Grans du Royaume de Charles se joignirent à ceux d'Aquitaine, coururent le païs, & firent de grans desordres.

Frotbaud Evêque de Chartres fuyant à pied les Normans qui le poursuivoient voulut passer à la nage la riviere d'Eure, & se noya.

858. [Le premier jour de Janvier il arriva un tremblement de terre, dont plusieurs
An. Fuld. Villes furent ébranlées, & principalement celle de Mayence, où les vieilles murailles s'entrouvrirent, & où le hau d'un mur de l'Eglise de Saint Aubai Martyr tomba sur une Chapelle de Sain Michel bâtie du côté d'Occident, e rompit les deux voutes avec la couverture, & la ruina entierement.

858. Loüis II.

evrier Loüis Roi de Germanie
ssemblée à Forchein avec
on Conseil, puis il indi-
ement à Ulme ville d'Alle-
mma les Comtes qui y de-
er, & donna audiance à l'E-
tinge & au Comte Eburard
urs de l'Empereur Loüis son
alla à Francfort un peu aprés
éme, & y passa les Fêtes de
Les Ambassadeurs qu'il avoit
au Roi Lotaire son neveu luy
rent que ce Prince se trouveroit
teau de Coblens pour conferer
y.

oi ajoutant foi aux paroles de son
se rendit au lieu de l'entrevuë
le temps des Rogations. Mais Lo-
ne s'y trouva point, ni aucun autre
luy. Il n'avoit garde de s'y trouver,
qu'il avoit fait une ligue avec Char-
Roi de France contre le Roi de Ger-
nie, & qu'ils l'avoient tous deux so-
nellement jurée. Quand Loüis Roi de
ermanie vit qu'il avoit esté trompé par
Roi Lotaire son neveu il retourna
Francfort, où il fit plusieurs Regle-
mens pour le bien de son Estat, & or-
donna de lever trois armées, & de les
envoyer en trois endroits differens. Il se

858. Loüis II. resolut d'en envoyer une contre les Esclavons de Moravie, & contre Rastice qui les commandoit, & d'en donner la conduite à Carloman son fils aîné. Une autre contre les Obotrites & les Linons sous la conduite de Loüis son second fils, & la troisiéme contre les Sorabes rebelles sous la conduite de Tracolfe. Il se persuadoit que quand il auroit appaisé par ce moyen le bruit des armes étrangeres, il luy seroit aisé de maintenir une parfaite tranquillité au dedans de ses Estats, & de les gouverner selon la justice.

Au mois de Juillet lorsque les armées furent levées & prêtes à partir, il se trouva accablé de nouveaux soins. Car il reçut des Ambassadeurs des peuples de France, savoir l'Abbé Adalart, & le Comte Eude qui le supplierent de les venir assister dans l'extremité de leurs besoins, & qui luy remontrerent que s'il ne leur donnoit un promt secours pour les délivrer de leur misere, ils seroient contraints de se mettre au hazard de perdre leur Religion en ayant recours à des peuples infideles, & en leur demandant la protection qu'ils ne pouvoient recevoir des Princes Chrétiens leurs legitimes Seigneurs. Qu'ils ne pouvoient plus

-mie de Charles son frere 858.
- par de cruels artifices le
estoit resté aprés les courses, Loüis
ges, & les meurtres que les II.
oient faits dans le Royaume
ver de resistance. Qu'il n'y
personne qui ajoutast foi à ses
i à ses sermens, ni qui esperast
aité de luy avec quelque sorte
, & de tendresse.
mbassade causa une cuisante in-
à Loüis Roi de Germanie,
l considera d'un côté que s'il sa-
t aux vœux des Peuples, il se de-
it contre son frere, ce qu'il ne
it faire sans blesser la pieté, & de
que s'il épargnoit son frere il lais-
les Peuples dans l'oppression, ce
estoit tout à fait impie. Ce qui re-
bloit sa peine & le tourmentoit plus
nulle autre chose, c'estoit l'incerti-
e du jugement que le public feroit de
conduite, & l'apprehension d'estre
upçonné d'avoir bien moins songé à
élivrer les Peuples de l'oppression, qu'à
tendre les bornes de son Royaume.
Cependant ceux qui sont le mieux in-
formez des veritables sentimens de ce
Prince assurent qu'il n'y a rien de si faux
ni de si injuste que ces soupçons-là. Dans

858. Loüis II. cette perplexité suivant le conseil des plus sages, & le secret penchant d'une bonne conscience, il prefera le salut d'un estat au caprice d'un Prince resolu de le ruiner, & promit aux Ambassadeurs d'aller secourir en personne ceux qui les avoient envoyez. Ayant donc amassé quelques troupes à Vormes, il en partit vers le milieu du mois d'Août, traversa l'Alsace, entra dans le Royaume de France, & se rendit au Palais de Ponthion, où tous les Grans du païs se rendirent auprés de luy, à la reserve de ceux qui estoient occupez le long du Loire avec le Roi Charles à la guerre contre les Normans.

Charles n'eut pas si-tôt appris que Loüis de Germanie son frere estoit en France, qu'il leva le siege pour aller au devant de luy. Il le rencontra à Briac. Mais ayant vu le grand nombre des Allemans qui estoient venus avec luy, & des François qui s'estoient joints à luy pour s'opposer à la tyrannique domination qu'il exerçoit sur eux, il jugea bien qu'il ne pouvoit donner combat sans s'exposer à un danger évident d'estre vaincu. Il rangea ses gens en bataille, & se retira secretement avec un petit nombre. Quand l'armée eut appris qu'il

mit ſous l'obeïſſin- 858.
Germanie, dont le
fut d'appaiſer l'ardeur du Loüis
gloit d'envie de pourſuivre II.
s'appliqua enſuite à regler
du Royaume avec un pou-
. Mais il renvoya indiſcre-
armée en Germanie, & ſe fia
ers infideles qui avoient aban-
ur propre Souverain. Il ſe re-
ſme de ſuivre le conſeil qu'ils
oient de paſſer l'hiver à Pontion,
douta point du piege que Char-
frere luy dreſſoit à la perſuaſion
s du Comte Conrad. Loüis Roi
rmanie ſe tenant aſſuré de leur fi-
, les avoit envoyez vers le Roi ſon
pour découvrir ſes deſſeins, & pour
n donner avis. Mais ils le trahirent,
'eſtant joints à Charles chercherent
moyens de faire accabler Loüis par
e multitude de gens de guerre lorſqu'il
penſeroit le moins. Sur ces entrefaites
reçut nouvelle des troubles qui eſtoient
rvenus dans le païs des Sorabes, & de
'inſolence qui avoit porté ces Peuples à
mettre à mort leur chef nommé Czizti-
bore homme tres-attaché au ſervice du
Roi, & à mediter des deſſeins de rebellion.
Cela l'obligea à retourner en diligence

858. en Germanie pour y étoufer la revolte dans sa naissance. Dés qu'il fut parti le
Loüis II. Roi Charles reprit possession de ses Estats sans aucune resistance.]

Edilvulf Roi d'Angleterre estant mort, Adalbolde son fils épousa Judith sa veuve. Bernon chef des Normans qui faisoient le degast sur les bors de la Seine alla trouver la Roi Charles à son Palais de Verberie, se soumit à son obeïssance, & luy fit foi & hommage. Une autre troupe de la mesme Nation prit Loüis Abbé de Saint Denys, & Goslin son frere, & leur demanda une grosse rançon, pour le payement de laquelle on épuisa par le commandement du Roi le tresor de toutes les Eglises du Royaume. Mais comme tout ce que l'on en avoit tiré ne suffisoit pas, il falut que le Roi, les Evêques, les Abbez, les Comtes & les autres Grans fournissent ce qui manquoit. Les Comtes du Roi Charles s'estant joints aux Bretons, & soulevez contre luy, attaquerent Loüis son fils, le chasserent du païs du Maine, le contraignirent de passer la Seine, & de retourner vers le Roi son pere.

Le Roi Lotaire contracta au mesme temps étroite amitié avec Charles Roi de Provence son frere, & luy donna.

chez de son Royaume, savoir 858.
Beley, & celuy de Moûtier
ntaise. Charles en revanche fit Loüis
out son Royaume à Lotaire pour II.
, au cas qu'il ne se mariast point,
ne laissast point d'enfans.
n'oa durant le mois de Mai à Liege
ose le Corps de Saint Lambert,
uye si prodigieuse que la violence
ux entraina dans la Meuse les mu-
s de pierre, les maisons avec les
mes & le reste de ce qui estoit de-
, jusques à l'Eglise de Saint Lam-
.

Les Normans entreprirent au mesme
nps d'attaquer la Saxe. Mais ils en
rent vigoureusement repoussez. Le
ape Benoit III. estant mort, Nicolas
remier fut mis en sa place par la faveur
e l'Empereur Loüis, & par le respect
qu'imprimoit sa presence, & celle des
Grans de sa Cour, plutôt que par l'in-
clination, & par le choix du Clergé.
Les Sujets du Roi Lotaire l'obligerent à
reprendre sa femme, mais au lieu de la
tenir auprés de luy, il la mit sous seure
garde.

Le Roi Charles entreprit au mois de
Juillet le Siege de l'Isle d'Oissel qui est
une Isle de la Riviere de Seine, où les

Loüis II. Normans s'eſtoient établis. Charles Roi d'Aquitaine ſon fils s'y rendit. Pepin ſon neveu qui avoit renoncé à ſes ordres, & s'eſtoit remis dans l'eſtat des Laïques, s'y rendit auſſi, & reçut de ſa liberalité des Comtez & des Abbayes aſſiſes en Aquitaine. Le Roi Lotaire ſon neveu y alla auſſi au mois d'Aout, & luy mena du ſecours. Mais quand ils virent que le ſuccez du Siege n'eſtoit pas fort heureux, ils le leverent le vint-troiſiéme de Septembre pour s'en retourner en leurs Eſtats.

Les Normans firent en ce temps-là le
859. degaſt au delà de l'Eſcaut. Le petit peuple d'entre la Seine & le Loire ſe ligua pour s'oppoſer aux violences des Normans qui eſtoient ſur la Seine & auxenvirons : Mais parce qu'ils avoient fait leur ligue avec peu de precaution, ils furent tuez ſans beaucoup de reſiſtance.

Le Roi Lotaire vint trouver en diligence le Roi Charles ſon oncle, & l'ayant joint au Palais d'Arches, ils y confirmerent publiquement par des ſermens reciproques les aſſurances qu'ils s'eſtoient autrefois données d'une inviolable amitié.

Le Roi Charles donna à des Laïques des Monaſteres qui n'avoient jamais eſté poſſedez par le paſſé que par des Eccleſiaſtiques

Les Corſaires Normans ayant fait un grand tour le long des côtes, paſſent le detroit de la Mer qui eſt renfermée entre l'Eſpagne & l'Afrique, entrent dans le le Rône, pillent des Villes & des Monaſteres, & s'établiſſent dans l'Iſle de la Camargue. 859. Loüis II.

Le Roi Charles fit pluſieurs aſſemblées d'Evêques, & une entre autres à Savoniers à quatre lieuës de Toul, où les Rois Lotaire & Charles ſes neveux aſſiſterent, & où il preſenta une Requeſte contre Ganelon Archevêque de Sens. Mais l'aſſemblée ne prononça rien ſur la demande du Roi à cauſe de l'abſence de l'Archevêque.

Les Normans pillerent au meſme temps le Monaſtere de Saint Valeri & la ville d'Amiens, & ruinerent les environs par le fer & par le feu. Une autre troupe de la meſme nation fit de pareils ravages dans l'Iſle des Bataves. Ceux qui eſtoient dans la Seine, ayant ſurpris de nuit la ville de Noyon la pillerent, emmenerent l'Evêque nommé Immon avec quantité de perſonnes de qualité, tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, & les tuerent dans le chemin. Deux mois auparavant ils avoient tué Erminfroi Evêque de Beauvais dans un village, & l'année

precedente Blatfroi Evêque de Bayeux.

859. L'apprehension que donnoit la fureur
Loüis de ces Peuples obligea de porter les
II. Corps de Saint Denys, de Saint Rustique & de Saint Eleutere Martyrs à Nogent dans le Hurepois, où le vint-unième de Septembre ils furent mis dans des Chasses avec beaucoup de respect. Le Roi Lotaire donna à Loüis Roi d'Italie son frere une partie de son Royaume, savoir ce qu'il possedoit au delà du Mont Jura, les villes de Geneve, de Losane & de Sion avec les Evêchez, les Monasteres & les Comtez qui en dependent, outre l'Hôpital du Mont-Jou, & le Comté de Pipinque.

Ganelon Archevêque de Sens rentra dans les bonnes graces du Roi, sans que les Evêques eussent pris connoissance de son affaire.

Le Pape Nicolas I. confirma au mesme temps la Doctrine de l'Eglise Catholique touchant la grace, & le libre arbitre, qui est qu'il y a une double predestination, & que le Sang du Sauveur a esté répandu pour tous ceux qui croyent.

An. Fuld. [Loüis Roi de Germanie estant revenu de France au commencement du printemps alla à Vormes, d'où il envoya plusieurs fois des Ambassadeurs pour

Lois son frere & son neveu 859.
commodement. Aprés plu- Loüis
iers expediez, & diverses let- II.
s de côté & d'autre pour ce
s'assemblerent enfin dans une
hin proche du Château d'An-
ec un nombre égal de Princes,
de leur suite estant demeuré sur
sur l'autre bord de ce Fleuve.
de longues contestations ils de-
ent d'accord de s'assembler de
au en Autonne proche de Bâle,
n retournerent. Loüis Roi de Ger-
e ne put obtenir que les Sujets de
les qui l'avoient invité à entrer en
ce, & qui l'avoient reconnu joüis-
des honneurs & des dignitez qu'il
avoit departies, & la decision de
te affaire-là fut remise à la prochaine
semblée. Il tint cependant une autre
sen blée avec les Grans de ses Estats,
ar l'avis desquels il envoya Thioton
Abbé de Fulde en ambassade vers Loüis
Roi d'Italie son neveu, & vers le Pape
Nicolas premier avec une ample instruc-
tion pour justifier les intentions qu'il
avoit euës dans l'entrepriſe de l'année
precedente, & avec ordre de luy rap-
porter à l'assemblée qui se devoit tenir
proche de Bâle, la réponse de ce Roi &

Loüis II. de ce Pape. Thioton reçut un accueil tres-favorable, justifia par de solides raisons la conduite que le Roi son maitre avoit tenuë l'année precedente, & revint avec une lettre du Pape. A son retour il trouva le Roi proche du Lac de Bregentz, où il s'estoit rendu aprés avoir esté au lieu de l'assemblée indiquée à Bâle, à laquelle les deux autres Rois avoient negligé de se rendre. Quand cet Abbé eut rendu comte au Roi de son ambassade, il s'en retourna à son Abbaye.

460. L'hiver fut plus long & plus rude que de coutume, & extremement contraire aux biens de la terre. On remarqua aussi en quelques endroits du sang mélé parmi la nege. Deplus la Mer Ionnienne fut tellement glacée que les Marchans qui n'avoient jamais mené leurs marchandises à Venise, que par Mer, furent obligez de les y mener par terre.

Loüis Roi de Germanie, Charles Roi de France & Lotaire leur neveu s'assemblerent au Château de Coblens avec les Grans de leurs Estats, & se promirent avec serment d'entretenir la paix, & de se garder une inviolable fidelité. L'acte de leur serment fut conçu en ces termes. *Je promets assister à l'avenir & durant toute ma vie de mon conseil, & de mon secours le*

on frere, & les Rois Loüis, Loüis
Charles mes neveux pour la II.
eu, pour l'honneur de l'Egliſe,
de l'Eſtat, pour le ſalut des
mmis à nôtre conduite, pour l'ob-
des Loix, & ne leur donnerai
conſeil contraire à la ſeureté de
ſonnes, ni à l'interêt de leurs
es, à condition que de leur côté ils
nt pareille promeſſe.]

mois de Janvier les Normans mi- 861.
feu à la ville de Paris & à l'Egliſe
aint Germain, pourſuivirent des
chans qui remontoient la Seine, &
tteignirent. D'autres Corſaires de la
ſme nation ravagerent le Titouannois.
Le vint-neuvéime de Mars aprés la hui-
ème heure de la nuit la Lune fut entie-
ement obſcurcie. Le Roi Charles mit
dans le Monaſtere de Saint Jean Lotaire
ſon fils qui eſtoit boiteux.

Galindon ſurnommé Prudence, Evê-
que de Troyes, Eſpagnol de nation,
homme d'une érudition ſinguliere, qui
s'eſtoit oppoſé quelques années aupara-
vant aux erreurs de Goteſcalc predeſti-
natien, ayant depuis conçu de l'animo-
ſité contre d'autres Prélats qui s'y eſtoient
oppoſez avec luy, entreprit la défenſe
des meſmes erreurs, écrivit pluſieurs

Loüis II. choſes & contraires à elles-meſmes, & contraires à la Foi, & aprés avoir long-temps langui ceſſa d'écrire en ceſſant de vivre.

Hincmar Archevêque de Reims ayant aſſemblé un Concile des Evêques de ſa Province dans l'Egliſe de Saint Crepin & de Saint Crepinien proche de Soiſſons, priva de la Communion Epiſcopale ſelon la rigueur des Canons Rotade Evêque de Soiſſons pour le refus qu'il faiſoit de ſe ſoumettre aux Regles ſaintes de l'Egliſe.

862. Le Roi Charles eſtant allé par Reims à Soiſſons y reçut deux fâcheuſes nouvelles, l'une que Judith ſa fille, veuve du Roi Edebolde qui depuis la mort du Roi ſon époux avoit vendu les biens qui luy avoient appartenu en Angleterre, & eſtoit revenuë en France, où elle avoit reçu les honneurs dus à une Reine, & eſté miſe à Senlis ſous la tutele du Roi ſon pere, & ſous la garde de l'Evêque juſques à ce que ſelon le conſeil de l'Apôtre elle ſe remariaſt, au cas qu'elle fuſt trop foible pour garder la continence, s'eſtoit fait enlever en habit deguiſé par le Comte Baudouin du conſentement de Loüis ſon frere. L'autre nouvelle eſtoit que Loüis ayant quitté tous les fideles

862

Loüis II.

e Saint Bertin.

oi son pere s'estoit retiré du-
avec peu de personnes à la
de Gonfroi & de Goffroi,
lé trouver ceux qui l'avoient
a revolte. Sur ces deux nou-
oi assembla les Evêques & les
Royaume à dessein de leur de-
eurs avis, & d'obtenir ensuite
damnation Canonique contre le
Baudouin; & contre Judith sa
qui avoit suivi ce ravisseur, & s'estoit
duë comme la portion de cet adultere,
n le Decret de Saint Gregoire, par le-
el il est ordonné que quiconque au-
enlevé une veuve, & ceux qui y au-
ont favorisé l'enlevement, & qui y au-
ont consenti soient frappez d'ana-
thême.

Il donna ensuite avec peu de discretion
à Hubert Clerc engagé dans le mariage
l'Abbaye de Saint Martin, qu'il avoit
donnée auparavant avec beaucoup d'in-
discretion à Loüis son fils. où
Il se rendit aprés cela à Senlis,
pendant qu'il attendoit les troupes qu'il
avoit dessein de ranger sur les bords de
l'Oise, de la Marne & de la Seine pour
arrêter les courses des Normans, il ap-
prit qu'une troupe choisie de cette na-
tion parmi ceux qui estoient demeurez

862. dans le camp alloit vers la ville de Meaux
sur de petites barques. Il se hâta donc de
Loüis se rendre en cette ville-là avec le peu
II. de gens qu'il avoit auprés de luy, mais
parce que les pons avoient esté rompus,
& les bâteaux emmenez par les Normans,
il suivit le parti que la necessité luy
prescrivit en cette occasion qui fut de
reparer le pont de l'Isle proche de Tril-
lebardou, & d'ôter aux Normans
le moyen de descendre par la riviere. Il
ne laissa pas de ranger des troupes le long
de la Marne pour en défendre les bors.
Ainsi les Normans estant extremement
serrez donnerent des ôtages au Roi
Charles, & offrirent de luy rendre les
prisonniers qu'ils avoient pris depuis
qu'ils estoient entrez dans la Marne, de
retourner en Mer avec les autres Nor-
mans à jour certain dont il seroit con-
venu, sinon de se joindre aux troupes du
Roi pour combattre les Normans qui
refuseroient de se retirer. Ces conditions
ayant esté acceptées, ils donnerent dix
ôtages, & obtinrent la liberté du passa-
ge pour se retirer. Environ vint jours
aprés Velande un de leur Chefs vint
trouver le Roi, luy fit foi & hommage,
luy préta serment de fidelité avec sa suite.
Estant aprés retourné à ses Vaisseaux il

alla à Jumiege avec toute la Flotte de sa nation à dessein de les y reparer, & d'y attendre l'équinoxe de Mars. 862. Loüis II.

Lorsque les Normans eurent reparé leurs Vaisseaux ils se partagerent en plusieurs bandes, & firent voile les uns d'un côté, & les autres d'un autre. La plus grande partie aborderent en Bretagne, ausquels se joignirent ceux de leur nation qui venoient d'Espagne. Robert prit sur le Loire douze Vaisseaux que Salomon leur avoit loüez pour luy faire la guerre, & tua tous ceux qui estoient dessus à la reserve d'un petit nombre qui trouverent leur salut dans la fuite. Cependant Robert ne se trouvant pas en estat de soutenir l'effort des armes de Salomon, se ligua contre luy avec les Normans qui avoient abandonné la Seine, leur promit six mille livres d'argent, reçut leurs ôtages & leur en donna, & enfin conclut le traité avant que Salomon pust negocier avec eux. Velande vint en ce temps-là avec sa femme & ses fils trouver le Roi Charles, & fit profession de la Religion Chrétienne.

Carloman se reconcilia avec Loüis de Germanie son pere, à condition qu'il joüiroit de la partie du Royaume dont il

862. s'estoit emparé, & qu'il ne s'empareroit d'aucune autre partie à l'avenir.

Loüis II. Loüis fils du Roi Charles alla par le conseil de Gonfroi & de Goffroi trouver Salomon, reçut de luy un petit corps de Bretons, avec lesquels il attaqua Robert Vassal du Roi son pere, ruina par le fer & par le feu l'Anjou, & les autres païs où il put entrer. Mais Robert surprit les Bretons comme ils s'en retournoient chargez de butin, le leur arracha d'entre les mains, & en tua plus de deux cent des premiers, & des principaux d'entre-eux. Deplus il poursuivit si vivement Loüis qui l'estoit venu attaquer, que peu s'en falut qu'il ne le prist, & dissipa tout ce qu'il avoit de gens de guerre à sa suite. Charles Roi d'Aquitaine n'ayant pas encore quinze ans accomplis, épousa la veuve du Comte Humbert par le conseil d'Etienne, & sans le consentement de Charles Roi de France son pere.

Loüis son frere épousa au commencement du Carême la fille du Comte Hardouin sœur de Eude son cher ami. Le Roi Charles leur pere assembla au commencement du mois de Juin les princ paux du Royaume à un endroit nom Poses où la Riviere d'Andelle entre d

r… rendit cependant à Melun avec Charles son fils qu'il
a parlé d'une maniere assez respectueuse en apparence s'en re-
tourna en Aquitaine sans avoir rien per-
du de la fierté ni de son orgueil. Ainsi
le Roi Charles retourna à Poses où il
avoit convoqué un Parlement des Grans
Royaumes, & un Concile d'Evêques,
où il traita des affaires de l'Eglise &
l'Estat avec ses fideles Sujets, pendant
qu'il faisoit travailler au Pont & aux
fortifications de ce lieu-là. Rotade Evê-
que de Soissons homme d'une extrava-
gante vie, fait extraordinaire, aprés
avoir esté privé de la Communion Epis-
copale dans un Concile de la Province
selon les regles de l'Eglise, se presenta
avec un esprit de desobeissance & de
revolte à un autre Concile assemblé
pour le même sujet dans d'autres provinces. Les Evêques ses
Juges traitant charitablement resolu-
rent de reserver son affaire au juge-
ment du Pape, au quel il avoit appellé

862. afin qu'il ne fuſt pas tout à fait depoſé.
Loüis II. Mais il appella encore de ce Concile, & demanda douze jours pour l'execution de ſon appel. C'eſtoit ſans doute un nouveau Pharaon, qui par ſon opiniatreté invincible repreſentoit la dureté du cœur de l'ancien, & qui par l'excez de ſes monſtrueux deportemens ſembloit avoir eſté comme luy changé en bête, & eſtre devenu incapable d'amendement. Il fut enfin depoſé dans une aſſemblée tenuë proche de Soiſſons, comme il eſt juſtifié par les actes de l'aſſemblée.

Il arriva au meſme temps un miracle dans la ville de Terouene. Comme le jour de l'Aſſomption de la Vierge, le valet d'un Citoyen de cette Ville liçoit la chemiſe de ſon maitre afin qu'il la puſt porter à la Meſſe, des goutes de ſang parurent ſur les plis, & à meſure qu'il paſſoit le fer deſſus, elle devint toute ſanglante. Honfroi Evêque du lieu ſe la fit apporter, & ordonna qu'elle ſeroit gardée dans l'Egliſe pour ſervir à l'avenir de preuve d'un ſi grand miracle, & parce que la Fête de l'Aſſomption de la Vierge n'eſtoit pas feſtée par ſes Dioceſains, il ordonna qu'elle le ſeroit à l'avenir.

Loüis qui s'eſtoit ſouſtrait à l'obeïſſance du Roi Charles ſon pere, luy de-

manda pardon, & le demanda auſſi aux Evêques, & luy promit avec de grans 862.
ſermens de ne luy plus manquer de fide- Loüis
lité. Le Roi luy donna le Comté de II.
Meaux, & l'Abbaye de Saint Crepin de Soiſſons, & luy ordonna de venir à la Cour avec ſa femme. Il accorda à Honfroi la grace que ſes Vaſſaux demandoient en ſa faveur, qu'il ne fuſt point obligé à coure le hazard du duel, auquel Varengarde l'avoit defié, & il fit leur accommodement.

Loüis Roi de Germanie ayant invité le Roi Lotaire ſon neveu à le venir trouver à Mayence le pria de l'accompagner à la guerre qu'il eſtoit prêt d'entreprendre contre les Vinides. Lotaire luy promit de le faire, & manqua à ſa promeſſe. Ainſi le Roi Loüis ayant laiſſé en Germanie Charles ſon fils qui avoit épouſé depuis peu de temps la fille du Comte Ercangaire alla avec Loüis ſon autre fils contre les Vinides. Mais ayant perdu d'abord quelques-uns des plus conſiderables des ſiens, il ſe retira avec des ôtages à ſon Palais de Francfort ſur le Mein, ſans avoir rien fait de memorable contre ces Peuples. Les Normans coururent au meſme temps ſon Royaume: & le ravagerent par le fer & par

862. le feu. Les Hongrois qui jusques alors y avoient esté inconnus y firent aussi du
Loüis degast.

II. Lotaire ayant perdu l'esprit à ce que l'on disoit par un effet de la magie, & estant aveuglé de l'amour de Valdrade, pour qui il avoit chassé Theotberge sa femme fit couronner cette concubine & la declara son épouse au grand deplaisir de ses amis, & malgré toute leur resistance, par la connivence de Leutfroi son oncle, & de Vultare qui flattoient en cela sa passion, & par le consentement de quelques Prélats de son Royaume, ce qui estoit plus criminel.

Hincmar Archevêque de Reims consacra en presence du Roi & des Evêques de sa Province qu'il avoit mandez pour cet effet son Eglise Cathedrale en l'honneur de la Sainte Vierge, comme l'ancienne l'avoit esté autrefois.

Loüis Roi de Germanie envoya une ambassade à Charles Roi de France son frere pour luy faire ses complimens, & pour le supplier de le venir trouver au territoire de Toul. Ils y eurent ensemble une grande contestation à l'occasion que le Roi Charles fit refus de parler à Lotaire leur neveu avant que d'avoir expliqué au Roi son frere, ce qu'il ne pouvoit

pouvoit approuver dans la conduite de ce jeune Prince. Enfin aprés plusieurs discours avancez de part & d'autre le Roi Charles donna avec les Evêques qu'il avoit à sa suite au Roi Loüis son frere, & aux Evêques de Germanie les raisons par écrit, pour lesquelles il faisoit difficulté de recevoir Lotaire son neveu à sa Communion, à moins qu'il ne promist de justifier sa conduite, où s'il ne la pouvoit justifier de faire une satisfaction proportionnée à sa faute. Aprés cette declaration le Roi Charles & les Evêques de sa suite reçurent Lotaire à leur Communion. Mais il rejetta avec Loüis Roi de Germanie son oncle par le conseil de Conrad homme enflé d'une sience vaine & orgueilleuse, laquelle ne servoit ni à luy ni aux autres la declaration que Charles & les Evêques de sa suite avoient donnée par écrit à leurs Conseillers, & qui aux termes de leur accord devoit estre luë devant tout le peuple. Ce qui obligea le Roi Charles à leur declarer publiquement qu'il ne desiroit point avoir de communion avec Lotaire à cause qu'au mépris de la Doctrine de l'Evangile, & du grand Apôtre il avoit quitté son épouse legitime pour prendre une autre femme, & 862. Loüis II.

862. à cauſe qu'il avoit communié avec des excommuniez, ſavoir avec la femme de Loüis II. Boſon & avec le Comte Baudoüin qui avoit enlevé Judith ſa fille. Ils convinrent aprés cela de ſe trouver au mois d'Octobre ſuivant ſur les confins des Comtez de Mouſon & de Vouzi & ſe ſeparerent. Loüis Roi de Germanie alla en Baviere à deſſein ou de s'accorder avec Carloman ſon fils qui s'eſtoit revolté contre luy avec le ſecours de Reſtice Roi des Vinides, ou au moins de s'oppoſer à ſes entrepriſes. Quant à Charles en quittant le territoire de Toul il alla à Pontion, & retourna le long de la Marne à Quierſi, où il celebra la Fête de la Naiſſance du Sauveur avec beaucoup de pieté.

863. Au mois de Janvier les Normans remonterent par le Rhin juſques vers Cologne, pillerent Duerſtede & le Bourg de Nonmodoque, où les Friſons s'eſtoient retirez, tuerent quantité de Marchans, & prirent quantité de peuple de cette nation, & s'avancerent juſques à une Iſle qui eſt proche du Château de Nuis. Lotaire eſtant allé au devant d'eux d'un des côtez du Rhin & les Saxons de

s'en retournerent par le conſeil de Roric de la meſme ſorte qu'ils eſtoient venus, & ſans avoir rien executé de remarquable. 863. Loüis II.

Charles Roi de Provence, & fils de l'Empereur Lotaire mourut en ce temps-là aprés avoir eſté long-temps tourmenté du mal caduc. Loüis Empereur d'Italie ſon frere n'eut pas ſi tôt reçu la nouvelle de ſa mort, qu'il ſe rendit en Provence, où il tâcha de gagner l'affection des Grans du païs. Le Roi Lotaire s'y rendit auſſi, & aprés que par l'entremiſe de leurs amis & de leurs Officiers ils furent convenus de tenir une aſſemblée pour y traiter de leur different touchant la ſucceſſion du Royaume du feu Roi leur frere, ils ſe ſeparerent, & s'en retournerent chacun en leurs Eſtats.

Charles Roi de France alla à la ville du Mans, & de là au Monaſtere d'Entrain, où Salomon Duc de Bretagne alla audevant de luy avec les premiers & les plus apparens du païs, avec leſquels il luy prêta ſerment de fidelité, & luy paya les droits qui ſelon l'ancienne coutume luy eſtoient dus. Le Roi luy donna en revanche une partie de la terre d'entre deux eaux, & l'Abbaye de Saint Aubin. Il reçut encore à

862. foi & hommage Gosfroi, Roric, Herve
Loüis & plusieurs autres qui s'estoient revol-
II. tez depuis peu de temps contre luy, comme ils avoient fait plusieurs autres fois auparavant, leur pardonna le passé, & leur distribua des honneurs & des dignitez, aprés quoi il retourna au Mans, & y celebra la Fête de Pâque.

Honfroi Marquis de Languedoc s'empara sans le consentement du Roi Charles, & par la seule faction des Toulousains de la ville de Toulouse, selon la possession où ils s'estoient mis, de manquer ainsi de foi à leurs Comtes.

Lorsque le Roi Charles retourna des païs qui sont au delà de la Seine, il reçut plusieurs Ambassadeurs, savoir Lutard Evêque de Pavie de la part de Loüis Empereur d'Italie, Geuard Evêque de Spire de la part de Loüis Roi de Germanie son frere, & le Comte Nantaire de la part du Roi Lotaire son neveu. Toutes leurs instructions ne tendoient qu'à luy demander la paix, à laquelle il a toujours esté de luy-mesme tres disposé autant que l'humeur inquiete des ennemis qui l'ont harcelé luy a permis de l'estre. Il reçut encore de la part de Loüis de Germanie son frere un envoyé nommé Blirgaire qui avoit charge de le sup-

plier de ne point donner de retraite à Carloman ſon fils qu'il avoit contraint de prendre la fuite, & que Reſtice Vinide avoit abandonné. Quelque temps aprés ce jeune Prince ſe voyant trompé & trahi par les ſiens, ſe remit entre les mains de ſon pere qui aprés avoir tiré de luy ſerment de fidelité le fit garder auprés de luy, ſans neanmoins luy ôter entierement la liberté. 863. Loüis II.

Le Roi Charles reçut tres-civilement dans l'Abbaye de Saint Medard de Soiſſons Raduolde Evêque de Port, & Jean Evêque de Cervia Legats du Pape les retint quelque temps auprés de luy, & pardonna à leur priere au Comte Baudoüin, qui s'eſtoit refugié à Rome aux pieds des Apôtres, & en les renvoyant leur donna une lettre pour le Pape & des preſens. Ils allerent enſuite à Mets pour y tenir un Concile au nom du Pape vers le milieu du mois de Juin, au ſujet du divorce que le Roi Lotaire avoit fait avec Thietberge ſa femme qu'il avoit quittée, pour prendre en ſa place au mépris des Loix Eccleſiaſtiques & Civiles Valdrade qui ne pouvoit eſtre que ſa concubine.

[L'habitude qu'il avoit faite dés ſa jeuneſſe avec cette Valdrade dont il eſtoit An. Met.

863. éperdument amoureux, & l'averſion violente que cette habitude criminelle luy donnoit de la Reine Thietberge, le porterent à chercher les moyens de la repudier. Il uſa donc premierement par perſonnes interpoſées, puis par luy-meſme de toute ſorte d'artifices envers Gontier Archevêque de Cologne pour l'engager à favoriſer le divorce, & pour obtenir plus aiſément ſon conſentement, il luy fit accroire qu'il épouſeroit ſa niece dés le moment que par ſon jugement, & par celuy des Evêques ſes collegues il ſeroit en liberté de quitter Tietberge. Gontier qui de luy meſme avoit beaucoup de legereté dans l'eſprit, & beaucoup d'imprudence dans ſa conduite, ſe laiſſa flâter de cette vaine eſperance, & propoſa l'affaire à Tietgaud Archevêque de Treves. Comme il ſavoit que c'eſtoit un homme ſimple peu éclairé, & qui n'avoit qu'une legere teinture de l'Ecriture ſainte, & des Canons, il luy montra quelques paſſages de l'ancien & du nouveau Teſtament, & les luy ayant expliquez en un ſens contraire à la tradition, & aux Regles de l'Egliſe il l'entraina avec luy dans le precipice, & fut à ſon égard comme un aveugle qui conduit un autre aveugle. Qu'eſt-il be-

Loüis II.

n d'employer tant de di
ublierent rien de ce qui le
faire pour faire réüssir leur
nvoquerent un Concile à
firent paroître la Reine Ti
meſme ſorte que ſi elle y eut
noniquement, produiſiren
ins qui l'accuſerent par éc
s énormes, depoſant entr'a
qu'elle avoit confeſſé qu'
mmis un inceſte avec ſon pr
On lut à l'heure meſme les
ts par les Saints Peres contr
tuenx, & non ſeulement on
Roi ſon époux, mais on lu
enſes tres-expreſſes de ſe rema
luy impoſa une penitence prop
à l'enormité de ſon crime. P
table conſpiration on donna
lheureuſe ſatisfaction qu'il
epuis tant de temps avec une
rable. On tint peu de temps
re Concile à Aix la Chapel
preſenta une longue Requê
e il expoſoit que par l'exec
e de quelques-uns il avoit eſté
nſement trompé en la perſonn
erge, & repeta plus d'une fois
erge avoit eſté ſeparée d'avec
utorité des Evêques : Que ſi e

863. Loüis II.

ne s'eſtoit pas renduë indigne de la ſocieté conjugale en ſe ſoüillant d'un inceſte, & ſi elle ne s'eſtoit pas condamnée par ſa propre bouche, il la retiendroit volontiers. Qu'au reſte il ne ſe trouvoit pas en eſtat de garder la continence, & que l'ardeur de ſon âge ne luy permettoit pas de vivre dans le celibat.

Quand cette Requête eut eſte luë, on apporta pluſieurs volumes des Conciles, on examina les Canons qui ordonnent des peines contre l'inceſte, & on prononça un jugement conçu en ces termes. *Nous croyons que cette perſonne, qui par ſa propre confeſſion eſt convaincuë d'avoir commis un inceſte, n'a jamais eſté une épouſe legitime deſtinée de Dieu. C'eſt pourquoi nous ne pouvons refuſer à nôtre glorieux Prince en conſideration du Zele qu'il a pour la Religion, & du ſoin qu'il prent de gouverner & défendre l'Eſtat, la liberté que Dieu luy laiſſe de contracter un mariage legitime, & que le Saint Apôtre luy accorde, quand il dit, il vaut mieux ſe marier que de brûler, puiſque nous ne luy pouvons permettre non plus que les Canons, de demeurer avec une femme coupable d'un inceſte.*

Valdrade parut aprés cela en public avec une ſuite magnifique d'Officiers,

& une foule de
sement de luy faire
proclamer Reine. La niece
Archevêque de Cologne fut mene
Roi, qui à ce que l'on dit ne la baila
qu'une fois, & la renvoya avec mépris
& raillerie à son oncle. Nicolas premier
qui gouvernoit alors l'Eglise de Rome
fut informé de toute cette affaire par les
soins des freres de la Reine Tierberge.
Le Pape envoya deux Legats en Fran-
ce pour s'instruire de la verité, & pour sa-
voir si l'affaire estoit telle qu'elle luy avoit
esté representée. Quand ces Legats fu-
rent en France, ils se laisserent corrom-
pre par argent, & favoriserent l'iniquité
au lieu de maintenir la Justice. Lorsqu'il
proposerent au Roi le sujet de leur le-
gation, il leur dit qu'il n'avoit rien fai
que ce qui luy avoit esté preserit par le
Evêques de son Royaume assemblez dan
un Concile. Ils luy conseillerent d'en
voyer à Rome les Evêques qui avoien
presidé à ce Concile, afin qu'ils don
nassent satisfaction au Pape de vive voi
& par écrit. Les Legats furent charge
de riches presens, & renvoyez à Rom
où ils rapporterent au Pape ce qu'i
avoient vu & appris en France. L
Archevêques Tiergaud & Gontier s
X v

863. rendirent au meſme temps à deſſein d'y
Loüis II. juſtifier la conduite du Roi, & d'y faire voir que les Evêques n'avoient rien fait que de conforme aux regles de l'Egliſe, & au precepte de l'Apôtre. Certes on ne les peut excuſer d'une grande extravagance, d'avoir cru pouvoir impoſer par de fauſſes maximes au Siege de Saint Pierre, qui n'a jamais eſté trompé en approuvant l'erreur, & qui n'a jamais trompé les autres en la leur propoſant au lieu de la verité.

Lorſqu'ils parurent devant le Pape, ils luy preſenterent un écrit qui contenoit les Actes des Conciles qui avoient eſté tenus à Mets & à Aix la Chapelle. Aprés que l'écrit eut eſté lu par un Secretaire en pleine aſſemblée, le Pape leur demanda s'ils aſſuroient que ces Actes là fuſſent veritables. A quoi ils repartirent qu'ils l'eſtoient, & qu'ils n'avoient garde de manquer de les ſoutenir de vive voix, puiſqu'ils les avoient ſignez. Leur réponſe n'ayant eſté ni approuvée ni rejettée, on leur ordonna de ſe retirer à leur hotellerie, & de s'y tenir juſques à ce que l'on les mandaſt. Quelques jours aprés on les cita à un Concile que le Pape avoit convoqué, & où l'on condamna leurs écrits avec anatheme, &

d'un commun consentement on les de- 863.
posa de leur dignité.

Ayant esté deshonorez de la sorte, ils Loüis
allerent trouver l'Empereur frere du Roi II.
Lotaire à Benevent, & se plaignirent à luy de ce qu'ils avoient esté deposez contre toute sorte de Justice. Que l'injure qui avoit esté faite à leurs personnes, retomboit sur la dignité de l'Empereur & sur tout le corps de l'Eglise. Que c'estoit une entreprise inoüye, & dont il n'y avoit point d'exemple, qu'un Metropolitain eust esté privé de sa dignité sans le consentement de l'Empereur, & en l'absence des autres Metropolitains. Ils ajouterent plusieurs autres invectives contre le Pape dans l'esperance d'effacer la honte de leur crime par la faveur de l'Empereur, & de se rétablir dans leur dignité. Mais quelque passion que l'Empereur eust de les assister, ils furent frustrez de leur esperance. Tiergaud déferant à la Sentence de deposition que le Pape avoit prononcée contre luy s'abstint de ses fonctions : Gontier au contraire enflé d'orgueil continua à s'acquiter du ministere qui luy avoit esté interdit, & mépriſa l'excommunication du Pape. Ils retournerent aprés cela en France couverts de la confusion qu'ils

863. avoient tres-juſtement meritée. Ils firent depuis deux ou trois voyages à Rome, Loüis pour y obtenir leur abſolution & leur II. rétabliſſement, mais y ayant eſté ſurpris de maladie ils y moururent comme des étrangers & des bannis, & ne furent admis avant leur mort qu'à la Communion Laïque.]

An. Fuld. [Le Pape pretendoit les avoir depoſez avec juſtice, & felon les Canons. Ils ſoutinrent au contraire qu'il n'y avoit rien de plus irregulier, ni plus deraiſonnable que la procedure qui avoit eſté tenuë contr'eux. C'eſt pourquoi j'inſererai dans dans ces Annales les écrits de l'un & de l'autre parti afin de laiſſer au jugement des lecteurs la déciſion de la verité. Le Decret du Saint Siege eſtoit conçu en ces termes. *Nicolas Evêque Serviteur des Serviteurs de Dieu, à nos tres Reverens & tres Saints Confreres Hincmar Archevêque de Reims, Ganeton Archevêque de Roüen, & à tous nos Confreres les Archevêques & les Evêques du Royaume du glorieux Roi Charles.*

Il n'y a perſonne qui n'ait connoiſſance du crime qui a eſté commis en la perſonne de deux femmes, ſavoir de Tietberge & de Valdrade par le Roi Lotaire, ſi toutefois on peut donner le titre de Roi à un

homme qui au lieu de moderer ſes paſſions 863.
ſuit leurs mouvemens dereglez. Certes Loüis
nous avons appris depuis long temps, & II.
par le rapport de pluſieurs qui ſe rendent en foule de toutes les parties du monde aux pieds des Apôtres, & par les lettres de pluſieurs autres, que les Evêques Tietgaud & Gontier ont bien voulu l'aſſiſter en cette occaſion de leur conſeil & de leur miniſtere. Nous avons eu d'autant plus de peine à ajouter foi à ces temoignages que nous ſouhaitions moins que des Evêques ſe trouvaſſent coupables d'une ſi honteuſe prevarication. Mais quand ils ſont venus à Rome au temps que nous y tenions un Concile, ils nous ont paru tels qu'on nous les avoit repreſentez. Ils ont eſté pris par l'écrit qu'ils avoient dreſſé de leurs propres mains, & qu'ils vouloient nous faire autoriſer par nôtre ſignature. Ainſi ils ſe ſont embaraſſez eux-meſmes dans le filet qu'ils tendoient à des ames pures & innocentes. Dieu a permis qu'en cette occaſion cette parole qui eſt dans les Pro- c.1.v.17
verbes ait eſté accomplie, c'eſt en vain que l'on jette le filet devant les yeux de ceux qui ont des aîles. Ils ont eſté enve- Pſ. 19.
loppez, & ils ſont tombez : Mais pour nous que l'on publioit fauſſement eſtre tombez dans ce peché, nous nous ſommes re-

863. Loüis II. *levez avec l'aide de Dieu qui ſoutient les défenſeurs de la Juſtice, & nous demeurons fermes. Ils ont donc eſté depoſez en leur preſence par le Concile qui les a jugez avec nous ; ils ont eſté excommuniez de l'Ordre Sacerdotal, & privez de la puiſſance que les Evêques ont de gouverner l'Egliſe. Gardez-vous donc bien, mes freres, conformement à la diſpoſition des Canons, & aux Decrets des Saints Peres de donner place dans l'Ordre Sacerdotal à des hommes que nous en avons rejettez. Vous trouverez ci-deſſous une copie de la Sentence de depoſition que nous avons prononcée contre Tietgaud, & contre Gontier dont nous parlons, & de quelques autres points que nous avons publiez avec le Concile.*

I.

Nous declarons nul le Concile qui a eſté convoqué depuis peu de temps à Mets au mois de Juin en l'enziéme indiction ſous le tres-pieux Empereur Loüis par des Evêques qui avoient prevenu nôtre jugement, & qui par une temerité inoüie ont violé les Decrets du ſaint Siege. Et par l'autorité que nous avons reçuë des Apôtres nous ordonnons qu'il ſera en meſme rang que le Concile de Dioſcore nommé le brigandage d'Epheſe, qu'il ne

ſera point comté parmi les Conciles, mais demeurera condamné, & parce qu'il a favoriſé l'adultere, il ſera appellé l'aſſemblée d'impudicité & d'incontinence. 863. Loüis II.

II.

Tietgaud Archevêque de Treves & Primat de la Gaule Belgique, & Gontier Archevêque de Cologne nous ont preſenté, à nous & au ſaint Concile un écrit ſigné de leur propre main, & contenant la maniere dont ils ont jugé la cauſe du Roi Lotaire & de ſes deux femmes Tietberge & Valdrade, & ont aſſuré en preſence de pluſieurs temoins qu'ils n'ont rien fait ni deplus, ni de moins dans cette affaire que ce qui eſt contenu dans leur écrit. Deplus ils ont publiquement confeſſé qu'ils ont contrevenu à la Sentence que nous avons prononcée avec anatheme contre Ingeltrude femme de Boſon à la priere de Tadon Archevêque de Milan nôtre tres ſaint Frere, & des autres Evêques nos freres; & par un tres-bon zele que nous croyons nous avoir eſté inſpiré de Dieu. Comme nous avons jugé qu'en toutes ces choſes ils avoient manifeſtement violé les ſaints Canons, & les Decrets des Apôtres, & paſſé toutes les regles de la Juſtice, nous declarons par le jugement du Saint Eſprit, & par l'au-

863 Loüis II.

torité de Saint Pierre qu'ils ſont déchus de la dignité Epiſcopale, dont nous leur interdiſons les fonctions. Que s'ils ont la hardieſſe de s'ingerer au ſaint Miniſtere comme par le paſſé, ils ne pourront plus ni eſtre reſtablis dans un autre Concile, ni eſtre reçus à faire ſatisfaction. De plus tous ceux qui auront eu Communion avec eux, ſur tout s'ils ont eu connoiſſance de la Sentence de depoſition prononcée contre-eux ſeront chaſſez de l'Egliſe.

III.

Les autres Evêques que l'on dit eſtre leurs complices ou leurs Partiſans ſubiront le meſme chatiment, s'ils ſe joignent à eux pour faire des cabales & des ſeditions, & ſi pour les ſuivre ils ſe ſeparent du Chef, c'eſt à dire de la Chaire de Saint Pierre. Que s'ils nous font connoitre à l'avenir, ſoit par leur propre bouche, ou par leurs deputez & par leurs lettres qu'ils demeurent unis au ſaint Siege, d'où il eſt manifeſte qu'ils ont tiré l'autorité de leur Epiſcopat, qu'ils ſachent que nous ne leur refuſerons point le pardon, & qu'ils n'auront aucun lieu d'apprehender d'eſtre privez de leur dignité pour les fautes qu'ils ont commiſes, ſoit en rendant des Sentences injuſtes, où en ſignant des Actes profanes.

IV. 863.

Nous avons depuis peu de temps excommunié selon les Regles de l'Egliſe Ingeltrude fille du Comte Matfroi qui a quitté depuis ſept ans Boſon ſon mari, & a mené une vie errante, courant tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. Et nous avons excommunié avec elle tous ceux qui l'ont aſſiſtée & favoriſée dans cette injuſte entrepriſe. Mais leur deſobeïſſance & leur opiniatreté dans leur rebellion nous obligent à prononcer une ſeconde fois la Sentence d'excommunication. Qu'elle ſoit donc ſeparée du Pere, du Fils & du S. Eſprit, un ſeul & vrai Dieu, qu'elle ſoit ſeparée de tous les ſaints Peres de la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique, & de nous avec tous ſes complices, & avec tous ceux qui ont participé à ſon crime, & qui l'ont favoriſée. De ſorte que ſi quelqu'un a la preſomption d'entretenir aucune Communion avec elle, où de l'aſſiſter en quelque choſe ſi c'eſt un Eccleſiaſtique, il ſera privé des fonctions de ſon ordre, & ſi c'eſt un Moine ou un Laïque, il ſera excommunié. Que ſi cette Ingeltrude retourne avec ſon mari, où qu'elle ait recours à la Chaire de Saint Pierre, nous ne luy refuſerons point l'abſolution aprés qu'elle aura fait une ſatisfaction propor-

Loüis II.

863. *tionnée à sa faute. Mais elle demeurera ce-*
Loüis *pendant liée du lien de l'excommunica-*
II. *tion que nous avons prononcée dés le com-*
mencement, & que nous prononçons en-
core maintenant contre-elle. Que si lorſ-
qu'Ingeltrude viendra à Rome quelqu'un
a communion avec elle ſans la connoître
où ſi quelqu'un la connoiſſant l'aſſiſte
dans ſon voyage, il n'encourra point pour
cela l'excommunication.

V.

Si quelqu'un mépriſe les Dogmes, les Mandemens, les Interdits, les Ordonnances les Decrets publiez par le ſouverain Pontife pour la Foi Catholique, pour la diſcipline de l'Egliſe, pour la correction des Fideles, pour la punition des ſcelerats, & pour prevenir les maux imminens, qu'il ſoit anatheme. Nous ſouhaitons que vôtre Sainteté ſe porte bien en nôtre Seigneur.]

Le Roi Charles tint le vint-cinquiéme d'Octobre un Concile dans ſon Palais de Verberie, où il exemta les Moines de l'Abbaye de Saint Calez de l'autorité de Robert Evêque du Mans, qui avoit eu recours au Pape pour ſe maintenir dans ſon droit. Il envoya auſſi à Rome Rotade Evêque de Soiſſons depoſé, avec ſes lettres, & avec les let-

tres & les deputez des Evêques. Ce qu'il fit à la priere du Pape. Il reçut auſſi Judith ſa fille dans ſes bonnes graces à la priere du meſme Pontife. Enfin il reçut un Ambaſſadeur de Mahomet Roi des Saraſins avec de riches preſens, & des lettres tres-civiles, par leſquelles ce Prince luy demandoit la paix & ſon amitié. Il le fit conduire fort honorablement à Senlis avec ordre d'y attendre le temps auquel on luy puſt donner ſon congé, & pendant ſon ſéjour en cette ville-là, il fut traité aux dépens du Roi. 863. Loüis II.

Peu de temps aprés il partit à main armée à deſſein d'aller en Aquitaine & d'y reduire par la force des armes Charles ſon fils à ſon obeïſſance, à moins qu'il ne s'y ſoumiſt volontairement. Il s'avança pour cet effet juſques à Auxerre, où ſelon la priere du Pape, & par l'avis de ſon Conſeil, il permit à Judith ſa fille d'épouſer le Comte Baudoüin, par lequel elle s'eſtoit laiſſé enlever.

Il alla aprés cela à Nevers où il reçut Charles ſon fils qu'il obligea à luy promettre avec ſerment fidelité & obeïſſance, comme il obligea auſſi les premiers & les plus apparens d'Aquitaine de luy renouveller le meſme ſerment qu'ils luy

863. avoient autrefois prêté.

Deux Normans qui peu auparavant
Loüis estoient descendus de leurs Vaisseaux,
II. & qui avoient demandé avec Velande de faire profession de la Religion Chrétienne, mais qui ne l'avoient demandé que de mauvaise foi, comme on le publia déslors, & comme on le reconnut clairement depuis, l'accuserent de perfidie envers le Roi. Sur ce qu'il nia constamment ce crime, un des deux accusateurs se battit contre luy en presence du Roi, & le tua.

Sur ces entrefaites, ce Prince apprit une triste nouvelle, qui est que les Normans estoient allez à Poitiers, & que les habitans s'estant rachetez par une somme d'argent, ils avoient brûlé l'Eglise de Saint Hilaire Confesseur. Il celebra aprés cela la Fête de la Naissance du Sauveur proche de Nevers, & au mesme lieu où il avoit reçu Charles son fils.

864. Il l'emmena ensuite à Compiegne, mais avant que de partir pour y retourner, il donna ordre aux troupes d'Aquitaine de marcher rangées en bataille contre les Normans qui avoient mis le feu à l'Eglise de Saint Hilaire. Il envoya aussi ses Deputez en Languedoc pour y prendre possession en son nom des Villes & des Châteaux.

Les Normans allerent cependant à Clermont en Auvergne, où ils tuerent Etienne fils de Hugues & quelques-uns de sa suite, puis retournerent à leurs Vaisseaux sans rencontrer d'ennemis. 864. Loüis II,

Pepin fils de Pepin qui estoit sorti du Cloitre pour rentrer dans le Siecle tomba dans une autre apostasie plus criminelle en se joignant aux Normans, & en faisant profession de leur Religion.

Charles que le Roi Charles avoit mené à Compiegne à son retour d'Aquitaine, revenant une nuit de la Forêt de Cuise aprés y avoir pris le divertissement de la chasse, & ne pensant qu'à se réjoüir sur le chemin avec des Seigneurs de son âge reçut un coup d'épée qui entrant par la temple gauche sortit par la joüe droite, & qui luy fut donné par un jeune homme nommé Albuin pousse à cela par le Demon.

Le Roi Lotaire fils de l'Empereur Lotaire leva quatre deniers sur chaque feu de son Royaume, & donna cette imposition-là à Rodolfe fils d'Heriolde à tritre de pension, & luy donna de-plus une grande quantité de farine, de bestail, de vin & de sidre.

Loüis Empereur d'Italie crut à la persuasion de Gontier avoir esté sensible-

ment offenſé en la perſonne des deux
864. Evêques que Lotaire ſon frere avoit en-
Loüis voyez au ſaint Siege par ſon entremiſe,
II. & ſur l'aſſurance de ſa protection, & n'eſtant plus maitre de ſa colere alla à Rome avec l'Imperatrice ſa femme, & avec ces deux Evêques depoſez reſolu où d'obliger le Pape à les rétablir, où de le traiter comme ſon ennemi. Le Pape n'eut pas ſi-tôt eſté averti de cette reſolution qu'il ordonna un jeûne & des prieres pour obtenir de Dieu par l'interceſſion des Apôtres qu'il inſpiraſt à l'Empereur de meilleures penſées, & des ſentimens de reſpect envers la Religion, & le ſaint Siege.

Quand l'Empereur fut arrivé à Rome, & qu'il ſe fut approché de l'Egliſe de Saint Pierre, le Clergé & le Peuple obſervant le jeûne & recitant des Prieres allerent avec les Croix au Tombeau de Saint Pierre. Mais comme ils montoient les degrez de l'Egliſe, ils furent jettez à terre, & chargez de coups par les gens de l'Empereur. Quelques autres éviterent un pareil traitement en prenant la fuite. Dans ce tumulte la merveilleuſe & venerable Croix que Sainte Helene fit autrefois faire, où il y avoit une portion du bois de la vraye, & dont elle fit

preſent à l'Egliſe de Saint Pierre fut rom- 864.
puë & jettée dans la bouë. On dit que Loüis
des Anglois la ramaſſerent, & la rendi- II.
rent aux Gardes. Le Pape qui eſtoit dans ſon Palais de Latran ayant appris ce deſordre, & le deſſein où l'on eſtoit de le prendre, entra ſecretement dans un bâteau, & ſe retira par le Tibre à l'Egliſe de Saint Pierre, où il demeura deux jours & deux nuits ſans boire ni ſans manger. Cependant celuy qui avoit eu l'inſolence de rompre la Croix mourut ſubitement, & l'Empereur fut ſaiſi de fiévre. Ce qui l'obligea à envoyer l'Imperatrice ſon épouſe au Pape, qui ſur la parole de cette Princeſſe alla trouver l'Empereur. Aprés qu'ils eurent conferé enſemble, le Pape retourna au Palais de Latran, comme ils en eſtoient convenus, & l'Empereur renvoya en France les deux Evêques depoſez. Alors Gontier envoya au Pape par Hilduin ſon frere qui eſtoit un Eccleſiaſtique, avec lequel il envoya auſſi d'autres de ſes gens ces chapitres diaboliques & inoüis qu'il avoit envoyez auparauant aux Evêques de France, lorſqu'il avoit eſté à Rome à la ſuite de l'Empereur Loüis. Et il luy commanda de les jetter ſur le Tombeau de Saint Pierre, au cas que le Pape refuſaſt de les recevoir.

864. *A nos Saints & Venerables Freres & Collegues dans l'Episcopat Gontier & Tietgaud, salut en nôtre Seigneur.*

Lotiis II. *Nous vous supplions de nous assister de vos saintes Prieres, avec la mesme assiduité & la mesme ardeur qne nous tâchons d'en faire pour vous, & de ne vous laisser ni surprendre, ni troubler des bruits desavantageux que l'on repand contre nôtre reputation, & mesme contre la vôtre. Nous esperons qu'avec l'aide de Dieu la malice de nos ennemis ne prevaudra ni contre nôtre Roi, ni contre nous : & qu'ils n'auront pas lieu de se réjoüir de nos maux, ni de nous insulter. Bien que le Pape Nicolas qui se met au rang des Apôtres, & qui s'erige en Empereur de l'Univers ait entrepris de nous condamner à la sollicitation de quelques personnes avec qui il avoit conjuré nôtre ruine, il a trouvé neanmoins qu'avec le secours de nôtre Sauveur nous nous sommes vigoureusement opposez à l'extravagance de son entreprise, de sorte qu'il n'a pas manqué d'en concevoir depuis un sensible repentir.*

Nous vous avons envoyé ces Chapitres signez de nôtre main, afin que vous soyez informez des raisons que nous avons de nous plaindre de ce Pape. Aprés estre partis

partis de Rome, & lorſque nous en eſtions déja aſſez loin, nous y fumes rappellez. Comme nous y retournions nous vous écrivimes afin que vous ne fuſſiez point étonnez de nôtre retardement. Allez ſouvent viſiter le Roi, & lorſque vous n'y pourrez pas aller envoyez y de vôtre part, & luy écrivez pour le fortifier dans ſes bonnes reſolutions. Amenez-luy le plus grand nombre d'amis & de ſerviteurs que vous pourrez. Sur tout avertiſſez l'Empereur Loüis, & l'invitez de tout vôtre pouvoir à rechercher ſerieuſement tout ce qui eſt de leurs communs interêts, paree que nôtre repos dépend de leur bonne intelligence. Conſervez la paix & la joye de vôtre ame, nos tres-chers freres. Nous eſperons avec le ſecours du Ciel vous dire bien-tôt des choſes, par leſquelles vous reconnoitrez clairement que le Saint Eſprit vous montrera ce que vous devez faire. Ayez ſoin ſeulement d'avertir le Roi de ne ſe point laiſſer ébranler de tout ce qu'on luy pourra dire, & de demeurer ferme juſques à ce qu'il ſoit informé de la verité. Au reſte, nos tres-chers freres, il eſt abſolument neceſſaire que nous gardions au Roi devant Dieu & devant les hommes la fidelité inviolable que nous luy avons jurée, & ce nous 864 Loüis II.

864. *ſera pour nous-meſmes un grand ſujet de loüange. Que Dieu tout-puiſſant vous conſerve pour ſon ſervice.*

Loüis II.

I.

Ecoutez, Monſieur le Pape Nicolas, nos Peres & nos freres les Evêques nous envoyerent vers vous il y a quelque temps, & nous y vinmes volontairement pour vous conſulter comme nôtre maitre ſur ce que nous avions jugé comme nous l'avions trouvé à propos avec l'approbation de pluſieurs perſonnes qui en ont eu connoiſſance, & pour vous montrer par écrit les raiſons, & les autoritez ſur leſquelles nous avions fondé nôtre jugement, afin que quand vous les auriez examinées avec vôtre ſageſſe ordinaire vous nous fiſſiez l'honneur de nous expliquer vos ſentimens & vos intentions. Nous ſuppliâmes tres-humblement vôtre Sainteté, que ſi elle trouvoit quelque choſe de meilleur que ce que nous avions fait, elle euſt la bonté de nous en inſtruire, & nous luy proteſtames que nous eſtions prêts avec nos confreres de déferer à ſes ſages & ſalutaires conſeils.

II.

Mais aprés avoir attendu vôtre réponſe l'eſpace de trois ſemaines, nous ne reçumes de vous aucune inſtruction. Seule-

ment vous nous dites un jour que selon nôtre écrit nous paroissions excusables, & mesme innocens. 864. Loüis II.

III.

Enfin nous fumes un jour mandez & couduits devant vous, & lorsque nous nous attendions le moins à aucun mauvais traitement, les portes furent tout d'un coup fermées, & vous amassates une troupe d'Ecclesiastiques & de Laïques pour nous opprimer, & sans Concile, sans examen, sans accusateur & sans témoins, sans connoissance de cause, sans preuve, sans aucune confession que nous eussions faite, en l'absence des autres Metropolitains, & des autres Evêques nos confreres, sans l'avis d'aucun conseil vous seul de vostre autorité voulutes nous condamner avec une fureur tyrannique.

IV.

Mais nous ne recevons point la maudite Sentence que vous avez renduë contre nous sans raison & sans justice, ce qui est tout à fait contraire à la bonté d'un pere, & à la charité d'un frere. Et bien loin de la recevoir nous la rejettons, & la mépriſons avec tous nos freres comme une malediction jettée en l'air. Nous ne voulons pas non plus vous recevoir dans nôtre Communion, vous qui commu-

864 niez avec des personnes condamnées & frappées d'anatheme, & nous nous con-
Loüis tentons de vivre dans la Communion de
II. nos freres que vous mépriſez avec la derniere arrogance, & dont vous vous rendez indigne par l'excez de l'orgueil par lequel vous vous élevez au deſſus d'eux.

V.

Vous avez eſté ſi imprudent & ſi indiſcret que de prononcer Sentence d'excommunication contre vous-meſme, quand vous avez dit en vous écriant, que quiconque n'obſerve pas les preceptes des Apôtres ſoit anatheme. Car il eſt certain qu'au lieu de les obſerver vous les avez violez, & les violés encore en differentes manieres. Que vous avez aneanti la foi de Dieu & les Saints Canons autant qu'il eſt en vôtre pouvoir, & que vous vous eſtes éloigné des veſtiges des Papes vos predeceſſeurs.

V I.

Maintenant donc que nous avons éprouué vos artifices & vos ruſes, ayant moins d'égard au peu de merite de nos perſonnes qu'à la dignité de nôtre ordre que vous vous efforcez d'opprimer, nous vous expliquerons en peu de paroles non par aucun deſir de vengeance, mais par le ſeul Zele dont nous ſommes animez contre

vôtre injuſtice, qu'elle eſt la principale maxime qui nous a ſervi de regle dans cette affaire. 864 Loüis II.

VII.

La Loi divine, les Conſtitutions Canoniques, & les Ordonnances des Princes temporels s'accordent en ce point, qu'il n'eſt permis à qui que ce ſoit de mettre une fille d'honnête naiſſance entre les mains d'un homme pour s'en ſervir comme d'une concubine, lors principalement que cette fille là n'a jamais eu intention de conſentir à une conjonction défenduë. Que ſi elle a eſté donnée par ſes parens à ſon mari pour eſtre unie avec luy d'un lien legitime, pour luy porter une affection conjugale, & pour luy garder la foi, elle doit eſtre tenuë non pour concubine, mais pour legitime épouſe.

Le Pape ayant refuſé de recevoir cet écrit dicté par le demon, Hilduin entra ſans aucun reſpect dans l'Egliſe de Saint Pierre ayant les armes à la main, & eſtant ſuivi des gens de Gontier ſon frere, ſe mit en devoir de jetter l'écrit ſur le Tombeau de Saint Pierre. Les Gardes ayant voulu l'en empecher il les battit luy & ſes complices à coups de bâton, de ſorte que l'un d'eux en mourut ſur la place. Alors Hilduin jetta l'écrit

864. Loüis II. sur le Tombeau de Saint Pierre ; puis se couvrant de l'épée nuë de meſme que le reſte de ſa ſuite ils ſortirent tous de l'Egliſe , & allerent trouver Gontier aprés cette triſte & funeſte execution. L'Empereur partit peu de jours aprés de Rome , mais avant qu'il en partiſt les gens de ſa ſuite pillerent & abbattirent des maiſons , violerent des Religieuſes & des femmes mariées, profanerent les Egliſes , & tuerent quantité de perſonnes. Aprés tous ces deſordres, ce Prince alla celebrer la Fête de Pâque à Ravenne , où il y a lieu de croire qu'il reçut d'auſſi favorables effets de la grace de Dieu & de l'interceſſion des Saints Apôtres qu'il meritoit. Gontier retourna à Cologne où le Jeudi Saint il dit la Meſſe & fit le ſaint Chréme comme un homme ſans Dieu & ſans conſience. Tietgaud au contraire s'abſtint avec reſpect des fonctions qui luy avoient eſté interdites. Lotaire à la ſollicitation des Evêques ôta à Gontier ſon Archevêché, & ſans avoir pris le conſeil de qui que ce ſoit, le donna à Hugues fils de Conrad oncle du Roi Charles & de Lotaire. C'eſtoit un jeune homme qui n'avoit point d'autre ordre que celuy de Soudiacre, mais qui vivoit d'une maniere

fort differente de celle d'un bon Laïque. Le depit que Gontier en conçut le porta à se saisir de tout ce qui restoit de bien dans l'Eglise de Cologne, & à retourner à Rome pour y découvrir au Pape toutes les fourberies dont Lotaire & luy avoient usé dans l'affaire de Tietberge & de Valdrade. 864. Loüis II.

Les Evêques du Royaume de Lotaire envoyerent au Pape des Deputez avec un écrit contenant l'aveu de leur faute, & la protestation du regret qu'ils avoient de s'estre éloignez de la verité de l'Evangile, & de la discipline de l'Eglise dans le jugement de la presente affaire.

Quant à Lotaire il envoya à Rome Ratolde Evêque de Strasbourg avec un écrit qui contenoit de frivoles excuses, & de fausses promesses d'amendement, & alla peu aprés luy-mesme par Gondreville, & par Remiremont jusques à à un lieu nommé Orbe au devant de l'Empereur Loüis son frere.

Charles Roi de France envoya au mesme temps Rotade Evêque de Soissons à Rome, comme le Pape l'avoit ordonné, & au mesme temps Robert Evêque du Mans avec des lettres. Les Evêques de son Royaume dépecherent au mesme temps des Deputez avec une

864. Lettre Synodique touchant l'affaire de Rotade. Mais l'Empereur Loüis refusa
Loüis le passage à ces Deputez. Ces Envoyez de Charles, & ces Deputez des Evêques de son Royaume trouverent moyen d'avertir secretement le Pape de l'obstacle invincible qu'ils avoient trouvé dans leur voyage. Les autres estant retournez en leur païs, Rotade demeura à Bezançon sous pretexte d'indisposition, & à la recommandation de quelques Grans de la Cour de l'Empereur Loüis & du Roi Lotaire, alla trouver le premier de ces deux Princes dans l'esperance d'obtenir par son moyen la liberté d'aller à Rome.

Les Envoyez du Roi Charles, revinrent sans avoir tiré aucun fruit de leur voyage. Honfroi estant parti de Toulouse & de Languedoc, & estant allé par Provence en Italie, le Roi Charles envoya d'autres personnes pour prendre possession en son nom de Toulouse, & des autres Villes & Châteaux de Languedoc. Loüis Roi de Germanie marcha au mesme temps à main armée contre le Cagan des Bulgares qui avoit promis d'embrasser la Religion Chrétienne, & se proposa au cas que cette premiere entreprise luy reussist d'aller plus

avant pour mettre ordre au païs des Vinides. 864

Les Normans qui eſtoient abordez en Flandres avec une Flote fort nombreuſe, y ayant trouvé de la reſiſtance de la part de ceux du païs, entrerent dans le Rhin, & pillerent le long des deux bors une partie des Royaumes de Loüis & de Lotaire. Loüis II.

Le Roi Charles tint le premier jour de Juin un aſſemblée generale à Poſes, où il reçut les preſens qu'on luy faiſoit chaque année, & cinquante livres d'argent de cens que Salomon Duc de Bretagne luy envoya ſelon la coutume des Ducs ſes predeceſſeurs. Pendant qu'il demeura au meſme lieu il donna ordre de bâtir des Forteresſes le long de la Seine pour empecher les Normans de la remonter. Il y compoſa auſſi ſelon la pratique conſtante des Rois ſes peres & ſes predeceſſeurs par l'avis de ſon Conſeil trente-ſept articles, & ordonna qu'ils fuſſent obſervez dans l'étenduë de ſon Royaume.

Pepin l'Apoſtat ayant eſté tiré des mains des Normans par ceux d'Aquitaine fut mené à ce Parlement, où ſon affaire fut d'abord examinée par les Grans du Royaume : puis il fut con-

864. damné à mort par toute l'assemblée comme un deserteur de la Religion Chrétienne, & comme un traitre de sa patrie, & renfermé à Senlis dans une tres étroite prison. Bernard fils non moins selon l'esprit que selon le corps de Bernard qui avoit autrefois usurpé l'autorité souveraine, ayant obtenu du Roi dans la mesme assemblée permission de prẽdre possession des charges & des dignitez dont il l'avoit honoré, partit en apparence pour cet effet, & le soir du mesme jour se cacha avec une troupe de gens armez dans la Forêt pour y attendre le temps & le lieu d'y tuer le Roi comme quelques-uns l'assuroient, en haine de ce qu'il avoit fait autrefois condamner à mort & executer son pere, où comme quelques-autres disoient, Robert & Ramnulfe Sujets fideles du Roi. Charles ayant esté averti de cette entreprise, donna ordre de l'arréter. Mais il se sauva. Ainsi, ce que le Roi put faire fut de le priver des honneurs dont il l'avoit autrefois gratifié, & de les donner à Robert dont il avoit toujours éprouvé la fidelité inviolable.

Loüis II.

Ecfroi qui par le passé avoit travaillé avec Etienne à corrompre l'esprit du jeune Charles, & à le detourner de la fidelité du Roi Charles son pere, fut

arrêté par Robert, & mené devant le Roi dans la meſme aſſemblée. Mais ce Prince à la priere du meſme Robert, & de pluſieurs autres de ſes fideles Sujets luy pardonna le paſſé, & l'aſſura de ſes bonnes graces pour l'avenir. 864. Loüis II.

Le Roi Charles eſtant parti de Poſes retourna à Compiegne vers le premier de Juillet, où il fit de riches preſens à l'Ambaſſadeur qui eſtoit arrivé à ſa Cour avant l'hiver de la part de Mahomet, le fit reconduire avec de grans honneurs juſques à la Frontiere. Carloman fils de Loüis Roi de Germanie ſe deroba ſous pretexte d'une partie de chaſſe aux Gardes que le Roi ſon pere luy avoit donnez, & qui luy laiſſoient une honnête liberté, & du conſentement des Marquis qui l'avoient autrefois trahi ſe remit en poſſeſſion des Marquiſats que ſon pere luy avoit ôtez.

Le Roi ſon pere le pourſuivit à l'heure meſme, puis l'ayant fait venir ſur les aſſurances qu'il luy donna, luy accorda des honneurs & des dignitez. Comme il s'en retournoit aprés cela vers le Palais de Francfort il tomba de cheval dans un parc en chaſſant un cerf, & s'eſtant bleſſé aux côtes il garda le lit durant quelques jours dans un Monaſtere du voiſinage;

& envoya cependant ſon fils au Palais,
864. où la Reine ſon épouſe eſtoit déja, &
Loüis où il les alla trouver peu de jours aprés
II. dés qu'il fut gueri de ſa chute.

Le Pape Nicolas I. écrivit de nouveau en ce temps-là aux Archevêques & aux Evêques de France, de Germanie & de la Province Belgique pour confirmer la depoſition de Tietgaud & de Gontier. Il écrivit auſſi aux autres Evêques du Royaume de Lotaire qui avoient conſenti à la repudiation de Tietberge, & au mariage de Valdrade. Mais ſur leur réponſe, par laquelle ils reconnoiſſoient leur faute, il leur en donna l'abſolution, comme il la leur avoit promiſe.

Vers le commencement du mois de Novembre il tint un Coucile à Rome, où il avoit declaré qu'il confirmeroit de nouveau la depoſition de Tietgaud & de Gontier, & qu'il jugeroit deux grandes affaires, ſavoir celle du Roi Lotaire, & celle d'Ignace Patriarche de Conſtantinople qui avoit eſté depoſé l'année precedente, & en la place duquel un Laïque avoit eſté ordonné. Tietgaud & Gontier allerent eux-meſmes à ce Concile dans l'eſperance d'y obtenir leur retabliſſement par la me-

diation de l'Empereur. 864.

Ce Prince fut en ce temps là dangereusement blessé par un cerf qu'il vouloit tirer, & qui estoit en rut. Il fut prié par Anſene au nom du Pape de permettre qne ses Legats allassent en France pour y traiter des affaires Ecclesiastiques. Mais l'Empereur croyant que le Pape n'avoit pas de fort bonnes intentions, & apprehendant que la legation qu'il vouloit envoyer en France ne fust contre ses interêts il refusa d'y consentir, & de donner le passage que l'on demandoit. Loüis II.

Hubert Clerc marié, Abbé de Saint Martin, fut tué par les gens de l'Empereur Loüis, en haine de ce qu'il joüissoit malgré luy de l'Abbaye de Saint Maurice, & de quelques autres biens de son Royaume.

Tietberge sa sœur que Lotaire avoit repudiée, implora la protection du Roi Charles, qui luy donna l'Abbaye d'Avenai, comme il donna celle de Saint Martin à Ingelvin Diacre de son Palais.

Robert Comte d'Anjou ayant rencontré deux troupes de Normans qui s'estoient établis sur le Loire & aux environs en tailla une en pieces, à la reserve d'un petit nombre de gens qui s'échape-

Loüis II. rent. Mais ayant eſté attaqué par l'autre qui eſtoit la plus nombreuſe, il reçut une bleſſure qui l'obligea à ſe retirer avec perte de quelques-uns des ſiens. Sa bleſſure ne ſe trouva pas neanmoins dangereuſe, & il en guerit en peu de jours.

865. Le Roi Charles celebra la Fête de la Naiſſance du Sauveur dans ſon Palais de Quierſi, d'où il ſe rendit à Verneüil, & vers le milieu de Fevrier il reçut tres-civilement à Touſi Loüis Roi de Germanie ſon frere qui l'y alla viſiter avec les Princes ſes fils. Aprés y avoir tenu conſeil avec les plus Grans de leurs Eſtats, ils reſolurent d'envoyer deux Evêques Altfroi & Erchantat au Roi Lotaire leur neveu pour luy dire que puiſqu'il avoit pluſieurs fois promis d'aller à Rome ; il eſtoit juſte qu'avant que d'entreprendre ce voyage il reparaſt ſuivant les ſages avis du Pape le mal qu'il avoit fait contre les Loix divines & humaines, & qu'il ôtaſt le ſcandale qu'il avoit donné à l'Egliſe, qu'alors aprés avoir mis ordre aux affaires de ſon Royaume il iroit s'il vouloit à Rome pour y obtenir l'abſolution du ſaint Siege.

Lotaire s'imaginant qu'ils avoient deſſein de le depoüiller de ſes Eſtats, &

de les partager entr'eux envoya Leufroi son oncle à l'Empereur son frere pour le prier de faire en sorte que le Pape écrivist aux deux Rois ses oncles qu'ils entretinssent la paix avec luy, & qu'ils ne le troublassent point dans la possession de ses Estats. Ce que l'Empereur obtint du Pape sans difficulté. 865. Loüis II.

Cependant les Normans qui estoient sur le Loire voguerent par un secret jugement de Dieu avec un vent favorable jusques au Monastere de Fleuri, & le brulerent. En s'en retournant ils mirent le feu à Orleans & aux Monasteres des environs. Il n'y eut que l'Eglise de sainte Croix que le feu épargna quelque effort que les Normans fissent pour l'allumer. Ils s'en retournerent aprés cela en descendant ce Fleuve, & en pillant tout ce qu'ils trouverent sur les bors.

Loüis Roi de Germanie estant parti de Tousi retourna en Baviere, où il se reconcilia avec Carloman son fils, & luy rendit les Marquisats qu'il luy avoit ôtez, aprés quoi il retourna à son Palais de Francfort.

Le Roi Charles alla par Attigni à Ville en Selve où il passa le saint temps de Caréme, & celebra la Fête de Pâque. De là envoya en Languedoc Bernard fils

865. de Bernard & de la fille du Comte Rorigon, & luy donna le gouvernement
Loüis II. d'une partie de ce païs-là. Il alla aprés cela à Verneüil où il reçut les Evêques & les autres Grans d'Aquitaine, à la priere desquels il consentit que Charles son fils allast les gouverner en qualité de Roi, bien qu'à dire vrai il n'eust pas esté encore assez severement puni des fautes qu'il avoit faites par le passé.

Le Pape Nicolas I. envoya Arsene Evêque d'Orta à Loüis Roi de Germanie, à Charles Roi de France & aux autres Grans de ces deux Royaumes avec des lettres en faveur du Roi Lotaire, & conformes à ce qu'il avoit demandé par l'entremise de l'Empereur son frere. Mais ces lettres là au lieu d'estre écrites avec la douceur & la civilité dont les Papes ont accoutumé d'user envers les Rois, estoient remplies de menaces terribles & malicieuses. Arsene ayant passé par Coire & traversé l'Allemagne alla trouver Loüis Roi de Gemarnie à son Palais de Francfort, luy presenta une lettre que le Pape écrivoit, & delà se rendit à Gondre-ville auprés du Roi Lotaire. Il luy donna, & donna aussi aux Evêques & aux Grans de son Royaume les lettres du Pape, par les-

quelles il luy declaroit que s'il ne reprenoit Tietberge sa femme, & qu'il ne renvoyast Valdrade il le retrancheroit de la Communion de l'Eglise Catholique. 865. Loüis II.

Ayant quitté Lotaire il alla vers le milieu du mois de Juillet au Palais d'Attigni, où il presenta à Charles Roi de France des Lettres conformes à celles qu'il avoit auparavant presentées à Loüis Roi de Germanie & à Lotaire. Il luy presenta aussi Rotade qu'il avoit ramené avec luy, & qui avoit esté deposé canoniquement par les Evêques de cinq Provinces, & rétabli contre les regles, & par voye de fait par le Pape. Et certes il est porté en termes exprés par les saints Canons que si un Evêque deposé par les Evêques de sa Province à recours à l'Evêque de Rome, l'Evêque de Rome écrira aux Evêques de la Province voisine, & leur mandera d'examiner l'affaire avec soin, & de la decider selon la justice.

Le mesme jour le Legat du Pape & tous les Archevêques remirent entre les mains du Roi Lotaire la Reine Tietberge sa femme, & non seulement luy declarerent comme auparavant que s'il ne la retenoit il seroit retranché de la Communion de l'Eglise, mais luy pro-

865. testerent qu'au jour terrible du dernier Jugement il en rendroit compte au Prince des Apôtres, par la bouche duquel il
Loüis II. seroit condamné au feu éternel.

Lotaire envoya cependant des Ambassadeurs au Roi Charles pour negocier avec luy un traité de paix & d'alliance qui fut conclu par la mediation de la Reine Irmentrude. Aprés la conclusion Lotaire se rendit à Attigni, où Charles le reçut tres-civilement, & luy promit de bouche d'entretenir le traité.

Le Legat Arsene se rendit au mesme lieu avec une lettre du Pape remplie d'imprecations terribles, inoüies & fort éloignées de la modestie du saint Siege contre ceux qui avoient pris quelques années auparavant le bagage de ce Legat. Cette lettre fut luë plus d'une fois, de mesme qu'une autre qui contenoit l'excommunication d'Ingeltrude qui avoit abandonné Boson son mari pour suivre un amant avec lequel elle vivoit dans le Royaume de Lotaire. Le Roi Charles prit aprés cela sous sa protection le Village de Vendœuvre que le feu Empereur Loüis d'heureuse memoire avoit autrefois donné à l'Eglise de Saint Pierre, & qu'un certain Comte Gui avoit possedé durant plusieurs années. Le Legat Arsene

ayant ainſi obtenu du Roi Charles tout ce qu'il luy avoit demandé retourna à Gondreville, où Tietberge eſtoit allée avant luy. Quand il y fut arrivé il y attendit quelques jours Valdrade qu'on luy devoit amener afin qu'il la menaſt en Italie. Le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge il celebra la Meſſe où Lotaire & Thietberge aſſiſterent avec leurs ornemens royaux, puis partit avec Valdrade pour aller à Orbe où l'on diſoit que l'Empereur Loüis devoit aller audevant du Roi Lotaire ſon frere. Puis il traverſa l'Allemagne & la Baviere pour recevoir les revenus des terres que l'Egliſe de Saint Pierre poſſede dans ces Provinces-là, & ſe rendit enfin à Rome. 865. Loüis II.

Charles Roi de France partit cependant d'Attigni pour aller combattre les Normans qui eſtoient entrez dans la Seine avec cinquante Vaiſſeaux. Il perdit dans ce voyage là par la negligence de ceux qui eſtoient chargez du ſoin de garder ſes meubles, trois couronnes, des bracelets & d'autres pieces de grand prix. Mais peu de jours aprés il les retrouva à la reſerve de quelques pierreries qui furent égarées dans la foule.

Dans le meſme temps les Normans qui eſtoient ſur le Loire allerent par terre à

Seine pour le garder, les Normans envoyerent environ deux cent de leurs gens à Paris pour leur amener du vin. Mais ils n'y en trouverent point, & s'en retournerent ſans avoir ſouffert aucune perte. Un parti de cinq cens autres qui s'eſtoient avancez vers Chartres à deſſein de piller furent rencontrez par ceux qui gardoient les bors de la Riviere, & quelques-uns ayant eſté tuez & quelques autres bleſſez, les autres regagnerent leurs Vaiſſeaux. 865. Loüis II.

Le Roi Charles renvoya Loüis ſon fils en Neuſtrie ſans luy rendre le titre de Roi qu'il luy avoit ôté, & ſans luy défendre auſſi de le prendre. Il luy donna ſeulement le Comté d'Anjou, l'Abbaye de Marmoutier avec quelques villages.

A l'égard de Robert qui avoit autrefois poſſedé ce Comté il le gratifia de ceux d'Auxerre, & de Nevers.

Loüis Roi de Germanie vit au retour avec beaucoup de joye les troupes qu'il avoit envoyées contre les Vinides, contre leſquels ſes armes avoient eu d'heureux ſuccez. Mais d'un autre côté il apprit avec deplaiſir que Loüis ſon fils avoit épouſé ſans ſon conſentement la fille d'Adalard. Charles Roi de France alla juſques à Cologne pour y conferer avec

865. Loüis Roi de Germanie ſon frere, & dans la conference il fit l'accord du pere & du fils, à condition que le fils n'auroit plus aucune frequentation avec la fille d'Adalard. Lorſque leur conference fut achevée le Roi Loüis retourna à Vormes, & le Roi Charles à Quierſi. Ce dernier apprit en s'en retournant que les Normans eſtoient entrez le vintiéme d'Octobre dans le Monaſtere de Saint Denys, & qu'ils y eſtoient demeurez vint jours, durant leſquels ils avoient inceſſamment tranſporté du butin à leurs Vaiſſeaux, d'où aprés s'eſtre ainſi enrichis ils retournerent à leur camp qui n'eſtoit pas loin de ce Monaſtere.

Loüis II.

Les autres Normans qui eſtoient ſur le Loire s'eſtant joints aux Bretons allerent à la ville du Mans, la pillerent, & s'en retournerent à leurs Vaiſſeaux ſans trouver aucune reſiſtance.

Les Peuples d'Aquitaine en eſtant venus aux mains d'un autre côté avec les Normans qui tenoient la Charante ſous le commandement de Sigefroi en tuerent environ cinq cent, les autres ayant regagné leurs Vaiſſeaux.

Le Roi Charles reçut à Compiegne avec joye les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyez l'année precedente à Cordouë

vers Mahomet de la part duquel il luy apporterent ſur des Chameaux quantité de preſens, des lits, des tentes, des étoffes & des parfums. 865. Loüis II.

Il alla aprés cela à Rufec où ayant trouvé qu'Adalard, Hugues & Berenger n'avoient fait aucun devoir de s'oppoſer aux courſes & aux brigandages des Normans, il les priva de leurs charges, bien que ces deux derniers euſſent l'honneur d'eſtre ſes parens, & les donna à d'autres.

Au reſte les Normans qui avoient pillé le Monaſtere de Saint Denys, furent attaquez de maladies & d'autres diſgraces. Les uns devinrent enragez, les autres furent couverts de gale, les autres creverent, & jetterent leurs entrailles. Le Roi Charles ayant commandé à ceux qui gardoient les bors de la Seine de pourſuivre ces Normans là, s'en retourna à Senlis pour y celebrer la Fête de Noël. Il y apprit la mort de Lotaire ſon fils Abbé de Saint Germain d'Auxerre.

Un parti des Normans du Loire qui couroient & pilloient en Neuſtrie, ayant rencontré les Comtes Gausfroi, Hernep, & Rorig en vinrent aux mains avec eux. D'un côté Rorig demeura mort dans ce combat, & de l'autre pluſieurs Normans 866.

866. furent taillez en pieces, les autres s'eſtant ſauvez dans les Vaiſſeaux. Rodolfe oncle du Roi Charles mourut en ce temps-là d'une colique.

Loüis II.

Les Normans eſtant entrez dans la Seine, & eſtant montez juſques au Château de Melun, les troupes du Roi les ſuivirent le long des deux bors. Les Normans deſcendirent de leurs Vaiſſeaux, & fondirent ſur la troupe qui leur parut la plus nombreuſe, & qui eſtoit commandée par Robert & par Eude, la mirent en fuite ſans aucune reſiſtance, puis retournerent à leurs Vaiſſeaux qu'ils remplirent des armes & des dépoüilles des fuyars.

Le Roi Charles fit un accord avec ces Normans, par lequel il leur promit quatre mille livres d'argent peſant, & pour amaſſer une auſſi groſſe ſomme que celle-là il ordonna que l'on leveroit ſix deniers ſur chaque Ferme poſſedée par des perſonnes libres, que l'on en leveroit trois ſur chaque Ferme poſſedée par des perſonnes eſclaves, un ſur chaque habitant du païs, un ſur deux étrangers. Il ordonna deplus que l'on tireroit des Marchans la dixiéme partie de leur bien, que l'on tireroit des Prêtres ce que l'on en pouroit tirer ſelon leurs facultez, & que l'on obligeroit generalement tous ſes

Sujets

Sujets du Royaume l'amende qu'ils de- 865.
voient pour avoir manqué de ſe trouver Loüis
aux expeditions militaires. Outre cela I'.
on leva un denier ſur chaque maiſon champêtre, ſoit qu'elle fuſt poſſedée par des perſonnes libres, où par des Eſclaves. Deplus pour lever cette ſomme promiſe aux Normans on exigea deux fois une taxe des Grans du Royaume à proportion de ce qu'ils poſſedoient en argent & en vin. Deplus il falut rendre aux Normans les Eſclaves qui s'eſtoient échapez d'entre leurs mains depuis l'accord, où leur en payer le prix à leur volonté. Il falut auſſi leur payer telle ſomme qu'ils eurent agreable pour les dedommager de la mort de quelques-uns des leurs qui avoient eſté tuez.

L'Empereur Loüis alla au meſme temps à Benevent avec l'Imperatrice Engelberge ſon épouſe à deſſein de combattre les Saraſins. Le Roi Lotaire ſon frere retira par ſa mediation, comme l'on croit, l'Archevêché de Cologne d'entre les mains de Hugues, pour en donner l'œconomat à Hilduin frere de Gontier. Mais Gontier en eſtoit en effet le maitre, & y diſpoſoit de toutes choſes à la reſerve des fonctions Epiſcopales dont il eſtoit interdit. Ainſi deux celebres

866. Metropoles ſavoir de Cologne & de Treves demeurerent long-temps ſans Loüis II. Paſteur contre la diſpoſition des Canons, & au grand dommage des Dioceſains.

Le Roi Charles donna au meſme temps au Comte Robert l'Abbaye de Saint Martin qu'il avoit ôtée à Ingiluvin, & diſtribua à ſa priere entre ſes amis les charges & les dignitez du païs qui eſt au delà de la Seine. Deplus il donna à Loüis ſon fils par le conſeil du meſme Robert, & pour l'enrichir le Comté d'Autun que Bernard fils de Bernard avoit uſurpé ſur ce Robert.

Les Normans partirent au mois de Juillet de l'Iſle de Saint Denys, & deſcendirent le long de la Seine juſques à un lieu propre pour reparer leurs Vaiſſeaux, & pour en faire de neufs, & y attendirent le payement de la ſomme qui leur avoit eſté promiſe.

Le Roi Charles alla cependant à Poſes avec des ouvriers & des chariots pour y achever des travaux à la faveur deſquels on puſt empecher que les Normans ne remontaſſent à l'avenir la Seine.

Loüis Roi de Germanie eut envie de mener ſes troupes contre quelques-uns des ſiens qui s'eſtoient revoltez ſur la Frontiere des Vinides, mais s'eſtant

avancé, & ayant domté les rebelles sans leur donner combat, il manda à ses troupes qui ne s'estoient pas encore avancées, de demeurer dans leurs maisons. 866. Loüis II.

Les Normans se mirent en Mer au mois de Juillet, & se partagerent en plusieurs bandes, dont l'une demeura longtemps en Tellau, & y vint about de tout ce qu'elle entreprit, si ce n'est qu'elle ne put se joindre & s'allier ouvertement à Lotaire.

Le Roi Charles alla avec la Reine son épouse au devant du Roi Lotaire son neveu jusques à une ferme de l'Abbaye de Saint Quentin appellée la Ferme du Jardin des Vignes où ils firent quelque traité que l'on disoit qu'ils avoient à faire ensemble, & où Lotaire donna à Charles l'Abbaye de Saint Vast.

Charles alla au mois d'Aout à Soissons, & y assista à un Concile qui avoit esté convoqué par le Pape Nicolas I. L'affaire de Vulfade & de ses collegues qui avoient esté ordonnez par Ebbon Archevêque de Reims depuis sa deposition fut examinée. Or parce qu'il n'estoit pas possible de renverser ouvertement les saints Canons, par respect du Pape, & par quelques autres considerations, & pour éviter le schisme que l'on

866. ne pouvoit éviter autrement à cauſe de
Loüis II. la part que le Roi, & d'autres perſonnes puiſſantes prenoient dans les interêts de Vulfade, on s'aviſa d'un temperament, qui fut d'uſer envers Vulfade, & envers ſes compagnons depoſez canoniquement par le jugement d'un Concile de cinq Provinces confirmé par deux Papes Benoit III. & Nicolas I. de la meſme Indulgence dont le premier Concile de Nicée avoit autrefois uſé envers les Eccleſiaſtiques qui avoient eſté ordonnez par Melece, & dont les Evêques d'Afrique avoient auſſi uſé envers les Donatiſtes, à condition toutefois que le Pape Nicolas I. euſt agreable de changer ce qu'il avoit ordonné. Mais au lieu de le changer il le confirma. Le Concile écrivit aprés cela au Pape pour luy propoſer ce temperament, & donna ſa lettre à porter à Egilon Archevêque de Sens qui alloit à Rome pour d'autres affaires, aprés quoi les Evêques ſe ſeparerent ſans avoir eu aucune conteſtation.

Il faut demeurer d'accord que ſelon le Decret du Pape Innocent, ce qui n'a eſté introduit que par la neceſſité, doit ceſſer dés que la neceſſité eſt paſſée. Mais quand la neceſſité renait elle oblige à diſpenſer de la Regle, & à tolerer l'abus. Enfin comme l'on s'efforçoit alors de

conſerver à Vulfade par quelque moyen que ce fuſt la dignité Epiſcopale, quelques Evêques crurent qu'il eſtoit plus à propos de ceder à la neceſſité que d'exciter une ſedition, & de ſe commettre avec le Roi, & qu'en ce point non ſeulement ils imiteroient la ſage condeſcendance des Peres de Nicée & d'Afrique, mais celle des Apôtres de Jeruſalem qui par le conſeil de Saint Jaques permirent autrefois à Timothée d'obſerver la Loi avec Saint Paul dans un temps où cette Loi eſtoit déja abolie. L'affaire n'eſtant encore qu'en cet eſtat le Roi Charles donna à Vulfade l'Archevêché de Bourges vacant par la mort de Rodolfe. 863. Loüis II.

Avant que les Evêques qui avoient aſſiſté à ce Concile partiſſent de Soiſſons, le Roi les pria de ſacrer Irmintrude ſa femme, ce qu'ils firent en la preſence de ce Prince dans l'Egliſe de Saint Medard, & luy mirent la couronne ſur la tête.

Le Roi & la Reine allerent incontinent aprés à Attigni au devant de Lotaire, & y manderent Tietberge Reine de nom ſeulement, qui avoit obtenu permiſſion d'aller à Rome. Puis ils écrivirent ſecretement au Pape ce qu'ils jugerent à propos & luy envoyerent une

866. ambaſſade en commun. Charles choiſit pour cet effet Egilon Archevêque de Sens, & Lotaire choiſit Adon Archevêque de Vienne, auquel il joignit Valtaire ſon Secretaire.

Loüis II.

Charles envoya incontinent aprés Carloman ſon fils Abbé de Saint Medard mettre Vulfade en poſſeſſion de l'Egliſe de Bourges. Quand ils furent arrivez en cette ville-là aprés la concluſion du Concile, & aprés le depart d'Egilon Archevêque de Sens chargé de la lettre que les Evêques écrivoient au Pape, Vulfade fut ſacré au mois de Septembre par des Prélats peu inſtruits des regles de l'Egliſe, gagnez par les brigues de Vulfade, & intimidez par Carloman ſous le nom du Roi ſon pere.

Il eſt certain que ce ſacre fut fait contre toutes les Loix de l'Egliſe, & que Vulfade au lieu d'y recevoir la grace de l'ordination n'y reçut que la malediction dont il fut enveloppé comme d'un manteau. Aldon Evêque de Limoges qui avoit entrepris de luy impoſer les mains fut frappé durant la ceremonie d'une fiévre qui en peu de jours l'enleva du monde.

Charles Roi d'Aquitaine fils de Charles Roi de France ayant eu le cerveau ébranlé d'un coup qu'il avoit reçu à la

tête, & ayant esté long-temps tourmenté du mal caduc mourut enfin le vint-neuviéme de Septembre dans un village proche de Busenzais, & fut enterré dans l'Eglise de Saint Sulpice de Bourges par les soins de Carloman son frere & par le ministere de Vulfade. 866 Loüis II.

Guillaume fils d'Eudes autrefois Comte d'Orleans ayant esté arreté en Bourgogne pour avoir entrepris quelque chose de contraire au bien de l'Estat, eut la tête tranchée par le commandement du Roi Charles, quoi qu'il eust l'honneur d'estre son cousin.

Les Normans s'estant joints aux Bretons partirent à cheval des bors du Loire au nombre de quatre cent, allerent à la ville du Mans, & la pillerent. A leur retour ils rencontrerent à Bisserte les Comtes Robert, Ramnulfe, Godefroi & Hervé à la tête d'un corps qui paroissoit assez fort, & qui l'auroit esté en effet s'il avoit esté favorisé du secours du Ciel. Mais les deux partis ne furent pas si-tôt venus aux mains, que Robert fut tué, Ramnulfe blessé d'un coup dont il mourut, Hervé blessé, quelques autres tuez, & tout le reste mis en deroute. Voila comment Ramnulfe & Robert qui n'avoient voulu faire aucune peni-

866. tence du crime qu'ils avoient commis en prenant contre leur profession l'un l'Abbaye de Saint Hilaire, & l'autre celle de Saint Martin en reçurent un rigoureux chatiment.

Loüis II.

Loüis fils de Loüis Roi de Germanie excita des mouvemens contre son pere par le conseil de Varnier, & de quelques autres qui avoient esté privez de leurs charges & de leurs dignitez à son occasion, & persuada à Restice Vinide de faire des courses jusques en Baviere, afin que pendant que son pere seroit occupé de ce côté là il pust executer plus aisement ce qu'il avoit projetté.

Mais Restice ne fit aucun mouvement par un effet de la vigilance de Carloman qui avoit le gouvernement du païs. Le Roi Loüis qui par un long usage des affaires avoit aquis une experience consommée se rendit en diligence à son Palais de Francfort, où ayant mandé Loüis son fils, ils convinrent ensemble de n'exercer aucun acte d'hostilité jusques au vint-huitiéme d'Octobre. Cet accord n'eut pas si-tôt esté conclu que le Roi Loüis retourna sur la Frontiere des Vinides pour la fortifier par sa presence contre les entreprises de Restice, & se resolut d'en partir huit jours avant la

Fête de Saint Martin pour aller conferer auprés de Mets avec le Roi Charles son frere, & avec le Roi Lotaire son neveu. 866. Loüis II.

Le Roi Charles declara à ses Sujets qu'il se rendroit au lieu de l'entrevuë, & qu'il marcheroit à main armée contre les ennemis du Roi son frere avec le peu de troupes qu'il avoit pu lever à la hâte, & qui pour la pluspart n'estoient composées que des gens que les Evêques luy avoient amenez. Cependant il donna à Hugues fils de Conrad son oncle le Comté d'Anjou, l'Abbaye de Saint Martin, & quelques autres Abbayes, & l'envoya en Neustrie en la place de Robert.

Quant à l'Abbaye de S. Vast il en disposa de la mesme sorte qu'il avoit fait auparavant de celle de Saint Quentin. C'est à dire qu'il retint pour soi ce Monastere & les meilleures Fermes, & qu'il distribua le reste à ceux de sa Cour en quoi il est certain qu'il blessa plus sa consience, qu'il n'avança leur fortune. Il marcha aprés cela à main armée, cõ ne il en avoit menacé, & ayant passé par Reims il s'avança vers Mets avec la Reine sa femme, & alla jusques à Verdun. Quand il y fut arrivé il y reçut des Ambassadeurs du Roi son frere qui luy mandoit qu'il n'avoit

866. plus beſoin de ſon ſecours, parce qu'il s'eſtoit accordé avec ſon fils, & que la ſedition eſtoit appaiſée ; qu'au reſte il ne pouvoit aller à Mets pour y conferer avec luy, parce que la neceſſité de ſes affaires l'obligeoit à ſe rendre en Baviere en diligence.

Loüis II.

Le Roi Charles demeura environ vint jours à Verdun durant leſquels il pilla cette ville-là & fit le degaſt aux environs de la meſme ſorte qu'auroit pu faire un ennemi declaré. Le pretexte de ſon ſejour à Verdun eſtoit qu'il y attendoit le Roi Lotaire ſon neveu, qui eſtoit cependant à Treves où il faiſoit tous ſes efforts avec les Evêques de ſon Royaume pour engager Tietberge à s'avoüer coupable d'un crime dont elle eſtoit innocente, & à prendre le voile de Religieuſe. N'ayant pu venir à bout de ce deſſein-là il s'en retourna par le chemin par où il eſtoit venu, & permit à ceux de ſa ſuite d'y commettre toute ſorte de deſordres. Aprés cela il retourna à Reims, & delà à Compiegne & y paſſa la Fête de Noël.

Le Roi des Bulgares qui eſtant touché de Dieu l'année precedente, & averti par des miracles de ſa puiſſance, & par des chatimens de ſa Juſtice, avoit reſolu

d'embraſſer la Religion Chrétienne, exe- 866.
cuta cette genereuſe reſolution, & reçut Loüis
le ſaint Baptéme. Les Grans de ſon II.
Royaume irritez de ce changement exciterent le peuple à prendre les armes contre luy. Les dix Comtez s'eſtant donc aſſemblez autour de ſon Palais, il ſe vit abandonné de tous ſes Sujets, à la reſerve de quarante-huit qui bruloient comme luy d'un zele ardent pour nôtre ſainte Religion. Il marcha donc à la tête de ce petit nombre contre cette effroyable multitude. Dés qu'il fut ſorti de la ville il vit & ceux de ſa ſuite virent auſſi bien que luy ſept Eccleſiaſtiques qui marchoient devant eux tenant chacun un cierge allumé. Les rebelles crurent voir un village tout en feu qui tomboit ſur eux, & les chevaux de leurs ennemis qui s'eſtant dreſſez ſur les pieds de derriere les abbattoient avec ceux de devant. Ce ſpectacle leur imprima une telle frayeur qu'au lieu de pourvoir à leur ſalut, où par une vigoureuſe reſiſtance, où par une prompte retraite, ils tomberent le viſage contre terre, & demeurerent ſans mouvement.

Le Roi fit tuer cinquante-deux des Grans du païs qui avoient excité le peuple à la revolte, & fit grace au reſte.

866. Il envoya aprés cela demander un Evêque & des Prélats à Loüis Roi de Germanie, avec lequel il estoit lié d'amitié, & quand ce Roi les lui envoya il les reçut avec beaucoup de respect. Loüis Roi de Germanie envoya demander à Charles Roi de France son frere des Vases sacrez, des Ornemens & des Livres, dont le Roi Charles tira une grande quantité des Evêques de son Royaume.

Loüis II.

Quant au Roi des Bulgares, il envoya son fils à Rome avec plusieurs Seigneurs de son Royaume, & les chargea de faire en son nom de riches presens à l'Eglise de Saint Pierre, & sur tout d'y mettre les armes dont il estoit armé, lorsqu'à la faveur du Ciel il triompha de ses ennemis. Il les chargea aussi de proposer au Pape Nicolas plusieurs questions touchant les Sacremens, & de luy demander des Evêques & des Prêtres, ce que le Pape luy accorda.

Lorsque l'Empereur Loüis eut appris que le Roi des Bulgares avoit envoyé à l'Eglise de Saint Pierre ses armes & d'autres presens, il manda au Pape qu'il les luy remist entre les mains. Le Pape luy en fit remettre une partie entre les mains par Arsene qui estoit alors à Be-

nevent, & s'excusa le mieux qu'il put de ce qu'il ne luy rendoit pas le reste. Loüis II.

Loüis Abbé de Saint Denys fils de Rotrude fille aînée de l'Empereur Charles estant mort le neuviéme de Janvier, le Roi Charles retint l'Abbaye, chargea le Prevôt & le Doyen, & le Tresorier du soin des affaires; & à l'égard des Vassaux du Monastere, il en donna la conduite au Maire de son Palais. 867.

Vers la Mi caréme il se rendit à un Village assis sur le bord du Loire, & nommé le beau Poüilli, où ayant mandé les principaux d'Aquitaine il leur donna Loüis son fils pour Roi, auquel il assigna des Officiers tirez de sa maison. Il retourna aprés cela à l'Abbaye de Saint Denys, où il passa les Fêtes de Pâque. Delà il alla à Mets à dessein d'y conferer avec Loüis Roi de Germanie son frere. Le dix-neuviéme de Mai estant au Palais de Samonci, il y reçut Egilon Archevêque de Sens qui revenoit de Rome avec des lettres du Pape Nicolas I. pour le rétablissement de Vulfade, & des autres Ecclesiastiques de l'Eglise de Reims. Comme ce Pape le souhaitoit avec une extreme passion, il impose à l'Archevêque Hincmar plusieurs choses qui estoient manifestement contraires à la

867. verité. Egilon apporta auſſi au Roi Charles d'autres lettres du Pape adreſſantes au Roi Lotaire & aux Evêques de ſon Royaume, dans leſquelles il eſtoit parlé de l'affaire de Tietberge & de Valdrade, & ordonné que cette derniere fuſt envoyée à Rome.

Loüis II.

Le Roi Charles mit ces lettres du Pape entre les mains du Roi Lotaire ſon neveu lorſqu'il le vint trouver à ſon Palais d'Attigni. Il alla aprés cela conferer avec Loüis Roi de Germanie ſon frere, & en le quittant il retourna par la Forêt d'Ardenne, où il vit encore le Roi Lotaire ſon neveu. Il fit publier par tout ſon Royaume une expedition militaire, & aſſigna un Parlement à Chartres au premier jour d'Août. Pendant qu'il ſe preparoit de la ſorte à faire la guerre à Salomon Duc de Bretagne, il ne negligea pas la negociation de la paix ; aprés pluſieurs Couriers deputez de côté & d'autre, l'affaire fut enfin portée à ce point que l'on demeura d'accord que le Roi donneroit des ôtages au Duc, que Paſuvithen gendre & principal conſeil du Duc iroit trouver le Roi à Compiegne vers le premier d'Août pour tâcher de regler avec luy tous les differens, que cependant les gens de guerre

qui avoient ordre de se tenir prêts demeureroient dans leurs maisons jusques au vint-troisiéme d'Août, & jusques à ce que le Roi leur ordonnast de se rendre à Chartres avec leurs armes s'il avoit besoin de leur service. 867. Loüis II.

Loüis Roi de Germanie envoya au mesme temps contre les Abotrites Loüis son fils à la tête d'une armée composée de Saxons & de Turingiens, & ordonna au reste de ses Sujets de se tenir prêts pour marcher contre l'ennemi au premier commandement.

Le Roi Lotaire ayant fort suspectes les frequentes entrevuës des Rois Loüis & Charles ses oncles, partit de Mets pour aller trouver le premier à Francfort, où il se reconcilia avec luy, mit sous sa protection Hugues son fils qu'il avoit eu de Valdrade auquel il donna en sa presence le Duché d'Alsace, & y mit aussi tout son Royaume, le suppliant de le luy conserver pendant qu'il iroit à Rome, où il feignoit d'avoir dessein d'aller & d'envoyer Valdrade avant luy.

Quand il fut de retour dans son Royaume il y publia une expedition militaire pour la défense des Frontieres contre les incursions des Normans dans la creance que Roric qui avoit esté chassé

de Friſe par les habitans auſquels on a
867. donné le nouveau nom de Conquinges,
Loüis avoit deſſein de revenir l'attaquer avec
II. un ſecours tiré de Dannemarc.

Le Roi Charles ayant donné ſes ôtages reçut à Compiegne le premier jour d'Août Paſuvithen Ambaſſadeur de Salomon, & luy donna en cette qualité le Comté de Coutance, avec les Villages Domaniaux, les Abbayes Royales, & tous les droits qui en dépendent à la reſerve de l'Evêché. La donation fut confirmée avec ſerment par les Grans de ſon Royaume. Moyennant quoi l'Ambaſſadeur promit au nom de Salomon que ce Duc ſon maitre, & le fils de Salomon garderoient une fidelité inviolable au Roi Charles, & à ſon fils. Cette affaire ayant eſté terminée de la ſorte, le Roi indiqua au nom du Pape Niolas un Concile dans la ville de Troyes au vintcinquiéme jour d'Octobre, & alla cependant à l'Abbaye de Saint Vaſt, & à Odri à deſſein d'y prendre le divertiſſement de la chaſſe, & de paſſer là, & aux environs le reſte des beaux jours de l'Autonne.

Au jour prefix les Prélats des Provinces Eccleſiaſtiques de Reims, de Roüen, de Tours, de Sens, de Bordeaux & de

Bourges s'eſtant aſſemblez à Troyes, 867.
quelques-uns d'entr'eux qui pour faire Loüis
leur cour au Roi ſelon la coutume de II.
ceux de leur profeſſion deſiroient de favoriſer Vulfade, formerent une intrigue contre Hincmar, contre l'autorité des Canons, & contre la verité. Mais ce ſavant Archevêque leur oppoſa de ſi ſolides raiſons, & de ſi puiſſantes autoritez que les Evêques reſolurent à la pluralité des voix de faire une fidele relation par écrit de ce qui s'eſtoit paſſé dans leur aſſemblée, & de l'envoyer au Pape Nicolas I. par Actard Evêque de Nantes. Leur lettre eſtoit conforme à une autre que Hincmar avoit écrite, & qu'il avoit envoyée à Rome le mois de Juillet precedent par des Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe qui s'eſtoient deguiſez en étrangers pour éviter les pieges de leurs ennemis. Lorſque la lettre du Concile ſellée des Seaux des Evêques eut eſté miſe entre les mains d'Actard, il alla avec quelques autres Prélats trouver le Roi Charles ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu. Ce Prince oubliant la fidelité que Hincmar luy avoit toujours gardée, & les travaux qu'il avoit ſupportez pour ſon ſervice, & pour l'interêt de ſon eſtat, obligea Actard à luy mettre la lettre du Concile

867. entre les mains, & quand il l'eut il l'ouvrit, & vit ce qu'elle contenoit. Et
Loüis II. parce que Hincmar n'avoit pas eſté condamné par le Concile, comme il auroit ſouhaité, il fit écrire une autre lettre en ſon nom au Pape contre Hincmar, la ſella de ſon Seau, & la donna à Actard afin qu'il la portaſt avec celle des Evêques.

Les Eccleſiaſtiques qui avoient eſté envoyez à Rome par Hincmar y arriverent au mois d'Aout, & y trouverent le Pape fort épuiſé de force & de ſanté, & embaraſſé des conteſtations qu'il avoit à ſoutenir contre Michel & Baſile Empereurs de Conſtantinople, & contre les Evêques d'Orient. Ce qui obligea ces Eccleſiaſtiques à demeurer à Rome juſques au mois d'Octobre. Le Pape eut la lettre de Hincmar tres-agreable, & luy témoigna par ſa réponſe qu'il ſe tenoit parfaitement ſatisfait de luy. Outre cette réponſe particuliere, il luy écrivit une autre lettre commune à tous les Evêques du Royaume de Charles, par laquelle il leur expliquoit les accuſations calomnieuſes, que les Empereurs de Conſtantinople, & les Evêques d'Orient formoient contre la ſainte Egliſe de Rome, où plutôt contre toutes les

Egliſes qui ſe ſervent de la Langue Latine. Ces accuſations ſe reduiſoient à peu prés aux points qui ſuivent. Que nous jeunons le Samedi. Que nous diſons que le Saint Eſprit procede du Pere & du Fils. Que nous ne permettons pas aux Prêtres de ſe marier. Que nous faiſons le ſaint Chréme avec de l'eau de riviere. Que nous ne nous abſtenons pas comme eux durant huit ſemaines de manger du fromage & des œus. Qu'à Pâque nous beniſſons un agneau ſur l'Autel avec le Corps du Seigneur, & l'offrons à la maniere des Juifs. Que parmi nous les Eccleſiaſtiques raſent leurs barbes. Que nous ſacrons un Diacre Evêque ſans l'avoir ordonné Prêtre auparavant. 867. Loüis II.

Le Pape ordonna aux Metropolitains de luy recrire ſur tous ces chefs avec les Evêques de leurs Provinces, & l'ordonna principalement à Hincmar auquel ſur la fin de ſa lettre il parla en ces termes. *Auſſi tôt mon frere, que vôtre charité aura lu la preſente lettre, qu'elle ait ſoin de la faire tenir aux Archevêques du Royaume du glorieux Roi Charles nôtre fils, afin que chacun d'eux en communique avec ſes ſuffragans, & les exhorte à nous informer de ce qui leur ſera venu dans l'eſ-*

867. *prit ſur ce ſujet. Nous attendons de vous que vous executiez fidelement tout ce qui*
Loüis II. *eſt contenu dans nôtre lettre, & que vous nous en rendiez un comte exact. Fait le vint-troiſiéme d'Octobre dans la premiere Indiction.*

Hincmar ayant reçu cette lettre le treiziéme de Septembre la lut au Roi Charles, & à pluſieurs Evêques dans le Palais de Corbeni, & l'envoya aux autres Archevêques, comme il luy avoit eſté ordonné.

Le Pape Nicolas mourut le treiziéme de Decembre, & Adrien II. fut choiſi par le Clergé avec le conſentement de l'Empereur Loüis pour luy ſucceder. Lorſqu'Actard arriva à Rome avec les lettres dont nous avons parlé, il le trouva en poſſeſſion du ſaint Siege.

Arſene homme extremement ruſé & prodigieuſement avare trompa Tietgaud & Gontier par la fauſſe eſperance qu'il leur donna de leur rétabliſſement, & les attira à Rome. Mais il n'avoit point en effet d'autre deſſein que de recevoir d'eux des preſens. Durant le long ſéjour qu'ils y firent, ils y perdirent preſque tous leurs domeſtiques. Tietgaud y mourut, & Gontier y penſa mourir.

Lotaire envoya au meſme-temps Tiet-

berge sa femme à Rome, afin qu'elle se confessast coupable, & que leur mariage fust declaré nul. Mais le Pape Adrien n'ayant ajouté aucune foi à ses discours luy ordonna de retourner avec le Roi son époux. 867. Loüis II.

Le Roi Charles ordonna à quelques Evêques avec le consentement du Roi Loüis son frere de s'assembler à Auxerre le premier jour de Fevrier, pour y traiter de l'affaire du Roi Lotaire.

Le mesme Roi Charles ayant reçu, comme l'on disoit, de grans presens d'Acfroi possesseur de l'Abbaye de Saint Hilaire, & de plusieurs autres benefices considerables luy donna le Comté de Bourges, & l'ôta pour cet effet à Girard, bien qu'il ne pust l'accuser d'aucune faute. Mais Acfroi ne put deposseder Girard de ce Comté. Le Roi Charles alla par Reims à Troyes, & de Troyes à Auxerre, où il passa la Fête de Noël.

Le Roi Charles estant parti d'Auxerre alla à Beau-poüilli sur Loire. Ce pendant les Vassaux du Comte Girard, assiegerent Acfroi dans un Village, & parce qu'il s'estoit enfermé dans une maison extremement forte il y mirent le feu pour le contraindre d'en sortir. Il n'en fut pas si-tôt sorti qu'ils luy couperent la 868.

868. tête, & jetterent ſon corps dans le feu. Le Roi Charles entra à main armée dans
Loüis II. le Berri pour y venger cet attentat. Il n'y a point de diſcours qui puiſſe exprimer les mauxque ſes troupes y cauſerent, en briſant les portes des Egliſes, en opprimant les foibles, & en ruinant le païs. Des millions de perſonnes morts de faim font mieux voir juſques où alla la deſolation que tout ce que j'en pourrois dire. Cependant ce châtiment tomba ſi peu ſur Girard, & ſur ces complices, qu'ils ne furent pas meſme obligez à quitter le païs.

Le Roi Charles ôta au fils de Robert ce qu'il luy avoit laiſſé de charges & de dignitez vacantes par la mort de ſon pere, & les diſtribua à d'autres. Il ôta auſſi aux fils de Ramnulfe les dignitez dont leur pere avoit joüi, & donna l'Abbaye de Saint Hilaire entre autres à Frotaire Archevêque de Bordeaux. Aprés quoi il alla à Saint Denys avant le Caréme, & de là à Senlis.

Les Normans eſtant montez par le Loire juſques à Orleans y enleverent quantité de butin, puis s'en retournerent ſans trouver de reſiſtance.

Le Samedi de devant le Dimanche des Rameaux le Roi Charles arriva à Saint Denys, où il paſſa la Fête de Pâ-

que. Le second jour des Rogations il y reçut par les mains d'Avence Evêque de Mets, & de Grimland Chancelier de Lotaire deux lettres d'Adrien II. par l'une desquelles ce Pape luy défendoit d'exercer aucun acte d'hostilité dans les Estats de l'Empereur Loüis & du Roi Lotaire, & par la seconde adressée aux Evêques il declaroit qu'il avoit donné l'absolution à Valdrade, à condition qu'elle n'auroit plus aucune habitude avec Lotaire. 868. Loüis II.

Lorsque le Roi Charles fut arrivé à Ville Enselve il y reçut Actard Evêque de Nantes qui revenoit de Rome, & qui en apportoit trois lettres d'Adrien II. La premiere estoit une réponse à ce que le Roi avoit écrit à ce Pape au prejudice de Hincmar, & cette réponse ne contenoit rien autre chose si ce n'est que c'estoit une affaire terminée sur laquelle il estoit inutile de contester davantage. La seconde estoit adressée à Hincmar, luy donnoit de grandes loüanges, & le faisoit Legat du Pape en France pour l'affaire de Lotaire. La troisiéme estoit écrite aux Archevêques & aux Evêques de France en faveur d'Actard afin que puisque les incursions des infideles ne luy permettoient pas de demeurer dans son

868. Loüis II.

Egliſe, il puſt eſtre inſtallé par eux au nom du Pape dans une autre, & meſme dans une Metropolitaine ſi elle venoit à vaquer.

Eleutere fils d'Arſene enleva le premier Mecredi de Caréme la fille Adrien II. quoi qu'elle fuſt accordée à un autre & l'épouſa. Cet enlevement cauſa un ſenſible deplaiſir au Pape. Arſene ſe refugia à Benevent auprés de l'Empereur. A peine y fut-il arrivé, qu'il tomba malade, ce qui l'obligea à mettre entre les mains de l'Imperatrice ce qu'il avoit de plus precieux. On dit qu'il mourut ſans Sacremens, en s'entretenant avec les demons, & qu'il alla au lieu qui luy eſtoit preparé. Aprés ſa mort le Pape obtint de l'Empereur des Commiſſaires pour faire le procez à Eleutere ſelon la diſpoſition des Loix Romaines. Cet Eleutere tua Etiennete femme du Pape, & leur fille qu'il avoit enlevée, & on dit qu'il les tua par le conſeil d'Anaſtaſe ſon frere, qu'Adrien II. avoit gratifié dés le commencement de ſon Pontificat de la charge de Bibliothecaire de l'Egliſe Romaine. Eleutere fut condamné à mort par les Juges que l'Empereur avoit nommez pour luy faire ſon procez.

Quant à Anaſtaſe il fut ſolennelle-

ment

ment condamné par le Pape Adrien II. comme il l'avoit déja eſté par les deux Papes precedens. 868 Loüis II.

Le Roi Lotaire ſe défiant du Roi Charles ſon oncle alla une ſeconde fois viſiter Loüis Roi de Germanie, qui à ſa priere luy promit avec ſerment qu'au cas qu'il repriſt Valdrade, il ne luy rendroit pour cela nul mauvais office. Il alla enſuite conferer avec le Roi Charles au Palais d'Attigni, où ils convinrent enſemble de faire une nouvelle entrevuë au premier jour d'Octobre ſuivant.

Charles parcourant cependant les Maiſons Royales aſſiſes dans le Laonois ordonna ſans la participation d'aucun Evêque de la Province que Hincmar Evêque de Laon ſe défendiſt par la bouche d'un Avocat devant les Juges Royaux, ſur ce qu'il eſtoit accuſé d'avoir ôté des Fiefs à quelques-uns de ſes Vaſſaux. Hincmar proteſtant qu'il n'oſoit ſe ſouſtraire à la Juriſdiction Eccleſiaſtique pour ſubir la ſeculiere ne comparut point, & fit ſavoir au Roi l'indiſpenſable neceſſité où il ſe trouvoit d'en uſer de cette ſorte. Cependant parce que cet Evêque n'envoya aucune perſonne pour aſſurer avec ſerment qu'il eſtoit hors d'eſtat de comparoitre, & qu'il ne mit point

868. d'Avocat le Roi nomma des Juges parmi lesquels il y en avoit de notez d'infamie, & ces Juges-là confisquerent tout ce qui se trouva appartenant à l'Evêque dans le Palais Episcopal, bien que ce fussent des vases & des ornemens destinez à la celebration des saints Mysteres.

Loüis II.

Le Roi alla aprés cela à Poses vers le milieu du mois d'Août, y reçut les presens qui luy estoient dus chaque année, & aprés avoir tracé le plan d'un Château qu'il vouloit faire bâtir, il donna à chacun de ses Sujets leur tâche pour y travailler.

Hincmar Archevêque de Reims ayant mené à Poses Hincmar Evêque de Laon, & d'autres Evêques, ils remontrerent au Roi tant de vive voix que par écrit, combien la procedure qui avoit esté tenuë estoit prejudiciable à l'autorité Episcopale, & à tout l'ordre Ecclesiastique. Leurs remontrances eurent tant de force qu'ils obtinrent que leur confrere seroit remis en possession de tout ce qui luy avoit esté ôté, & qu'il seroit ensuite jugé selon les Canons par des Juges choisis dans la Province, & qu'enfin s'il estoit necessaire l'affaire seroit terminée par l'autorité d'un Concile.

Le Roi reçut dans la meſme aſſem- 868.
blée trois Marquis qui avoient le meſme
nom de Bernard. Le premier eſtoit de Loüis
Toulouſe, & le ſecond de Languedoc. II.
Il y reçut auſſi un Ambaſſadeur de la
part de Salomon Duc de Bretagne qui
luy mandoit qu'il n'eſtoit pas neceſſaire
qu'il marchaſt contre les Normans qui
eſtoient ſur le Loire, qu'il ſuffiſoit qu'il
luy envoyaſt quelque ſecours pour join-
dre à un corps de Bretons à la tête deſ-
quels il eſtoit prêt d'aller combattre ces
Etrangers. Le Roi luy envoya d'abord
Engueran ſon Chambellan & ſon Con-
ſeiller d'Eſtat avec une couronne d'or en-
richie de pierreries, & avec tous les or-
nemens royaux, & incontinent aprés
Carloman ſon fils quoi que Diacre &
Abbé à la tête d'un petit corps, quant à
luy il alla à Odri pour y prendre le di-
vertiſſement de la chaſſe.

Le corps commandé par Salomon fit
de grans deſordres ſur nos terres, & rien
du tout contre les Normans, ce qui
obligea le Roi à le rappeller.

Les Poitevins ayant imploré le ſecours
du Ciel par les merites de Saint Hilaire
attaquerent une troiſiéme fois les Nor-
mans, en tuerent un grand nombre, &
mirent le reſte en fuite. Pour témoigner

868. à Dieu leur reconnoissance de la victoire qu'ils avoient remportée par une protection toute visible de sa puissance ils donnerent à l'Eglise de Saint Hilaire la dixiéme partie du butin pris sur les ennemis, sans les presens qu'ils firent volontairement.

Loüis II.

Le Roi Charles estant allé le premier de Decembre à Quierſi ordonna à quelques Evêques, & à quelques autres grans de l'Estat de venir au devant de luy, & leur témoigna quelque émotion contre Hincmar Evêque de Laon à cause qu'il avoit écrit sans sa participation à la Cour de Rome, & en avoit obtenu quelque expedition qui n'estoit pas fort à propos. Ce qui augmenta sa colere fut l'opiniatreté invincible avec laquelle ce Prélat s'oppoſa à ses volontez. Aussi faut-il avoüer qu'il se conduisit envers le Roi d'une maniere fort éloignée de la gravité d'un Evêque, qu'il refusa constamment d'aller à la Cour, bien qu'il y eust esté mandé plusieurs fois, & qu'il se retira en son Evêché. Quant au Roi il alla à Compiegne & y passa la Fête de Noël.

L'Evêque de Laon ayant opiniatrement refusé d'aller à la Cour, quelque ordre qu'il en eust reçu par la bouche

mesme de plusieurs de ses confreres, le Roi envoya à Laon une escadre composée de plusieurs Comtes pour l'amener par force. Pour éviter cette violence il se refugia proche de l'Autel, & y demeura avec plusieurs Ecclesiastiques de son Clergé. Les Evêques qui estoient presens s'entremirent en sa faveur, & firent en sorte que les Comtes s'en retournerent sans l'avoir tiré de force hors de son Eglise. Pour luy il obligea ses Vassaux à luy renouveller leur serment. Le Roi extraordinairement irrité de sa desobeïssance convoqua à Verberie un Concile de tous les Evêques de son Royaume au vint-quatriéme d'Avril, où il ordonna que Hincmar Evêque de Laon fust cité. 866. Loüis II.

Quant au Roi il alla à Cône sur Loire fort mal à propos par rapport à la qualité du temps, & à la disette des vivres. Quelques Grans d'Aquitaine y allerent au devant de luy, mais les trois Marquis Bernards qu'il y attendoit n'y allerent point. Ce qui l'obligea à s'en retourner à Senlis sans avoir tiré autre chose de son voyage que beaucoup de chagrin & de deplaisir. Le Mecredi devant le Caréme il alla à l'Abbaye de Saint Denys, où il passa le saint Temps

869. du jeûne, & les Fêtes de Pâque. Pendant qu'il y fut il y fit commencer au
Loüis tour du Monaſtere un Château partie de
II. bois & partie de pierre. Avant que d'aller à Cône, il envoya des lettres par tout ſon Royaume, par leſquelles il ordonnoit aux Evêques, aux Abbez & aux Abbeſſes d'envoyer au premier jour de Mai un bref eſtat des biens qu'ils tenoient de luy en fief, & de la quantité de leurs terres : il ordonna auſſi aux Vaſſaux d'envoyer un bref eſtat des Fiefs des Comtes, & aux Comtes reciproquement d'envoyer un bref eſtat des Fiefs de leurs Vaſſaux. Enfin il ordonna qu'à raiſon de cent meſures de terre on envoyeroit un Païſan à Poſes, & qu'à raiſon de mille meſures on y envoyeroit un chariot avec des bœufs, afin que les Païſans y gardaſſent le Château qu'il y faiſoit conſtruire de bois & de Pierre. Or c'eſtoit là ſans doute une charge tres peſante ſur ſes Sujets.

Lotaire l'envoya prier, & envoya auſſi prier Loüis Roi de Germanie de ne luy cauſer aucun trouble dans la poſſeſſion de ſon Royaume pendant qu'il iroit à Rome. Il ne reçut aucune aſſurance de Charles à cet égard : mais on dit qu'il la reçut de Loüis telle qu'il la

desiroit, & qu'aussi-tôt qu'il l'eut reçuë 869.
il partit à dessein d'aller conferer avec
l'Empereur Loüis son frere, & de tâ- Loüis
cher par son entremise d'obtenir du Pape II.
Adrien la permission de renvoyer Tiet-
berge, de reprendre Valdrade. On dit
que l'Empereur assiegeoit alors les Sara-
sins contre lesquels il avoit reçu de l'Em-
pereur de Constantinople un secours de
plus de deux cens Vaisseaux, & qu'il n'y
avoit point d'apparence qu'il abandon-
nast une entreprise aussi importante que
celle-là pour satisfaire à la priere de son
frere.

Lotaire continuant cependant son voyage dans une saison aussi incommode qu'est le mois de Juin arriva à Ravenne, où il trouva des Ambassadeurs qui luy dirent de la part de l'Empereeur son frere qu'il s'en retournast en son Royaume, & qu'en un lieu plus propre, & en un temps plus commode ils confereroient sur l'affaire pour laquelle il estoit venu. Mais au lieu de déferer à cet ordre il alla à Rome, & de Rome à Benevent, où par l'entremise d'Engelberge, & à force de prieres, de presens, & d'autres moyens peu conformes à la bien-seance il obtint de l'Empereur son frere qu'Engelberge retournast avec luy jusques au

866. Monaſtere du Mont Caſſin, où il fit en ſorte qu'Adrien reçut auſſi de l'Empereur
Loüis II. ordre de ſe rendre. Quand ils y furent tous arrivez Lotaire obtint du Pape & à la recommandation de l'Imperatrice, & par beaucoup de preſens qu'il luy diſt la Meſſe, & qu'il luy donnaſt la ſainte Communion à condition que ce qu'il aſſuroit fuſt veritable qu'il n'euſt eu aucune habitude, aucun commerce, & pas meſme la moindre converſation avec Valdrade depuis qu'elle avoit eſté excommuniée par le feu Pape Nicolas I. Ce miſerable Prince cachant comme Judas ſa mauvaiſe conſience n'eut point de crainte, ni de honte de recevoir le Corps du Seigneur ſous cette condition. Ses Partiſans le reçurent auſſi de la main du Pape, & entre autres Gontier qui avoit eſté le principal défenſeur de cette ſcandaleuſe debauche. Mais il ne le reçut que dans le rang des Laïques, & aprés avoir donné une declaration conçuë aux termes qui ſuivent.

Moi Gontier declare devant Dieu, & devant ſes Saints à vous Adrien ſouverain Pontife mon Seigneur, aux venerables Evêques qui vous ſont ſoumis, & à toute l'aſſemblée, que je ne trouve rien à redire à la Sentence de depoſition que

*le Pape Nicolas I. a canoniquement rendu*ë *contre moi, mais que je m'y ſoumets humblement. C'eſt pourquoi je n'ai pas tant de preſomption que de m'ingerer dans les fonctions Epiſcopales à moins que vous ne me faſſiez la grace de me le permettre. Je n'exciterai aucun ſcandale contre la ſainte Egliſe Romaine, ni contre le Paſteur qui la gouverne. Je proteſte que je demeurerai au contraire dans l'obeïſſance de cette ſainte Egliſe, & de ſon Paſteur. Moi Gontier ai ſigné de ma propre main cette declaration le premier jour de Juillet, en la ſeconde Indiction, dans l'Egliſe de ſaint Sauveur qui eſt l'Egliſe du Monaſtere de ſaint Benoit du Mont Caſſin.* 869. Loüis II.

Gontier lut cette declaration à haute voix ſe tenant debout parmi les Laïques, puis la preſenta au Pape, qui la recevant luy dit, *Je vous accorde la Communion Laïque aux conditions que vous avez promis d'accomplir.*

Engelberge eſtant retournée auprés de l'Empereur ſon époux, & le Pape Adrien eſtant retourné à Rome, Lotaire l'y ſuivit, & entra dans l'Egliſe de S. Pierre, où il ne ſe trouva aucun Eccleſiaſtique qui allaſt au devant de luy. Il alla donc ſeul avec ſa ſuite juſques au Tombeau

869. de Saint Pierre, puis il entra dans un appartement proche de l'Egliſe, que l'on n'avoit pas ſeulement eu ſoin de netroyer pour le recevoir. Il eſperoit que le jour ſuivant qui eſtoit un jour de Dimanche le Pape diroit la Meſſe pour luy. Mais il ne put obtenir cette grace. Le Lundi eſtant entré dans Rome il diſna avec le Pape dans le Palais de Latran, luy fit des preſens, & en reçut de luy. Ceux qu'il luy fit, furent des vaſes d'or & d'argent. Ceux qu'il reçut furent une Lionne, une palme & une ferule, que luy & les ſiens expliquoient de telle ſorte qu'ils pretendoient que le Pape en luy donnant la Lionne luy avoit laiſſé la liberté de joüir de Valdrade, qu'en luy mettant la palme à la main il reconnoiſſoit qu'il avoit remporté la victoire, & qu'il eſtoit heureuſement venu about de ſes entrepriſes, & qu'enfin en luy donnant une ferule, il luy avoit fourni de quoi reprimer les Evêques qui s'oppoſeroient à ſes intentions. Mais le Pape bien loin d'eſtre dans ces ſentimens regla les affaires d'une autre maniere. Il envoya en France deux Evêques, Formoſe, & un autre, pour examiner avec le reſte des Evêques les demandes de Lotaire, & pour luy en faire rapport dans un Con-

Loüis II.

cile qu'il devoit tenir à Rome le premier de Mars, où il invita quatre Evêques du Royaume de Loüis Roi de Germanie & des Ambaſſadeurs de ce Prince, & quelques Evêques du Royaume de Lotaire, afin qu'ils autoriſaſſent au nom des Evêques de la France Occidentale & Orientale, ce qui ſeroit examiné, & reſolu dans le Concile. Il eſperoit auſſi que les Legats qu'il avoit envoyez à Conſtantinople à l'occaſion des differens émus entre les Orientaux & le Pape Nicolas ſeroient de retour en ce temps-là, & qu'ils aſſiſteroient à l'aſſemblée. 865. Loüis II.

Lotaire partit fort gai de Rome, & alla juſques à Luques dans le meſme Eſtat. Lorſqu'il y fut arrivé il ſe ſentit ſaiſi de fiévre, & vit la pluſpart des ſiens frappez de differentes maladies mourir en ſa preſence de divers genres de mort. Mais ne voulant pas reconnoitre le juſte jugement que Dieu exerçoit par là ſur luy, il s'avança juſques à Plaiſance, où ayant voulu paſſer le Dimanche il y perdit la parole ſur la neuviéme heure, & le lendemain à la ſeconde heure il rendit l'eſprit. Il fut enterré dans un Monaſtere proche de la Ville par un petit nombre des ſiens que la maladie avoit épargnez.

869. Charles Roi de France estoit à Senlis avec la Reine son épouse lorsqu'il apprit cette nouvelle, & estant revenus nouvellement de Poses ils disposoient ensemble de leurs biens en faveur des Eglises, où plutôt ils les remettoient entre les mains de Dieu, duquel ils les avoient reçus. Il partit donc incontinent de Senlis pour aller à Attigni. Mais à peine y fut il arrivé, qu'il y reçut des Deputez de la part des Evêques & des autres Grans du Royaume qui avoit appartenu autrefois à Lotaire qui le prierent de n'aller point plus avant, d'attendre que Loüis Roi de Germanie son frere fust de retour de la guerre contre les Vinides, avec lesquels ses gens en estoient venus plusieurs fois aux mains, & cette année & la precedente souvent avec perte considerable, & jamais avec le moindre avantage. Ils le supplierent donc de s'arrêter au Palais d'Engelheim durant quelque temps durant lequel il envoyeroit ses Ambassadeurs au Roi son frere pour luy faire savoir en quel temps & en quel lieu ils pourroient s'assembler pour conferer touchant le partage des Estats du feu Roi Lotaire.

Loüis II.

Les plus prudens luy manderent qu'il s'avançast le plus promptement qu'il pou-

roit jusques à Mets, & que de leur 869.
côté ils feroient toute la diligence Loüis
qui leur seroit possible pour le joindre, II.
ou sur le chemin ou dans cette Ville. Le Roi Charles jugeant ce conseil le meilleur se resolut de le suivre, & s'avança jusques à Verdun, où il reçut à foi & hommage plusieurs Grans de ce Royaume, & entr'autres Hatton Evêque de cette Ville-là, & Arnoul Evêque de Toul. Le cinquiéme de Septembre il se rendit à Mets & y reçut le serment de fidelité d'Avence Evêque de cette Ville-là, & de Francon Evêque de Tongres. Le neuviéme du mesme mois les Evêques & les autres Grans s'estant assemblez passerent un Acte dont voici les termes.

L'an huit cent soixante & neuviéme en la seconde Indiction le neuviéme de Septembre Avence Evêque de Mets fit dans l'Eglise de Saint Etienne Martyr en presence du roi, des Evêques & du Peuple de vive voix, & par écrit une importante proposition. Vous savez, leur dit-il, combien de facheux & de tristes accidens nous sont arrivez sous le regne de nôtre dernier Seigneur, & vous n'en ignorez pas les causes puisqu'elles sont connuës jusques aux païs étrangers. Vous savez aussi quel est l'excez de la douleur

869. *dont ſa malheureuſe mort nous a comblez.*
C'eſt pourquoi nous avons conſideré que
Loüis II. *le conſeil le plus ſalutaire que nous puiſſions prendre, & l'unique reſſource qui nous reſte maintenant que nous avons perdu nôtre Prince & nôtre Roi, c'eſt d'avoir recours par le jeûne & par la priere à celuy qui aſſiſte dans le temps de l'affliction, de qui depend le Conſeil & le Royaume, & qui le donne à qui il luy plait. Il tient le cœur des Rois dans ſa main, fait habiter les hommes en paix dans une meſme maiſon, & a rompu la muraille de ſeparation. Prions-le de nous donner un Roi ſelon ſon cœur qui nous gouverne ſelon la juſtice, & qui nous défende contre nos ennemis : & de diſpoſer nos volontez à choiſir d'un commun conſentement, & à aimer celuy qu'il a choiſi luy-meſme, & qu'il nous a deſtiné par ſa miſericorde.*

Puiſque la volonté de Dieu qui fait luy-meſme la volonté de ceux qui le craignent, & qui écoute leurs prieres paroit clairement dans la parfaite intelligence dont nous ſommes unis, il n'y a point de doute que le Roi Charles qui eſt ici preſent ne ſoit l'heritier legitime du Royaume vacant par la mort de Lotaire, & c'eſt pour cela que nous nous ſommes volontairement ſoumis

à son obeïssance, afin qu'il nous gouverne & qu'il nous procure toute sorte d'avantages. Nous sommes d'avis si vous l'avez agreable pour donner une preuve certaine de la creance où nous sommes que Dieu l'a choisi pour nous gouverner, qu'aprés que nous aurons écouté le discours qu'il desire de nous faire, nous rendions à Dieu des actions de grace pour une faveur si signalée, & nous le conjurions de nous conserver long temps le Roi pour la défense de l'Eglise, pour le salut de l'Estat, pour le repos de chaque famille, & pour l'interêt de chacun de nous en particulier, & que nous luy rendions un fidele service, & une parfaite obeïssance. 869. Loüis II.

Il nous semble qu'il est de sa dignité, & mesme d'un devoir indispensable de nous declarer de sa propre bouche ce qu'il sied toujours bien à un Roi tres-Chrétien de faire entendre à des Sujets tres-fideles, & parfaitement bien disposez à luy obeïr.

Alors le Roi Charles prenant la parole dit ce qui suit dans la mesme Eglise en presence de tout le peuple. Puisque les venerables Evêques ont declaré par la bouche d'un d'entr'eux, que je suis venu ici comme choisi de Dieu pour vous conduire, & pour vous défendre, qu'ils ont fait voir qu'il n'y a point de marque plus certaine

869. *de la verité de ce choix que le consentement unanime que vous apportez à me reconnoitre, & que les acclamations publiques que vous venez de faire en ma faveur, je veux bien vous assurer que je ne desire rien tant que de maintenir le service de Dieu, l'honneur de son Eglise, vous honorer tous, & vous conserver chacun selon son estat, vous rendre à tous la justice selon les Loix Ecclesiastiques & Civiles, afin que chacun de vous me rende selon son pouvoir l'honneur, l'obeïssance, & le service avec la mesme fidelité, & la mesme justice que vos predecesseurs les ont rendus aux Rois mes predecesseurs pour gouverner & pour défendre le Royaume.*

Loüis II.

Le Roi n'eut pas si-tôt achevé ce discours que Hincmar Archevêque de Reims proposa à la priere d'Avence Evêque de Mets, d'Atton Evêque de Verdun, & d'Arnoul Evêque de Toul certains points en presence des Evêques ses suffragans, & quelques autres Evêques, du Roi & de toute l'assemblée.

Que personne ne se persuade, dit-il, *que les Evêques de la Province de Reims, & moi fassions ici une entreprise contraire aux regles de l'Eglise quand nous prenons connoissance des affaires d'une autre Province. L'Eglise de Reims, & l'Eglise de*

Treves ſont dans la Gaule Belgique comme deux ſœurs avec toutes les Egliſes qui leur ſont ſoumiſes. Elles s'aſſemblent & prononcent dans les meſmes Conciles, & gardent avec une parfaite uniformité les Decrets qu'elles ont reçus des Saints Peres. Les Evêques de Reims & de Treves ſont égaux, & il n'y a que le plus ancien ſelon l'ordre de ſon ſacre qui precede l'autre. Le Seigneur dit dans ſa Loi ſi vous paſſez par le champ où vôtre ami fait ſa moiſſon, & ramaſſez les épics, preſſez-les dans vos mains, & en mangez. Mais ne mettez point vôtre faux dans la moiſſon. La moiſſon eſt le peuple, comme le Sauveur l'a declaré dans ſon Evangile, quand il a dit la moiſſon eſt grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le Seigneur de la moiſſon qu'il y envoye les ouvriers. La moiſſon d'un ami, c'eſt le peuple d'une Province confiée aux ſoins d'un autre Metropolitain. Ainſi il nous eſt permis de vous preſſer en quelque ſorte dans nos mains, & c'eſt ce que nous faiſons quand nous vous exhortons à garder l'unité de l'Egliſe ſelon la volonté de Dieu, & ſelon la vôtre. Mais nous ne mettons point la faux dans la moiſſon d'autrui, en jugeant les peuples d'une Province qui ne depend point de nous. Nous avons eu en-

869. Loüis II.

Math. 9. 37.

869. Loüis II.

core une autre raiſon d'en uſer de la ſorte, qui eſt que nos freres les Evêques qui n'ont point maintenant de Metropolitain nous ont prié de prendre le meſme ſoin de leurs affaires que des nôtres propres. Meſſieurs mes freres cela n'eſt-il pas ainſi ? Les Evêques de la Province de Treves repondirent, cela eſt ainſi.

Vous pouvez reconnoître par ce qui vous a eſté repreſenté par le Seigneur Avence Evêque de Mets nôtre frere, tant en ſon nom qu'au nom des autres Prélats, que c'eſt la volonté de Dieu que nôtre Roi qui juſques ici a gouverné nos Egliſes & ſes Peuples avec une parfaite équité, & qui leur a procuré toute ſorte d'avantages, vous gouverne auſſi à l'avenir. Et c'eſt pour cela ſans doute que vous vous eſtes tous ſoumis à ſon obeïſſance, d'un commun conſentement. Ce conſentement-là ne peut venir que de Dieu, comme ce ne fut que de luy que vint l'obeïſſance, avec laquelle les animaux s'aſſemblerent autrefois dans l'Arche qui eſtoit une figure de l'Egliſe. Mais permettez moi d'ajouter quelque choſe à ce qui vous a eſté repreſenté par ce celebre Prélat. C'eſt que nôtre Roi eſt iſſu de la Race de Clovis qui fut autrefois converti à la foi avec trois mille François, outre les femmes & les en-

fans par la predication de Saint Remi, baptiſé & ſacré la veille de Pâque dans l'Egliſe de Reims avec le ſaint Chréme deſcendu du Ciel dont nous conſervons encore une portion 869. Loüis II.

L'Empereur Loüis le Debonnaire pere du Roi Charles qui deſcendoit de Clovis par Saint Arnoul fut ſacré dans l'Egliſe de nôtre Dame de Reims par le Pape Etienne. Ayant depuis eſté depoſé par la faction de quelques-uns, il fut rétabli du conſentement general des Evêques & du Peuple devant le Tombeau de S. Denys martyr, & couronné dans cette Egliſe à l'Autel de Saint Etienne, dont le nom ſignifie une couronne, & remis par les Evêques en poſſeſſion de la dignité Imperiale aux acclamations de tout le peuple, deſquelles nous avons eſté témoins. Mais puiſque nous liſons dans l'Hiſtoire Sainte que toutes les fois que les Rois ont pris poſſeſſion d'un nouveau Royaume, on a recommencé la ceremonie de leur Sacre, les venerables Evêques qui ſont ici preſens trouvent à propos ſi vous l'avez agreable de faire le Couronnement & le Sacre du nouveau Roi, auquel vous venez de promettre obeïſſance. Que ſi c'eſt vôtre ſentiment, témoignez-le, s'il vous plait, à haute voix.

869. Loüis II. Toute l'assemblée ayant élevé sa voix pour donner son consentement, Hincmar dit, *Rendons à Dieu nos actions de graces, & chantons le* Te Deum.

Dés qu'il eut esté chanté, les Evêques firent la ceremonie du Sacre, apres quoi le Roi alla à Fleurange pour y donner les ordres qu'il jugea à propos, puis il se rendit vers l'Autonne à la Forêt d'Ardenne pour y prendre le divertissement de la chasse.

Loüis Roi de Germanie son frere ayant fait la paix avec les Vinides à certaines conditions envoya ses fils avec les Marquis pour la confirmer, & demeura malade à Ratisbonne. De cette Ville il depecha des Ambassadeurs vers le Roi Charles son frere pour l'execution des conditions dont ils estoient convenus ensemble, & pour la repetion de la part qui luy appartenoit dans le Royaume de Lotaire, surquoi Charles luy fit des réponses aussi raisonnables qui les pouvoit souhaiter.

Cependant Basile tua en trahison Michel qui l'avoit associé à la souveraine Puissance, & s'en rendit seul maitre. Il envoya à l'Empereur Loüis par son Patrice un secours de quatre cent Vaisseaux contre les Sarasins. Mais le Patrice n'es-

roit pas seulement venu pour amener ce secours : Il estoit venu aussi pour enmener la fille de l'Empereur Loüis qui luy avoit esté promise en mariage à Basile. Neanmoins l'Empereur n'ayant pas trouvé à propos de la luy donner, il s'en alla fort mal satisfait à Corinte. Comme l'Empereur Loüis s'en retournoit d'un côté aprés avoir levé le Siege de devant la Ville de Bati, les Sarasins en sortirent, poursuivirent l'armée de l'Empereur, en prirent plus de deux cent chevaux dont ils formerent deux escadrons, avec lesquels ils allerent à l'Eglise de Saint Michel assise sur le Mont Gargan, depoüillerent les Ecclesiastiques de cette Eglise, & plusieurs autres personnes qui s'y estoient assemblées pour y faire leurs prieres. Cette disgrace causa beaucoup de chagrin & de deplaisir à l'Empereur, au Pape & à tous les Romains. 869. Loüis II.

Loüis fils de Loüis Roi de Germanie estant à la tête des Saxons donna combat aux Vinides qui habitent dans le voisinage de Saxe. La perte fut fort grande de côté & d'autre. Mais enfin Loüis demeura en quelque façon victorieux. Roland Archevêque d'Arles ayant obtenu de l'Empereur Loüis & de l'Imperatrice Engelberge son épouse l'Abbaye

869. de Saint Ceſaire, mais ne l'ayant pas obtenuë pour rien, il entreprit d'élever à
Loüis la hâte un fort de terre dans l'Iſle de
II. Camargue qui eſtoit une Iſle fort riche où il y avoit de grans biens dependans de cette Abbaye, & où les Saraſins avoient un Port. Comme cet Evêque eſtoit un jour entré imprudemment dans ce Fort, les Saraſins y aborderent incontinent aprés, luy tuerent plus de trois cent des ſiens, le prirent & le lierent dans un de leurs Vaiſſeaux. On convint pour ſa rançon de cent cinquante livres d'argent, de cent cinquante caſaques, de cent cinquante épées, & de cent cinquante Eſclaves, outre ce qui avoit eſté donné dans une aſſemblée.

Cependant cet Evêque eſtant mort dans le Vaiſſeau le dix-neuviéme de Septembre, les Saraſins preſſerent ceux qui deſiroient de le racheter de payer promptement ſa rançon, & proteſterent qu'ils ne pouvoient attendre long-temps. La rançon ne leur eut pas ſi-tôt eſté payée qu'ils renvoyerent l'Evêque revêtu des habits pontificaux avec leſquels ils l'avoient pris. Mais ceux qui l'avoient racheté ayant voulu luy parler & luy témoigner la joye qu'ils avoient de ſa délivrance le trouverent mort. Ils l'em-

porterent donc avec de grans témoignages de triſteſſe, & l'enterrerent le vint-deuxiéme de Decembre dans un tombeau qu'il s'eſtoit autrefois preparé. 869. Loüis II.

Salomon Duc de Bretagne fit la paix avec les Normans qui habitoient ſur le Loire, & recueillit ſans trouble le vin qu'il avoit dans le païs d'Anjou.

L'Abbé Hugues & Gausfroi s'eſtant mis à la tête des Peuples qui habitent au delà de la Seine en tuerent environ ſoixante, & prirent un Moine apoſtat qui avoit renoncé a la Foi pour ſe mettre parmi ces Infideles. Or parce qu'il eſtoit extremement animé contre les Chrétiens, & qu'il les avoit extrememment incommodez par des courſes, & par toute ſorte d'actes d'hoſtilité, ils luy firent couper la tête.

Le Roi Charles pria les Citoyens du Mans & de Tours de fortifier leurs Villes afin qu'elles ſerviſſent de retraite & d'aſile au Peuples de delà la Seine contre les incurſions & les violences des Normans. Mais ceux-ci ayant eu avis de ce projet s'accorderent avec les Peuples, & reçurent d'eux une groſſe ſomme d'argent, & quantité de Froment, de vin, & de betail pour les laiſſer en repos.

Le Roi Charles ayant appris à Douzi

869. le neuviéme jour d'Octobre que la Reine
Loüis Irmentrude ſa femme eſtoit morte à Saint
II. Denys le ſixiéme du meſme mois, & qu'elle y avoit eſté enterrée par les ſoins de Boſon fils du Comte Buvin, envoya donner part de cette nouvelle à la Reine Judith ſa mere & à Tietberge ſa tante repudiée par Lotaire, & incontinent aprés ſe fit amener Richilde ſœur de ce Boſon dont je viens de parler, & la retint en qualité de concubine. Il donna à Boſon l'Abbaye de Saint Maurice, & d'autres biens en conſideration de ſa ſœur, & la mena à Aix la Chapelle, où il ſe rendit en diligence à deſſein d'y recevoir le ſerment de fidelité du reſte des Sujets de Lotaire qui demeuroient de ce côté-là. Il declara au meſme temps qu'à la Fête de Saint Martin il ſe rendroit à Gondreville, pour y recevoir ceux qui viendroient de Provence & de la haute Bourgogne le reconnoitre pour leur ſouverain.

Quand il fut à Aix la Chapelle il n'y aquit aucun nouveau ſujet, & paſſa à Gondreville, comme il avoit declaré qu'il devoit faire. En ce lieu-là il reçut deux Nonces Paul & Leon Evêques avec une lettre du Pape Adrien adreſſée à luy, aux Prélats & aux Grans de ſon Royaume,

&

& qui contenoit des défenſes à qui que ce fuſt d'attaquer, de troubler, ni d'uſurper le Royaume qui avoit appartenu à Lotaire, & qui par ſa mort eſtoit échu à titre de ſucceſſion à l'Empereur Loüis fils du Pape ſelon l'eſprit. Que ſi quelqu'un formoit une entrepriſe auſſi temeraire que celle-là, non ſeulement elle ſeroit declarée nulle par l'Oracle du ſaint Siege, mais celuy qui l'auroit faite ſeroit chargé des liens terribles de l'excommunication, dépoüillé du glorieux titre de Chrétien, & mis au rang des Demons. Que ſi quelque Evêque favoriſoit ou par ſon ſilence, ou par ſon éloignement un deſſein auſſi criminel que celuy là il ne ſeroit plus regardé comme un veritable Paſteur, mais comme un infame mercenaire, & qu'il ſeroit privé de ſa dignité, puiſqu'il abandonnoit le ſoin du troupeau. 869. Loüis II.

Il y avoit avec ces Nonces un Ambaſſadeur de l'Empereur nommé Boderade, chargé de la meſme affaire. Le Roi Charles expedia ces Nonces & cet Ambaſſadeur, & trompé par les diſcours de ceux qui luy vouloient faire à croire que Louis Roi de Germanie ſon frere eſtoit proche de ſa fin, il marcha vers l'Alſace à deſſein d'engager dans

Loüis II. ſes interêts Hugues fils de Leufroi, & Bernard fils de Bernard, comme il les y engagea en effet. Il alla enſuite à Aix la Chapelle, & y paſſa la Fête de la Naiſſance du Sauveur.

870. Le Roi Charles alla aprés cela au Palais de Nimegue où il fit un traité d'alliance avec Rotic chef des Normans, & où le jour de la Septuageſime il épouſa Richilde, & luy donna un doüaire. Comme il eſtoit dans cette ville-là Loüis Roi de Germanie ſon frere luy envoya dire fort bruſquement que s'il n'en ſortoit, qu'il n'abandonnaſt le Royaume de Lotaire, & qu'il ne laiſſaſt ſes Sujets en repos, & au meſme eſtat qu'ils eſtoient au temps de ſa mort, il luy declaroit la guerre. Pluſieurs Meſſagers ayant eſté depechez de côté & d'autre à cette occaſion, ils convinrent enfin d'un accord conçu en ces termes.

Je promets de la part de mon Seigneur N. qu'il conſentira que le Roi ſon frere joüiſſe de telle portion du Royaume de Lotaire que leurs Sujets jugeront en commun luy devoir appartenir, & qu'il n'uſera d'aucun dol, ni d'aucune fraude pour le troubler dans la joüiſſance de cette portion ni dans la joüiſſance du Royaume qu'il poſſedoit auparavant, pourvu qu'il

garde durant toute ſa vie au Roi mon Seigneur la meſme fidelité, que je luy promets maintenant en ſon nom. 870. Loüis II.

A peine cet accord qui ne devoit pas eſtre fort religieuſement obſervé eut eſté conclu de la ſorte, que le Roi Charles partit d'Aix la Chappelle, & ſe rendit à Compiegne ſans s'arrêter ſur la route. Il y reçut douze Deputez choiſis par Loüis Roi de Germanie ſon frere pour travailler au partage du Royaume. Ils parlerent avec une grande fierté de la vigoureuſe ſanté dont joüiſſoit le Roi leur maitre, & de la proſperité de ſes armes, parce qu'il avoit vaincu par adreſſe, & pris en guerre Reſtice chef des Vinides qui avoit long-temps reſiſté à ſa puiſſance. Eſtant donc enflez de ces heureux ſuccez, ils ne ſe tenoient pas fort obligez à l'execution des conventions qui avoient eſté accordées. Les difficultez qui ſe trouvoient ſur le partage ayant eſté agitées de part & d'autre en differentes manieres, & pluſieurs Meſſagers ayant eſté expediez à cette occaſion, enfin par l'autorité du Roi Charles l'affaire en fut reduite à ce point, que les deux Rois ſe trouveroient dans le Royaume qui ſelon leur traité devoit eſtre partagé entr'eux, & que du

870. consentement de leurs fideles Sujets ils le partageroient selon le traité qu'ils avoient juré reciproquement.

Loüis II.

Cependant Hincmar Evêque de Laon accusé de plusieurs crimes, & entre autres d'infidelité envers le Roi, & de desobeïssance envers son Metropolitain presenta à un Concile, où estoient assemblez les Evêques de dix Provinces un écrit signé de sa main, & conçu en ces termes.

Moi Hincmar Evêque de Laon serai à l'avenir fidele & obeïssant au Roi Charles selon mon ministere, & de la maniere qu'un vassal le doit estre à son Seigneur, & un Evêque à son Roi. Je declare aussi avoir intention de déferer selon l'etenduë de ma connoissance & de mon pouvoir, & conformement aux saints Canons, & aux Decrets du saint Siege, au privilege de Hincmar Archevêque de Reims.

Carloman fut privé en ce temps-là de ses Abbayes, & renfermé à Senlis dans une étroite prison, pour avoir conspiré contre le Roi Charles son pere.

Ce Prince envoya Eude Evêque de Beauvais, & les Comtes Eude & Hardoüin à Francfort vers Loüis Roi de Germanie son frere pour luy proposer une entrevuë, où ils pussent partager le

Royaume de Lotaire. Il alla enſuite à Pontion où il reçut des Ambaſſadeurs, par leſquels Loüis ſon frere luy mandoit qu'il allaſt à Herſtal, & qu'au meſme temps le Roi ſon frere iroit à Merſen, & que le premier jour d'Août ils confereroient dans un lieu ſitué en une égale diſtance entre ces deux places, & où chacun d'eux ne meneroit que quatre Evêques, dix Conſeillers, & trente autres partie Officiers de leur maiſons, partie leurs Vaſſaux. 870. Loüis II.

Comme le Roi Loüis eſtoit en chemin il fut legerement bleſſé de deux ſolives d'un plancher d'une vieille galerie qui tomberent ſur luy à Flamaresheim dans le païs des Riberols. Mais il fut gueri en peu de jours, & ſe rendit à Aix la Chapelle. Aprés quelques meſſages envoyez de côté & d'autre les deux Rois s'aſſemblerent le vint-huitiéme de Juillet, & partagerent le Royaume de Lotaire de la maniere qui ſuit.

Loüis Roi de Germanie eut pour ſa part Cologne, Treves, Utrec, Strasbourg, Bâle, l'Abbaye de Sueſtre, Berc, Nuis, Caſtel-Inde, Saint Maximin, Epternac, Horrée, Saint Gandolfe, Favernei, Poligni, Luxeu, Lure, Baume, Ofonville, Moien-Moutier,

870. Loüis II. Saint Diey, Boudonville, Eſtivai, Remiremont, Morbac, Saint Gregoire, Maurmunſter, Ebneshem, Homouva, Maeſmunſter, Hombourg, Saint Stamphain, Strabruc, Eveſtrin, Saint Urſe de Solevre, Granvelle, Haute-Pierre, Leſtines, Vaulecluſe, Caſtel-Carnous, Heribodeim, l'Abbaye d'Aix, Hunchirche, Auguſtchirche, le Comté de Teſſebrand, Bame, Harmaries, le bas & le haut de la Meuſe d'un côté, le païs de Liege de ce côté, le Detroit d'Aix, le Detroit de Maſtrich dans le païs des Riberols, cinq Comtez, ſavoir de Meyen, de Bade, de Nied, du bas Sargouu, de Bleiſs, de Salme Château, d'Alve, Songou, de Calmont, le haut Sargouu, l'Ornois que poſſedoit autrefois Bernard, Soüilli, le Baſſigni Emaüs. Deux Comtez en Alſace, deux portions de la Friſe que Lotaire poſſedoit.

Or pour entretenir entre nous la paix & l'amitié nous ſommes demeurez d'accord d'ajouter encore à cette part ce qui ſuit. La ville de Mets avec l'Abbaye de Saint Pierre & de Saint Martin, le Comté de Moſelle avec tous les Villages & les Fiefs tant les Royaux que ceux des Vaſſaux De la Forêt d'Ardenne l'endroit où la Riviere d'Ourt tire ſa four-

ce entre Biſlanc & Tombes, & ſe va decharger dans la Meuſe en coulant par le païs de Bidbourg ſelon que nos Commiſſaires le regleront. A l'exception neanmoins de ce qui eſt dans le païs de Condrou au delà de l'Ourt du côté d'Orient, & les Abbayes de Prum & de Stavolo, & tous les Villages dependans tant du Roi que de ſes Vaſſaux. 870. Loüis II.

Le Roi Charles eut en partage Lion, Beſançon, Vienne, Tongres, Toul, Verdun, Cambrai, le païs de Vivarets, d'Uſez, Montfaucon, Saint Michel, les Monaſteres de Saint Guilain, de Sainte Marie de Beſançon, de Saint Martin en la meſme-Ville, de Saint Augence, de ſaint Marcel, de Saint Laurent de Liege, Senone, l'Abbaye de Meſbe, de Molbur, de Lobes, de Saint Gangeric, de Saint Salvie, de Saint Creſpin, de Foſſe, de Maroilles, Houncourt, Saint Servais, Malines, Soignies, Lier, Antoin, Condé, Merbeue, Tuin, Leuſe, Calmont, Sainte Marie de Dinant, Eike, Anden, Vaſler, Aumont, le Comté de Teſſender.

Dans le Brabant quatre Comtez Cambrai, Hainaut, Losxx. Dans le Haſbain quatre Comtez. Le haut & le bas de la Meuſe de ce côté-ci, le païs de Liege du côté de la Meuſe, qui touche au

870. Loüis II. Vueſet, le païs de Scharpeigne, le Verdunois, le Dormois, Arlon, le païs de Vajure, deux Comtez, le Mouſonnois, Caſtricium, Condrou, l'endroit de la Forêt d'Ardenne où la Riviere d'Ourt prend ſa ſource entre Biſſanc & Tombes, & coule de ce côté-là dans la Meuſe. Et tout le chemin qu'elle fait droit du côté d'Occident dans le païs de Bidbourg, ſelon que nos Deputez le regleront entr'eux. Le païs de Toul, l'Ornois que Tetmar a autrefois poſſedé, le Barois, le Lionnois, le Viennois, le Vivarets, le païs d'Uzez. La troiſiéme partie de la Friſe.

Ils s'aſſemblerent encore le dixiéme d'Août, auquel jour ayant pris congé l'un de l'autre Loüis retourna à Aix la Chapelle, & Charles à Leſtines, où ayant mandé la Reine ſa femme il partagea comme il jugea à propos la portion qui luy eſtoit échuë du Royaume de Lotaire. De là il alla à Saint Quentin, puis à Ville en Selve, à Quierſi & à Compiegne, & durant l'Autonne il prit le divertiſſement de la chaſſe dans la Forêt de Cuiſe.

Quant au Roi Loüis n'ayant pas eu la patience de ſe laiſſer traiter autant de temps qu'il eſtoit neceſſaire de la contu-

sion que luy avoit causé la chute du plancher dont nous avons parlé, il fut obligé de demeurer à Aix plus long-temps qu'il ne pensoit entre les mains des Chirurgiens, & mesme avec danger de sa vie, & de se faire couper des chairs qui estoient pourries. 870. Loüis II.

Il reçut dans cette Ville-là trois Legats du Pape, savoir Jean & Pierre Cardinaux Evêques, & un autre Jean Prêtre, & deux Ambassadeurs de l'Empereur, savoir Vibode Evêque, & Bernard Comte. Le sujet de leur venuë estoit de luy declarer comme ils firent, que le Royaume du feu Roi Lotaire appartenoit à l'Empereur, & qu'il ne manquast pas de s'en desister. Il expedia promptement ces Legats & ces Ambassadeurs, & les envoya au Roi Charles son frere. Dés qu'il commença à se mieux porter il alla à Ratisbonne, où il fit crever les yeux à Restice Roi des Vinides que Carloman son fils avoit pris avec plus d'adresse que de valeur. Aprés sa prise on l'avoit tenu quelque temps en prison. Puis on l'avoit condamné à mort. Mais le Roi Loüis luy donna la vie, & se contenta de le priver de la joüissance de la vuë & de la liberté, en ordonnant qu'il fust gardé dans un Monastere. Il manda aprés

cela ſes deux fils Loüis & Charles.
870. Mais ils refuſerent de l'aller trouver à
Loüis cauſe que ſuivant les impreſſions que luy
II. donnoit la Reine il avoit moins d'inclination pour eux que pour Carloman leur frere. Il ſe rendit donc avant le commencement du Caréme à l'aſſemblée qu'il avoit convoquée à Francfort, où par la mediation des Legats il s'accorda avec ſes deux fils. Par les conditions de l'accord ils ſe promirent reciproquement que le Roi n'entreprendroit rien juſques au mois de Mai ſur la liberté de ſes fils, & qu'ils ceſſeroient de faire le degaſt comme ils avoient commencé. Ce traité ayant eſté conclu de la ſorte, Loüis Roi de Germanie retourna à Ratiſbonne.

Pour ce qui eſt du Roi Charles aprés qu'il eut pris le divertiſſement de la chaſſe il alla à Saint Denys pour y celebrer la Fête de ce celebre Martyr. Il y reçut avec beaucoup de deplaiſir & d'impatience pendant la ceremonie de la Meſſe les Legats du Pape avec des lettres adreſſées à luy & aux Prélats de ſon Royaume, par leſquelles il luy eſtoit défendu avec de terribles menaces de retenir le Royaume de Lotaire, parce qu'il appartenoit à l'Empereur. A la priere de ces Legats & de quelques-uns de ſes Sujets, il mit

Carloman ſon fils en liberté, & le tint à ſa ſuite. 870. Loüis II.

Quant aux Legats il les fit conduire à Reims où ayant convoqué une aſſemblée aſſez nombreuſe de ſes Sujets il demeura huit jours durant leſquels il donna à ces Legats leur audiance de congé. Il envoya incontinent aprés en embaſſade vers le Pape Anſegiſe Prêtre Abbé de Saint Michel, & Lotaire homme Laïque, & leur donna une piece d'une étofe d'or, & deux couronnes d'or enrichies de pierreries pour en faire preſent en ſon nom à l'Egliſe de Saint Pierre ; s'avança enſuite juſques à Lion.

Quand il fut dans cette ville-là, Carloman ſon fils s'échapa durant la nuit, & s'enfuit dans la Province Belgique, où ayant aſſemblé des enfans de Belial il fit par l'inſpiration du Demon des deſordres & des cruautez qui ne peuvent eſtre cruës que par ceux qui les ont ou vuës ou ſouffertes. Le Roi Charles en eut un ſenſible deplaiſir. Mais il n'interrompit pas pour cela ſon voyage. Au contraire il marcha en diligence vers Vienne où eſtoit Berte femme de Girard, & ſe reſolut d'y mettre le ſiege. Girard eſtoit cependant dans un autre Château. Les troupes employées au ſiege firent de

Loüis II. grans ravages aux environs. Le Roi Charles entretint des intelligences avec les habitans, & gagna l'affection de quelques-uns, dont Berte s'eſtant apperçuë en donna avis à Girard ſon mari qui s'eſtant rendu à Vienne la remit entre les mains du Roi qui y celebra incontinent aprés la Fête de la Naiſſance du Sauveur.

871. Quand le Roi Charles fut maitre de Vienne il obligea Girard à luy donner des ôtages qui devoient demeurer entre ſes mains juſques à ce que les Châteaux & les autres Places d'alentour euſſent eſté renduës à ceux qu'il envoyeroit pour les recevoir en ſon nom. Puis ayant donné trois vaiſſeaux à Girard il luy permit de ſe retirer par le Rône avec Berte ſa femme, & avec ſes meubles, & gratifia Boſon frere de ſa femme du gouvernement de Vienne, & prenant ſon chemin par Auxerre & par Sens s'en retourna à Saint Denys avec toute la diligence qui luy fut poſſible. Carloman n'en eut pas eu ſi-tôt avis qu'il alla à Mouſon avec les compagnons de ſa revolte, ruina le Château & le païs d'alentour. De ce lieu-la il envoya quatre Deputez à ſon pere pour luy proteſter de mauvaiſe foi, & contre toute ſorte de verité qu'il eſtoit

prêt de se soumettre à son obeïssance sans pretendre aucune dignité, & qu'il estoit resolu d'expier par une rigoureuse satisfaction les crimes qu'il avoit commis contre Dieu, & contre luy. Que l'unique grace qu'il luy demandoit estoit de sauver la vie à ceux qui avoient suivi son parti. Mais ces propositions & ces promesses n'empecherent pas qu'il ne continuast à faire des desordres avec la mesme violence qu'auparavant. 871. Loüis II.

Le Roi retint deux de ses Deputez, & luy renvoya les deux autres, & avec eux l'Abbé Goslin & le Comte Baudoüin beaufrere de Carloman ausquels il donna ordre de luy proposer les conditions sous lesquelles il pouvoit le venir trouver en sureté.

Carloman feignit d'avoir dessein d'aller trouver le Roi son pere. Mais au lieu d'y aller il luy envoya de nouveaux Deputez pour faire des demandes qu'il savoit bien ne pouvoir luy estre accordées, & cependant se retira vers Toul.

Le Roi Charles se resolut de poursuivre le procez de ceux qui luy avoient enlevé Carloman son fils qu'il avoit fait ordonner Diacre, & qu'il avoit consacré au service de l'Eglise, & qui avoient commis tant de ravages & tant d'autres

crimes dans ſon Royaume.

871. Loüis II. Aprés qu'ils eurent eſté condamnez à mort il ordonna que leurs biens ſeroient confiſquez, commanda des troupes de Cavalerie pour pourſuivre Carloman avec ſes complices, & pour les chaſſer du Royaume, & ſupplia les Evêques de les juger ſelon la diſpoſition des Canons. Or parce que l'Apôtre défend d'avoir aucune communication avec des perſonnes de cette ſorte, & meſme de manger avec eux, les Evêques dans le Dioceſe deſquels ils avoient commis le deſordre les retrancherent de la Communion de l'Egliſe ſelon les Canons, & les denoncerent comme tels aux autres Evêques par les lettres circulaires qu'ils leur envoyerent pour cet effet. Or comme Carloman eſtoit Diacre de l'Egliſe de Sens, & qu'il avoit violé deux fois ſes ſermens, en ſe revoltant ouvertement, & en commettant toute ſorte de violences dans le Royaume, le Roi ſe reſolut de demander juſtice à cet égard aux Evêques de cette Province. Il alla aprés cela avant le commencement du Caréme au Monaſtere de Saint Denys, où il paſſa tout ce ſaint Temps, & où il celebra la Fête de Pâque.

Quand Carloman ſut que les troupes

que le Roi ſon pere avoit envoyées contreluy le ſuivoient, il paſſa le Mont Jura, & continua à faire des deſordres ſemblables à ceux qu'il avoit faits dans la France. 871. Loüis II.

Hincmar Evêque de Laon, ſi toutefois on peut l'appeller Evêque luy qui ne l'eſtoit que de nom, avoit une inſolence ſi extraordinaire, que de ſe revolter contre le Roi, d'exercer des cruautez inoüyes contre les Eccleſiaſtiques, & contre des Laïques de ſon Dioceſe, & de rejetter avec mépris les ſages remontrances que ſon Metropolitain luy faiſoit ſur ce ſujet par le devoir de ſa charge. Auſſi ce violement manifeſte des Regles les plus ſaintes de la diſcipline de l'Egliſe, & des maximes les plus conſtantes de la Doctrine de l'Evangile animerent tellement contre luy, & le Roi, & ſon Archevêque, & tous les Prélats du Royaume, que le Roi convoqua un Concile à Douzi au mois d'Aout pour le juger ſelon la diſpoſition des Canons. Mais le Roi avant que de ſe rendre à Douzi pour aſſiſter au Concile, alla à Verdun pour conferer avec Loüis & Charles ſes neveux, fils de Loüis Roi de Germanie, comme ils l'en avoient prié.

Hugues Abbé de Saint Martin, &

871. Gosfroi s'estant mis à la tête des Peuples qui sont au delà de la Seine attaquerent
Loüis II. indiscretement les Normans qui s'estoient fortifiez sur le Loire, ne se sauverent qu'à peine, & aprés avoir perdu un tres grand nombre des leurs.

Hincmar de Laon s'estant presenté au Concile de Douzi avec beaucoup de fierté, le Roi y proposa contre luy plusieurs chefs d'accusation, dont aprés qu'il eut esté tres-clairement convaincu, il fut deposé, comme il est justifié par les Actes que le Concile envoya à Rome par Actard Evêque de Nantes. Les deux neveux du Roi l'estant allé trouver à Douzi l'y supplierent d'avoir la bonté de nogocier leur reconciliation avec le Roi leur pere. Des Ambassadeurs de Loüis Roi de Germanie son frere arriverent au mesme temps pour luy proposer de la part de leur maitre une conference à Maëstrich où le Roi Charles se rendit incontinent, & y mena les Deputez de ses deux neveux, afin qu'ils y expliquassent au Roi son frere les intentions & les demandes de leurs maitres.

Le Roi Charles donna audiance au mesme lieu à la priere du Roi son frere à des Deputez de Carloman son fils, lequel il invita de se rendre auprés de luy,

à condition de changer de conduite. Mais ce fut en vain qu'il l'invita de la sorte. Les deux Rois ne tirerent pas grand fruit de leur entrevuë. S'eſtant donc ſeparez ſans avoir rien terminé à l'avantage l'un de l'autre, ils s'en retournerent au commencement du mois de Septembre dans leurs Eſtats. Loüis ſe rendit à Ratiſbonne ſur la nouvelle des grans progrez qu'avoient fait les armes du neveu de Reſtice qui depuis la mort de ſon oncle s'eſtoit fait chef des Vinides, avoit tué quantité de Marquis, & repris tout le païs. 871. Loüis II.

Pour Charles il retourna par Leſtines à Odri à deſſein d'y prendre le divertiſſement de la chaſſe. Dans ce voyage il reçut des lettres de pluſieurs perſonnes qui luy donnoient avis que l'Empereur ſon neveu avoit eſté tué avec l'Imperatrice ſa femme & avec ſa fille par les habitans de Benevent, & qui l'invitoient à venir prendre poſſeſſion de l'Italie.

Il n'eut pas ſi-tôt reçu cette nouvelle, qu'il partit, & prenant ſa marche par la ville de Reims, il ſe rendit à celle de Beſançon.

Carloman ayant appris que le Roi ſon pere le pourſuivoit, l'alla trouver par le conſeil de ſes amis, & luy fit de fauſſes

871. Loüis II. & de trompeuſes proteſtations d'un profond reſpect & d'une ſincere obeïſſance. Le Roi le reçut avec douceur, & luy ordonna de ſe tenir auprés de luy juſques à ce qu'il euſt la commodité de faire un voyage dans la Gaule Belgique, pour reſoudre par l'avis de ſes fideles Sujets de quelles charges, & de quelles dignitez il le pourroit honorer.

Loüis Roi de Germanie ayant auſſi appris la nouvelle de la mort de l'Empereur envoya en diligence Charles ſon fils ſur les terres qu'il poſſedoit au delà du Mont Jura pour y engager le plus grand nombre de Peuples qu'il pourroit à ſe ſoumettre à ſon obeïſſance, & à luy préter ſerment de fidelité. Comme il fit avec toute l'application qui luy fut poſſible.

Pendant que le Roi Charles eſtoit à Beſançon les Couriers qu'il avoit deputez en Italie luy rapporterent, que l'Empereur ſon neveu joüiſſoit d'une parfaite ſanté.

Il eſt vrai qu'Adalgiſe avoit conjuré contre luy avec d'autres habitans de Benevent, en haine de la reſolution que l'Empereur avoit priſe à la perſuaſion de l'Imperatrice ſa femme de l'envoyer en exil. Mais la nuit que les conjurez avoient

choisie pour executer leur dessein l'Empereur se retira avec l'Imperatrice, & avec quelques Sujets fideles dans une Tour fort haute & fort bien fortifiée où il se défendit durant trois jours. Aprés lesquels l'Evêque du lieu obtint des habitans qu'ils laissassent aller l'Empereur, qu'ils se contentassent de son serment. Le serment qu'il fit avec sa femme, avec sa fille, & avec tous ceux de sa suite, est qu'il ne tireroit jamais aucune vengeance, ni par luy-mesme, ni par aucun autre des habitans de Benevent, pour raison du traitement qu'ils luy avoient fait, & qu'il n'entreroit jamais sur leurs terres à main armée. Aprés cet accord il sortit de la Tour, & alla par Spolete à Ravenne, & manda au Pape Adrien de se rendre sur le chemin pour le dispenser luy & les siens du serment qu'ils avoient fait aux habitans de Benevent de ne se vanger jamais de leur rebellion. 871. Loüis II.

Cependant deux Grans du païs nommez les Lamberts ayant reconnu que l'Empereur leur imputoit le mauvais traitement qu'il avoit reçu à Benevent, se retirerent à cette ville là, & se joignirent à Adalgise. L'Empereur ayant dessein de les poursuivre envoya l'Imperatrice son épouse à Ravenne où il avoit convo-

871. Loüis II. qué une assemblée, & donna ordre aux Grans d'Italie de se rendre auprés d'elle pour y conferer des affaires jusques à ce qu'il fust de retour de l'expedition qu'il alloit entreprendre. Mais n'ayant pu joindre les Lamberts, quelque diligence qu'il eust faite pour les poursuivre, il retourna le plus promptement qu'il luy fut possible à l'assemblée de Ravenne.

Le Roi Charles ayant appris que l'Empereur qu'il croyoit mort se portoit bien retourna de Besançon à Pontion, & de Pontion à Attigni, & à Ville en Selve où il tint une assemblée avec ceux de son Conseil, & par leur avis mit Carloman sous seure garde, & ordonna que ceux qui avoient eu part à la rebellion luy preteroient serment de fidelité, & qu'en choisissant pour Seigneur un de ses Sujets ils pourroient vivre en seureté dans son Royaume.

Estant parti aprés cela de Ville en Selve il alla à Compiegne où il passa la Fête de Noël.

Le vintiéme de Janvier il partit de Compiegne, & alla au Monastere de . . . à dessein d'y conferer avec Roric & Raoul Chefs des Normans. Au commencement du Caréme il retourna à Compiegne, & le Samedi de devant le

Dimanche des Rameaux il alla à l'Abbaye de Saint Denys, où il celebra la Fête de Pâque. Incontinent aprés cette Fête il partit pour aller à Saint Maurice au devant de l'Imperatrice Ingelberge. Mais ayant appris par un bruit vague de la renommée qu'au mois de Mai elle se devoit trouver à Trente pour y conferer avec Loüis Roi de Germanie, il retourna sur ses pas, & alla à Ville en Selve. A peine y fut-il arrivé, qu'il y reçut un Ambassadeur de la part de Loüis Roi de Germanie son frere qui luy proposa de prendre la peine de venir proche de Maëstrich, pour y conferer avec le Roi son maitre, qui aprés avoir envoyé son armée contre les Vinides sous la conduite de Carloman son fils retournoit d'Aix la Chapelle à Ratisbonne. 872. Loüis II.

Le Roi Charles ayant donné à Loüis son fils Boson frere de la Reine Richilde sa femme pour Chambellan & grand Maitre des Huissiers de son cabinet, qu'il avoit aussi pourvu des charges & des dignitez dont Girard Comte de Bourges avoit joüi, l'envoya en Aquitaine avec le Marquis Bernard, & avec un autre de mesme nom, & le chargea du gouvernement de ce Royaume-là. Il renvoya aussi le Comte Bernard à Toulouse,

872. & luy confia les Villes de Carcaſſonne, de Raſez, aprés neanmoins avoir reçu de luy ſerment de fidelité,

Loüis II.

Loüis Roi de Germanie manda Loüis & Charles ſes fils pour les reconcilier avec Carloman ſon autre fils, qu'il porta à leur faire de fauſſes promeſſes & de faux ſermens. Loüis & Charles de leur côté, & leurs Vaſſaux firent au Roi des ſermens qu'ils n'avoient point du tout envie de garder. Le Roi voulut aprés cela obliger Loüis & Charles ſes fils d'aller avec Carloman leur frere à la guerre. Mais n'ayant pu obtenir cela d'eux, il envoya Carloman avec l'armée la plus nombreuſe qu'il luy fut poſſible, & pour luy alla conferer à Trente avec l'Imperatrice Ingelberge. Dans cette conference il demeura d'accord avec elle d'abandonner la portion du Royaume de Lotaire qui luy eſtoit échuë par le partage qu'il en avoit fait avec le Roi Charles ſon frere, & la luy abandonna ſans aucun reſpect du ſerment, par lequel il s'eſtoit lié avec le Roi Charles, & ſans le conſentement des Sujets qui l'avoient reconnu pour leur Souverain, & auſquels il avoit promis ſa protection. Ainſi il engagea ſa foi avec Ingelberge par des ſermens tout contraires à ceux par leſquels il l'avoit

au paravant engagée avec le Roi Charles son frere. Quand ce traité eut esté conclu entr'eux Ingelberge envoya un Ambassadeur au Roi Charles pour le supplier de se rendre a Saint Maurice. Mais Charles qui avoit eu avis de ce qui s'estoit passé, refusa de s'y rendre, & se contenta de luy envoyer des Ambassadeurs qui aprés avoir conferé avec elle ne rapporterent aucune réponse certaine. 872. Loüis II.

Le Pape Adrien suivant les intentions du Pape Nicolas son predecesseur envoya trois Legats savoir Donat Evêque d'Ostie, Etienne Evêque de Nepi, & Marin Diacre de l'Eglise Romaine à Basile Empereur de Constantinople, & à Constantin, & Leon ses fils. Anastase Bibliotequaire du saint Siege, homme habile dans les Langues Grecque & Latine accompagna ces Legats. Quand ils furent à Constantinople ils y celebrerent un Concile auquel ils donnerent le nom de huitiéme Concile general. Ils appaiserent le schisme que la deposition d'Ignace, & l'Ordination de Photius avoient excité, prononcerent anatheme contre Photius, rétablirent Ignace sur son Siege. Ce Concile introduisit en faveur du Pape touchant l'adoration des Images une Doctrine contraire à ce que les Docteurs

872. Loüis II. Orthodoxes avoient tenu, & enſeigné juſques alors. Il introduiſit auſſi quelque choſe de contraire aux Canons, & de contraire aux propres maximes du Concile, comme ceux qui en liront les Actes le reconnoitront tres-clairement. L'Empereur eſtant arrivé à Rome la veille de la Pentecôte y fut couronné le jour ſuivant par le Pape Adrien à la fin de la Meſſe, aprés quoi ils retournerent enſemble à cheval au Palais de Latran dans un magnifique équipage. Ayant aprés cela aſſemblé ſes troupes il les mena vers Benevent. Alors les principaux d'Italie à qui la fierté d'Ingelberge eſtoit devenuë tout à fait inſupportable, & qui ſouhaitoient de mettre en ſa place la fille de Vinigiſe, le ſupplierent d'envoyer à cette Princeſſe un ordre expres de ne le point ſuivre, mais de l'attendre à ſon retour en Italie. Bien loin de déferer à cet ordre elle fit toute la diligence poſſible pour ſuivre l'Empereur, & pour le joindre. Cependant comme elle croyoit que Charles Roi de France n'euſt point eſté averti du traité qu'elle avoit fait avec Loüis Roi de Germanie, elle luy envoya faire ſes complimens par un Evêque nommé Vibode.

Cet Evêque alla trouver le Roi Charles

à

à Pont où il s'eſtoit rendu pour terminer quelques affaires de Bourgogne. Il y apprit que des Vaſſaux de Bernard fils de Bernard avoient tué un autre Bernard ſurnommé le Veau, & avoient mis leur maitre en poſſeſſion des terres & des dignitez que le mort avoit poſſedées. Le premier jour de Septembre il retourna à Gondreville pour y tenir l'aſſemblée qu'il y avoit indiquée, où aprés s'eſtre arrêté quelque temps, & y avoir reglé les affaires qu'il ſouhaitoit, il alla à la Forêt d'Ardenne pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe. Au mois d'Octobre il s'avança par la Meuſe juſques à Maëſtrich, où il confera avec Roric & Raoul Chefs des Normans qui eſtoient venus au devant de luy. Il reçut tres-civilement Roric, parce qu'il luy gardoit la fidelité qu'il luy avoit promiſe. Mais il refuſa à Raoul toutes ſes demandes, parce qu'elles eſtoient peu raiſonnables, & que d'ailleurs ſa conduite eſtoit devenuë ſuſpecte. Aprés l'avoir congedié de la ſorte, il donna ordre à des perſonnes d'une fidelité éprouvée de s'oppoſer à ſes deſſeins, & de fortifier le païs pour le garantir de ſurpriſe. Le Roi s'en retourna enſuite à cheval par Attigni, & paſſa la Fête de Noël 872. Loüis II.

Loüis dans le Monaſtere de Saint Medard.

II. Le Pape Adrien eſtant mort, Jean Archidiacre de l'Egliſe Romaine fut mis en ſa place le treiziéme jour de Decembre.

873. Comme il y avoit dans le Royaume de Charles des eſprits inquiets & remuans qui ſouhaitoient que Carloman excitaſt de nouveaux troubles, le Roi pour maintenir dans l'Egliſe & dans l'Eſtat la tranquillité publique, fit publier par l'avis de ſon Conſeil des Loix tres-rigoureuſes contre les ſeditieux. Deplus il ordonna que les Evêques du Royaume s'aſſemblaſſent à Senlis, où Carloman ſon fils eſtoit encore ſous leure garde, & qu'ils le jugeaſſent ſelon la rigueur des Canons, dont ſelon le témoignage du Pape Leon il n'eſt permis de ſe departir ni par negligence, ni par mépris. Ces Evêques ne s'en departirent pas. Au contraire il les obſerverent religieuſement, depoſerent Carloman de l'Eſtat Eccleſiaſtique, & le reduiſirent à la Communion Laïque.

Quand le Concile eut rendu ce jugement, l'ancien ennemi de nôtre ſalut uſa d'une nouvelle ruſe pour l'engager luy & ſes Partiſans à exciter d'autres troubles plus dangereux que les premiers. Ce fut de leur perſuader qu'il pouvoit ſans

ſcrupule renoncer à la Tonſure, puiſqu'il eſtoit depoſé de l'Ordre de Soudiacre, & que n'eſtant plus du Clergé il avoit plus de lieu d'aſpirer à la ſouveraine Puiſſance. 873. Loüis II.

Ses Partiſans commencerent donc à ſe raſſembler, à ſe fortifier en attirant ceux qu'ils purent à leur faction, & à chercher l'occaſion de le mettre en liberté, & de l'élever ſur le trône. Pour prevenir de ſi pernicieux deſſeins on fut obligé de luy faire ſon procez pour des crimes dont les Evêques n'avoient point pris de connoiſſance. Il fut jugé digne de mort. Mais pour luy donner le temps de faire penitence, pour luy ôter le moyen d'executer les criminelles entrepriſes qu'il meditoit, on trouva à propos de le traiter avec moins de rigueur, & on le condamna d'un conſentement general à perdre les yeux. Par ce châtiment on ôta aux ennemis du repos public l'eſperance qu'ils mettoient en la perſonne de Carloman, & aux Peuples la crainte d'eſtre expoſés au malheur d'une guerre civile qui auroit eſté un ſurcroit inſupportable de miſere aprés tous les deſordres que les incurſions des infideles avoient produits.

Loüis Roi de Germanie eſtant arrivé

873. à Francfort y celebra la Fête de la Naiſ-
Loüis II. ſance du Sauveur, & y convoqua une aſſemblée pour le premier jour de Fevrier. Il y manda Loüis & Charles ſes fils, & outre ſes Sujets, ceux du Royaude Lotaire qui luy avoient prêté ſerment de fidelité.

Durant le ſejour que le Roi fit en cette Ville-là le demon qui ſe transforma en Ange de lumiere parut à Charles ſon fils, & luy dit que ſon pere qui le vouloit perdre pour élever Carloman ſon frere ſur le trône avoit excité la colere de Dieu par ſes crimes, & que dans peu de temps il ſeroit privé du Royaume, & qu'il luy ſuccederoit. Charles ſaiſi de crainte s'enfuit de la maiſon où il eſtoit, & entra dans une Egliſe qui eſtoit proche, où le demon l'ayant ſuivi luy demanda quel ſujet il avoit d'apprehender, & de s'enfuir. *Si je n'avois eſté envoyé de la part de Dieu,* ajouta-t'il, *pour vous avertir de ce qui vous doit arriver je n'aurois pas oſé entrer en ce lieu-ci.* Par ces diſcours & par d'autres ſemblables il luy perſuada de recevoir de ſa main la communion que Dieu luy envoyoit. Mais auſſi-tôt qu'il l'eut reçuë, le demon entra dans ſon corps, & prit poſſeſſion de luy.

Charles estant allé ensuite trouver le Roi son pere, comme il estoit assis dans son Conseil avec des Evêques & d'autres Grans, il se leva tout d'un coup, & dit qu'il vouloit se separer de sa femme, & quitter le monde. En disant cela il defit son épée, & la laissa tomber à terre. Et comme il vouloit ôter son baudrier & ses habits, il commença à estre agité & tourmenté du demon au grand étonnement du Roi & de tous les autres qui estoient presens. Les Evêques & quelques autres s'estant saisis de luy le menerent à l'Eglise, où Liutbert Archevêque de Mayence prit ses ornemens & dit la Messe. Lorsque l'on dit l'Evangile, Charles commença à crier malheur, malheur, & ne cessa de crier de la sorte jusqu'à la fin de la Messe. Le Roi son pere le mit entre les mains des Evêques, & de quelques autres de ses Sujets pour le mener aux Tombeaux des Martyrs, afin que par leur merite & par leur intercession il fust delivré du demon, qui le tourmentoit. Il eut mesme quelque pensée de l'envoyer à Rome : mais ce dessein-là fut traversé par je ne sai quelle occasion. 873. Louis II.

Lambert le Chauve estant mort en Italie, & le Patrice de l'Empereur de

873. Constantinople estant arrivé à Otrante avec une armée pour le secours des habitans de Benevent qui avoient offert à son maitre de luy payer le mesme tribut qu'ils avoient accoutumé de payer à l'Empereur des François, ce Prince qui ne pouvoit se rendre maitre d'Adalgise manda au Pape Jean IX. qui avoit reçu un des enfans de cet Adalgise au sortir des Fons de prendre la peine de le venir trouver dans la Campanie, & de le reconcilier avec cet Adalgise. Comme il avoit protesté avec serment que jamais il ne quiteroit le païs, qu'il ne l'eust pris vif, & qu'il n'avoit aucun moyen de le reduire sous sa puissance, il vouloit persuader au monde que ce n'estoit qu'à la priere du Vicaire de Saint Pierre qu'il l'avoit reçu dans ses bonnes graces.

§ Loüis II.

Charles Roi de France fit publier en ce temps-là que les gens de guerre se tinssent prêts pour une expedition qu'il meditoit contre la Bretagne. Ce qu'il ne fit que pour ôter aux Normans qui tenoient la ville d'Angers, la creance qu'il eust envie de les attaquer, & pour empecher qu'ils ne se retirassent en quelque autre endroit, où il auroit esté plus malaisé de les combattre, & de les reduire. Quand il fut parti pour l'execution de ce

deſſein, il apprit que Carloman tout aveugle qu'il eſtoit avoit eſté enlevé du conſentement de deux faux Moines de Corbie, par une cabale à laquelle Adalard avoit eu part, & mené à Loüis Roi de Germanie ſon frere. Quelque fâcheuſe que fuſt cette nouvelle, elle n'inquieta pas fort le Roi Charles, & ne l'empecha pas de pourſuivre ſon entrepriſe. Quand il eut amaſſé toutes ſes troupes il fit de fort bon travaux tout autour de la ville d'Angers, où les Normans s'eſtoient établis depuis long-temps, & d'où ils avoient fait des courſes, deſolé la campagne, ruiné les Châteaux, brûlé les Monaſteres & profané les Egliſes. Salomon Duc de Bretagne luy amena un ſecours, & s'eſtant campé au delà de la Mayne luy envoya Vigon ſon fils qui en preſence de ces Vaſſaux luy prêta ſerment de fidelité. Pendant que le Roi Charles eſtoit occupé à ce ſiege, il apprit qu'un des Chefs des Normans nommé Raoul avoit eſté tué avec plus de cinq cens des ſiens dans le Royaume de Germanie. 873. Loüis II.

Il ſortit au meſme temps de ce Royaume-là une multitude preſqu'infinie de Sauterelles qui ſe repandirent en France & en Eſpagne, & qui ne pouvoient eſtre comparées qu'à celles qui firent une des.

873. playes dont la Justice divine frappa autrefois l'Egypte pour punir l'endurcissement de Pharaon.

Loüis II. Comme Loüis Roi de Germanie estoit à Mets, & qu'il se disposoit à tenir son Parlement, il reçut nouvelle, que Carloman son fils estoit tellement engagé sur la Frontiere où il faisoit la guerre aux Vinides, qu'à moins qu'il ne le secouruſt promptement, il couroit risque de ne le voir jamais. Il partit à l'heure mesme de Ratisbonne, & mit Carloman son neveu entre les mains de Liutbert Archevêque de Mayence avec ordre de le nourrir dans le Monastere de Saint Aubin, par où il faisoit voir tres-clairement, combien luy avoient deplu les maux que ce Carloman avoit fait souffrir aux peuples, & les crimes qu'il avoit commis contre le Roi son pere quand il avoit eu la force en main.

Quand Loüis Roi de Germanie fut à Ratisbonne il envoya des Ambassadeurs aux Vinides, qui obeissoient à divers petis Seigneurs, & fit la paix avec eux.

Il reçut aussi des Ambassadeurs de Boëme, mais parce qu'il reconnut leur mauvaise foi, il les fit arrêter, & enfermer dans uue étroite prison. Charles Roi de France pressa cependant de si

prés les Normans qu'il tenoit aſſiegez dans Angers, que les principaux d'entr'eux l'allerent trouver, luy firent tel ſerment qu'il eut agreable de leur preſcrire, & luy laiſſerent en ôtage ceux qu'il deſira pour aſſurance de l'execution de la parole qu'ils luy avoient donnée de ſortir de la Ville à un jour prefix, & de ne plus faire le dégaſt dans ſon Royaume, ni ſouffrir que d'autres le fiſſent. Ils le ſupplierent de leur permettre de demeurer juſques au mois de Fevrier dans une Iſle de la Riviere de Loire, & d'y faire quelque trafic, à condition que ceux qui avoient reçu le Baptéme, & qui en voudroient garder inviolablement les promeſſes le reſte de leur vie ſe ſoumettroient à ſon obeïſſance. Que ceux qui n'eſtant pas encore baptiſez deſireroient de l'être y ſeroient preparez, & admis par ſes ſoins, & que les autres ſortiroient de ſon Royaume, & n'y reviendroient jamais exercer aucun acte d'hoſtilité. Aprés cet accord le Roi aſſiſta de meſme que les Evêques & le Peuple à une ceremonie qui ſe fit avec beaucoup de pieté pour remettre les Corps de Saint Aubin, & de Saint Lezin dans leurs Tombeaux, d'où l'apprehenſion qu'on avoit des incurſions des Normans avoit obligé à les tirer. 873. Loüis II.

Loüis II. Lorſque ces Peuples furent ſortis d'Angers, & qu'ils eurent donné des ôtages, le Roi s'en retourna par le Mans, par Eureux & par le Château-neuf de Poſes, & arriva à Amiens le premier de Novembre. D'Amiens il alla à Odri & aux environs pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe, puis alla à l'Abbaye de Saint Vaſt, où il paſſa la Fête de Noël.

Le froid fut extrememement long & rude
874. durant l'hiver de l'année ſuivante, & on y vit une plus grande quantité de neige, que l'on n'en avoit vu de memoire d'homme.

A la Fête de la Purification de la Vierge le Roi Charles tint une aſſemblée à Saint Denys avec les principaux de ſon Conſeil, & y celebra la Fête de Pâque. Le treiziéme de Juin il tint un Parlement general à Douzi, où il reçut les preſens qu'il avoit accoutumé de recevoir chaque année. Il s'en retourna aprés cela à Compiegne par Attigni, & par les autres lieux, il où ſejournoit ordinairement. La Secheresſe fut ſi grande l'Eté de cette année là, qu'il y eut fort peu de foin, & fort peu de blé.

Le Roi eſtant à Compiegne y reçut d'abord des nouvelles incertaines, tantôt de la maladie, & tantôt de

la mort de Salomon Duc de Bretagne, mais enfin il en reçut de certaines de la mort & des circonſtances qui l'accompagnerent. Il fut pourſuivi par les premiers de ſa nation, par Paſcuitan, par Vurnahat, par Vigon fils de Rivilin, & par des François qu'il avoit extremement harcelez & incommodez. Vigon ſon fils ayant eſté pris, & mis en priſon Salomon, ſe ſauva par la fuite, & ſe retira à Pauchere, & entra dans un petit Monaſtere où il eſperoit trouver une pleine & entiere ſureté. Il fut trompé par les ſiens qui l'aſſurerent que les Bretons ne luy feroient aucun mal, & mis incontinent aprés entre les mains de Foucaut, & de quelques autres François, qui luy creverent les yeux : le lendemain de cette ſanglante execution il fut trouvé mort. Digne châtiment de la cruauté qu'il avoit autrefois exercée envers Heriſpoge ſon Seigneur qu'il avoit tué ſur l'Autel où il s'eſtoit refugié pour éviter les effets de ſa colere, & où il le conjuroit en vain au nom de Dieu de luy ſauver la vie. 874. Loüis II.

Loüis Roi de Germanie envoya Charles ſon fils avec d'autres Ambaſſadeurs à Charles Roi de France ſon frere pour luy propoſer une entrevuë & une conference prés de la Moſelle Mais le Roi

874. Charles ne put s'y trouver à cauſe d'un devoyement qui luy eſtoit ſurvenu. Leur entrevuë fut donc remiſe au premier jour de Decembre à Herſtal ſur la Meuſe. Quand elle fut achevée le Roi Charles s'en retourna par Saint Quentin, & ſe rendit à Compiegne, où il paſſa la Fête de Noël. Loüis Roi de Germanie la paſſa à Aix la Chapelle, d'où il alla à ſon Palais de Francfort au delà du Rhin.

Loüis II.

875. Le Roi Charles alla au commencement du Caréme à l'Abbaye de Saint Denys, & y paſſa la Fête de Pâque. La nuit d'entre le Mardi & le Mecredi d'aprés Pâque la Reine Richilde ſa femme y acoucha avant terme d'un fils qui mourut incontinent aprés qu'il eut reçû le Baptéme. La Reine eſtant demeurée à Saint Denys juſques à ce qu'elle fuſt relevée de ſes couches, le Roi alla à Bais, d'où il retourna à Saint Denys à deſſein d'y paſſer les jours des Rogations, & y demeura en effet juſques à la veille de la Pentecôte qu'il alla à Compiegne.

Loüis Roi de Germanie tint un Parlement à Tribures au mois de Mai, & parce qu'il n'y termina pas tout ce qu'il s'eſtoit propoſé, il en fit publier un autre au meſme lieu pour le mois d'Août.

Le Roi Charles eſtant allé durant ce

mois là à Douzi proche la Forêt d'Ardenne, y reçut nouvelle certaine de la mort de l'Empereur Loüis son neveu. Ce qui l'obligea de partir à l'heure mesme, & de se rendre à Pontion. Quand il y fut il manda des environs le plus grand nombre de Seigneurs qu'il luy fut possible, & tira d'eux du secours pour le voyage qu'il avoit resolu d'entreprendre. Il se rendit de là à Langres, & y attendit ceux qu'il souhaitoit de mener en Italie. 875. Loüis II.

Le premier de Septembre aprés avoir pris congé de la Reine Richilde sa femme & l'avoir renvoyée à Ville en Selve par Reims, & aprés avoir aussi envoyé Loüis son fils dans la portion qui luy estoit échuë du Royaume de Lotaire, il partit, passa par l'Abbaye de Saint Maurice, traversa le Mont-Jou, & entra en Italie.

Loüis Roi de Germanie ne manqua pas de traverser le voyage du Roi son frere, & d'envoyer Charles son fils en Italie pour cet effet. Mais le Roi Charles l'ayant obligé à se retirer, le Roi Loüis envoya Carloman son autre fils avec les troupes les plus nombreuses qu'il luy fut possible. Le Roi Charles en ayant eu avis, alla au devant de luy avec des

869 forces plus considerables que les siennes. Quand Carloman vit qu'il n'estoit pas en estat de resister à la puissance du Roi son oncle, il confera avec luy, luy demanda la paix, & aprés qu'elle eut esté jurée de part & d'autre, s'en retourna en Germanie.

Loüis II.

Loüis son pere s'avança au mesme temps jusques à Attigni avec Loüis son fils à la tête d'une armée à la persuasion d'Engueran qui avoit esté autrefois grand Chambellan du Roi Charles, & qui depuis par le conseil de la Reine Richilde avoit esté privé de ses charges, & éloigné de la Cour. Au mesme temps les Grans du Royaume par ordre de la Reine Richilde promirent avec serment de s'opposer de tout leur pouvoir au progrez des armes du Roi de Germanie, mais sans aucun respect de leur serment ils firent d'un côté le degast dans le Royaume, tandis que le Roi Loüis l'y faisoit d'un autre.

Il passa la Fête de Noël à Attigni, & aprés avoir enlevé quantité de butin du consentement des Grans du Royaume de Charles, il s'en retourna avec plusieurs d'entr'eux qui s'estoient donnez a luy, passa par Treves, & se rendit au Palais de Francfort au delà du Rhin, où il

passa le Caréme, & les Festes de Pâque. 875.

Charles le Chauve.

Durant le séjour qu'il y fit, il y reçut nouvelle certaine de la mort de la Reine Emme son épouse arrivée à Ratisbonne incontinent aprés la Fête de Noël.

Quant au Roi Charles lorsqu'il fut entré en Italie il y trouva des Grans qui se soumirent à son obeïssance, & y en trouva d'autres au contraire qui bien loin de s'y soumettre ne l'allerent pas seulement trouver. Mais le Pape Jean neuviéme l'invita à faire son entrée à Rome, & l'y reçut le dix-septiéme de Decembre avec de grans honneurs.

Le jour de la Naissance du Sauveur il 876.
fit de riches presens à l'Eglise de Saint Pierre, & y fut sacré, couronné, & proclamé Empereur.

Le cinquiéme de Janvier il partit de Rome & retourna à Pavie, où il tint un Parlement, donna le gouvernement du païs avec la couronne ducale à Boson frere de sa femme, & luy ayant laissé avec luy pour conseil ceux qu'il voulut, il s'en revint par le Mont-Jou, par le Monastere de Saint Maurice, par Besançon, par Langres, par Châlons, par Reims, par Compiegne, & enfin arriva à Saint Denys où il celebra la Fête de Pâque.

876. Il y manda Jean Evêque de Toſcanelle, Jean Evêque d'Areze, & Anſigiſe Archevêque de Sens Legats du Pape : Par l'avis deſquels, & par l'autorité du ſaint Siege il convoqua un Concile à Pontion pour le milieu du mois de Juillet. Quand le terme fut expiré il ne manqua pas de s'y rendre par les villes de Reims & de Châlons.

Charles le Chauve.

Lorſque l'Empereur Charles fut de retour en France, Boſon épouſa Irmingarde fille du feu Empereur Loüis par une honteuſe colluſion avec Berenger fils d'Evrard chez qui elle demeuroit.

Le vint-neuviéme de Juin en la neuviéme Indiction, lorſque les Evêques & les autres Eccleſiaſtiques, revêtus de leurs habits de ceremonie ſe furent aſſemblés dans une ſale magnifiquement parée, & remplie de bans où il y avoit de riches tapis, de meſme que ſur la chaire de l'Empereur, ſur le Lutrin & ſur le Parquet, l'Empereur eſtant vétu d'un habit de toile d'or fait à la maniere des François entra avec les Legats du ſaint Siege. A ſon entrée les Chantres chanterent l'Antienne, Exaucez-nous Seigneur, avec le *Gloria in excelſis*, & le *Kyrie eleiſon*, & l'Evêque de Toſcanelle dit l'Oraiſon. Aprés quoi l'Empereur ayant pris ſa pla-

ce, le meſme Evêque lut pluſieurs lettres du Pape, & une entre autres par laquelle il creoit Anſegiſe Primat & Legat du ſaint Siege dans les Gaules & dans la Germanie pour y convoquer des Conciles, lorſque le bien de l'Egliſe le requeroit, pour y faire tenir aux autres Evêques les Decrets des Papes, pour y donner avis au ſaint Siege des reſolutions qui auroient eſté priſes par le Clergé de France, & pour perſuader aux Prélats en certaines occaſions de remettre au jugement du Pape les affaires les plus importantes & les plus difficiles au lieu de les juger eux-meſmes. 876. Charles le Chauve.

Les Evêques ayant demandé la permiſſion de lire eux-meſmes cette lettre, puiſqu'elle leur eſtoit adreſſée, l'Empereur la leur refuſa, & les preſſa de faire une réponſe preciſe aux ordres du Pape. Leur réponſe fut qu'ils obeïroient à ſes ordres en conſervant le droit de chaque Metropolitain conformement aux Canons & aux Decrets rendus par les Papes pour l'execution des meſmes Canons. Quelque inſtance que l'Empereur & les Legats fiſſent pour obliger les Evêques à promettre d'obeïr abſolument à ce que le Pape ordonnoit touchant la Primatie d'Anſegiſe, ils ne tirerent aucune autre

876. réponſe de leur bouche. Il n'y eut que Frotaire qui parce qu'il avoit eſté transferé par la faveur du Prince, & contre les regles de l'Egliſe, de Bordeaux à Poitiers, & de Poitiers à Bourges répondit ce qu'il croyoit eſtre le plus agreable à l'Empereur. Alors ce Prince un peu ému de colere dit que le Pape luy avoit mis ſon pouvoir entre les mains pour en uſer dans le Concile de la meſme ſorte qu'il en auroit uſé luy-meſme, & qu'il feroit bien executer les ordres que le Pape avoit donnez. En diſant cela il prit la lettre du Pape toute enveloppée qu'elle eſtoit, & la donnant à Anſegiſe luy ordonna de preceder tous les Evêques de ſon Royaume, quoi que ſacrez avant luy, & de s'aſſeoir ſur un ſiege pliant immediatement aprés l'Evêque de Toſcanelle qu'il avoit à ſa main droite. L'Archevêque de Reims reclama hautement, proteſta que c'eſtoit une entrepriſe contraire aux ſaints Canons. Mais l'Empereur demeura ferme dans ſon ſentiment. Les Evêques demanderent une copie de cette lettre qui leur eſtoit adreſſee, & ne la purent obtenir. Aprés quoi l'aſſemblée ſe ſepara.

Charles le Chauve.

Le jour ſuivant qui eſtoit le vint-deuxiéme de Juin les Evêques s'eſtant aſſem-

blez on lut des lettres adreſſées par le Pape à des perſonnes Laïques, & l'élection du Roi Charles à la dignité Imperiale, & les capitulaires du Parlement de Pavie dont l'Empereur demanda la confirmation aux Evêques de deça les Alpes, aprés quoi cette ſeconde ſeance fut levée. 876. Charles le Chauve.

Le troiſiéme de Juillet les Evêques s'aſſemblerent ſans l'Empereur, & l'aſſemblée ſe paſſa en conteſtations nées des plaintes que les Curez de pluſieurs Paroiſſes firent aux Legats du Pape.

Le jour ſuivant qui eſtoit le quatriéme de Juillet le Concile s'eſtant aſſemblé, l'Empereur qui y eſtoit preſent y donna audiance à Villebert Archevêque de Cologne, & aux Comtes Adalard & Meingaud Ambaſſadeurs de Loüis Roi de Germanie ſon frere, qui luy redemanderent au nom de leur maitre la part qui luy appartenoit dans le Royaume du feu Empereur leur neveu, & qui luy avoit eſté promiſe avec ſerment. Jean Evêque de Toſcanelle lut aprés cela une lettre écrite par le Pape Jean IX. aux Evêques de Germanie, & en donna une copie à l'Archevêque de Cologne afin qu'il la leur portaſt.

Les Evêques s'eſtant encore aſſemblez

876. le dixiéme de Juillet Leon Evêque, Secretaire & neveu du Pape, & Pierre Evêque de Foſſambrune apporterent ſur les neuf heures des Lettres qui ne contenoient que des civilitez que le Pape faiſoit à l'Empereur, à l'Imperatrice & aux Evêques.

Charles le Chauve.

L'onziéme de Juillet le Concile s'eſtant aſſemblé on y lut une lettre, par laquelle le Pape condamnoit l'Evêque Formoſe, Gregoire Nomenclateur, & leurs adherans, & on apporta devant l'Empereur des preſens que le Pape luy avoit envoyez, & ſur tout un ſceptre & un bâton d'or, outre des étoffes & des bracelets avec des diamans pour l'Imperatrice.

Le quatorziéme de Juillet l'Empereur envoya faire une ſevere reprimende aux Archevêques & aux Evêques par les Legats de ce qu'ils ne s'eſtoient point aſſemblez le jour precedent, comme il avoit ordonné. Mais les Evêques firent une réponſe ſi raiſonnable & ſi conforme aux Canons, que les Legats eurent ſujet d'en eſtre ſatisfaits. Aprés cela Jean Evêque de Toſcanelle lut encore par l'ordre de l'Empereur la lettre, par laquelle le Pape attribuoit à Anſegiſe la primatie dans les Gaules, & on demanda aux Evêques ce qu'ils avoient à ré-

pondre sur ce sujet. Ils répondirent qu'ils avoient intention d'obeïr aux Decrets du Pape conformement aux Canons, & de la maniere dont les Evêques leurs predecesseurs avoient obeï aux Decrets des Papes precedens. Et cette réponse fut plus favorablement reçuë, qu'elle ne l'avoit esté en presence de l'Empereur. Il y eut ensuite des plaintes faites aux Legats par des Curez, & des contestations au sujet de ces plaintes. Aprés quoi on lut une Requête par laquelle Frotaire demandoit qu'attendu qu'il luy estoit impossible de demeurer à Bordeaux à cause des courses continuelles qu'y faisoient les infideles, il luy fust permis de prendre possession de l'Archevêché de Bourges. Mais sa Requête fut rejettée d'un commun consentement. 876. Charles le Chauve.

Les Legats ayant assigné une nouvelle seance au seiziéme jour de Juillet, l'Empereur arriva sur les neuf heures de ce jour là paré & couronné à la façon des Grecs, & conduit par les Legats du Pape, & par les Evêques revêtus de leurs ornemens Episcopaux comme le jour de l'ouverture du Concile. L'Antienne, les Versets & les Oraisons ayant estez chantez de la mesme sorte, & tous les Evêques s'estant assis, Jean Evêque d'Areze

876. lut un écrit où il n'y avoit ni raiſon ni autorité. Eude Evêque de Beauvais lut aprés cela des articles qu'il avoit compoſez avec les Legats du Pape & avec Anſegiſe Archevêque de Sens, ſans la participation du Concile qui eſtoient remplis de contradictions, qui n'eſtoient fondez ni ſur aucune raiſon ſolide, ni ſur aucune autorité legitime, & qui ne pouvoient produire aucun fruit. Et c'eſt pour cela que l'on ne leur donne aucune place en ces Annales. Enſuite on agita encore la queſtion touchant la primatie d'Anſegiſe, & aprés pluſieurs plaintes faites par l'Empereur & par les Legats contre les Evêques, Anſegiſe gagna tout autant ce dernier jour qu'il avoit fait le premier.

Charles le Chauve.

Aprés cela Pierre Evêque de Foſſembrune & Jean Evêque de Toſcanelle allerent en la chambre de l'Empereur, & en amenerent au Concile l'Imperatrice Richilde qui avoit la couronne ſur la tête. Elle demeura de bout à côté de l'Empereur, & tous les Evêques eſtant auſſi debout chacun en leur rang, Leon Evêque Gavi & Jean Evêque de Toſcanelle commencerent les acclamations, ſelon la coutume, en faveur du Pape, de l'Empereur, de l'Imperatrice & des autres,

& ce fut par là que le Concile fut ter- 876.
miné.

L'Empereur ayant fait des preſens à Leon & à Pierre Legats du ſaint Siege, les renvoya à Rome, & renvoya avec eux Anſegiſe Archevêque de Sens, & Adalgaire Evêque d'Autun. Charles le Chauve.

Cependant quelques Normans qui avoient reçu le Baptéme luy furent preſentez, reçurent des effets de ſa liberalité, & s'en retournerent en leur païs. Mais quand ils y furent ils changerent comme Normans, c'eſt à dire comme gens ſans foi, & vécurent en Payens de meſme qu'auparavant.

Le vintiéme de Juillet l'Empereur partit de Pontion, & le trentiéme arriva à Châlons, où il demeura juſques au treiziéme d'Août à cauſe d'une indiſpoſition qui luy eſtoit ſurvenuë. Le quatorziéme il ſe rendit à Reims, d'où il alla droit à Ville en Selve. Le vinthuitiéme du meſme mois il envoya Jean Evêque de Toſcanelle, & Jean Evêque d'Areze Legats du Pape, avec Eude Evêque de Beauvais & quelques autres en embaſſade vers Loüis Roi de Germanie ſon frere, vers ſes fils, & vers les Evêques & les autres Grans du Royaume. Mais peu de jours aprés leur depart il apprit que le Roi ſon

876. Charles le Chauve.

frere estoit mort le mesme jour vint-huitiéme d'Août dans son Palais de Francfort, que le lendemain il avoit esté enterré dans le Monastere de S. Nazaire.

Cette nouvelle l'obligea à n'envoyer ses Ambassadeurs qu'aux Grans du Royaume de Germanie, aprés quoi il partit de Quiersi, & alla à Srenay, d'où il avoit dessein de se rendre à Mets pour y recevoir les Evêques, & les autres Grans du Royaume de son frere qui voudroient se soumettre à son obeïssance. Mais ayant tout d'un coup changé de resolution, il alla à Aix, & d'Aix à Cologne, où les Legats du Pape allerent aussi avec luy.

Ceux de sa suite couroient & pilloient le païs sans aucune crainte de Dieu. Au mesme temps, savoir le quinziéme de Septembre les Normans entrerent dans la Seine avec cent vaisseaux que ceux de nôtre païs appellent barques. Mais lorsque la nouvelle en eut esté portée à Cologne à l'Empereur, elle ne le detourna point de son entrepriſe.

Loüis fils de Loüis Roi de Germanie vint de delà le Rhin au devant de luy à la tête d'un corps composé de Saxons & de Turingiens, & luy envoya demander son amitié sans la pouvoir obtenir. Ce refus l'obligea à avoir recours à Dieu

avec

avec les siens, & à implorer sa misericorde avec des jeûnes, & avec des processions qui ne furent qu'un sujet de raillerie pour ses ennemis. Il fit plus : il soumit dix hommes de son parti à l'épreuve de l'eau chaude, dix à l'épreuve du fer chaud, & dix à l'épreuve de l'eau froide, & tous ensemble firent de tres-ardentes prieres, pour obtenir de Dieu qu'il declarast par cette épreuve, si Loüis avoit droit à la partie du Royaume que le feu Roi son pere luy avoit cedée durant sa vie, & qu'il avoit euë par le partage fait aprés la mort de Lotaire du consentement de Charles Roi de France, qui luy avoit promis avec serment de l'en laisser oüir librement. Tous ceux qui se soumirent à cette épreuve la firent sans en souffrir aucun mal. Loüis passa incontinent aprés le Rhin à Andernac, dont l'Empereur ayant eu avis, il prit congé de l'Imperatrice Richilde qui estoit grosse, la renvoya à Herstal avec Hilduin Archevêque d'Avignon, & Francon Evêque de Liege, & marcha le long du Rhin contre son neveu. Il luy envoya pourtant quelques uns de son Conseil pour conferer de la paix, & Loüis se reposant sur la foi de la conference n'osa rien entreprendre jusques à

876. Charles le Chauve.

ce qu'elle fuſt finie.

876. L'Empereur au contraire ayant rangé ſes troupes le ſeptiéme d'Octobre les mena la nuit contre ſon neveu par des chemins étroits & difficiles, où plutôt par des endroits où il n'y avoit point de chemin. Lorſqu'ils arriverent à Andernac, les hommes & les chevaux ſe trouverent extremement fatiguez, de la marche qu'ils avoient faite, & de la pluye qui eſtoit tombée ſur eux toute la nuit. Loüis ayant appris que l'Empereur eſtoit prêt de fondre ſur luy, ſe prepara de ſon côté à le recevoir. L'attaque fut rude, mais la reſiſtance fut plus vigoureuſe que l'attaque. L'armée Imperiale tourna honteuſement le dos, & ſe renverſa ſur l'Empereur qui ne ſe ſauva qu'à peine par la fuite avec un petit nombre des ſiens. Pluſieurs qui auroient pu s'échaper furent arrêtez par le bagage de l'Empereur, & par un grand nombre de Marchans qui ſuivoient l'armée pour y vendre des boucliers, & qui boucherent les chemins. Les Comtes Ragenaire & Jerôme furent tuez avec pluſieurs autres dans le combat. L'Evêque Otulfe, l'Abbé Goſlin, les Comtes Aledramne, Adalard, Bernard, Evertuin, & pluſieurs autres furent pris. L'armée de Loüis en-

Charles le Chauve.

leva tout le bagage & toutes les mar- 876
chandiſes. On vit en cette rencontre l'ac- Iſ. c. 33.
compliſſement de cette Prophetie, *Mal-* v. 1.
heur à vous qui pillez les autres, ne ſerez-vous pas auſſi pillé ? Ceux qui dans l'armée de l'Empereur n'avoient point eu d'autre emploi que de courir & de piller, furent courus & pillez eux-meſmes, & ceux d'entre-eux qui purent échaper à la faveur de la viteſſe de leurs chevaux ſe tinrent fort heureux d'avoir ſauvé leur vie. Les autres furent depoüillez par les Païſans qui ne les voulurent pas tuer, & laiſſez tout nus, de ſorte qu'ils furent obligez de couvrir avec de la paille & du foin les parties que la pudeur ne permet pas de montrer. Voila comment cette armée accoutumée au pillage fut reduite à un miſerable eſtat. Richilde ayant reçu nouvelle le neuviéme d'Octobre de la fuite de l'Empereur, & de la défaite de ſon armée, s'enfuit elle-meſme d'Herſtal, & la nuit ſuivante accoucha d'un fils qu'elle fit emporter à Andernac par un de ſes domeſtiques.

Le ſoir du meſme jour l'Empereur arriva au Monaſtere de Saint Lambert, où Francon & Hilduin l'allerent trouver, & demeurerent avec luy juſques à ce qu'il ſe rendit à Andernac, où l'Impera-

876. trice Richilde estoit arrivée avant luy. Il alla ensuite à Douzi, puis retourna à Andernac où il convoqua un Parlement à Samonci pour le quinziéme jour d'aprés la Fête de Saint Martin.

Charles le Chauve.

Quant à Loüis fils de Loüis Roi de Germanie il retourna d'Andernac à Aix par Sintzich, & y demeura trois jours, puis en partit pour aller à Coblens au devant de Charles son frere. Quand ils eurent conferé ensemble, Charles s'en retourna à Mets, & de Mets en Allemagne avec quelque indisposition, & Loüis alla au delà du Rhin. Quant à Carloman leur frere, il ne confera ni avec eux ni avec l'Empereur leur oncle, parce qu'il estoit occupé à la guerre contre les Vinides.

L'Empereur Charles envoya Conrad, & d'autres Grans conferer avec les Normans qui estoient sur la Seine, & leur donna charge de conclure la paix à quelque condition que ce fust, & de luy venir rendre comte à son Parlement de Samonci de ce qu'ils auroient negocié. Pour luy il s'y rendit au jour auquel il l'avoit convoqué, y reçut des vassaux de la partie du Royaume de Lotaire, qui estoit échuë au feu Roi Loüis son frere par le partage fait entre-eux, donna à

quelques-uns des Abbayes entieres, & à d'autres des Fiefs de l'Abbaye de Marchiennes qu'il avoit divisée. Charles le Chauve.

Il mit aussi des troupes le long de la Seine pour s'opposer aux courses des Normans, puis il alla à Vercigni, où il fut si dangereusement malade d'une plevreusie, qu'à peine esperoit-il d'en guerir. Il en gueriu pourtant, & alla par Quiersi à Compiegne. Pendant le séjour qu'il y fit, le fils dont l'Imperatrice son épouse estoit accouchée à Andernarc, devint malade : ce qui obligea à luy donner le baptéme. Boson son oncle maternel le reçut au sortir des Fons, & le nomma Charles. Il mourut incontinent aprés, & fut porté à l'Abbaye de Saint Denys pour y estre enterré. 877.

Quant à l'Empereur il passa le Caréme & les Fêtes de Pâque à Compiegne, où il reçut deux Legats que le Pape Jean IX. luy avoit envoyez, savoir Pierre Evêque de Fossembrune, & Pierre Evêque de Senogaille avec ordre de l'inviter tant de vive voix que par ses lettres à venir à Rome pour défendre l'Eglise Romaine contre les violences des infideles, comme il luy avoit promis de le faire.

Le premier jour de Mai il assembla à

877. Charles le Chauve. Compiegne les Evêques de la Province de Reims, & des autres Provinces, & leur fit consacrer en sa presence, & en celle des Legats une Eglise qu'il avoit fait élever avec beaucoup de depense. Le premier de Juillet il tint un Parlement general où il fit des Reglemens touchant la maniere dont le Royaume de France seroit gouverné par Loüis son fils, & par les Grans durant son absence, & jusques à ce qu'il fust de retour de Rome. Il y fit aussi un estat des impositions qui devoient estre levées sur la partie du Royaume de France qu'il avoit possedée avant la mort de Lotaire son frere, & sur la Bourgogne. Savoir un sol sur les terres tenuës par des Seigneurs, quatre deniers de cens payables par le proprietaire sur les terres possedées par des personnes libres, & quatre deniers payables par le proprietaire sur les terres tenuës par des personnes de condition servile, deux deniers payables par le Receveur ou Fermier de la terre.

Deplus il fut ordonné que chaque Evêque leveroit sur les Curez de son Dioceſe à proportion de leurs facultez, sans prendre neanmoins plus de cinq sols des plus riches, & moins de quatre deniers des autres, & à condition de re-

mettre entre les mains des Officiers royaux tout ce qu'il auroit reçu. On obligea auſſi les Egliſes à contribuer à cette impoſition ſelon leurs moyens. Elle monta à la ſomme de cinq mille livres d'argent peſant. 877. Charles le Chauve.

Les Evêques & les autres qui habitent au delà de la Seine firent une grande diligence pour lever de tous côtez le tribut qu'ils eſtoient obligez de payer aux Normans qui demeurent ſur le Loire, & aux environs.

L'Empereur eſtant parti de Quierſi alla à Compiegne, & de Compiegne à Soiſſons, à Reims, à Châlons, à Pontion & à Langres, d'où il continua ſon voyage en Italie avec l'Imperatrice, & avec un magnifique équipage, & une incroyable quantité de chevaux, d'or, d'argent, & d'autres richeſſes.

Quand il eut paſſé le Mont-Jura, & qu'il fut à Orbe il y rencontra Adalgaire Evêque d'Autun qu'il avoit envoyé à Rome le mois de Fevrier precedent, pour obtenir du Pape un Concile, dont il apporta la copie qu'il remit entre les mains de l'Empereur comme quelque choſe de fort precieux. Ce Concile contenoit d'abord de grandes loüanges des vertus de l'Empereur, puis la confirma-

tion de l'election, & de la promotion qui
877. avoit eſté faite l'année precedente de ſa
Charles perſonne à la dignité Imperiale, avec
le Chau. excommunication contre ceux qui en-
ve. treprendroient d'y donner attainte, de
quelque qualité, & de quelque profeſ-
ſion qu'ils fuſſent. Cette excommuni-
cation eſtoit accompagnée de clauſes
rigoureuſes. Car il eſtoit porté que ceux
qui l'auroient encouruë n'en pourroient
eſtre abſous qu'ils n'euſſent auparavant
expié leur faute par une ſatisfaction con-
venable. Que ceux qui auroient partici-
pé à ce conſeil ſeroient depoſez s'ils
eſtoient du Clergé, & frappez d'ana-
theme s'ils n'eſtoient que Religieux, ou
ſimples Laïques.

Adalgaire rapporta à l'Empereur en-
tr'autres choſes que le Pape venoit juſ-
ques à Pavie au devant de luy : ce qui
obligea l'Empereur à envoyer au Pape
Odacre ſon ſecond Secretaire, le Comte
Goramne, Pepin, & Herbert pour le
ſervir dans le voyage. Ayant redoublé
ſa diligence, il le rencontra à Verceil,
& le reçut tres-civilement. Aprés cela
ils allerent enſemble à Pavie, où ils
apprirent que Carloman fils de Loüis
Roi de Germanie venoit à eux à la tête
d'une nombreuſe armée. Cette nouvelle

les obligea à quitter Pavie, & à ſe retirer à Tortone, où le Pape ſacra Richilde en qualité d'Imperatrice, aprés quoi elle ſe retira à Morienne avec tous ſes treſors. L'Empereur demeura quelque temps à Tortone, & aux environs avec le Pape pour y attendre l'Abbé Hugues, Boſon, Bernard Comte d'Auvergne, Bernard Marquis de Languedoc, & d'autres auſquels il avoit donné ordre de le venir trouver. Mais au lieu de luy obeïr, ils conſpirerent preſque tous contre luy. Quand il eut dècouvert leur conſpiration, & que d'ailleurs il eut appris que Carloman avançoit, il s'enfuit du côté où l'Imperatrice s'eſtoit retirée, & le Pape s'en retourna à Rome en grande diligence, & y porta un Crucifix d'or, de grand poids, bien travaillé, & enrichi de pierreries, que l'Empereur luy avoit donné pour le mettre dans l'Egliſe de Saint Pierre. 877. Charles le Chauve.

Carloman de ſon côté ayant reçu un faux avis que l'Empereur & le Pape marchoient à la tête d'une puiſſante armée, s'en retourna par le chemin par où il eſtoit venu, & ainſi Dieu ſepara les deux partis par un effet de ſa miſericorde.

L'Empereur ayant eu quelque accez

877. de fiévre prit une poudre qui luy avoit
Charles le Chauve. eſté envoyée par un Medecin Juif nommé Sedecias, pour lequel il avoit trop d'affection & de confiance. Mais cette poudre eſtoit un poiſon tres-dangereux. Il ſe fit donc porter par le Mont Cenis, à un lieu nommé Brios, où il envoya prier l'Imperatrice Richilde qui eſtoit à Morienne de le venir trouver, comme elle fit.

Le ſixiéme jour d'Octobre qui eſtoit l'onziéme depuis qu'il avoit pris le poiſon il mourut dans une miſerable maiſon de païſan.

On ouvrit ſon corps pour en ôter les entrailles, & pour l'embaumer avec du vin & des parfums, puis on l'emporta vers Saint Denys, où il avoit deſiré d'eſtre enterré. Mais la puanteur inſupportable qui en ſortoit n'ayant pas permis de le tranſporter, on le mit dans un barri enduit de poix au dedans & au dehors, & couvert de cuir. La mauvaiſe odeur ayant penetré le cuir & la poix à peine le put on porter juſques à un petit Prieuré du Dioceſe de Lion nommé le Prieuré de Nantua où il fut enterré.

Carloman fut attaqué au meſme temps d'une dangereuſe maladie qui l'obligea à ſe faire reporter en litiere. Quand il fut

de retour en son païs, il y garda le lit un an entier durant lequel on n'avoit presque point d'esperance de sa gueriſon. 877.

Loüis apprit à Odri la mort de l'Empereur son pere, & à l'heure meſme gagna l'affection du plus grand nombre de perſonnes de qualité qu'il luy fut poſſible, en leur accordant des Comtez, des Abbayes, des Villages, & tout ce qu'ils voulurent luy demander. Il alla aprés cela par Quierſi à Compiegne & à Vernueil à deſſein de ſe rendre à Saint Denys, & d'y aſſiſter aux funerailles de ſon pere. Mais quand il apprit qu'elles avoient eſté faites ailleurs, & que les Grans, les Abbez & les Comtes avoient conçu de l'indignation de ce qu'il avoit donné à d'autres des charges & des dignitez ſans leur conſentement, & que pour ce ſujet ils avoient conſpiré contre luy, il s'en retourna à Compiegne.

Ces Grans pillerent de leur côté, & les gens de Richilde tout ce qu'ils trouverent ſur leur paſſage, & avancerent juſques au Monaſtere d'Avenai, où ils publierent un Parlement qu'ils devoient tenir à Vernueil. Ils envoyerent aprés cela des Deputez à Loüis qui leur en envoya auſſi de ſon côté. Il y eut pluſieurs voyages de part & d'autre, enſuite de

877. quoi on convint que Richilde & les Grans du Royaume iroient à Compiegne trouver Loüis, & que l'on tiendroit un Parlement a Chesne en Cuise.

Richilde arriva à Compiegne le jour de la Fête de Saint André, & presenta à Loüis un écrit du feu Roi son pere, par lequel il luy donnoit le Royaume & une épée, nommée l'épée de Saint Pierre, par laquelle il l'en mettoit en possession. Elle luy donna aussi l'habit royal, la couronne & le bâton d'or enrichi de pierreries.

Enfin aprés plusieurs messages faits entre Loüis & les Grans, & aprés qu'il leur eut promis toutes les charges & toutes les dignitez qu'ils voulurent luy demander, il fut couronné & sacré le huitiéme de Decembre d'un commun consentement par Hincmar Archevêque de Reims, aprés quoi les Evêques mirent sous sa protection leurs personnes, leurs Eglises & leurs privileges, & luy promirent de l'aider de leur conseil & de leur secours selon leur ministere. Les Abbez, les Grans, & les Vassaux luy preterent serment de fidelité en la maniere accoutumée.

Or quand il fut couronné. Voici ce que les Evêques luy demanderent. *Nous*

vous demandons que conformement au premier article qüi fut lu par Goſlin dans l'aſſemblée de Quierſi, & que le feu Empe eur vôtre pere promit du conſentement de ſes fideles Sujets, & en preſence des Legats du ſaint Siege qu'il obſerveroit, & que vous obſerveriez après luy, que vous nous conſerviez les Privileges qui nous ſont accordez par les Canons, que vous nous faſſiez joüir du Benefice des Loix & de la Juſtice, & que vous preniez nôtre protection de la maniere qu'un Roi doit prendre dans ſon Royaume la protection d'un Evêque & de l'Egliſe. 877.

Le Roi répondit à cette demande en ces termes. *Je vous promets que conformement au premier article qui fut lu par Goſlin dans l'aſſemblée de Quierſi, & que le feu Empereur mon pere promit du conſentement de ſes fideles Sujets, & en preſence des Legats du ſaint Siege qu'il obſerveroit, que je conſerverai les Privileges qui vous ſont accordez par les Canons, que je vous ferai joüir du Benefice des Loix & de la Juſtice, & que je prendrai vôtre protection de la maniere qu'un Roi doit prendre dans ſon Royaume la protection d'un Evêque & de l'Egliſe.*

Quant à ce qui regarde le Service de Dieu, & la reverence duë aux Egliſes

877. *établies dans l'étenduë de nôtre Royaume & sous nôtre protection, nous ordonnons qu'elles joüissent paisiblement des honneurs, des droits, des biens, & des revenus qu'elles ont reçus de nôtre liberalité, & dont elles ont joüi durant le regne du feu Empereur nôtre pere, que les Serviteurs de Dieu qui sont élevez à la dignité du Sacerdoce usent des privileges qui leur appartiennent, & du pouvoir qui leur est donné par les saints Canons, que la valeur des gens de guerre, & que l'équité des Magistrats conspirent avec nôtre autorité souveraine pour leur donner le moyen de s'aquiter dignement des fonctions de leur ministere. Nôtre intention est que nôtre fils tienne aussi avec l'aide de Dieu les mesmes promesses.*

Aprés que le Roi eut esté sacré, Ansegise Archevêque de Sens, & les autres Prélats du Royaume luy demanderent sa protection en ces termes.

Je mets sous vôtre protection & ma personne, & l'Eglise qui m'a esté confiée, afin que vous les défendiez selon la Justice, & selon les Loix, & de la maniere qu'un Roi doit défendre les Evêques de son Royaume.

Aprés avoir demandé cette protection ils firent le serment qui suit.

Je promets d'assister fidelement de mon conseil & de mon secours autant qu'il me sera possible, & selon mon ministere Loüis fils de Charles & d'Ermintrude mon Seigneur & mon Roi, & comme un Evêque est obligé d'estre fidele à son Roi. Je le promets ainsi sur ma foi, & sur mon Sacerdoce. 877.

Le Roi répondit de bouche, & par écrit à la demande que les Evêques luy firent de sa protection. Voici les termes ausquels cet écrit estoit conçu.

Moi Loüis par la grace de Dieu nôtre Seigneur, & par l'élection du Peuple Roi de France, promets en presence de l'Eglise à tous les autres du Royaume, savoir aux Evêques, aux Prêtres, aux Religieux, aux Religieuses de les maintenir dans l'observation des Regles qui ont esté établies par la pieté des saints Peres, & qui sont fondées sur l'autorité des Apôtres. Je promets aussi au Peuple qui par la misericorde de Dieu est confié à ma conduite, de conserver selon le conseil de mes fideles Sujets les Loix & les Statuts tels qu'ils ont esté faits par les Rois & par les Empereurs mes predecesseurs, & tels qu'ils ont ordonné qu'ils fussent observez. Moi Loüis ai lu avec attention cette promesse, & pour l'amour de la Justice l'ai signée

878. *volontairement de ma propre main.*

Le Roi Loüis celebra la Fête de la Naiſſance du Sauveur dans l'Abbaye de Saint Medard proche de Soiſſons. Il alla enſuite à Odri, & paſſa les Fêtes de Pâque dans l'Abbaye de Saint Denys : d'où à la perſuaſion de Hugues Abbé & Marquis, il alla au delà de la Seine tant pour aſſiſter Hugues contre les Normans, que pour reprimer les entrepriſes que les fils de Gosfroi avoient faites ſur le Comte Eude auquel ils avoient pris un Château, & celles auſſi du frere du Marquis Bernard qui s'eſtoit emparé de la ville d'Evreux, avoit fait des courſes & des ravages aux environs, & de plus avoit exercé des brigandages ſur Eric à la façon des Normans.

Lorſque le Roi fut arrivé à Tours il y fut ſi dangereuſement malade que l'on deſeſpera de ſa gueriſon. Il guerit pourtant par un effet de la miſericorde de Dieu. Dés qu'il commença à ſe mieux porter quelques-uns de ſon Conſeil qui eſtoient amis particuliers de Gosfroi menagerent ſa reconciliation, & firent enſorte qu'il amena au Roi ſes deux fils qui luy remirent le Château, & les autres biens qu'ils avoient uſurpez. En ſuite de quoi le Roi les leur rendit, &

leur permit de les garder. Gosfroi attira 878.
au meſme temps quelques Bretons au ſervice du Roi, mais ils l'abandonnerent bien-tôt aprés ſelon la coutume de leur nation.

Le Pape Jean IX. eſtant entré dans une furieuſe colere contre les Comtes Lambert & Adelbert qui avoient pillé & ravagé à Rome & aux environs, prononça contre-eux une terrible excommunication, & partit incontinent aprés de Rome, & s'embarqua. Il arriva à Arles le jour de la Pentecôte, & envoya ſes Legats au Comte Boſon, par l'Aſſiſtance duquel il continua ſon voyage juſques à Lion. Quand il y fut, il envoya d'autres Legats à Tours où eſtoit le Roi, pour le ſupplier de venir au devant de luy au lieu qui luy ſeroit le plus commode. Le Roi luy envoya quelques Evêques pour le ſupplier de prendre la peine d'aller juſques à Troyes, & obligea les Evêques du Royaume de luy fournir de quoi ſubſiſter. Le Roi alla le trouver à Troyes le premier jour du mois de Septembre, ſon indiſpoſition ne luy ayant pas permis d'y aller plutôt.

Le Pape tint cependant un Concile à Troyes avec les Evêques des Gaules, où

878. il fit lire les Actes d'un autre Concile tenu à Rome, où il avoit retranché de la Communion de l'Eglise Lambert, Adelbert, Formose, Gregoire Nomenclateur & leurs complices. Puis il leur temoigna souhaiter qu'ils consentissent à cette excommunication qu'il avoit prononcée. Les Evêques le supplierent d'avoir agreable que comme il avoit fait lire en plein Concile l'excommunication qu'il avoit prononcée, ils luy donnassent aussi leur consentement par écrit. Le Pape ayant agreé leur proposition, ils luy presenterent le lendemain l'écrit suivant.

Tres saint Seigneur, & tres Reverend Pere des Peres Jean Pape du Siege de Rome qui est le premier Siege de l'Eglise Catholique & Apostolique. Nous les Evêques des Gaules vos serviteurs, & vos disciples prenons part à vôtre douleur, & sommes penetrez avec vous d'un vif sentiment des maux que des hommes remplis de malignité, & qui prêtent leur ministere au demon ont fait souffrir à nôtre mere la maitresse de toutes les Eglises. Nous approuvons le jugement que vous avez prononcé contre-eux & contre leurs complices, suivant le privilege de Saint Pierre, & du saint Siege, & conformement aux sacrez Canons formez par l'esprit de Dieu,

& consacrez par le respect de tout l'univers, & conformement aux decrets des Papes vos predecesseurs. Nous joignons d'un commun consentement nôtre suffrage au vôtre pour frapper de l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu ceux que vous en avez frappez. Nous tenons pour retranchez de la Communion de l'Eglise ceux que vous avez retranchez. Nous rejettons ceux que vous avez rejettez, & nous frappons d'anatheme ceux que vous en avez frappez. Que si vous en recevez quelques-uns à la Communion de l'Eglise aprés qu'ils auront expié leur faute par une satisfaction convenable, nous ne ferons aucune difficulté de les recevoir. 878.

Or comme nous lisons dans l'Histoire Sainte que la Justice de Dieu frappa autrefois l'Egypte d'une si terrible playe, qu'il n'y avoit point de maison où il n'y eust un mort, & que chacun ayant chez soi des sujets de tristesse & de douleur, nul ne se mettoit en peine de consoler les autres : Ainsi nous avons dans nos Eglises des sujets particuliers de gemissemens & de larmes. C'est pourquoi nous vous supplions avec une profonde soumission d'avoir la bonté de nous assister, & de nous marquer la procedure que nous devons tenir contre les usurpateurs des biens de nos

Egliſes, afin qu'eſtant appuyez de vôtre
877. *autorité nous ayons à l'avenir plus de vigueur pour nous oppoſer avec l'aide de Dieu à ces injuſtes uſurpateurs, & au mépris manifeſte de nôtre dignité, Que les coupables de cette injuſtice ſacrilege ſoient livrez à Satan par vôtre autorité ſelon la parole du grand Apôtre, afin que leur ame ſoit ſauvée au jour du Seigneur.*

EXCOMMUNICATION prononcée par le Pape Jean, & par les autres Evêques aſſemblez à Troyes, contre les uſurpateurs des biens Eccleſiaſtiques.

NOus ordonnons par le pouvoir que nous avons reçu du Sauveur, & par le jugement du Saint Eſprit conformement aux ſacrez Canons formez par l'eſprit de Dieu, & conſacrez par le reſpect de tout l'Vnivers & conformement aux Decrets des Papes, que ſi ceux qui ont uſurpé les biens Eccleſiaſtiques ne les reſtituent avant le premier jour de Novembre, ils ſoient privez de la Communion du Corps & du Sang de nôtre Seigneur. Ceux qui n'ont que du mépris pour l'au-

torité des Evêques, & pour l'excommunication, seront retranchez de l'Eglise par les Evêques Diocesains, & demeureront privez de la Communion jusques à ce qu'ils leur ayent fait une pleine & entiere satisfaction. Que s'ils meurent dans la desobeïssance & dans l'obstination, leurs corps ne seront point enterrez au chant des Hymnes & des Pseaumes, & on ne fera point commemoration de leurs noms à l'Autel comme l'on y fait commemoration des Fideles qui sont morts dans la Communion de l'Eglise. Ce chatiment est conforme à la doctrine que Saint Paul & Saint Jean nous ont laissée quand ils ont écrit, il y a un peché à la mort. Je ne dis point qu'aucun prie pour celuy là. Le peché à la mort, c'est la perseverance dans le peché jusques à la mort. Les saints Canons ont ordonné que ceux qui se sont volontairement procuré la mort, où qui y auront esté condamnez pour leurs crimes ne soient point enterrez au chant des Hymnes ni des Pseaumes. Suivant cette disposition nous ordonnons que les usurpateurs des biens Ecclesiastiques soient privez de l'honneur de la sepulture à moins qu'avant leur mort ils ne se soient convertis, & n'ayent fait satisfaction. Saint Gregoire parlant des personnes de cette sorte, dit 878.

878. *qu'ils ne ſont pas Chrétiens, & qu'il prononce contre-eux anatheme, comme tous les Evêques Catholiques, & meſme l'Egliſe univerſelle le prononce.*

Ce Decret ayant eſté mis par écrit le Pape le ſigna, & le fit ſigner par tous les Evêques : puis il ordonna de lire les Canons du Concile de Sardique, & le Decret du Pape Leon contre les Evêques qui changent de Siege. Il commanda auſſi de lire les Canons des Conciles d'Afrique, par leſquels il eſt auſſi étroitement défendu de paſſer d'un Evêché à un autre que de conferer deux fois à la meſme perſonne, le Baptéme où l'Ordre. Or tous ces Canons là furent lus à l'occaſion de Frotaire que l'on diſoit avoir paſſé de l'Archevêché de Bordeaux à l'Evêché de Poitiers, & de l'Evêché de Poitiers à l'Archevêché de Bourges. Le Roi ayant eſté couronné par le Pape le ſeptiéme de Septembre le traita magnifiquement, & luy fit de riches preſens. La Reine luy en fit auſſi. Aprés quoi ils le renvoyerent à Troyes. Quelque temps aprés le Roi l'envoya ſupplier de couronner auſſi la Reine. Mais il ne put obtenir de luy cette grace. Deux Evêques ſavoir Frotaire, & Adalgaire preſenterent au Pape en plein Concile un

Loüis III. ſurnommé le Begue.

écrit du feu Empereur, par lequel il ordonnoit qne Loüis ſon fils joüiſt du Royaume aprés luy, & ils ſupplierent le Pape de la part du Roi d'avoir agreable de confirmer cette Ordonnance. 878. Loüis III.

Alors le Pape produiſit de ſon côté une copie d'un autre Ordonnance prétenduë faite par le meſme Empereur, & par laquelle il donnoit l'Abbaye de Saint Denys à l'Egliſe de Rome. Pluſieurs croyoient que cette Ordonnance avoit eſté faite par les deux Evêques que je viens de nommer, & par quelques-uns du Conſeil du Roi à deſſein d'ôter à Goſlin l'Abbaye de Saint Denys avec quelque apparence de juſtice. Le Pape ayant donc offert de confirmer la donation que le feu Empereur avoit faite du Royaume de France à Loüis ſon fils, & demandé que le Roi confirmaſt reciproquement la donation que le meſme Empereur avoit faite de l'Abbaye de Saint Denys en faveur du ſaint Siege, ſes offres & ſa demande furent rejettées comme captieuſes, & l'affaire n'eut aucune ſuite.

Le dixiéme du meſme mois le Roi à la priere des Grans alla viſiter le Pape, & aprés qu'ils eurent eu une conference aſſez longue & aſſez particuliere, ils re-

878. tournerent enſemble au Concile, où l'on prononça Sentence d'excommunication contre Hugues fils de Lotaire, & contre Immon & leurs complices qui avoient commis des violences contre des Evêques. Le Pape ordonna enſuite du conſentement du Roi qu'Hedenulfe retiendroit l'Evêché de Laon, & y feroit toutes les fonctions Epiſcopales, & que Hincmar quoi qu'aveugle y chanteroit la Meſſe s'il vouloit, & joüiroit d'une partie du revenu de l'Evêché.

Loüis III.

Hidenulfe demanda au Pape la permiſſion de quitter ſon Evêché, & de ſe retirer dans un Monaſtere à cauſe de ſes frequentes indiſpoſitions, mais le Pape luy ordonna du conſentement du Roi & des Evêques partiſans de Hincmar de le retenir, & d'en exercer les fonctions. Quand ces Evêques partiſans de Hincmar virent que le Pape luy permettoit de dire la Meſſe, quoi qu'il fuſt avengle, & que le Roi conſentoit qu'il joüiſt d'une partie du revenu de l'Evêché, eux & les Evêques des autres Provinces, & les Metropolitains des autres païs le revêtirent des ornemens pontificaux, puis l'emmenerent devant le Pape, & enſuite l'emmenerent dans l'Egliſe en chantant, & luy firent donner

la

la benediction au peuple. Et le Concile fut terminé de cette sorte. 878.

Le jour suivant le Roi Loüis alla avec quelques-uns de son Conseil visiter Boson par qui il avoit esté invité à un festin. Il y fut tres-civilement reçu, & tres-magnifiquement traité. Aprés quoi il conclut un traité de mariage entre Carloman son fils & la fille de Boson. Il distribua ensuite par l'avis de son Conseil les charges & les dignitez qui avoient esté autrefois possedées par Bernard Marquis de Languedoc, à Bernard Comte d'Auvergne, & à quelques autres. Loüis III.

Le Pape Jean IX. estant parti de Troyes s'en retourna par Châlon, par Morienne, & par le Mont Cenis, & fut reconduit par Boson, & par sa femme jusques à la Frontiere d'Italie.

Quant au Roi Loüis il s'en retourna à Compiegne, où les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez à Loüis Roi de Germanie son cousin pour negocier avec luy un traité de paix, luy ayant fait un recit fidele de leur ambassade, il s'avança avec quelques-uns de son Conseil jusques à Herstal, & le premier de Novembre les deux Rois s'entrevirent à Mersen, & y conclurent le traité. Ils demeurerent d'accord de faire une nou-

878. velle entrevuë à la Fête de la Purification de la Vierge, & que pour cet effet Loüis fils de l'Empereur Charles se trouveroit à Gondreville, & que Loüis fils de Loüis Roi de Germanie se trouveroit aux environs au lieu qui luy seroit le plus commode. Je croi devoir inserer ici le traité qu'ils passerent ensemble.

Loüis III

ACCORD FAIT A FORON le premier de Novembre de l'an huit cent soixante & dix-huitiéme, en l'onziéme Indiction entre Loüis fils de l'Empereur Charles, & Loüis fils de Loüis Roi de Germanie, par l'avis & du consentement de leurs Fideles Sujets.

LOVIS *fils de Charles dit, nôtre intention est que le partage du Royaume de Lotaire fait autrefois entre l'Empereur Charles mon pere, & Louis Roi de Germanie vôtre pere subsiste entre-nous, & que si quelqu'un de nos Sujets en a usurpé une partie, il en fasse restitution. A l'égard du Royaume possedé au-*

trefois par Loüis Empereur d'Italie, comme il n'a pas eſté partagé, chacun de nous joüira de la partie qu'il poſſede juſques à ce que nous eſtant aſſemblez nous en diſpoſions autrement par l'avis de nôtre Conſeil. Quant au Royaume d'Italie au ſujet duquel nous ne pouvons rien regler maintenant, nous proteſtons que nous pretendons y avoir part, & qu'avec l'aide de Dieu nous pourſuivrons nos pretentions à l'avenir. Le jour ſuivant les articles qui ſuivent furent arrêtez. 878. Loüis III.

I.

Comme il n'eſt pas poſſible de regler maintenant tous nos differens, & que nous en remettons la deciſion à une autre aſſemblée, nous promettons cependant juſques à ce que nous la puiſſions tenir de conſerver entre nous l'amitié d'un cœur pur, d'une bonne conſience, & d'une foi non feinte, deſorte qu'aucun de nous n'entreprendra rien de contraire aux interêts de l'autre, à ſa proſperité, au bien de ſon Eſtat, ni au repos de ſes Sujets.

II.

Que s'il s'éleve dans nos Royaumes des Infideles & de faux Chrétiens, nous nous aſſiſterons mutuellement contre eux, ſoit par nous-meſmes ou par nos Sujets le mieux qu'il nous ſera poſſible ſelon la juſtice.

878. III.

Loüis III. *Si je vous ſurvis j'aſſiſterai de mon conſeil & de mon ſecours Loüis vôtre fils, & les autres fils qu'il aura plu à Dieu vous donner, & j'employerai tout mon pouvoir pour les maintenir dans la poſſeſſion paiſible de vôtre Royaume. Si au contraire vous me ſurvivez, je vous ſupplie d'aſſiſter Loüis & Carloman mes fils, & les autres qu'il aura plu à Dieu de me donner, & je vous conjure de les maintenir dans la poſſeſſion de mon Royaume.*

IV.

Si des eſprits inquiets & remuans tâchent de jetter des ſemences de diviſion & d'inimitié entre nous. Nous ne preterons point l'oreille à leurs diſcours, à moins qu'ils n'offrent de juſtifier en nôtre preſence, & en la preſence de nos Sujets la verité de ce qu'ils auront avancé. Que ſi ces perſonnes là refuſent de juſtifier ce qu'ils auront dit, aucun de nous ne les ſouffrira plus auprés de ſoi : mais nous les chaſſerons comme des menteurs & des impoſteurs, afin qu'il ne ſe trouve plus perſonne qni oſe publier de pareils diſcours.

V.

Nous envoyerons le plutôt qu'il nous ſera poſſible nos Ambaſſadeurs aux glo-

rieux Rois Carloman & Charles, pour les inviter à l'assemblée que nous avons convoquée au sixième Fevrier. S'ils s'y trouvent, comme nous le souhaitons, nous nous unirons si étroitement tous ensemble pour le service de Dieu, pour l'honneur de l'Eglise, pour nôtre propre interêt, pour la conservatioon du peuple qui est confié à nôtre conduite, que nous ne soyons plus qu'un à l'avenir dans celuy qui est un, que nous n'ayions plus qu'une bouche, qu'un cœur, & que suivant le conseil du grand Apôtre il n'y ait plus de division parmi nous. 878. Loüis III.

VI.

Que si ces deux Rois refusent de se trouver à l'assemblée, & d'y envoyer leurs Ambassadeurs, nous ne laisserons pas pour cela de nous y trouver, comme nous l'avons resolu, & de nous unir tres-étroitement, si ce n'est qu'il ne survinst à quelqu'un de nous un obstacle invincible, auquel cas celuy auquel il seroit survenu en donneroit avis à l'autre. Nôtre amitié reciproque n'en souffriroit pour cela ni changement, ni diminution ; Au contraire dans un autre temps que Dieu aura agreable de nous presenter nous l'affermirons de telle sorte, qu'elle puisse demeurer inebranlable.

878. Loüis III.

VII.

Les Evêques & les Abbez en quelque Royaume que leurs Egliſes Cathedrales ou Abbatiales ſoient ſituées, joüiront du revenu des biens qu'ils poſſederont dans l'autre Royaume. Et ſi quelque tort leur eſt fait, le Roi du Royaume où il aura eſté fait, aura ſoin qu'il ſoit reparé.

VIII.

La paix & la tranquillité du Royaume eſtant ſouvent troublée par des vagabons qui exercent des violences tyranniques, nous demeurons d'accord de ne point recevoir, & de ne point retenir dans l'étenduë de nos Eſtats ces perſonnes qui ne s'y ſeront refugiées que pour ſe ſouſtraire à la Juſtice. Et ſi nous les y recevons ou retenons ce ne ſera que pour les obliger à rendre comte de leurs actions, & à ſatisfaire pour le mal qu'ils auront cauſé. Que s'ils refuſent de ſatisfaire, les Sujets du Royaume où ils ſe ſeront retirez les pourſuivront juſques à ce qu'ils ſe ſoient rendus à la raiſon & à la juſtice, où juſques à ce qu'ils ayent eſté entierement exterminez.

IX.

Ceux qui auront merité d'eſtre privez de la proprieté de leurs biens ſeront jugez dans nôtre Royaume de la maniere dont on avoit accoutumé de les juger au temps

des Rois nos predeceſſeurs. Ceux au contraire qui pretendront en avoir eſté privez injuſtement, ſe preſenteront devant nous, & on leur fera juſtice, & on les remettra en poſſeſſion de leurs biens. Loüis III.

Lorſque cet accord eut eſté conclu de la ſorte, Loüis fils de Loüis Roi de Germanie s'en retourna en ſon Royaume, & Loüis fils de l'Empereur Charles paſſa par la Forêt d'Ardenne, & alla à Glare où il celebra la Fête de la Naiſſance du Sauveur. Il ſéjourna depuis quelque temps dans la Forêt dont je viens de parler, & alla enſuite à Pontion, d'où il avoit deſſein de ſe rendre à Autun pour châtier la rebellion du Marquis Bernard, & s'avança meſme juſques à Troyes. Mais parce que la violence du mal dont il eſtoit preſſé, & que l'on diſoit proceder de poiſon ne luy permit pas d'aller plus loin, il recommanda Loüis ſon fils à Bernard Comte d'Auvergne & l'envoya à Autun avec ce Comte, & avec l'Abbé Hugues, avec Boſon, avec Thieri, & les compagnons de Thieri, afin qu'ils le miſſent en poſſeſſion de ce Comté dont il l'avoit pourvu quelque temps auparavant. 879.

Quant à luy il ſe fit porter avec beaucoup de peine juſques à Compiegne par

879. le Monaſtere de Joüarre, & ſentant fort bien qu'il ne pouvoit pas éviter la mort, Loüis III. il envoya porter par Eude Evêque de Beauvais, & par le Comte Albuin la couronne, l'épée, & les autres marques de la dignité Royale à Loüis ſon fils, leur recommandant ſur toutes choſes de le faire ſacrer & couronner. Pour luy il mourut ſur le ſoir du dixiéme d'Avril qui eſtoit le Vendredi de la Semaine Sainte, & le Samedi veille de la Fête de Pâque il fut enterré dans l'Egliſe de la ſainte Vierge.

An. Mer. [C'eſtoit un Prince d'un naturel extrémement doux qui aimoit la paix, la juſtice & la Religion. Il avoit épouſé dans la fleur de ſon âge une jeune perſonne d'une illuſtre naiſſance nommée Anſgarde, & en avoit eu deux fils fort bien faits & fort vaillans, dont l'un s'appelloit Loüis, & l'autre Carloman. Mais parce qu'il l'avoit épouſée ſans le conſentement du Roi ſon pere, il fut obligé de promettre avec ſerment de ſe ſeparer d'elle & de ne la plus voir. Il en épouſa une autre par le commandement de ſon pere nommée Adelaïde, qu'il laiſſa groſſe à ſa mort. Elle accoucha depuis d'un fils à qui elle donna le nom de Charles qui eſtoit le nom de

l'Empereur ſon ayeul.] 879.

Eude & Albuin n'eurent pas ſi-tôt appris la nouvelle de ſa mort, qu'ils mirent entre les mains de Thieri Chambellan les ornemens dont ils avoient eſté chargez, & s'en retournerent en diligence. Les Grans qui eſtoient auprés du jeune Prince manderent aux autres Grans du païs de ſe trouver à Meaux afin d'y reſoudre tous enſemble ce qu'ils devoient faire dans cette importante occaſion.

L'Abbé Hugues menagea cependant un accord entre Boſon & Thieri, par lequel Boſon devoit avoir le Comté d'Autun, & Thieri devoit avoir en échange les Abbayes dont Boſon joüiſſoit par le paſſé.

L'Abbé Goſſin ayant rappellé dans ſa memoire les injures qu'il avoit reçuës de ſes ennemis durant le regne precedent, & mis une vaine confiance dans l'amitié qu'il avoit contractée avec Loüis Roi de Germanie, avec la Reine ſon épouſe, & avec les Grans de ce Royaume là pendant qu'il avoit eſté priſonnier parmi eux, prit la reſolution de ſe venger, & en chercha l'occaſion. Pour cet effet il ſe joignit à Conrad Comte de Paris qu'il entretenoit d'une fauſſe eſperance de l'élever ſur le trône, & de

879. moyens imaginaires par où il pretendoit parvenir à cette fin. Avant donc que ceux qui estoient auprés du Roi se fussent assemblez à Meaux pour y tenir le Parlement qu'ils y avoient convoqué, ceux de la faction de Conrad assemblerent à l'endroit ou le Terin se decharge dans l'Oise, le plus grand nombre d'Evêques, d'Abbez & de personnes de qualité qu'il leur fut possible, sous le pretexte specieux que la mort du Roi leur donnoit de chercher les moyens de maintenir la paix, & de pourvoir aux autres neccessitez publiques. Quand ils les eurent assemblez ils leur persuaderent d'attirer dans le Royaume Loüis Roi de Germanie, afin d'obtenir de luy sans la moindre peine les charges & les dignitez qu'ils n'avoient pu obtenir jusques alors. Ils luy envoyerent donc des Ambassadeurs pour le supplier de venir en diligence avec la Reine son épouse jusques à Mets où ils luy ameneroient tout ce qu'il y avoit d'Evêques, d'Abbez & d'autres personnes les plus considerables dans l'Estat. Pour eux ils partirent de Ville en Selve, & aprés avoir fait beaucoup de degast & de desordre le long de l'Aisne ils arriverent enfin à Verdun. Quand ils y furent ils envoye-

rent prier le Roi de Germanie qui n'eſ- 879.
toit qu'à Mets, de s'avancer juſques à eux, afin qu'ils puſſent aiſement luy amener les Grans du Royaume. Ce Roi vint donc juſques à Verdun, & ſon armée commit de ſi horribles violences dans tous les lieux par où elle paſſa, qu'il ſembloit que les Infideles n'en euſſent jamais commis de ſemblables.

Lorſque Hugues, Boſon, Thieri, & ceux de leur parti apprirent la conſpiration que Goſſin & Conrad avoient formée, ils envoyerent offrir par Vultaire Evêque d'Orleans, & par les Comtes Joram & Anſchere à Loüis Roi de Germanie, la partie du Royaume de Lotaire qui eſtoit échuë au feu Empereur Charles par le partage qu'il en avoit fait avec Loüis Roi de Germanie ſon frere, & le ſupplier de permettre que les fils de Loüis Roi de France joüiſſent paiſiblement de tous les Eſtats que Charles leur ayeul & leur pere avoit poſſedez à l'exception de cette portion. Loüis Roi de Germanie eut ces offres là fort agreables, les accepta, & renvoya honteuſement Goſſin & ceux de ſa faction. Ayant donc pris la partie du Royaume de Lotaire qu'on luy avoit offerte, il s'en retourna à ſon Palais de Francfort.

879. La Reine ſon épouſe fut extrememen fachée de ce qu'il avoit accepté ces offres, & diſoit que ſi elle avoit eſté avec luy à Verdun, elle auroit eu tout le Royaume de France. Goſlin & Conrad ſe retirerent auprés d'elle, & luy firent de grandes plaintes de la maniere dont ils avoient eſté trompez par le Roi ſon époux. Ce Prince leur envoya des Deputez pour les conſoler, & leur donna meſme des gens de ſon Conſeil pour leur ſeureté, aprés quoi ils s'en revinrent en France faiſant le degaſt dans tous les lieux par où ils paſſoient. Quand ils furent de retour, ils publierent parmi ceux de leur faction, que le Roi Loüis viendroit dans peu de temps à la tête d'une puiſſante armée, & qu'il avoit eſté obligé de differer cette expedition, parce qu'il avoit appris que Carloman ſon frere avoit eſté frappé de paraliſie, & Arnoul fils naturel de Carloman s'eſtoit emparé d'une partie du Royaume. Il eſt vrai que le Roi Loüis avoit marché en diligence de ce côté-là, & qu'y ayant appaiſé les troubles le mieux qu'il luy avoit eſté poſſible, il eſtoit allé retrouver la Reine ſa femme. A la premiere nouvelle que l'Abbé Hugues & les autres Grans reçurent du deſſein que

Loüis Roi de Germanie àvoit de venir en France avec la Reine ſon épouſe, ils envoyerent Anſegiſe Archevêque de Sens, & d'autres Evêques à l'Abbaye de Ferrieres pour y ſacrer Loüis & Carloman fils du feu Roi Loüis leur Seigneur. 879.

Cependant Boſon preſſé par les inſtances continuelles de ſa femme qui ne luy donnoit aucun repos, & qui luy proteſtoit ſans ceſſe qu'eſtant fille d'un Empereur d'Italie, & ayant eſté accordée avec un Empereur de Conſtantinople ; La vie luy deviendroit inſupportable à moins qu'elle n'élevaſt ſon mari ſur le trône, fit tant auprés des Evêques, ſoit par promeſſes d'Abbayes & d'autres benefices, où par menaces qu'ils le ſacrerent, & luy mirent la couronne ſur la tête.

D'un autre coſté Hugues fils de Lotaire & de Valdrade ſe mit à la tête d'une troupe de vagabons, & s'efforça de s'emparer du Royaume de ſon pere Charles fils de Loüis Roi de Germanie ayant paſſé les Alpes prit poſſeſſion du Royaume de Lombardie. Loüis & Carloman allerent conferer avec luy à Orbe avant qu'il euſt paſſé le Mont-Jou. Comme ils retournoient de cette conference on leur rapporta que les Normans qui eſtoient

sur le Loire estoient descendus à terre, & y avoient fait beaucoup de degast. Et estant allez à l'heure mesme de ce côté-là ils les rencontrerent le jour de la Fête de Saint André, & en tuerent un grand nombre, en noyerent un grand nombre dans la Vigenne, & ramenerent leur armée fort satisfaite d'avoir remporté une victoire si signalée sans avoir souffert aucune perte.

880. Loüis Roi de Germanie estant parti d'Aix la Chapelle avec la Reine son épouse vint de ce côté ci, & s'avança jusques à Douzi, où Goslin & Conrad dont le parti estoit extremement diminué & affoibli l'allerent trouver. Ce Roi & cette Reine allerent ensuite à Attigni, puis à Acheri & à Ribemont. Mais quad ils virent qu'ils ne pouvoient parvenir à ce qu'ils avoient pretendu, & que Goslin & Conrad ne leur pouvoient faire obtenir ce qu'ils leur avoient promis, ils firent la paix avec les Rois Loüis & Carloman fils du feu Roi Loüis, convinrent de se trouver à un Parlement qui se devoit tenir au mois de Juin à Gondreville, & s'en retournerent en leur Royaume.

Le Roi Loüis en s'en retournant rencontra les Normans dont il tailla un

grand nombre en pieces. Mais au meſme temps d'autres de la meſme nation remporterent en Saxe un avantage ſignalé ſur ſes Sujets. 880.

Cependant les deux Rois, Loüis & Carloman retournerent à Amiens, & par l'avis de leurs fideles Vaſſaux partagerent le Royaume du feu Roi Loüis leur pere. Loüis eut tout ce qui eſtoit reſté à ſon pere de la France, & outre cela la Neuſtrie avec toutes les dependances. Carloman eut la Bourgogne & l'Aquitaine avec leurs dependances. Les Grans preterent ſerment de fidelité à celuy des deux Rois dans le partage duquel ils avoient leurs biens & leurs Fiefs. Ils retournerent aprés cela à Compiegne, & y paſſerent la Fête de Pâque. Puis ils ſe rendirent par Reims, & par Châlons à Gondreville, où ſe devoit tenir un Parlement au mois de Juin. Loüis Roi de Germanie qui ne put y aſſiſter à cauſe d'une indiſpoſition qui luy eſtoit ſurvenuë, y envoya ſes Ambaſſadeurs. Le Roi Charles vint exprés de Lombardie pour y aſſiſter. Il y fut reſolu d'un commun conſentement, que les Rois Loüis & Carloman retourneroient à Attigni avec des troupes que leur donneroit Loüis Roi de Germanie, & qu'ils y feroient la guerre à Hugues

880. fils du jeune Lotaire. Mais n'ayant point trouvé Hugües ils tournerent leurs armes contre Tibaut ſon frere, le mirent en fuite, & taillerent en pieces un grand nombre de ſes gens. Incontinent aprés cette expedition les deux Rois ayant laiſſé quelques compagnies de gens de guerre ſur la Frontiere pour la garder contre les courſes des Normans qui tenoient la ville de Gant, ils joignirent leurs troupes à celles qu'ils avoient reçuës de Loüis Roi de Germanie, & partirent de Troyes au mois de Juillet pour aller en Bourgogne contre Boſon, où Charles avoit auſſi promis de ſe rendre à la tête de ſon armée. En paſſant ils prirent le Château de Maſcon, & chaſſerent quelques gens de guerre que Boſon y avoit laiſſez, & donnerent ce Comté là à Bernard ſurnommé Plante-Peluë. Les trois Rois Charles, Loüis, & Carloman ayant joint leurs forces marcherent enſemble vers Vienne à deſſein d'y mettre le ſiege. Mais Boſon y ayant laiſſé ſa femme, ſa fille & une partie de ſes troupes ſe retira dans les montagnes.

Le Roi Charles qui avoit promis aux deux autres Rois ſes couſins de demeurer avec eux au ſiege de Vienne, les abandonna auſſi-tôt qu'ils eurent conclu

enſemble un certain traité, & s'en re- 880.
tourna en Italie. Il alla enſuite à Rome, Charles
où le jour de Noël il fut ſacré Empereur le Gras.
par le Pape Jean IX.

[Carloman fils de Loüis Roi de Ger- An.
manie mourut de paraliſie le vint-troi- Mer.
ſiéme jour de Mars, & fut enterré à Hodingen en Baviere avec tous les honneurs convenables à ſa dignité. Durant ſa jeuneſſe il avoit eſté fort bien éleve dans l'étude des belles lettres, bruloit d'un zele ardent pour l'honneur de la Religion, aimoit la juſtice & la paix, & avoit toutes les bonnes qualitez qui peuvent rendre un Prince recommandable. Sa bonne mine luy attiroit l'admiration de tous ceux qui le regardoient. Sa force de corps eſtoit tout à fait extraordinaire, & égale à celle de ſon courage. Il ſe trouva en pluſieurs guerres avec ſon pere, & en fit pluſieurs ſans luy, & principalement contre les Eſclavons, & remporta toujours la victoire. Cette grande élevation s'accordoit en ſa perſonne avec une modeſtie & une douceur qui charmoient tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher. Il n'eut pas moins de prudence pour gouverner ſon Royaume au dedans, que de valeur pour le défendre au dehors. La ſterilité de la Reine

880. Charles le Gras.

ſon épouſe le priva de la ſatisfaction d'avoir des enfans legitimes. Mais il eut un fils naturel de tres-bonne mine d'une perſonne d'une illuſtre naiſſance, & le nomma Arnoul pour faire revivre la memoire d'Arnoul celebre Evêque de Mets, auquel de meſme que les autres Rois François il rapportoit ſon origine. Et certes il ſemble que ce nom là luy fut moins donné par hazard, que par un ſecret preſage de ſa future grandeur. Les Rois ſortis de la tige de cet Arnoul reçurent dans la ſuite des temps divers accroiſſemens de puiſſance juſques à ce que Charlemagne parvint au comble des honneurs, & vit non ſeulement tous les François, mais pluſieurs autres nations ſous ſon Empire. Cette grande proſperité qui avoit ſurpaſſé leurs deſirs changea peu à peu par un effet ordinaire de l'inconſtance des choſes humaines, & diminua inſenſiblement juſques à ce que les Royaumes paſſerent ſous une autre domination, & que la tige Royale fut dépoüillée de ſes rejettons par une mort prematurée, & ſe flerrit elle-meſme par la ſterilité des femmes qu'elle avoit reçuës dans ſon alliance, deſorte que d'une nombreuſe poſterité de Rois il ne reſta qu'*Arnoul* fils de Carloman qui puſt con-

Charles le Gras.

ſerver l'Empire, comme nous le verrons en ſon lieu.]

881. Carloman fils du Roi Loüis eſtant demeuré au ſiege de Vienne, Loüis ſon frere tourna ſes armes contre les Normans qui cauſoient d'horribles deſordres dans ſon Royaume, & qui s'eſtoient emparez de la ville d'Amiens, de l'Abbaye de Corbie, & d'autres Lieux Saints. Il en vint aux mains avec eux, en tailla une partie en pieces, & mit le reſte en déroute. Mais peu aprés il prit luy-meſme la fuite, quoi qu'il ne fuſt pourſuivi par aucun ennemi. Ce qui arriva ſans doute par un ſecret jugement de Dieu qui vouloit faire voir que la défaite des Normans ne devoit eſtre attribuée qu'à ſon ſecours, & non à la puiſſance des hommes.

Les Normans eſtant rentrez bien-tôt aprés dans le Royaume, le Roi Loüis alla au devant d'eux, & par l'avis de quelques-uns de ſon Conſeil fit un Château de bois, dans un lieu nommé Eſtrim. Mais ce Château là ſervit plus aux Infideles qu'aux Chrétiens, parce que le Roi ne trouva perſonne à qui il en puſt confier la garde. Eſtant enſuite parti de ce païs-là il retourna à Compiegne, & y paſſa la Fête de Noël, &

Charles le Gras. celle de Pâque.

882. Durant le ſéjour qu'il y fit il apprit que Loüis ſon couſin fils de Loüis Roi de Germanie eſtoit mort aprés avoir vécu d'une maniere qui l'avoit rendu inutile à luy-meſme, à l'Egliſe, & à l'Eſtat. Les Grans de la partie de ſon Royaume qui luy avoit eſté aſſignée, à condition qu'il conſentiroit que les Fiefs fuſſent poſſedez par ceux dont les peres & les ayeux les avoient autrefois poſſedez, vinrent offrir à Loüis de ſe ſoumettre à ſon obeïſſance, & de luy faire foi & hommage. Mais par l'avis de ſon Conſeil, il refuſa de les recevoir à cauſe des promeſſes & des ſermens, par leſquels il eſtoit lié avec Charles Empereur frere du deffunt. Il ſe contenta donc de leur donner le ſecours d'un petit corps commandé par le Comte Thieri contre les Normans. Pour luy il alla au delà de la Seine à deſſein de ſe joindre à la Nobleſſe de Bretagne pour combatre une autre troupe de Normans. Mais quand il fut à Tours, il y devint malade, & ſe fit porter en litiere à Saint Denys, où il mourut, & fut enterré.

Les Grans du Royaume envoyerent à l'heure meſme ſupplier Carloman de laiſſer quelques troupes devant Vienne,

pour en continuer le siege, & pour re- 882.
primer la rebellion de Boson, & de venir promptement à leur secours contre Charles
les Normans qui avoient brulé les le Gras.
Villes de Cologne & de Treves, l'Eglise de Saint Lambert de Liege, l'Abbaye de Pruim, le Palais d'Aix la Chapelle, tous les Monasteres des Dioceses de Tongres, d'Arras, de Cambrai, une partie de ceux de Reims, & le Château de Mouson, tué Vala Evêque de Mets qui contre le devoir de son ministere, & contre la disposition des Canons s'estoit trouvé en un combat, & avoient mis ses troupes en fuite. Ils l'assurerent par la mesme voye de la resolution où ils estoient de se soumettre à son obeïssance, & de luy faire foi & hommage, comme ils firent en effet.

Carloman apprit presqu'au mesme temps que la ville de Vienne estoit prise, & que la femme & la fille de Boson avoient esté menées à Autun par Richard frere de Boson.

Les Normans qui estoient sous Astinge quitterent le Loire, & se retirerent vers la mer.

L'Empereur Charles marcha à la tête d'une nombreuse armée contre la mesme nation. Mais quand il fut

882. proche de leur Forteresse, manquant tout d'un coup de cœur il s'accorda par
Charles le Gras. l'entremise de quelques personnes avec Godefroi leur chef, luy fit recevoir le Baptême, & luy donna la Frise, & d'autres païs que Roric avoit possedez. Il donna aussi à Sigefroi, à Urmon & à leurs compagnons une quantité incroyable d'or & d'argent qu'il avoit tiré du tresor de Saint Etienne de Mets, & d'autres Eglises. Et leur permit de demeurer dans son Royaume, & dans celuy de Carloman son cousin, & d'y faire le degast comme auparavant. Il abandonna encore à Hugues fils de Lotaire les revenus de l'Evêché de Mets, qui selon la disposition des Canons devoient estre gardez à l'Evêque qui seroit pourvu. A l'égard d'Angelberge veuve de Loüis Roi d'Italie, il la fit conduire à Rome par Leudoard Evêque de Verceil, comme le Pape Jean IX. le souhaitoit.

Il marcha aprés cela du côté de Vormes à dessein d'y tenir un Parlement le premier jour de Novembre. L'Abbé Hugues se trouva à ce Parlement, pour supplier l'Empereur de rendre selon sa promesse à Carloman la portion du Royaume qui avoit autrefois esté tenuë par Loüis son frere. Mais il n'eut aucune réponse certaine sur ce sujet.

Cependant le départ & l'abſence de Hugues apporterent un préjudice notable au Royaume, où Carloman que pluſieurs Grans avoient abandonné n'avoit pas des forces ſuffiſantes pour reſiſter aux Normans. 882. Charles le Gras.

Auſſi s'avancerent-ils juſques au Château de Laon, pillerent tout le païs d'alentour & le deſolerent par le fer & par le feu. Ils allerent enſuite vers Reims, puis revinrent par Soiſſons & par Noyon, à deſſein de mettre le ſiege devant le Château de Laon, & de ſe rendre maitres de tout le Royaume.

Lorſque Hincmar Archevêque de Reims dont les Vaſſaux eſtoient avec Carloman eut appris ces triſtes nouvelles il s'enfuit de nuit avec le corps de Saint Remi, & avec les ornemens les plus precieux de ſon Egliſe, ſe fit porter au delà de la Marne dans une chaire à cauſe de ſon indiſpoſition, & n'arriva qu'à peine à Eſpernai, les Chanoines, les Regieux, & les Religieuſes de ſon Dioceſe eſtant cependant diſperſez de côté & d'autre.

Une troupe de Normans les ayant prevenus s'avancerent juſques à une des portes de la ville, prirent tout ce qu'ils trouverent à la campagne, & mirent le

882. feu à quelques Villages. Mais la ville de Reims qui ne pouvoit estre défenduë contre-eux, ni par la force de ses murailles, ni par la valeur de ses habitans, le fut par la puissance de Dieu, & par le merite des Saints.

Charles le Gras.

Quand Carloman apprit l'arrivée des Normans il alla au devant d'eux avec ce qu'il put ramasser de gens de guerre, en tua un grand nombre qui emmenoient du butin, & en fit perir un grand nombre dans la Riviere d'Aisne. Sur tout il arracha le butin d'entre les mains d'une troupe qui venoit de Reims, & qui s'en retournoit à dessein de se joindre à d'autres de la mesme nation. La troupe la plus nombreuse s'enferma dans Avaux, où les gens de Carloman n'ayant pas jugé les pouvoir attaquer sans s'exposer à un peril trop évident, se rangerent dans les Villages d'alentour. Mais les Normans sortirent la nuit d'Avaux à la clarté de la Lune, & s'en retournerent par le chemin par où ils estoient venus.

883. [L'Empereur ayant passé la Fête de Noël en Allemagne, alla celebrer celle de Pâque à Ratisbonne, où aprés avoir tenu une assemblée, il reçut d'Italie des avis qui luy donnerent occasion d'y faire un nouveau voyage.

An. Fuld.

Le

Le Pape Jean VIII. avoit esté empoisonné à Rome par un de ses proches, mais par ce que l'effet du poison n'estoit pas aussi prompt luy que l'auroient bien souhaité, & ce qui l'avoit donné, & ses Partisans qui brûloient d'impatience de s'emparer des tresors du Pape & de sa dignité, ils luy donnerent des coups de marteau à la tête jusques à ce qu'il expirast entre leurs mains. L'auteur de cette noire conspiration fut si fort épouvanté au seul bruit du peuple mutiné, qu'il mourut sans estre ni frappé ni blessé de personne. Marin qui jusques alors avoit esté Archidiacre de l'Eglise Romaine fut élu d'un consentement general au grand contentement du peuple pour remplir le Siege Vacant. L'Empereur alla au devant de luy, & l'ayant rencontré à Nonantule, le reçut avec les honneurs qu'il meritoit. 873. Charles le Gras.

Gui Comte de Toscane fut accusé au mesme temps de crime de leze Majesté, & évita par une prompte retraite la peine duë à son crime. Il faut pourtant avoüer que sa retraite ébranla toute l'Italie, & qu'elle jetta une frayeur mortelle dans le cœur des peuples quand ils virent ce Comte fortifié par une alliance aussi puissante que celle des Mores. Berenger

Charles parent de l'Empereur eut ordre d'aller
l. Gras. faire le degaſt ſur ſes terres. Il le fit effectivement en quelques endroits, & l'autoit fait en pluſieurs autres, ſi les maladies qui ſe répandirent parmi ſes troupes ne l'euſſent contraint de s'en retourner.]

An. Met. [Carloman ne pouvant ni ſoutenir ni encore moins repouſſer les frequentes in-
884. curſions des Normans, leur offrit de l'argent pour ſortir de ſon Royaume. Alors cette nation avare luy demanda le poids de douze mille livres d'argent fin, & luy promit de le laiſſer douze ans en repos. Dés qu'ils eurent reçu une auſſi groſſe ſomme que celle-là, ils leverent l'ancre, & firent voile. Cependant Carloman fut bleſſé à la chaſſe par un Sanglier, & peu de jours aprés perdit le Royaume & la vie, & fut enterré à S. Denys. Quelques-uns diſent qu'il fut bleſſé par l'Ecuyer qui portoit ſes armes, mais que le Roi n'en voulut jamais rien declarer de peur que cet Officier qui n'avoit failli que par imprudence, fuſt puni comme coupable de trahiſon.

Les Normans n'eurent pas ſi-tôt appris la nouvelle de cette mort, qu'ils revinrent en France. L'Abbé Hugues & les autres Grans du Royaume leur envoyerent des Ambaſſadeurs pour ſe plain-

dre du violement de leur foi & de leur promeſſe. Les Normans repartirent à cela qu'ils n'avoient donné leur foi qu'à Carloman, & que ſi ſon ſucceſſeur vouloit qu'il le laiſſaſſent en repos il n'avoit qu'à leur donner une ſomme égale à celle que Carloman leur avoit donnée. Les Grans épouvantez de cette réponſe envoyerent ſupplier l'Empereur Charles de venir prendre poſſeſſion du Royaume, & allerent au devant de luy juſques à Gondreville, où ils luy firent foi & hommage. 884. Charles le Gras.

Les Normans qui de Dannemarc eſtoient abordez à Chineim entrerent dans le Rhin du conſentement de Godefroi, s'emparerent de Doëſbourg, le fortifierent ſelon leur coutume, & y paſſerent tout l'hiver. Le Duc Henri ſe campa dans leur voiſinage, & les empecha de faire des courſes, & d'enlever du butin. Au printemps ils brulerent leur camp, & ſe retirerent en Mer.

Une autre troupe de la meſme nation ſortit au meſme temps de la Riviere de Somme, rentra dans le Royaume de Lotaire, ſe campa proche d'un lieu nommé Louvain, & incommoda extrememment par ſes courſes les habitans de l'un & de l'autre Royaume. L'Empereur en-

Charles le Gras. voya plusieurs fois des troupes contre-eux. Mais ces troupes-là ne firent rien de considerable pour arrêter leurs brigandages.

885. Hugues fils de Lotaire ayant pris la resolution de se soulever contre l'Empereur envoya secretement en Frise pour engager dans ses interêts Godefroi dont il avoit épousé la sœur, & pour luy persuader de faire dans son païs des levées considerables, afin de luy donner un puissant secours pour se mettre en possession du Royaume de feu son pere. Que s'il pouvoit venir à bout par son moyen d'un si important dessein ils partageroient le Royaume ensemble en parties égales. Godefroi s'estant laissé corrompre par ces offres comme par un dangereux poison, chercha l'occasion de se soustraire à l'obeissance de l'Empereur avec quelque apparence de justice. Il luy envoya donc Gerulfe & Gardulfe Comtes de Frise avec ordre de luy faire entendre, que s'il souhaitoit qu'il luy gardast la fidelité qu'il luy avoit promise, & qu'il garantist ses Estats des courses & des ravages de ceux de sa propre nation, il le supplioit de luy donner Coblens, Andernac, Sintzich, & quelques autres biens domaniaux des environs où il y avoit d'ex-

cellens vignobles, ce qui luy estoit d'autant plus necessaire, que les autres païs qu'il tenoit de sa liberalité ne produisoient point de vin. Il y avoit beaucoup d'artifice dans cette demande. Car si l'Empereur la luy accordoit, il luy donnoit le moyen de mettre des gens de guerre dans le cœur de son Estat, & d'attendre une occasion favorable de former quelque entreprise importante. Que si au contraire il la refusoit, il luy fourniſſoit un pretexte ſpecieux de ſe revolter, & de prendre par les armes, ce qu'il ne pouvoit obtenir par ſes raiſons ni par ſes prieres L'Empereur ayant découvert l'artifice de cette conſpiration en confera tres-ſecretement avec Henri homme d'une prudence conſommée, & chercha avec luy les moyens d'exterminer un ennemi qu'il avoit eſtabli luy-meſme ſur ſa Frontiere. Or il croyoit devoir uſer pour cet effet de ruſe plutôt que de force, parce qu'il y avoit des païs marecageux, & tout à fait inacceſſibles où il n'auroit pas eſté aiſé d'attaquer les rebelles. Il ſe defit donc fort honnetement des Ambaſſadeurs de Godefroi, en leur promettant de faire dans un peu de temps une réponſe à leur maitre, dont il auroit ſujet d'eſtre ſatisfait, & en les chargeant 885. Charles le Gras.

885. de l'exhorter à luy garder cependant la fidelité qu'il luy avoit promiſe. Il envoya bien-tôt aprés Henri vers Godefroi, & pour mieux cacher la tromperie, il envoya avec luy Villibert Archevêque de Cologne. Henri commanda à ſes gens de paſſer tous ſeparement par la Saxe, & de ſe rendre à certain jour au lieu qu'il leur marqua, & pour luy ſe rendit à Cologne accompagné de peu de perſonnes, & y prit l'Evêque, avec lequel il alla juſques au Betau. Lorſque Godefroi eut appris leur arrivée il alla au devant d'eux juſques à un lieu nommé Heriſpich, où le Rhin & le Vahal ſe ſeparant entourent la Province de Betau.

Charles le Gras.

L'Evêque & le Comte eſtant entrez dedans y confererent avec Godefroi, écouterent ſes propoſitions, & y répondirent au nom de l'Empereur. La nuit ayant terminé la conference, l'Evêque & le Comte ſortirent de l'Iſle, & retournerent en leur logis. Le jour ſuivant le Comte Henri exhorta l'Evêque à attirer Giſla femme de Godefroi hors de l'Iſle, & à tâcher de luy inſpirer des penſées & des deſſeins de paix & d'accommodement. Pour luy il ſe diſpoſa à propoſer l'affaire du Comte Eurard dont Godefroi retenoit les terres par voye de fait. D'ail-

leurs il perſuada à Eurard de ſe plaindre publiquement de l'injuſtice qu'il ſouffroit. Eurard l'ayant fait, & n'ayant pas manqué d'irriter par là un naturel auſſi feroce que celuy de Godefroi, & de s'attirer de mauvaiſes paroles, il tira ſon épée, & luy en donna un coup à la tête. Avant que Godefroi puſt ſe relever il fut percé de pluſieurs autres coups par les Gardes de Henri, & expira ſur la place. On fit main baſſe à l'heure meſme ſur tous les Normans que l'on trouva dans le Betau. Peu de jours aprés Hugues fut attiré à Gondreville ſous de fauſſes promeſſes ſuivant le conſeil de Henri, arrêté en trahiſon, & aveuglé par le miniſtere de Henri meſme ſelon le commandement que l'Empereur luy en avoit fait. Aprés cette cruelle execution ceux qui avoient ſuivi ſon parti furent diſgraciez, & privez de leurs charges, & de leurs biens. On l'envoya aprés cela au Monaſtere de Saint Gal, d'où il eut depuis permiſſion de ſortir, & de retourner en ſon païs. Enfin au temps du Roi Zuentibolde il eut les cheveux coupez de ma propre main dans l'Abbaye de Pruim, dont la conduite m'avoit eſté confiée, nonobſtant mon indignité. Il y mourut, & fut enterré bien-tôt aprés.] 835. Charles le Gras.

886. [L'Empereur aprés avoir celebré la Fête de Pâque à Ratisbonne passa en Italie à la priere du Pape, & envoya à Rome Liutuard Evêque de Verceil qui termina plusieurs affaires avec le Pape, & obtint de luy que les Evêques dont les Evêchez avoient esté entierement ruinez par les armes des infideles pourroient estre pourvus d'autres Evêchez lorsqu'ils seroient vacans.

Charles le Gras. An. Fuld.

Le jour du Dimanche des Rameaux il s'émut malheureusement une sedition entre les Gardes de l'Empereur & les habitans de Pavie. Plusieurs Gardes y furent tuez, & plusieurs habitans blessez. Mais l'apprehension que ces blessez eurent de tomber entre les mains de l'Empereur, qui estoit dans le voisinage, & qui passoit les Fêtes de Pâque à Rome, les obligea à s'enfuir, ce qui fut cause qu'ils moururent sur les chemins.

887. Les Normans estant partis de Louvain entrerent dans la Seine, monterent jusques à Paris, & y mirent le siege. L'Empereur envoya au commencement du printemps sous la conduite de Henri quelques troupes au secours de cette ville-là. Mais ces troupes ne remporterent aucun avantage. Et certes il estoit difficile qu'elles en remportassent, puis-

An. Met.

que le nombre des Normans estoit, comme l'on dit, de plus de trente mille hommes des plus robustes & des plus agueris. Henri arriva proche de Paris avant le temps de la moisson avec une armée composée des forces des deux Royaumes. Il la fit arrêter à quelque distance, & s'avança suivi de peu de personnes pour considerer l'estat des travaux, & pour reconnoitre l'endroit par où il pourroit attaquer les assiegeans avec le moindre danger. Quand les Normans furent qu'il venoit secourir Paris, ils firent au tour de leur camp plusieurs fosses larges d'un pied & profondes de trois, & les couvrirent le paille & de feüillages, laissant seulement à certaine distance des endroits libres pour leur servir de passage. Quand ces fosses furent achevées, des coureurs qui s'estoient cachez dans les lieux les plus couverts en sortirent, & jetterent quelques traits pour provoquer Henri, & pour l'attirer dans le piege. Ce grand courage ne pouvant souffrir leur insolence sans se mettre en devoir de la reprimer, pousſa son cheval contre-eux, & tomba dans une des fosses. Les ennemis accourus avec une extreme viteſſe le percerent de plusieurs coups avant qu'il eust eu le temps de se relever, prirent ses ar-

837. Charles le Gros.

887. mes, & une partie de ſes vétemens. Les ſiens ayant enlevé ſon corps avec peine le porterent a Soiſſons, où il fut enterré dans l'Abbaye de Saint Medard. L'armée depourvuë de chef ſe retira en ſon païs.

Charles le Gras.

L'Abbé Hugues homme d'une grande autorité & d'une grande prudence mourut au meſme temps à Orleans, & fut enterré à Auxerre en l'Egliſe de Saint Germain. Le Duché qu'il avoit gouverné avec tant de ſageſſe, & tant de valeur, fut donné par l'Empereur à Eude fils de Robert Comte de Paris qui faiſoit alors avec l'Evêque Goſlin tous les efforts imaginables pour défendre cette ville-là contre les attaques continuelles des Normans. Le meſme Goſlin mourut au meſme temps au milieu des incommoditez & des perils du ſiege. L'Empereur donna l'Evêché à Aſcheric. Il viſita pluſieurs Provinces, puis ſe campa autour de Paris à la tête d'une puiſſante armée. Mais il n'y fit rien de digne de la majeſté de l'Empire. Au contraire il abandonna aux Normans les païs de de là la Seine en haine de ce que les peuples qui les habitent avoient refuſé de ſe ſoumettre à ſon obeïſſance, & s'en retourna en Allemagne. La premiere choſe qu'il fit de-

puis qu'il y fut de retour, ce fut de chaſſer honteuſement, & d'accuſer d'adultere Liutuard Evêque de Verceil celuy de tous ſes Miniſtres qu'il avoit autrefois le plus cheri, & le ſeul ſur lequel il s'eſtoit repoſé du ſoin de toutes les affaires publiques. Le fondement de cette accuſation eſtoit qu'il avoit un peu trop de familiarité avec l'Imperatrice Ritgarde. Peu de jours aprés il fit venir cette Princeſſe dans une aſſemblée, & ce qui paroitra ſans doute étrange, declara publiquement qu'il ne l'avoit jamais connuë, bien qu'il y euſt plus de dix ans qu'ils eſtoient mariez enſemble. Elle répondit que non ſeulement l'Empereur, mais que nul autre ne l'avoit jamais connuë, & offrit de prouver ſon innocence ſi l'Empereur l'avoit agreable, ou par le duel, ou par l'attouchement du fer chaud. Il eſt certain que c'eſtoit une perſonne d'une ſinguliere vertu. Dés qu'elle eut eſté ſeparée par le divorce d'avec l'Empereur, elle ſe retira dans un Monaſtere qu'elle avoit fondé, & y paſſa le reſte de ſa vie dans un exercice continuel des vertus Chrétiennes. 887. Charles le Gras.

L'Empereur commença à perdre incontinent aprés non ſeulement la ſanté, mais auſſi le ſens. Il convoqua une aſſemblée

887. generale à Tribures au commencement du mois de Novembre, où les Grans du Royaume ayant reconnu que les forces de l'esprit luy manquoient aussi bien que celles du corps, l'abandonnerent, & Arnoul éleverent Arnoul fils de Carloman sur le trône. Ce prodigieux changement se fit en trois jours, tellement qu'à peine resta-t'il quelqu'un auprés de Charles pour luy rendre le moindre service. Il n'y eut que Liebert Archevêque de Mayence qui eut le soin de luy fournir à ses dépens de quoi boire, & de quoi manger. C'estoit sans doute un spectacle digne d'admiration, & un triste exemple de l'inconstance, & de la vanité des choses humaines. Comme il estoit parvenu sans travail & sans danger au comble de la grandeur, & qu'il avoit égalé en richesses & en puissance tous les Rois, & tous les Empereurs precedens, si ce n'est peut-estre Charlemagne, ainsi il tomba tout d'un coup dans la derniere misere, devint le plus pauvre, & le plus digne de compassion qui fust sous le Ciel. En cet estat bien loin de pretendre de se rétablir dans sa dignité, il ne songea qu'à entretenir ce qui luy restoit non de force, mais de langueur, & supplia Arnoul de luy donner à cet effet le peu qui luy estoit ne-

ceſſaire pour ſubſiſter. Il luy envoya Arnoul
auſſi Bernard ſon fils naturel, pour lequel il luy demanda ſa protection. C'eſtoit un ſujet digne de pitié & de larmes de voir un puiſſant Empereur depoüillé de tous les preſens de la fortune, & reduit à ne pouvoir vivre ſans le ſecours d'autrui. Arnoul luy aſſigna quelques Fiefs en Allemagne pour ſa ſubſiſtance, & retourna en Baviere, aprés avoir reglé les affaires de Franconie.

Le douziéme de Janvier Charles mourut 888.
au Monaſtere de Richenovv, où il fut enterré. C'eſtoit un Prince zelé pour la Religion, penetré de la crainte de Dieu, religieux obſervateur de ſes Commandemens, ſoumis aux ordres de l'Egliſe, liberal envers les pauvres, continuellement occupé à la priere & aux loüanges de Dieu auquel il avoit une abſoluë confiance. Auſſi eut-il de plus grandes proſperitez qu'il n'euſt jamais oſé ſouhaiter. Il parvint en peu de temps, & ſans obſtacle à des Royaumes que ſes predeceſſeurs n'avoient aquis qu'en répandant beaucoup de ſang, & endurant des travaux inconcevables. Que s'il les perdit à la fin de ſa vie, & s'il fut depoüillé au meſme temps du reſte de ſes biens, il y a lieu de croire que ce fut

888. une tentation dont Dieu voulut non ſeulement le purifier de ſes pechez, mais
Arnoul éprouver ſa vertu. On dit qu'il ſupporta cette affliction avec une fermeté inébranlable continuant à publier les loüanges de Dieu dans ſa diſgrace, comme il les avoit publiées dans ſa plus grande proſperité. C'eſt pourquoi s'il n'a déja reçu la couronne que Dieu a promiſe à ceux qui l'aiment, il la recevra bientôt.

Aprés ſa mort les Royaumes qu'il avoit poſſedez, & à la ſucceſſion deſquels il n'y avoit perſonne qui puſt pretendre ſelon les Loix, furent diviſez. Chaque nation ne voyant point de Souverain que la nature luy euſt donné ſe diſpoſa à en élire. Les conteſtations qui naquirent de la diverſité des avis produiſirent de grandes guerres. Ce n'eſt pas que les François manquaſſent de Princes, qui par leur naiſſance, par leur valeur & par leur ſageſſe fuſſent dignes de commander. Mais c'eſt que l'égalité de leur merite & de leur puiſſance augmentoit leur diviſion, & qu'il n'y en avoit aucun qui ſurpaſſaſt ſi fort les autres, qu'ils vouluſſent bien ſe ſoumettre à ſon obeïſſance. La France avoit porté aſſez de Sujets qui auroient merité de

monter sur le trône si la jalousie ne les avoit armez les uns contre les autres pour leur propre ruine. 888. Arnoul

Une partie des peuples d'Italie élurent pour Roi Berenger Duc de Frioul fils d'Eurard. D'autres élurent Gui Duc de Spolete fils de Lambert. Ce partage produisit de si horribles desordres, & fut cause d'une si prodigieuse effusion de sang, que peu s'en falut que le Royaume n'en fust entierement ruiné selon la parole de l'Evangile. Gui ayant remporté la victoire chassa Berenger qui se refugia vers Arnoul, & implora sa protection. Nous verrons en son lieu ce qu'Arnoul fit en sa faveur, & les deux expeditions qu'il entreprit en Italie.

Cependant les François s'estant assemblez élurent Eude fils du Duc Robert avec le consentement d'Arnoul. Il surpassoit tous les autres par la hauteur de sa stature, par sa bonne mine, par sa force de corps & d'esprit. Aussi gouverna-t'il le Royaume avec toute l'application qu'on peut desirer, & le défendit avec une vigueur infatigable contre les incursions continuelles des Normans. Rodolfe fils de Conrad, & neveu de l'Abbé Hugues s'empara au mesme temps de la partie de Provence qui est entre le Mont-Jura,

888. & le Mont Saint Bernard, & ayant aſſemblé à Saint Maurice quelques Princes, & quelques Evêques s'y fit proclamer Roi, & couronner. Il envoya au meſme temps des perſonnes de ſon parti dans tout le Royaume de Lotaire, qui par offres, & par promeſſes gagnerent les Eccleſiaſtiques & la Nobleſſe. Arnoul n'eut pas ſi-tôt eu avis de cette entrepriſe, qu'il marcha contre luy à la tête d'une armée. Mais Rodolfe s'enfuit par des ſentiers tres étroirs, & ſe retira dans des montagnes inacceſſibles où il fut en vain pourſuivi durant toute ſa vie par Arnoul, & par Zuentibolde ſon fils narurel.

Arnoul

Les Normans qui aſſiegeoient Paris s'aviſerent durant la meſme année d'une choſe tout à fait ſurprenante, & qui avoit eſté inoüye juſques alors. Car ayant reconnu que la ville eſtoit imprenable ils employerent toute leur force, & toute leur adreſſe pour remonter la Seine, & pour entrer dans la Riviere d'Yonne, & aller faire le degaſt dans la Bourgogne. Mais les habitans de Paris les ayant empechez de remonter la Seine ils trainerent leurs vaiſſeaux ſur terre l'eſpace de plus de deux mille pas, & ayant ainſi évité le danger, les remirent ſur la Seine au deſſus de Paris, entrerent

dans la Riviere d'Yonne, comme ils l'avoient projetté, & se rendirent à Sens avec une diligence incroyable. Ils demeurerent campez devant cette ville-là six mois entiers, durant lesquels ils ravagerent presque toute la Bourgogne par le fer, & par le feu. Ils n'oublierent rien pour se rendre maitres de cette ville. Ils endurerent pour cela toute sorte de travaux, & remuerent toute sorte de machines. Mais leurs efforts furent rendus inutiles par la vigoureuse resistance que firent les habitans, & par la protection que Dieu leur donna. Annoul

La nation des Hongrois est une nation tout à fait feroce, & plus cruelle que les bêtes. On n'a rien oüy dire d'elle dans les siecles passez, parce que l'on n'en a point parlé. Elle sortit autrefois du fond de la Scythie, & de la vaste Palus que fait le Tanaïs, quand il se deborde sur les terres. Je croi qu'avant que de décrire les sanglans exploits de cette nation, il ne sera pas inutile de rapporter ce que d'anciens Historiens ont écrit de l'assiette de la Scythie, & des mœurs de ses habitans. 889.

La Scythie, disent-ils, *est un païs qui s'étend vers l'Orient, & qui est enfermé d'un côté par la Mer de Pont, de l'autre* Iust. l. 2. c. 2.

888. Arnoul

par les Monts Riphées, & par derriere par l'Asie & par le Phase. Elle a une grande étenduë en long & en large. Les peuples qui l'habitent ne sont separez les uns des autres par aucunes bornes. Aussi ne cultivent-ils la terre que tres-rarement. Ils n'ont ni maisons ni demeure certaine, parce qu'ils s'occupent continuellement à paître des troupeaux, & qu'ils menent une vie errante dans des deserts, ils trainent avec eux leurs femmes & leurs enfans dans des chariots qu'ils couvrent de cuir pour se guarantir de l'incommodité de la pluye, & du mauvais temps. Il n'y a point de plus grand crime parmi eux que le larcin. Et certes s'il estoit permis de derober parmi des gens qui n'ont aucun lieu pour enfermer leurs troupeaux & leurs fruits, que leur resteroit il autre chose que les arbres & les Forêts ? Ils n'ont pas la mesme passion pour l'or & pour l'argent, qu'ont le reste des hommes. Ils s'adonnent fort à la chasse, & à la pesche, se nourrissent de lait & de miel, n'ont point l'usage de la laine, & ne s'habillent que de peaux, quoi qu'ils habitent un païs extremement froid. Ils ont prétendu trois fois à l'Empire de l'Asie, & n'ont jamais esté assujettis à celuy d'aucune autre nation. Les femmes n'ont pas moins signalé leur

valeur parmi eux que les hommes. Ceux-ci ont fondé le Royaume des Partes & des Bactriens, & les femmes celuy des Amazones, tellement qu'à considerer attentivement leurs exploits, il est difficile de dire lequel des deux sexes s'est rendu le plus illustre par les armes. Ils chasserent autrefois Darius de Scythie, tuerent Cyrus avec toute son armée. Ils firent un pareil traitement à Sopirionas Capitaine qu'Alexandre avoit envoyé contre eux. Ils ont oüi parler des armes des Romains, & ne les ont jamais éprouvées. Ils sont forts & robustes, infatigables au travail. L'abondance du peuple y est si grande, que le païs qui l'a porté ne suffit pas pour le nourir. Plus le côté de Septentrion est éloigné du Soleil, & sujet au froid & aux glaces, plus il est avantageux pour la santé, & propre à la multiplication. Le Midi au contraire plus il est exposé à la chaleur, & plus est-il sujet aux maladies, & moins propre à l'éducation des enfans. de là vient qu'il nait une si prodigieuse multitude de peuple du côté du Nort, & que la vaste region qui s'étend depuis le Tanaïs jusques en Occident, s'appelle Germanie, quoi que chaque contrée ait son nom particulier. On tire souvent des troupes innombrables d'Esclaves

889. Arnoul

889. *de ce païs là pour les vendre dans le Midi. Il en eſt auſſi ſouvent ſorti des armées qui ne pouvant ſubſiſter au lieu qui leur avoit donné la naiſſance, ont ruiné une partie de l'Aſie & de l'Europe. Les ruines des villes dont on voit encore les deplorables reſtes en Illyvie, en France, & en Italie ſont des monumens de la cruauté de ces nations.*

Arnoul

Les Hongrois dont nous parlons ayant eſté chaſſez de leur païs par les Patzinaciens leurs voiſins qui les ſurpaſſoient en nombre & en valeur, allerent en chercher un autre où ils puſſent s'établir. Ils parcoururent d'abord les deſerts de la Pannonie, & y vécurent de la chaſſe & de la peſche. Ils firent aprés cela de frequentes irruptions ſur les Frontieres de Carintie, de Moravie & de Bulgarie, y tuerent peu de perſonnes avec l'épée, & en tuerent pluſieurs millions avec les fleches qu'ils tirent ſi adroitement avec des arcs de corne qu'il eſt tres-difficile d'en éviter les atteintes. Ils ne combatent point de pied ferme, & n'entreprennent point de ſieges. Ils combattent à cheval quelquefois en pourſuivant, & quelquefois en fuyant. Ils ne ſauroient combattre long temps. S'ils ſoutenoient le combat avec une fer-

meté égale à l'ardeur avec laquelle ils le commencent, rien ne leur pourroit reſiſter. Souvent dans la plus grande chaleur ils prennent la fuite. Mais incontinent aprés ils retournent à la charge, deſorte que leurs ennemis qui ſe croyoient vainqueurs, ſe trouvent dans un plus grand danger que jamais. Toute la difference qu'il y a entre leur maniere de combattre & celle des Bretons, eſt que les uns ſe ſervent de javelots, & les autres de fleches. Ils vivent à la façon des bêtes, mangent des chairs cruës, & boivent du ſang. Quand ils ont pris un homme en guerre, ils luy arrachent le cœur, le coupent en pluſieurs parties, & le prennent comme un remede. Ils n'ont aucun ſentiment d'humanité, ni de compaſſion. Ils ſe coupent les cheveux par devant juſques ſur le haut de la tête. 889. Arnoul

Ils ont grand ſoin de montrer à leurs enfans, & à leurs eſclaves à monter à cheval, & à tirer de l'arc. Ils ſont d'un naturel trompeur, fier, inſolent & ſeditieux. Les femmes ont la meſme ferocité que les hommes. Ils ſont toujours prêts à exciter des troubles ou au dehors, ou au dedans, taciturnes de leur naturel, & plus prompts à agir, qu'à parler. Quantité de païs, & l'Italie entre-autres fu-

rent desolez par la cruauté de cette de-
889. testable nation.

Arnoul Le Roi Arnoul donna à Zuentibolde en consideration de l'étroite amitié dont il avoit esté uni avec luy avant que de parvenir à la couronne, le Duché de Boëme qui avoit toujours esté possedé par des Princes de la nation, & avoit conservé aux Rois de France une inviolable fidelité. Ce Zuentibolde avoit tenu au sortir des Fons un fils qu'Arnoul avoit eu d'une concubine, & luy avoit donné son nom. Ce changement produisit beaucoup de troubles & de revoltes. Car d'un côté les peuples de Boëme abandonnez de la sorte oublierent leur ancienne fidelité, & de l'autre Zuentibolde enflé de l'accroissement de sa puissance se souleva contre son bien-faicteur.

Arnoul n'eut pas plûtôt reçu la nouvelle de cette rebellion, qu'il entra à main armée dans le Royaume de Moravie, ruina tout ce qu'il trouva hors des villes, & arracha les arbres fruitiers, de sorte que Zuentibolde fut contraint de luy demander la paix, qu'il n'obtint qu'un peu tard, & en donnant son fils en ôtage.

LETTRE

DE LOUIS II. EMPEREUR d'Occident, à Basile Empereur d'Orient.

Au Nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ qui est Dieu de toute éternité, Loüis par la divine Providence Empereur des Romains, à Basile tres-glorieux & tres-pieux Empereur de la nouvelle Rome nôtre tres-cher frere.

AImer ceux qui par d'obligeans discours s'efforcent de gagner nôtre amitié est sans doute un juste sujet de loüange. Les aimer de nous-mesmes, & sans interêt est la matiere d'un plus grand éloge. Mais respecter leur vertu aussitôt que l'on l'a connuë, & luy rendre les honneurs qu'elle merite, comprend toutes les loüanges, & tous les éloges qu'on peut souhaiter.

Un Capitaine estime beaucoup plus un

Soldat qui n'arrive qu'à la fin de la bataille, & y ſignale ſa valeur, que ceux qui s'y trouvent dés le commencement, & n'y font rien que d'ordinaire, & de mediocre.

Si nous examinons nôtre conduite ſelon ces maximes, nous trouverons que depuis l'alliance des deux Empires nous vous avons continuellement rendu de tres-bons offices, & procuré vos interêts avec le meſme ſoin que les nôtres.

Vous vous faites un honneur d'avoir traité nos Ambaſſadeurs avec beaucoup de civilité. Mais nous avions auparavant traité les vôtres de la meſme ſorte. Nous avons donné à Jean celebre Patrice toutes les marques d'affection que nous aurions pu donner non à un de vos ſujets, mais à vôtre fils, & au plus proche de nos parens. Et tant qu'il a eſté à nôtre ſuite, il n'y a point eu de temps, ni de lieu où il n'ait joüi avec toute liberté de nôtre preſence.

Au reſte nous nous étonnons de ce que vous ſemblez affecter d'entrer dans des diſputes contre cette parole de l'Apô-
1. Ep. Cor. c. 11. v. 1. tre, *Que ſi quelqu'un veut conteſter, il nous ſuffit de répondre, que ce n'eſt point là nôtre coutume, ni celle de l'Egliſe de Dieu.* Et en effet la dignité de l'Empire

ne

ne conſiſte point au jugement de Dieu dans la magnificence des titres, mais dans l'excellence de la vertu, & au lieu d'écouter avec complaiſance les termes dont les hommes nous honorent, nous devons ſonger avec quelque ſorte de frayeur aux obligations que ces termes-là nous impoſent. Cependant comme vous nous avez écrit beaucoup de choſes touchant la qualité d'Empereur, nous ſommes obligez de vous y répondre de peur que ſi nous demeurions dans le ſilence les perſonnes peu éclairées ne l'attribuaſſent non au deſir que nous aurions eu d'éviter la conteſtation, mais à la force de vos raiſons auſquelles nous n'aurions rien pû oppoſer. Vous témoignez apprehender la malediction prononcée par la Loi contre ceux qui remuent les bornes, & ne vouloir rien changer en l'ancienne maniere d'écrire des Empereurs, ni aux preceptes & aux regles que nos peres nous ont laiſſées. Mais vous n'expliquez pas aſſez clairement quelles ſont ces bornes, où & quand elles ont eſté poſées, quelle eſt cette ancienne maniere d'écrire des Empereurs, quels ſont ces preceptes & ces regles de nos peres, ſi ce n'eſt que par tous ces termes-là vous n'entendiez rien

autre choſe que le titre d'Empereur. Et certes on a beaucoup lu parmi nous, & on y lit continuellement ; & neanmoins on n'y a point trouvé que les bornes immuables, que les formules anciennes, que les preceptes de nos peres conſiſtent à ne donner le titre d'Empereur qu'à celuy qui commande à Conſtantinople. Car ſans parler des hiſtoires de tous les peuples, l'Ecriture Sainte fournit quantité d'exemples non ſeulement d'élus, comme de Melchiſedech, & de David, mais encore de reprouvez, comme des Princes des Aſſyriens, des Egyptiens, des Moabites qui ont eu le titre de βασιλεῖς.

Si cela eſt ainſi, c'eſt en vain que vous pretendez que nul autre que vous ne doit prendre cette qualité. Effacez donc tous les livres, où les Princes preſque de toutes les nations ſont honorez du meſme titre. Et certes ſans parler des Livres latins, ſi vous prenez la peine de jetter les yeux ſur les Livres des Grecs, & meſme ſur les modernes, Vous trouverez que cette qualité y eſt donnée, non ſeulement à ceux qui commandent aux Grecs, mais auſſi à ceux qui commandent aux Perſes, aux Epirotes, aux Indiens, aux Parthes, aux Armeniens, aux

Saraſins, aux Ethyopiens, aux Vandales, aux Gots, & à d'autres nations. Vous voyez donc que pluſieurs en divers temps & en divers lieux ont eu cette qualité, & l'ont encore. Ne me l'enviez donc point, & ne pretendez point qu'elle vous ſoit reſervée, puiſqu'elle vous eſt commune non ſeulement avec moi, mais encore avec pluſieurs autres. C'eſt un grand orgueil de s'attribuer un honneur ſingulier ſans vouloir le communiquer à nul autre. Nous ne rappellerons point dans vôtre memoire le chatiment dont fut puni celui qui commit ce crime là au commencement du monde. Vous tiendriez peut-eſtre à injure le recit que nous en ferions, bien que nous n'ayons aucun deſſein de vous offenſer.

Vous dites que les quatres Egliſes Patriarcales obſervent religieuſement la tradition qu'elles ont reçuë des Apôtres de ne faire mention que d'un Empire dans la celebration des ſacrez Miſteres. Et vous nous exhortez par Ironie à leur perſuader de nous reconnoitre pour Empereur. Nous ne voyons aucune neceſſité, ni meſme aucune raiſon de le faire. Car en premier lieu la bienſeance ne nous permet pas de preſcrire aux autres les

honneurs qu'ils nous doivent rendre. Mais deplus il n'y a ni Patriarche, ni Prince, ni particulier qui ne nous donne cette qualité quand il nous écrit. Les Rois nos oncles nous la donnent ſans difficulté, & nous la donnent non par le reſpect de l'âge dont ils ont l'avantage ſur nous, mais par celuy de l'onction que nous avons reçuë par le miniſtere du Pape, & par l'ordre de la divine Providence. Que ſi les Patriarches ne font mention que d'un Empire dans la celebration des Miſteres, il n'y a pas lieu d'y trouver à redire, parce qu'il n'y a en effet qu'un Empire qui eſt celuy du Pere, du Fils & du Saint Eſprit duquel l'Egliſe établie ſur la terre n'eſt qu'une partie. Or Dieu n'a pas voulu que cette Egliſe là fuſt gouvernée ni par vous ſeul, ni par moi ſeul, ſi ce n'eſt que l'on veüille dire que nous ſommes ſi étroitement unis enſemble par la charité que nous ne faiſons qu'une ſeule perſonne, & un ſeul Empereur.

Au reſte nous ne ſaurions croire que les ſtres-Saints Patriarches faſſent de telle ſorte mention de vous dans la celebration des Miſteres qu'ils n'en faſſent aucune des autres Princes, puiſqu'au temps meſme que les Princes perſecutoient

l'Egliſe l'Apôtre ordonna de prier pour eux afin que ſous eux les Chrétiens *menaſſent une vie paiſible & tranquille dans toute ſorte de pieté.* Nous ne doutons pas meſme qu'ils ne prient tous les jours pour des Princes infideles ſous la domination deſquels ils vivent, de meſme que les Juifs prioient autrefois par le conſeil de Jeremie pour le Roy de Babylone qui les tenoit en captivité. Car c'eſt d'eux que dépend la paix dont joüiſſent les Fideles. 1. Ep. Tim c. 2. v. 2.

Je m'étonne que vous m'accuſiez d'une nouveauté quand je prens une qualité que prenoit mon biſayeul, & qu'il n'avoit point uſurpée, comme vous le dites, mais qu'il avoit reçuë par l'ordre de Dieu, par le jugement de l'Egliſe, par l'impoſition des mains du Pape. Mais quand ce ſeroit une nouveauté, cette nouveauté n'auroit rien d'étrange, puiſque tout ce qui eſt ancien a eſté autrefois nouveau. Lorſque les Empereurs Romains ſe mirent en poſſeſſion de la ſouveraine Puiſſance, c'eſtoit une nouveauté. Par la ſuite du temps elle a ceſſé de l'eſtre. D'ailleurs toute nouveauté n'eſt pas vicieuſe, ni blamable. L'Apôtre ne dit pas à ſon Diſciple, *Fuyez toute nouveauté de paroles*, mais il luy 1. Ep. Tim 9. v. 20

dit, *Fuyez les profanes nouveautez de paroles.* Certes il n'y a perſonne qui ne ſache que nôtre Empire eſt ancien, & que nous avons ſuccedé à d'anciens Empereurs. Si quelqu'un ne le ſavoit pas il ignoreroit les richeſſes de la bonté de Dieu, qu'il avoit preparées dans ſon Conſeil ſecret, & qu'il n'a revelées que dans la fin des temps.

Je ne puis que je ne m'étonne encore de ce que vous dites que le Prince des Arabes eſt appellé Protoſymbole. Nous ne trouvons rien de cela dans nos livres, & dans les vôtres il eſt quelquefois appellé Roi, & quelquefois de quelque autre nom. L'Ecriture Sainte que nous preferons à tout autre livre, l'appelle Roi par la bouche de David. Nous ne trouvons point que les Princes des Avares, des Caſares, des Normans & des Bulgares ſoit appellé Cagan; nous trouvons que ce dernier eſt quelquefois appellé Roi, & quelquefois Seigneur. Nous remarquons tout ce-ci à deſſein, afin que conſultant vos livres vous reconnoiſſiez que les choſes ne ſont pas telles que vous les avez repreſentées par vôtre Lettre. Vous avez affecté d'attribuer à ces Princes là des titres qu'ils ne prennent pas, afin de leur ôter celuy de βασιλεὺς qu'ils pren-

nent & qui leur appartient, & afin de le reſerver pour vous ſeul.

Je n'ai pu m'abſtenir de rire quand j'ai lu ce que vous écrivez que le titre d'Empereur ne m'eſt point venu dn chef de mon pere, & qu'il ne convient point du tout à nôtre nation. Comment ne m'eſt-t'il point venu du chef de mon pere, puiſqu'il a appartenu à mon ayeul qui l'avoit reçu de ſon pere ? comment ne convient-il point à nôtre nation, puiſque chacun ſait que des Eſpagnols, des Iſauriens, & des Cazares ont eſté élus Empereurs Romains ? Je ne penſe pas que vous oſiez dire que ces nations là ſurpaſſent les François ou en pieté, où en valeur. Vous n'avez pas laiſſé de reconnoitre les Empereurs qu'elles vous ont donnez, ni d'eſtimer les grandes qualitez qui les rendoient recommandables. Quant à ce que vous dites que mon pouvoir ne s'étend pas par toute la France, permettez-moi de vous répondre qu'il s'étend dans tous les lieux où s'étend le pouvoir de ceux avec leſquels je ſuis uni par le ſang ſelon la nature, & par l'eſprit ſelon Dieu. Vous témoignez vous étonner de ce que nous ne nous faiſons pas plutôt appeller Empereur des François qu'Empereur des Romains.

Mais il eſt apropos que vous ſachiez que ſi nous n'eſtions Empereur des Romains, nous ne le ſerions pas des François. C'eſt des Romains que nous avons reçu cette dignité quand par la permiſſion de Dieu nous avons eſté chargez du gouvernement de la ville, & de la protection de l'Egliſe de Rome. Les Princes qui ont gouverné la France l'avoient gouvernée ſous le nom de Rois, mais ils ont pris celuy d'Empereur depuis qu'ils ont eſté ſacrez par le Pape. Charlemagne mon biſayeul a eſté le premier de nôtre race qui ait merité par ſa pieté d'eſtre honoré du titre d'Empereur, & de l'Onction ſainte. Pluſieurs autres avoient eſtez élevez à la dignité Imperiale par le ſeul ſuffrage du Senat & du Peuple ſans aucune ceremonie. Quelques-uns avoient eſté proclamez par les Soldats. Quelques-uns n'y ſont parvenus que par des intrigues de femmes, & d'autres par d'autres moyens differens.

Que ſi vous blamez le Pape de ce qu'il a fait, blamez auſſi Samüel de ce qu'au préjudice de Saul qu'il avoit ſacré, il ſacra depuis David. Que ſi on s'aviſe de former quelque conteſtation au Pape ſur ce ſujet, il ne manquera pas de ſe bien défendre. Si cependant vous prenez

la peine de lire vos Hiſtoires & de conſiderer le peu de ſoin que vous avez eu d'aſſiſter les Papes dans leurs preſſantes neceſſitez, vous reconnoitrez que vous n'avez pas grand lieu de vous plaindre d'eux. Il eſt conſtant qu'ils ont reçu de vous de tres mauvais traitemens, & neanmoins ils les auroient ſoufferts avec indifference, & ſe ſeroient fort peu ſouciez de toutes leurs pertes s'il ne s'eſtoit agi que d'un interêt temporel. Mais quand ils ont vu que vous attaquiez la Religion, & que vous favoriſiez l'erreur, ils ſe ſont ſeparez de vous. *Car quel accord peut-il y avoir entre Jeſus-Chriſt & Belial ?* Et ils ſe ſont unis à une nation qui eſtoit unie à Dieu, & *qui produiſoit les fruits de ſon Royaume*; parce que comme dit le premier des Apôtres *Dieu n'a point d'égard aux diverſes conditions des perſonnes. Mais en toute nation celuy qui le craint, luy eſt agreable.*

2 Cor. c. 6. v. 1

S. Matth. c. 21. v. 43.

Act. A. c. 10. v. 35.

Que ſi en toute nation celuy qui craint Dieu luy eſt agreable, pourquoi trouvez-vous étrange qu'eſtant de la nation des François nous ſoyons chargez du gouvernement de l'Empire Romain ? On n'a pas autrefois trouvé étrange que Theodoſe le Grand en ait eſté chargé,

bien qu'il fuſt Eſpagnol. Arcadius & Honorius ſes deux fils luy ont ſuccedé, & ont eu Theodoſe le jeune pour ſucceſſeur, ſans que perſonne ait trouvé à redire que les fils ayent rempli la place de leur pere, comme il ſemble que vous trouviez à redire que nous rempliſſions aujourd'hui celle de nos ancêtres. Eſt ce que les François n'ont point de part à l'heritage dont le pere parloit à ſon fils quand il luy diſoit *demandez moi, & je vous donnerai les nations pour vôtre partage, & toute l'étenduë de la terre pour la poſſeder*?

Pſ. 2. v. 8.

Ceſſez donc, mon tres-cher frere, de conteſter ſur ce ſujet, ceſſez de préter l'oreille aux diſcours des flateurs qui vous corrompent l'eſprit. Les François ont produit les fruits du Royaume de Dieu en abondance, non ſeulement en croyant de bonne heure les veritez de la Religion, mais en attirant les autres peuples à la Foi. C'eſt avec raiſon que Dieu vous a dit, *le Royaume vous ſera ôté, & ſera donné à un peuple qui en produira les fruits.* Comme Dieu *a pu faire naître des pierres meſmes, des enfans à Abraham* il a pu auſſi tirer de la nation des François des ſucceſſeurs de l'Empire. Et comme, *ſi nous ſommes à Jeſus Chriſt,*

S. Math c. 21. v. 43. c 3. v. 9.

Ep. Gal.

ſelon ce que dit l'Apôtre, *Nous ſommes la race d'Abraham*, auſſi *ſi nous ſommes à luy nous pouvons toutes choſes par ſa grace.* Comme par la Foi de Jeſus-Chriſt nous ſommes les enfans d'Abraham, & que les Juifs par leur infidelité ont ceſſé d'eſtre les enfans d'Abraham, auſſi par nôtre bonne Doctrine nous avons aquis l'Empire, & les Grecs par leur mauvaiſe doctrine l'ont perdu. Ils ont abandonné la ville de Rome, le peuple Romain & le ſiege de l'Empire. Ils ont changé de langue, & ſe ſont retirez à une autre ville, & parmi une autre nation. c. 3. v. 29.

Mais, mon cher frere, afin que la triſteſſe n'accable pas vôtre cœur, je vous ſupplie d'écouter ce qui ſuit. *Eſt-ce que Dieu a tout à fait rejeté ſon peuple? Sont-ils tombez de telle ſorte que leur chute ſoit ſans reſource? à Dieu ne plaiſe. Leur chute a donné lieu à nôtre élevation, & a fait nôtre richeſſe. Lorſque les branches ont eſté rompuës, nous avons eſté entez en leur place. Nous n'eſtions qu'un olivier ſauvage: mais nous avons eſté entez parmi les branches qui ſont demeurées ſur l'Olivier franc, & avons eſté rendus participans de la ſeve, & du ſuc que ſort de la racine de l'Olivier.* Les branches ont eſté rompuës afin que nous Ep. Rom. c. 11. v. 1 v. 11. v. 17.

fuſſions entez. Elles n'ont eſté rompuës qu'à cauſe de nôtre Foi. *Que celuy là l'entende qui a des oreilles pour entendre.*

S. Math c. 11. v. 15.

Vous me marquez que vous conſentirez que je prenne cette qualité lorſque Dieu nous aura fait la grace d'accomplir ce que nous avons projetté enſemble. Pour ce qui eſt de ce que nous avons projetté, je ſuis toujours dans la meſme diſpoſition, & ne manquerai jamais à l'execution de mes promeſſes. Mais pour la qualité d'Empereur je ne la veux poſſeder qu'à juſte titre, comme mes peres & moi l'ont poſſedée juſques ici, & ne ſouhaite point de la tenir de la chair, ni du ſang. Les dignitez deſcendent des peres aux enfans, & ne remontent point des enfans aux peres. Je ne deſire avoir ni par le moyen de mon fils, ni par le moyen d'aucun homme que ce ſoit, ce que j'ai reçu du pere des lumieres de qui vient toute grace excellente, & tout don parfait. Enfin quant au mot de, Riga, ſachez que quiconque le donne à un autre n'entend pas luy-meſme ce qu'il dit. Quand vous parleriez toutes les langues comme les Apôtres, où plutôt comme les Anges vous ne pourriez dire de quelle langue, eſt le mot de, Riga, ni quelle dignité il ſignifie. Vous ne ſauriez

Ep. de S. Jacq. c. 1. v. 17.

montrer qu'il ſignifie la meſme choſe que le nom de Rex en latin, & ſi vous le pouviez montrer il s'enſuivroit qu'il le faudroit traduire en Grec par celuy de βασιλεις comme il paroit par toutes les traductions de l'ancien & du nouveau Teſtament. Que ſi cette qualité là vous deplaiſt ſi fort dans les autres effacez le nom de *Rex*, de tous les livres latins, & le nom de βασιλευς de tous les livres Grecs.

Aprés avoir touché legerement toutes ces choſes, je paſſe à ce que vous écrivez de la ville de Bari. Et certes je ne puis aſſez m'étonner que vous avanciez que pendant que vos troupes l'attaquoient vigoureuſement, & qu'elles n'omettoient rien de ce qu'elles devoient faire pour la reduire, les nôtres ſe contenterent de la regarder, & s'abandonnerent enſuite à la debauche, tellement que leur lacheté empecha la priſe de la place. Il eſt conſtant neanmoins que ſoit que les nôtres ayent regardé la ville de Bari, où qu'ils ayent fait bonne chere alentour ils s'en ſont rendus maitres par leur valeur. Les vôtres au contraire qui ſembloient formidables par leur nombre n'ont fait qu'un foible effort aprés lequel ſans regarder la place, ſans faire bonne chere, ſans

combattre ils se sont honteusement retirez, & pour tout exploit ont emmené quelques Chrétiens en captivité. Ne raillez donc plus les François de ce qu'au temps mesme qu'ils sont exposez aux plus grans perils ils ne laissent pas de faire bonne chere à leurs amis, & d'agir en gens de cœur. Ils savent à l'imitation du grand Apôtre *vivre dans la disette & dans l'abondance, & peuvent tout en celuy qui les fortifie.*

Philip. c. 4. v. 12.

Au reste il n'y a pas lieu de s'étonner, comme vous faites, de leur petit nombre. Ce petit nombre là n'a pas empeché qu'ils n'ayent remporté un grand avantage. Je croyois vous avoir satisfait sur ce sujet, mais puisque vous continuez à vous en plaindre, permettez-moi de vous y répondre. Quand nous vîmes que vôtre flote n'arrivoit point, nous desesperames de prendre Bari de cette année là, & ayant laissé devant cette ville autant de troupes qu'il en falloit pour garder les passages, & pour empecher d'y mener des vivres, nous congediames le reste. Ainsi vôtre flote estant arrivée en un temps où nous ne l'attendions plus, elle ne trouva plus qu'une partie qui quoi que diminuée par diverses maladies ne laissa pas de vous appor-

ter un grand ſecours, de defaire trois Amiraux avec un grand nombre de Sarafins, deſorte que leur puiſſance ayant eſté extremement diminuée en Calabre, la priſe de Bari en fut beaucoup plus aiſée. Je ne doute point que ces exploits n'ayent eſté celebrez dans vôtre Empire par vos Sujets qui en ont eſté témoins, & que vous n'ayez publié ces merveilles de la puiſſance divine, qu'il n'eſt pas permis d'enſevelir dans l'oubli.

Quant au Patrice Nicolas, je vous ſupplie de luy pardonner l'injure qu'il nous a faite. Car bien que l'inſolence dont il a uſé envers nous ait ſi fort choqué nos Sujets qu'il a eſté beſoin que pour le garantir des effets de leur colere nous ayons interpoſé nôtre autorité en vôtre conſideration, neanmoins nous ne voulons ni ne devons luy rendre le mal pour le mal. C'eſt pourquoi ſi vous aviez deſſein de le châtier, je vous ſupplie de luy faire grace pour l'amour de moi.

Nous avons reconnu par la converſation que nous avons euë avec les Nonces du Pape, qu'ils ſont tels que vous nous les aviez depeints par vôtre lettre. Le Pape ne vous les a point envoyez ſans avoir eſté bien perſuadé de leur capacité, & ſans avoir ſu qu'ils en avoient

donné des preuves en quantité d'autres emplois. C'eſt pourquoi en leur donnant congé vous deviez pourvoir de telle ſorte à leur ſureté, qu'ils n'euſſent rien à apprehender de la violence des Corſaires. Et vous ne ſauriez croire quelles ſont les plaintes que le Saint Pere & toute l'Egliſe Romaine font, de ce qu'aprés les avoir demandez avec de preſſantes inſtances, & aprés avoir temoigné un deſir ardent de les recevoir, vous n'avez pas eu ſoin de leur donner l'eſcorte neceſſaire pour les garantir des perils qui ſe rencontrent dans les voyages.

Le Patrice Nicolas qui a l'Intendance du Golfe de la Mer Adriatique ſous pretexte de venger les Nonces du Pape du mauvais traitement qu'ils ont reçu à retiré quantité de butin d'entre les mains des Eſclavons, a pillé quelques-uns de leurs Châteaux, & en a emmené un grand nombre de priſonniers : mais il n'a pas pour cela fait rendre aux Nonces l'équipage qu'on leur a volé. Au reſte nous ne ſaurions vous diſſimuler combien nous a eſté ſenſible le déplaiſir dont nous avons eſté touchez de ce que nos Châteaux ont eſté pillez & ruinez de la ſorte, & de ce qu'un grand nombre de nos Sujets de l'Eſclavonie ont eſté emmenez

en captivité. Pendant que pour l'interêt de la cauſe commune ils eſtoient devant la ville de Bari avec leurs vaiſſeaux, & qu'ils ne ſe défioient d'aucune perfidie de la part de nos alliez ; on a pillé leurs maiſons, & on leur a fait un traitement, qu'ils auroient ſans doute évité, s'ils avoient pu le prévoir. Cela ſe peut-il ſoutenir ? Je vous ſupplie de nous faire faire ſatisfaction ſur ce ſujet, & de nous renvoyer promptement nos priſonniers, ſi vous voulez conſerver nôtre amitié. Il eſt inoüi qu'on nous ait jamais fait de pareille injure, ni que nous en ayons fait à aucune nation, & ſi vous ne vous hâtez de la reparer, nous ne la laiſſerons pas impunie.

Je ſuis aſſuré que vous ne doutez point, que je n'aye eſté ſurpris d'étonnement quand j'ai lu dans vôtre lettre ce que vous me mandez de mes Ambaſſadeurs qu'ils couroient par les ruës de l'air du monde le plus extravagant, tenant toujours l'épée nuë à la main, frappant, & tuant non ſeulement des chevaux, mais auſſi des hommes. Je ſouhaite fort d'eſtre informé de ce fait, & s'il ſe trouvoit veritable il me deplairoit extremement. Je les ai interrogez tres-exactement ſur ce ſujet: & ils m'ont conſtamment nié qu'ils euſ-

ſent jamais rien fait de ſemblable, & comme il n'y a perſonne ici qui leur puiſſe ſoutenir le contraire, il n'eſt pas juſte de les condamner à aucune peine pour une faute dont ils ne ſont point convaincus, & qu'ils n'ont point avoüée. D'ailleurs la maniere dont ils ont eſté élevez parmi nous, & les inſtructions dont nous les avons chargez ne donnent pas lieu de les croire capables d'une action auſſi extraordinaire que celle qui leur eſt attribuée par vôtre lettre. Ce que vous ajoutez que vos Sujets auroient dechiré mes Ambaſſadeurs non à coups d'épée, mais à coup de dent s'ils n'en avoient eſté empeſchez par la crainte de vous deplaire, me ſemble un peu contraire à la bienſeance. Mes Ambaſſadeurs ne ſont pas d'humeur à apprehender ce traitement-là, ni dans vos Eſtats, ni ailleurs.

Ce que vous dites de Naples ſur la fin de vôtre lettre fait voir que vous eſtes perſuadé que je n'y ai envoyé mes troupes à nul autre deſſein que d'y couper les arbres, d'y brûler les moiſſons, & de reduire le païs à mon obeïſſance. Bien que ce païs là releve de nous depuis long temps, & qu'il ait payé tribut aux religieux Empereurs mes predeceſſeurs,

nous n'avons rien exigé des habitans outre les charges ordinaires, & n'avons rien desiré d'eux que ce qu'ils estoient obligez de faire par leur propre interêt, qui est de n'avoir aucune intelligence avec les Infideles, & de n'exercer aucun acte d'hostilité contre les Chrétiens. Ils menent ces Infideles le long des côtes de nôtre Empire, leur fournissent des armes & des vivres, courent & pillent avec eux les terres de Saint Pierre Prince des Apôtres, & enfin leur donnent dans Naples une retraite aussi assurée qu'ils la pourroient avoir dans Palerme ou en Afrique. En effet ces Infideles sont poursuivis par les nôtres ils ne sont plus contraints comme autrefois de passer la Mer, ils n'ont qu'à entrer dans le Port de Naples où ils demeurent à couvert jusques à ce qu'ils ayent occasion de faire de nouvelles courses. Nous avons souvent averti les Napolitains de rompre ce commerce, mais au lieu de profiter de nos avertissemens ils ont chassé leur Evêque qui leur donnoit le mesme conseil, & chargé de chaines plusieurs des principaux de leur ville. Que s'ils ne renoncent à la societé de ces Infideles selon ce precepte de l'Apôtre, *Ne contractez point une alliance inégale en vous* 2. Cor. c. 6. v. 14.

attachant à un meſme joug avec les Infideles, & s'ils ne rétabliſſent leur Evêque ſur ſon Siege, nous les traiterons de la meſme ſorte que leurs alliez, & les peſerons les uns & les autres dans une meſme balance. Et certes il eſt bien juſte de leur faire le meſme traitement qu'aux Infideles, puiſqu'ils commettent les meſmes crimes, qu'ils combattent ſous leurs enſeignes, & qu'ils leur mettent entre les mains les Chrétiens qu'ils peuvent prendre. L'Apôtre dont je viens de parler, declare *que non ſeulement ceux qui font ces choſes ſont dignes de mort, mais auſſi ceux qui approuvent ceux qui les font.*

Ep. Rom. c. 1. v. 32

Au reſte, mon tres-cher frere, je croi devoir vous informer de l'heureux ſuccez qu'il a plu au Ciel de donner à nos armes. Car depuis que nous avons pris la ville de Bari, nous avons extremement diminué les forces des Saraſins à Tarente & en Calabre, & nous achevrions en peu de temps de les ruiner s'ils ne recevoient plus de vivres, ni de renforts de Sicile, & d'Afrique. C'eſt pourquoi il eſt abſolument neceſſaire que vous ayez la bonté d'envoyer une flote aſſez nombreuſe pour tenir la mer, pour empecher qu'il ne leur arrive

des vivres, & pour reſiſter aux ſecours qu'ils pourront recevoir. Car quelque vigilance que George ait apportée juſques ici, & quelque vigueur qu'il ait fait paroitre, il eſt certain neanmoins qu'avec le peu de vaiſſeaux qu'il a il ne pourra jamais reſiſter à la puiſſance que les Saraſins auront ſur Mer au cas qu'il leur arrive du renfort de pluſieurs côtez. Les Corſaires Saraſins qui ſortent du Port de Palerme pour courir la Mer de Toſcane trouvent une retraite aſſurée à Naples, & en tirent les rafraichiſſemens neceſſaires. Si vôtre flote eſtoit arrivée, elle arreteroit aiſément leurs courſes, & prendroit leurs barques. Que ſi ces barques là eſtoient priſes, les Saraſins de Palerme & de Calabre n'auroient plus les meſmes moyens qu'ils ont de faire des courſes & des priſes ſur Mer.

Que ſi Dieu m'avoit fait la grace de me rendre maitre de la Calabre j'entreprendrois de délivrer la Sicile de l'oppreſſion qu'elle ſouffre, ce qui ſeroit fort aiſé ſi les Saraſins n'avoient plus de barques. C'eſt pourquoi je vous conjure de faire partir inceſſamment vôtre flote. C'eſt le ſeul moyen d'empecher que les Infideles ne reçoivent du ſecours par Mer. Que s'il continuoient à en re-

cevoir ce ſeroit en vain que mes troupes les combattroient par terre.

Je vous envoye Autprand homme d'une fidelité éprouvée qui vous dira de bouche des choſes que je n'ai pas jugé à propos de confier à une lettre. Je vous ſupplie d'ajouter entiere creance à ce qu'il vous dira, de luy faire un favorable traitement, & de ne le pas retenir plus de huit jours.

FIN.

A01 1474838